



Études économiques de l'OCDE SUISSE

MARS 2024



Études économiques de l'OCDE : Suisse 2024

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Türkiye

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2024), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2024*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/03597fee-fr>.

ISBN 978-92-64-37194-1 (imprimé)

ISBN 978-92-64-69188-9 (PDF)

ISBN 978-92-64-98694-7 (HTML)

ISBN 978-92-64-41012-1 (epub)

Études économiques de l'OCDE

ISSN 0304-3363 (imprimé)

ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Suisse

ISSN 1995-3410 (imprimé)

ISSN 1999-0472 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © Marina Datsenko/Shutterstock.com. Avant-propos © Boris Stroujko/Shutterstock.com.

Résumé © Jaro68/Shutterstock.com; © elxeneize/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm.

© OCDE 2024

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Avant-propos

La présente *Étude* est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR) de l'OCDE, qui est chargé d'examiner la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques de la Suisse ont été évaluées par le Comité le 30 janvier 2024. Le projet d'*Étude* a ensuite été révisé à la lumière des débats et approuvé à titre définitif en tant que rapport adopté par l'ensemble du Comité le 22 février. Les projections ont été établies à partir d'informations collectées jusqu'à la date du 4 mars 2024.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Urban Sila et Erik Frohm, sous la direction de Mame Fatou Diagne.

Corinne Chanteloup a apporté son concours pour les travaux de recherche statistique, et Emily Derry, pour la mise en forme du document. La précédente *Étude économique* consacrée à la Suisse a été publiée en janvier 2022.

Des informations sur la dernière *Étude* et les précédentes, ainsi que sur la préparation des *Études économiques*, sont disponibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/eco/etudes.



Table des matières

Avant-propos	3
Résumé	11
1 Garantir une croissance résiliente et durable	19
2 Évolutions macroéconomiques et enjeux de l'action publique	25
L'économie a ralenti dans un contexte de croissance mondiale moins rapide	26
La croissance du PIB ne sera que modeste	28
L'orientation de la politique monétaire devrait rester restrictive	30
Neutraliser les risques qui pèsent sur la stabilité financière	33
Veiller à ce que le secteur bancaire dispose de volants de fonds propres suffisants et à ce qu'il soit surveillé de manière adéquate	33
Surveiller les vulnérabilités sur le marché du logement	35
Une politique budgétaire globalement neutre se justifie	37
L'augmentation des besoins de dépenses nécessite de réexaminer les dépenses et d'accroître les recettes	40
Renforcer la viabilité à long terme du système de retraite	42
Lutter contre la corruption et le blanchiment de capitaux	52
Références	58
3 S'attaquer aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences	60
Les pénuries de main-d'œuvre sont vouées à devenir une préoccupation structurelle	61
Accroître le taux d'activité des femmes	63
Accroître le taux d'activité des seniors	72
Continuer d'attirer et de retenir des travailleurs étrangers qualifiés	75
Références	85
4 S'acheminer vers une économie décarbonée	87
La réduction des émissions doit s'accélérer	88
Renforcer les instruments de tarification du carbone	91
Accroître la réduction des émissions imputables au transport routier	95
Accroître les réductions d'émissions dans le secteur des bâtiments	96
Assurer la neutralité climatique de la production d'électricité et l'électrification	98
S'adapter au changement climatique	100
Références	103

5 Accroître la résilience de l'économie au sein des chaînes de valeur mondiales	105
S'adapter à l'évolution du paysage économique mondial	106
Le niveau de vie élevé de la Suisse repose sur une économie très ouverte	107
L'ouverture aux échanges, aux capitaux et aux migrations est forte	108
La Suisse a relativement bien résisté aux chocs mondiaux récents	110
Faire face aux ruptures d'approvisionnement	116
Anticiper les ruptures d'approvisionnement	118
Identifier les vulnérabilités grâce à des systèmes de surveillance efficaces	120
Remédier aux pénuries d'approvisionnement grâce à la gestion des stocks	123
Améliorer la résilience de l'économie suisse en renforçant son intégration commerciale	128
Approfondir et élargir le champ des accords de libre-échange	131
Améliorer la facilitation des échanges et réduire les obstacles aux échanges et aux flux de capitaux	135
Se garder de mener une politique industrielle source de distorsions tout en préservant les capacités d'innovation	138
Améliorer la réglementation pour renforcer la concurrence	143
Références	148

Tableaux

Tableau 1. La croissance du PIB restera modérée	11
Tableau 2.1. Indicateurs et prévisions macroéconomiques	29
Tableau 2.2. Événements susceptibles de modifier sensiblement les perspectives	30
Tableau 2.3. Impact potentiel de certaines réformes structurelles sur le PIB par habitant	50
Tableau 2.4. Estimation indicative de l'effet budgétaire direct de certaines des réformes recommandées dans 25 ans	51
Tableau 2.5. Recommandations antérieures concernant la viabilité budgétaire	51
Tableau 2.6. Recommandations	56
Tableau 3.1. Recommandations antérieures concernant l'augmentation du taux d'activité	83
Tableau 3.2. Recommandations	84
Tableau 4.1. Recommandations antérieures relatives à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux	101
Tableau 4.2. Recommandations	102

Graphiques

Graphique 1. Des tensions inflationnistes subsistent	12
Graphique 2. La croissance de la population active devrait ralentir	14
Graphique 3. Une réduction des obstacles peut stimuler les échanges et la concurrence au plan intérieur	15
Graphique 1.1. Situation économique	20
Graphique 1.2. Indicateurs d'inclusivité	21
Graphique 1.3. Indicateurs de durabilité	22
Graphique 1.4. Le renforcement du protectionnisme à l'échelle mondiale est un problème pour l'économie ouverte qu'est la Suisse	23
Graphique 2.1. L'économie suisse a ralenti au cours de l'année qui s'est écoulée	27
Graphique 2.2. Le marché du travail été dynamique	27
Graphique 2.3. L'inflation mesurée par les prix à la consommation a reflué, mais des tensions inflationnistes subsistent	28
Graphique 2.4. La politique monétaire a été durcie	31
Graphique 2.5. La taille importante du bilan de la BNS accroît les risques et les enjeux	32
Graphique 2.6. Le marché du logement a commencé à se détendre	36
Graphique 2.7. Le solde des administrations publiques est redevenu excédentaire et la situation budgétaire est saine	37
Graphique 2.8. Pas de nouvelles mesures de soutien public pendant la crise de l'énergie	38
Graphique 2.9. Les recettes fiscales reposent fortement sur la fiscalité directe	41

Graphique 2.10. Le vieillissement crée des tensions budgétaires	43
Graphique 2.11. Taux de remplacement selon la position des assurés dans la distribution des revenus	45
Graphique 2.12. Le vieillissement démographique accroît les coûts liés aux retraites, aux soins de santé et aux soins de longue durée	45
Graphique 2.13. Le vieillissement démographique se répercute sur le marché du travail	46
Graphique 2.14. Le temps passé à la retraite est important et devrait continuer de s'allonger	47
Graphique 2.15. La réforme récente n'a fait qu'atténuer provisoirement les tensions sur le financement du premier pilier	47
Graphique 2.16. Les taux de remplacement assurés par les régimes obligatoires de retraite seront faibles	49
Graphique 2.17. Les revenus des personnes âgées suisses seront faibles par comparaison avec le reste de la population	49
Graphique 2.18. La Suisse est bien placée en ce qui concerne la maîtrise de la corruption	53
Graphique 2.19. Les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux sont pour la plupart efficaces	55
Graphique 3.1. Le marché du travail suisse est très dynamique sur la majorité des plans	61
Graphique 3.2. Le taux de chômage est resté relativement bas, même en temps de crise	62
Graphique 3.3. Les employeurs signalent de plus en plus qu'ils peinent à recruter des travailleurs qualifiés	62
Graphique 3.4. Les pénuries de main-d'œuvre sont en passe de devenir une caractéristique structurelle du marché du travail	63
Graphique 3.5. Le taux d'activité élevé parmi les femmes masque l'une des plus fortes incidences de travail à temps partiel	64
Graphique 3.6. L'écart entre les genres en matière d'emploi en équivalent temps plein figure parmi les plus élevés des pays de l'OCDE	65
Graphique 3.7. Le coût de la garde d'enfants est très élevé	66
Graphique 3.8. Le coût de la garde des enfants, la fiscalité et la suppression des prestations sont autant de facteurs dissuasifs au regard du travail	67
Graphique 3.9. Le recours aux services de garde d'enfants est très inégal entre les ménages à faible revenu et les ménages à revenu élevé	68
Graphique 3.10. Le recours aux services d'accueil des jeunes enfants est faible	70
Graphique 3.11. Les dépenses publiques consacrées aux services de garde d'enfants sont faibles	70
Graphique 3.12. Le congé parental réservé aux pères est court et le taux de remplacement relativement faible	71
Graphique 3.13. Les femmes occupant un emploi à temps plein sont moins bien payées que les hommes	72
Graphique 3.14. Il est possible de renforcer davantage la demande de main-d'œuvre visant les travailleurs âgés	73
Graphique 3.15. Une fois au chômage, les seniors ont plus de difficultés à réintégrer le marché du travail	74
Graphique 3.16. Le taux d'emploi se contracte fortement après 65 ans	75
Graphique 3.17. L'immigration a joué un rôle déterminant pour l'économie suisse	76
Graphique 3.18. Les immigrés forment une population diversifiée	77
Graphique 3.19. La Suisse reste l'un des pays les plus attractifs pour les talents à travers le monde	78
Graphique 3.20. Les immigrés originaires de pays non membres de l'UE/AELE doivent suivre de longues procédures pour pouvoir s'installer définitivement dans le pays ou en obtenir la nationalité	80
Graphique 3.21. La Suisse attire un grand nombre d'étudiants étrangers	81
Graphique 3.22. Les diplômés des universités suisses originaires de pays non membres de l'UE ont peu de temps pour trouver un emploi après avoir obtenu leur diplôme	81
Graphique 3.23. Les immigrés ont généralement de moins bonnes perspectives que les autochtones sur le marché du travail	82
Graphique 4.1. La Suisse affiche de bons résultats en termes d'émissions et d'efficacité énergétique	89
Graphique 4.2. Les secteurs des transports et des bâtiments ont le plus grand potentiel de réduction des émissions	90
Graphique 4.3. Il faudra accélérer la baisse des émissions pour atteindre les objectifs	91
Graphique 4.4. La tarification des émissions de CO ₂ est élevée en Suisse	92
Graphique 4.5. Les tarifs effectifs du carbone varient selon les secteurs	93
Graphique 4.6. Le prix des quotas a convergé vers ceux de l'UE	93
Graphique 4.7. Les voitures et les autres véhicules de transport routier restent une importante source d'émissions	96
Graphique 4.8. Il est possible de réduire les émissions des logements	97
Graphique 4.9. La production annuelle d'électricité devrait augmenter	98
Graphique 4.10. De nombreuses entreprises suisses prévoient des investissements dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets	101
Graphique 5.1. Le protectionnisme et les perturbations des approvisionnements sont en hausse	107
Graphique 5.2. La Suisse a une grande ouverture sur les marchés mondiaux	109

Graphique 5.3. La circulation des personnes et des capitaux est très importante	110
Graphique 5.4. La Suisse est parvenue à obtenir des résultats relativement satisfaisants au cours des deux dernières crises	111
Graphique 5.5. La fabrication de produits pharmaceutiques en Suisse est moins sensible à la situation conjoncturelle	112
Graphique 5.6. La politique monétaire s'est ajustée rapidement et de manière flexible aux récessions brutales	113
Graphique 5.7. Stabilisation automatique des chocs sur le revenu disponible des ménages	114
Graphique 5.8. La Suisse a eu recours à des dispositifs de chômage partiel lors de crises passées	116
Graphique 5.9. La confiance des citoyens dans les pouvoirs publics est la plus élevée de la zone OCDE	117
Graphique 5.10. La dépendance aux intrants étrangers est généralement moindre que la moyenne de l'OCDE	122
Graphique 5.11. La Suisse est principalement dépendante de la Chine au niveau des produits	123
Graphique 5.12. Les entreprises suisses ont effectivement éliminé les dépendances à risque	128
Graphique 5.13. Il est possible de réduire les coûts effectifs des échanges	130
Graphique 5.14. Une diminution des coûts des échanges pourrait renforcer l'activité économique en Suisse	131
Graphique 5.15. L'Union européenne est le principal partenaire commercial de la Suisse	132
Graphique 5.16. Il est possible de renforcer l'utilisation des ALE, principalement pour les importations	134
Graphique 5.17. Il est possible d'améliorer les mesures de facilitation des échanges	136
Graphique 5.18. Des obstacles restreignent les échanges de services	137
Graphique 5.19. Les restrictions à l'investissement direct étranger (IDE) sont fortes dans certains secteurs	138
Graphique 5.20. La Suisse figure parmi les pays de tête en matière de recherche-développement (R-D) et d'investissements liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC)	141
Graphique 5.21. Les dépenses de recherche-développement (R-D) des petites et moyennes entreprises (PME) pourraient être renforcées	142
Graphique 5.22. Il est possible d'alléger encore les charges administratives et réglementaires	145

Encadrés

Encadré 1.1. Réformes récentes	24
Encadré 2.1. La stratégie de placement de la BNS	32
Encadré 2.2. Le rachat du Credit Suisse par UBS	34
Encadré 2.3. La Suisse s'est abstenue de prendre des mesures de soutien discrétionnaires pendant la crise de l'énergie	38
Encadré 2.4. La règle du frein à l'endettement	39
Encadré 2.5. Le système de retraite	44
Encadré 2.6. Impact potentiel des réformes	50
Encadré 5.1. Les dispositifs suisses de chômage partiel protègent efficacement les emplois pendant les crises graves	115
Encadré 5.2. Le niveau de préparation aux crises est élevé depuis les deux guerres mondiales	118
Encadré 5.3. L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE)	119
Encadré 5.4. Recommandation du Conseil de l'OCDE sur la gouvernance des risques majeurs	120
Encadré 5.5. L'Agence nationale pour l'approvisionnement d'urgence : exemple de la Finlande	124
Encadré 5.6. La Suisse détient des stocks de biens et de matériaux essentiels	126
Encadré 5.7. Une réduction des coûts effectifs des échanges se traduirait par des gains économiques considérables	130
Encadré 5.8. L'utilisation des accords de libre-échange conclus par la Suisse	133
Encadré 5.9. Initiatives récentes de politique industrielle dans l'UE et aux États-Unis	139

Suivez les publications de l'OCDE sur :



<https://twitter.com/OECD>



<https://www.facebook.com/theOECD>



<https://www.linkedin.com/company/organisation-eco-cooperation-development-organisation-cooperation-developpement-eco/>



<https://www.youtube.com/user/OECDiLibrary>




<https://www.oecd.org/newsletters/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

Vous trouverez un *StatLink*  sous chaque tableau ou graphique de cet ouvrage. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de copier le lien dans votre navigateur internet ou de cliquer dessus depuis la version électronique de l'ouvrage.

STATISTIQUES DE BASE DE LA SUISSE, 2022¹

(Les nombres entre parenthèses correspondent à la moyenne de l'OCDE)²

PAYS, POPULATION ET CYCLE ÉLECTORAL					
Population (millions)	8.8		Densité de population par km ²	222.0	(39.0)
Moins de 15 ans (%)	15.0	(17.2)	Espérance de vie (années, 2021)	83.9	(78.7)
Plus de 65 ans (%)	19.3	(18.0)	Hommes (2021)	81.9	(75.9)
Population immigrée (% de la population, 2019)	29.9	(13.2)	Femmes (2021)	85.9	(81.7)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	0.7	(0.4)	Dernières élections générales	Octobre 2023	
ÉCONOMIE					
Produit intérieur brut (PIB)			Ventilation de la valeur ajoutée (%)		
À prix courants (milliards USD)	819.1		Agriculture, sylviculture et pêche	0.6	(2.8)
En prix courants (milliards CHF)	781.6		Industrie, dont construction	24.9	(28.3)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	1.9	(1.7)	Services	74.5	(68.8)
Par habitant (milliers USD, à PPA)	84.7	(60.0)			
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					
Pourcentage du PIB					
Dépenses	33.0	(42.9)	Dette financière brute (OCDE : 2021)	37.7	(106.4)
Recettes	34.2	(39.7)	Dette financière nette (OCDE : 2021)	-4.4	(67.8)
COMPTES EXTÉRIEURS					
Taux de change (CHF/USD)	0.95		Principales exportations (% du total des exportations de marchandises)		
Taux de change à PPA (USD = 1)	1.05		Produits chimiques et produits connexes	35.4	
Pourcentage du PIB			Articles et transactions, n.d.a.	24.8	
Exportations de biens et de services	76.9	(33.4)	Articles manufacturés divers	16.3	
Importations de biens et de services	63.1	(34.8)	Principales importations (% du total des importations de marchandises)		
Solde de la balance courante	9.9	(-0.9)	Articles et transactions, n.d.a.	27.5	
Position extérieure globale nette	97.4		Produits chimiques et produits connexes	20.1	
			Machines et matériel de transport	16.9	
MARCHÉ DU TRAVAIL, QUALIFICATIONS ET INNOVATION					
Taux d'emploi (15 ans et plus, %)	63.8	(57.5)	Taux de chômage, Enquête sur la population active (15 ans ou plus, %)	4.3	(5.0)
Hommes	69.0	(65.4)	Chômage des jeunes (15-24 ans, %)	7.5	(10.9)
Femmes	58.7	(50.1)	Chômage de longue durée (1 an et plus, %)	1.7	(1.2)
Taux d'activité (15 ans et plus, %)	66.6	(60.9)	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 25-64 ans (%)	44.7	(40.7)
Nombre moyen d'heures travaillées par an	1 529	(1 752)	Dépense intérieure brute de R-D (% du PIB, 2019, OCDE : 2020)	3.2	(2.9)
ENVIRONNEMENT					
Approvisionnements totaux en énergie primaire par habitant (tep)	2.6	(3.8)	Émissions de CO ₂ par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes)	3.6	(7.8)
Énergies renouvelables (%)	21.9	(12.0)	Prélèvements d'eau par habitant (milliers de m ³ , 2021)	0.3	
Exposition à la pollution atmosphérique (% de la population exposé à une concentration en PM _{2.5} > 10 µg/m ³ , 2019)	48.5	(61.7)	Déchets municipaux par habitant (tonnes, 2021 ; OCDE : 2020)	0.7	(0.5)
SOCIÉTÉ					
Inégalités de revenu (coefficient de Gini, 2020, OCDE : dernières données disponibles)	0.320	(0.316)	Résultats scolaires (score au PISA de 2022)		
Taux de pauvreté relative (% , 2020)	9.9	(11.8)	Compréhension de l'écrit	483	(476)
Revenu disponible médian des ménages (milliers USD à PPA, 2020)	39.1	(26.6)	Culture mathématique	508	(472)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)			Sciences	503	(485)
Santé	11.3	(9.2)	Proportion de femmes au Parlement (%)	41.5	(32.5)
Retraites (2019)	11.9	(9.5)	Apports nets d'aide publique au développement (% du RNB, 2017)	0.5	(0.4)
Enseignement (% du RNB, 2021)	4.4	(4.4)			

1. L'année est indiquée entre parenthèses lorsqu'elle diffère de celle qui figure dans le titre du présent tableau.

2. Lorsque l'agrégat OCDE n'est pas disponible dans la base de données utilisée comme source, une moyenne simple des dernières données disponibles sur les pays de l'OCDE est calculée, sous réserve qu'il existe des données pour au moins 80 % des pays membres.

Source : Calculs effectués à partir d'informations extraites des bases de données des organisations suivantes : OCDE, Agence internationale de l'énergie (AIE), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation des Nations Unies (ONU) et Organisation internationale du travail (OIT).



Résumé

La croissance économique a ralenti

La Suisse a fait preuve de résilience dans le contexte de la pandémie et des turbulences survenues sur les marchés de l'énergie au lendemain du déclenchement de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Les perspectives économiques du pays sont toutefois entachées d'incertitude, sur fond de resserrement des conditions de financement et de ralentissement de la croissance mondiale.

L'activité économique ralentit. La faiblesse de la demande extérieure, le durcissement des conditions de financement et l'aggravation des incertitudes pèsent sur l'économie suisse. La production manufacturière a marqué le pas et les perspectives sont en demi-teinte. Le climat économique reste dégradé.

L'inflation est revenue dans la fourchette de 0-2 % retenue comme objectif, mais des tensions inflationnistes subsistent. La hausse des prix à l'importation a reflué, mais la progression des prix des biens et services intérieurs reste importante. Les anticipations d'inflation à court terme s'établissent toujours au niveau de la limite supérieure de la fourchette cible de 0-2 %. Le marché du travail demeure dynamique : le taux de

chômage avoisine 4 % et le taux d'emplois vacants est élevé. Les salaires réels continuent d'enregistrer une croissance négative.

La croissance du PIB réel devrait rester inférieure à son niveau potentiel en 2024, avant de rebondir en 2025. L'orientation restrictive de la politique monétaire au niveau tant national qu'international continuera de peser sur l'activité mondiale et sur la demande intérieure. L'inflation, tirée par l'augmentation attendue des loyers et des prix de l'électricité, grimpera temporairement au-dessus de 2 % au fil de 2024, avant de se modérer vers le début de 2025. La croissance de la consommation intérieure sera atone. Le taux de chômage augmentera légèrement pour s'établir à 4.4 % en 2025.

Tableau 1. La croissance du PIB restera modérée

	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel, %	0.8	0.9	1.4
Taux de chômage	4.0	4.4	4.4
Indice des prix à la consommation, %	2.1	1.9	1.4
Solde budgétaire (% du PIB)	0.9	0.7	0.6

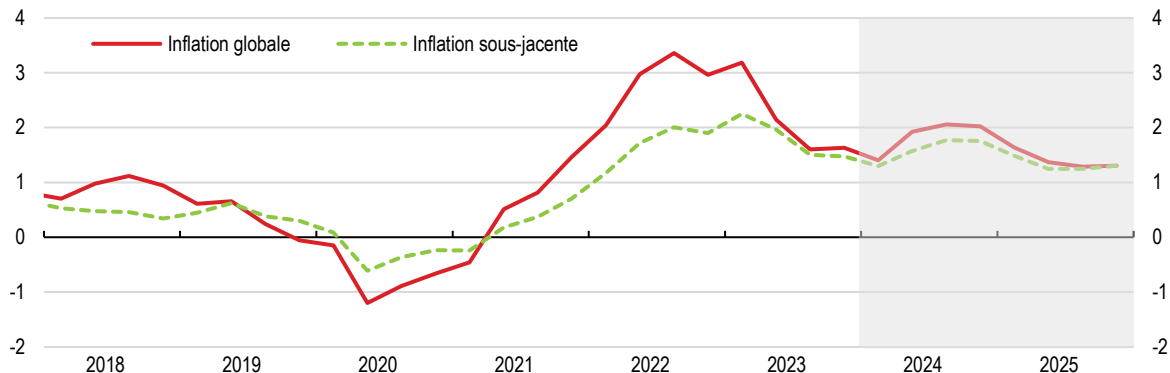
Source : OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE (base de données).

Une forte incertitude entoure les perspectives. L'inflation pourrait se révéler plus persistante que prévu, ce qui nécessiterait un nouveau resserrement de la politique monétaire, accroissant les risques liés à l'endettement des ménages, à un réajustement des prix des biens immobiliers et à des répercussions sur la stabilité financière. Des

pénuries énergétiques ou de nouvelles flambées des prix de l'énergie pourraient ralentir encore la croissance. En revanche, un dénouement favorable des tensions géopolitiques pourrait se traduire par une hausse des échanges, un regain de confiance et un renforcement de la croissance et de la stabilité

Graphique 1. Des tensions inflationnistes subsistent

Indice des prix à la consommation, glissement annuel en %



Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/fwsojz>

Maintenir l'orientation restrictive de la politique monétaire et lutter contre les risques pesant sur la stabilité financière

La politique monétaire a été convenablement durcie. L'inflation devrait toutefois remonter temporairement au-dessus de la fourchette cible de 0-2 %, et les anticipations d'inflation restent au niveau de la limite supérieure de cette fourchette. Le niveau élevé des taux d'intérêt à l'échelle mondiale et la faiblesse de l'activité accroissent les risques et les facteurs de vulnérabilité dans le système financier.

Entre juin 2022 et juin 2023, la Banque nationale suisse (BNS) a relevé son taux d'intérêt directeur de 250 points de base, le portant de -0.75 % à 1.75 %. Pour procéder à ce resserrement monétaire, la BNS a procédé à des ventes de devises au cours des derniers trimestres. Celles-ci ont eu pour effet indirect positif de contribuer à réduire la taille du bilan de la banque centrale.

Le rachat de Credit Suisse par UBS a permis de préserver avec succès la stabilité financière, mais l'opération est source de nouveaux risques et enjeux. UBS, qui était déjà une banque d'importance systémique mondiale avant le rachat par Credit Suisse, a encore gagné en importance et s'est vu accorder une période de transition allant jusqu'en 2030 pour se conformer aux exigences applicables aux établissements considérés comme « trop grands pour faire faillite (*too big to fail*, ou

TBTF) », qui vont être progressivement durcies. L'opération d'acquisition s'est faite sans recours au régime existant de liquidation des établissements classés TBTF, soulevant des interrogations quant à la réglementation et à la surveillance optimales des grandes banques à l'avenir.

Le marché du logement montre des premiers signes de ralentissement, mais des facteurs de vulnérabilité subsistent. La hausse des prix des biens immobiliers a commencé à faiblir après des années de forte croissance. Selon des estimations, les biens immobiliers font l'objet d'une surévaluation pouvant aller jusqu'à 40 %. Des relèvements de taux de grande ampleur ou d'autres chocs pourraient provoquer une correction majeure des prix, qui entraînerait à son tour une dégradation des portefeuilles de prêts hypothécaires des banques.

Remédier aux tensions exercées par la hausse des dépenses publiques

Les autorités budgétaires font face à des choix difficiles, malgré le faible niveau d'endettement public et la réapparition d'excédents budgétaires. Le vieillissement démographique, la nécessité de lutter contre le changement climatique, l'augmentation des dépenses de défense et la hausse des taux d'intérêt sur la dette publique sont autant de facteurs qui exercent des tensions sur les finances publiques. Des réformes visant à maîtriser les dépenses publiques et à accroître les recettes publiques s'imposent.

Une politique budgétaire globalement neutre est de mise pour soutenir la croissance modérée de l'économie. Il faudrait laisser jouer les stabilisateurs automatiques afin d'amortir le ralentissement de la croissance. La décision de prolonger le délai d'amortissement afin de résorber la dette liée au coronavirus évitera de devoir mener une politique budgétaire excessivement restrictive dans les années à venir.

Une réforme en profondeur des retraites se fait toujours attendre. Le vieillissement démographique tire vers le haut les coûts liés à l'âge (pensions, soins de santé et soins de longue durée) et pèse sur l'emploi et la croissance. Une réforme récemment adoptée prévoit un relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite des femmes à 65 ans, ainsi qu'un financement additionnel du fonds de compensation de l'AVS (Assurance-vieillesse et survivants), mais ces mesures ne permettront que de différer

temporairement les tensions. Le ratio retraités/actifs devrait grimper en flèche, et les taux de remplacement assurés par le régime obligatoire de retraite devraient diminuer sensiblement au fil du temps. À politiques inchangées, le temps passé à la retraite continuera de s'allonger. Ajuster les paramètres du régime de retraite en fonction de l'allongement de l'espérance de vie peut permettre de freiner la hausse des dépenses.

Un accroissement des recettes fiscales peut aussi aider à préserver la viabilité des finances publiques et à répondre par ailleurs aux besoins de dépenses croissants. La Suisse recourt davantage à la fiscalité directe, notamment l'impôt sur le revenu des personnes physiques, que la plupart des autres pays de l'OCDE. Les recettes de TVA y sont parmi les plus basses de la zone OCDE, et les recettes des impôts sur la propriété immobilière sont également modestes.

S'attaquer aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences

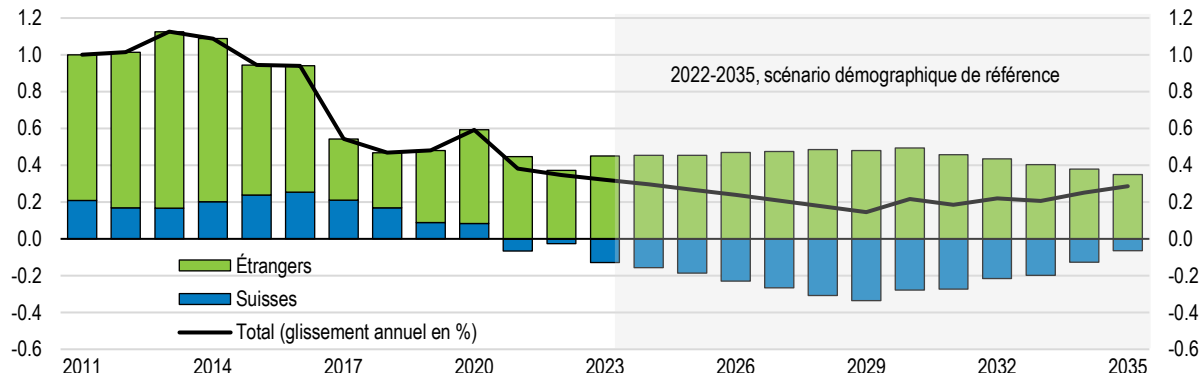
Le marché du travail suisse se caractérise par un taux d'emploi élevé et un chômage faible. Cependant, les pénuries de main-d'œuvre et de compétences s'accroissent et prennent de plus en plus un caractère structurel. Le vieillissement rapide de la population et la réorientation des préférences vers une réduction de la durée du travail pèsent sur la croissance économique future. Il est possible d'augmenter le taux d'activité de certaines catégories comme les mères et les travailleurs seniors.

Inciter davantage de mères à travailler à plein temps permettra d'atténuer les pénuries et de réduire l'important écart de rémunération entre les genres. Le taux d'activité élevé des femmes masque une incidence remarquablement forte du travail à temps partiel, en particulier chez les mères. L'interaction entre le système de

prélèvements et de prestations et le coût élevé des services de garde d'enfants crée des contre-incitations au travail pour les seconds apporteurs de revenu, notamment les mères. La faiblesse de l'offre de services de garde abordables accentue ce problème.

Graphique 2. La croissance de la population active devrait ralentir

Contributions à la croissance de la population (20-64 ans), en points de %



Source : Office fédéral de la statistique (OFS), scénarios de l'évolution de la population.

StatLink <https://stat.link/mqua7j>

Différents obstacles et contre-incitations contribuent à des départs anticipés à la retraite et à la faible participation des seniors à la vie active. Après l'âge de 65 ans, le taux d'emploi diminue plus fortement en Suisse que dans les pays comparables de l'OCDE. Une proportion importante de travailleurs prennent leur retraite avant 60 ans. Une fois au chômage, les seniors ont plus de mal à retrouver un emploi. Les contre-incitations financières qui s'exercent sur les employeurs pèsent également sur l'emploi des seniors, dans la mesure où l'augmentation des taux de cotisation de retraite rend coûteux l'emploi de travailleurs seniors. La mise en place d'incitations au sein du régime de retraite et l'assouplissement des possibilités de cumul emploi-retraite peuvent encourager un plus grand nombre d'actifs à travailler plus longtemps.

L'immigration est indispensable pour satisfaire les besoins de main-d'œuvre et de compétences de l'économie suisse. Au cours des vingt dernières années, le solde migratoire a été constamment positif. La population née à l'étranger représente 30 % de la population totale, soit la deuxième proportion la plus élevée des pays de l'OCDE. Les immigrants qualifiés originaires de pays non membres de l'UE/AELE joueront un rôle de plus en plus important pour contrer le déclin de la population nationale. Des mesures concrètes devraient être prises afin que la Suisse reste une destination de choix pour les talents du monde entier. Mieux accueillir les migrants qualifiés et faciliter leur installation définitive dans le pays sont des mesures qui peuvent contribuer à améliorer l'intégration dans la société et sur le marché du travail et à atténuer les pénuries de main-d'œuvre.

S'acheminer vers une économie décarbonée

En tant que pays alpin, la Suisse est particulièrement touchée par le changement climatique. Elle est parvenue à découpler sa croissance de ses émissions et de sa consommation d'énergie, mais elle devra faire en sorte d'accélérer la réduction des émissions si elle veut atteindre son objectif de zéro émission nette d'ici à 2050. Il existe une vaste panoplie de moyens d'action, mais elle devra être étoffée pour qu'il soit possible d'atteindre la neutralité carbone.

Les prix du carbone appliqués en Suisse sont élevés en termes de comparaison internationale. Cependant, la taxe sur le CO₂ et l'impôt sur les huiles minérales, fixés en valeur nominale, pourraient bien voir leurs recettes s'éroder au fil du temps en valeur réelle, ce qui ne répond pas au besoin d'accélération de la réduction des émissions. La tarification du carbone

est un instrument efficace et efficace par rapport à son coût pour faire baisser les émissions. Un relèvement de la taxe sur le CO₂ ou un renforcement des mesures incitatives au sein du système d'échange de quotas d'émission pourrait encourager davantage à réduire les émissions dans les bâtiments, l'industrie et le transport routier.

La poursuite de l'électrification complète de l'économie sera nécessaire pour atteindre la neutralité climatique. La production d'électricité devra augmenter, ce qui nécessitera de réaliser d'importants investissements dans les énergies renouvelables, telles que le solaire et l'éolien, sachant que la production d'électricité issue de sources renouvelables devrait être multipliée par 8 d'ici à 2035. La loi sur l'énergie récemment révisée a créé des incitations en faveur de l'investissement

jusqu'en 2035 à travers des instruments de tarification et un soutien à l'investissement. L'allègement des formalités administratives et l'accélération des procédures d'autorisation des projets de développement des capacités et de modernisation du réseau électrique sont des mesures susceptibles de favoriser encore plus les investissements nécessaires dans les énergies renouvelables.

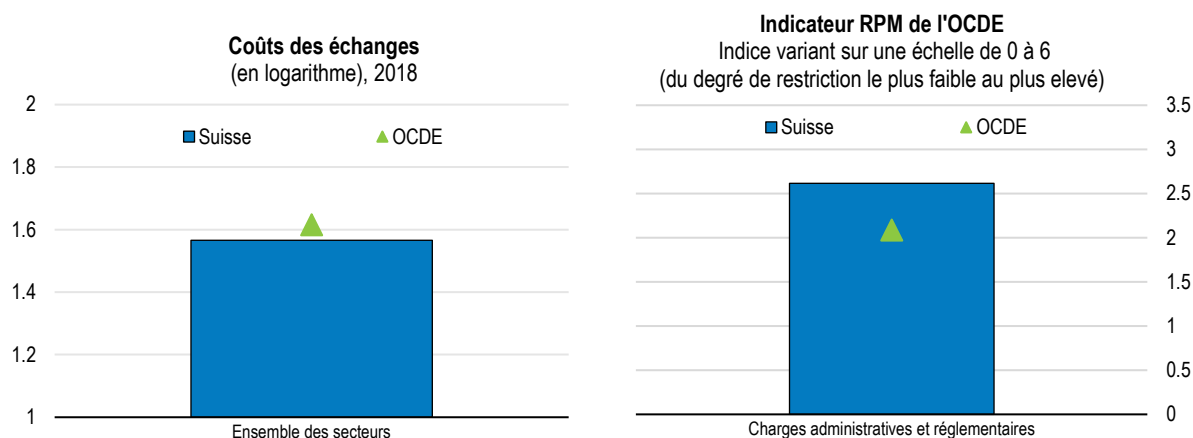
Accroître la résilience économique et la productivité

Les tensions géopolitiques et la tendance mondiale au protectionnisme et au déploiement de programmes de politique industrielle à grande échelle sont source de difficultés. De fait, les programmes de politique industrielle peuvent être coûteux, ils sont souvent inefficaces et provoquent des distorsions au niveau des échanges, sapant la compétitivité des marchés. La Suisse devrait renforcer sa résilience et sa productivité en confirmant son attachement à un système commercial fondé sur des règles, en renforçant ses liens avec ses principaux partenaires commerciaux et en stimulant la concurrence au plan intérieur.

L'économie suisse a fait preuve d'une vigueur remarquable au cours des précédentes récessions économiques. Grâce à la souplesse de l'économie de la Suisse, à ses outils efficaces de stabilisation macroéconomique et à son cadre budgétaire solide, les récessions y ont été moins profondes, l'impact sur le revenu des ménages moins important et les reprises plus rapides que

dans des pays comparables de l'OCDE. Un système complet de planification et de suivi des risques, prévoyant le stockage de biens vitaux pour remédier aux perturbations des approvisionnements, s'est révélé efficace pendant les périodes de pénuries graves. Le rôle central joué par le secteur privé dans ce système favorise l'adaptabilité et la flexibilité.

Graphique 3. Une réduction des obstacles peut stimuler les échanges et la concurrence au plan intérieur



Note : Les coûts des échanges commerciaux correspondent aux moyennes calculées par secteur et sont exprimés en équivalent *ad valorem*. L'agrégat OCDE correspond à une moyenne simple des données relatives aux pays de l'OCDE.

Source : Organisation mondiale du commerce (OMC) ; et OCDE (2018), Indicateurs de réglementation des marchés de produits (base de données).

StatLink  <https://stat.link/7hlsrg>

Des échanges soutenus et un partenariat économique durable avec l'UE demeurent essentiels. Le partenariat entre la Suisse et l'UE risque de s'éroder. Les négociations relatives à un « accord-cadre » global ont été rompues en 2021. La Suisse doit impérativement revenir à la table des négociations pour trouver des voies de coopération et garantir un accès continu à son principal partenaire commercial. Si aucune solution adéquate n'est trouvée, le commerce extérieur et la compétitivité de la Suisse pourraient en pâtir, ce qui aurait des répercussions sur la productivité et la résilience.

La réduction des obstacles aux échanges transfrontières ainsi que des charges administratives peut stimuler la concurrence et les gains de productivité et accroître la résilience. Il est possible de renforcer les mesures de facilitation des échanges et de réduire encore les coûts commerciaux. La dématérialisation des formalités et procédures aux frontières rendrait celles-ci moins onéreuses et permettrait donc de réduire le coût des échanges. Les procédures administratives restent lourdes pour les entreprises suisses. Leur allègement contribuerait à dynamiser la croissance.



Principales conclusions	Principales recommandations
Assurer la stabilité des prix et du système financier	
L'inflation a reflué pour s'inscrire dans la fourchette de 0-2 % retenue comme objectif. Toutefois, les anticipations d'inflation à court terme s'établissent toujours à la limite supérieure de cette fourchette cible. La hausse attendue des loyers et des prix de l'électricité fera temporairement grimper l'inflation au-dessus de la barre des 2 % en 2024.	Maintenir une orientation restrictive de la politique monétaire jusqu'à ce que l'inflation s'inscrive durablement dans la fourchette cible de 0-2 %.
Credit Suisse était une banque d'importance systémique répondant aux exigences réglementaires, pourtant, elle a connu une déstabilisation rapide. Malgré l'existence d'un régime de liquidation spécifique aux établissements d'importance systémique (TBTF), une solution a été trouvée sans y recourir.	Procéder à un examen approfondi de la crise ayant affecté Credit Suisse et proposer des mesures de renforcement de la réglementation et de la surveillance des banques d'importance systémique et du cadre régissant les établissements dits « trop grands pour faire faillite » (<i>too big to fail</i> ou TBTF).
Des facteurs de vulnérabilité subsistent sur le marché immobilier résidentiel. Des relèvements de taux de grande ampleur ou d'autres chocs pourraient provoquer une correction majeure des prix, qui entraînerait à son tour une dégradation des portefeuilles de prêts hypothécaires des banques.	Continuer de surveiller de près les risques observés sur le marché du logement et veiller à ce que des volants de fonds propres suffisants soient préservés.
Remédier aux tensions exercées par la hausse des dépenses publiques	
La croissance du PIB réel devrait rester inférieure à son niveau potentiel en 2024 et s'accélérer en 2025. Le taux de chômage montera légèrement.	Maintenir à court terme une orientation globalement neutre de la politique budgétaire, tout en laissant jouer les stabilisateurs automatiques.
En matière de politique budgétaire, des choix difficiles devront être faits pour faire face à l'augmentation des besoins de dépenses. Des examens systématiques des dépenses peuvent contribuer à repérer les possibilités d'économies budgétaires. Un accroissement des recettes fiscales peut aussi aider à préserver la viabilité des finances publiques. En Suisse, le recours à la fiscalité directe est très important, mais les recettes tirées de la TVA de l'impôt récurrent sur la propriété immobilière sont peu élevées.	Procéder à des examens systématiques des dépenses budgétaires et fiscales et accroître les recettes fiscales, notamment en augmentant celles générées par la TVA et l'impôt périodique sur la propriété immobilière.
La population vieillit rapidement. L'âge légal de départ à la retraite étant fixé à 65 ans, le temps passé à la retraite augmentera fortement. La hausse des dépenses de retraite exerce des tensions sur la viabilité des finances publiques et sur le niveau des prestations de retraite.	Lier les relèvements futurs de l'âge légal de départ à la retraite aux gains d'espérance de vie.
S'attaquer aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences	
L'écart de rémunération entre les genres est considérable en Suisse, ce qui tient en partie à la forte incidence du travail à temps partiel. Le système de prélèvements et de prestations, conjugué au coût élevé des services de garde d'enfants, explique en partie le temps de travail plus court et les revenus d'activité plus faibles des femmes.	Réduire les contre-incitations au travail qui s'exercent sur les seconds apporteurs de revenu, en passant d'une imposition commune par famille à une imposition individualisée des revenus, ou en ajustant la fiscalité et en réduisant la dégressivité des prestations. Continuer d'accroître l'offre de structures d'accueil de jeunes enfants et mettre à disposition des mesures ciblées (réductions tarifaires sous conditions de ressources, allocation d'éducation ou crédits d'impôt) afin de les rendre plus abordables.
Plus d'un quart des travailleurs prennent leur retraite avant 60 ans. Le taux d'emploi diminue en outre sensiblement dès l'âge légal de la retraite. À partir de 2027, les Suisses et Suissesses auront la possibilité de choisir le moment de leur départ à la retraite, entre 63 et 70 ans, ainsi que de réduire progressivement leur temps de travail tout en percevant une rente partielle.	Assouplir comme prévu les conditions de cumul emploi-retraite et lier les paramètres du régime de retraite flexible (âge minimum de départ à la retraite, taux de conversion des droits à pension acquis en rente annuelle) à l'espérance de vie.
Il sera de plus en plus important d'attirer des immigrants qualifiés originaires de pays non membres de l'UE/AELE pour accroître la population d'âge actif et développer les compétences. En Suisse, les migrants de pays tiers doivent suivre des procédures longues et onéreuses pour pouvoir s'installer définitivement dans le pays ou en obtenir la nationalité.	Rationaliser les procédures administratives pour les migrants très qualifiés provenant de pays non membres de l'UE/AELE, notamment en assouplissant les règles d'octroi de permis de séjour et les voies de naturalisation.
Le niveau de compétences de certains ressortissants étrangers est faible. Leur taux de chômage est nettement supérieur à celui de la population autochtone, et leur taux d'emploi sensiblement inférieur, en particulier chez les femmes.	Accroître l'offre de cours de développement des compétences et le taux de participation à ces cours, et améliorer la reconnaissance des qualifications étrangères pour les ressortissants de pays non membres de l'UE/AELE. Renforcer les incitations financières au placement temporaire octroyées aux employeurs.
S'acheminer vers une économie décarbonée	
La tarification du carbone est un instrument efficient et efficace par rapport à son coût pour faire baisser les émissions. Les prix du carbone appliqués en Suisse sont élevés en termes de comparaison internationale. La taxe sur le CO ₂ et l'impôt sur les huiles minérales risquent toutefois de voir leurs recettes s'éroder à terme en valeur réelle. Diverses exonérations réduisent l'efficacité de la tarification du carbone.	Renforcer la tarification effective du carbone en relevant la taxe sur le CO ₂ après 2030 ou en adhérant au SEQE-UE 2 applicable aux transports et aux bâtiments. Poursuivre les efforts déployés pour élargir l'assiette de la taxation du carbone en réévaluant les exonérations.
Les entreprises peuvent être exemptées de la taxe sur le CO ₂ si elles prennent un engagement négocié de réduction de leurs émissions. Ce dispositif est coûteux en raison du manque à gagner fiscal et du suivi qui doit être effectué.	Veiller à ce que les objectifs de réduction et les feuilles de route de décarbonation prévus dans les engagements de réduction négociés soient suffisamment ambitieux pour dépasser l'objectif fixé pour l'industrie à l'horizon 2040.
La poursuite de l'électrification sera nécessaire pour atteindre la neutralité climatique. Il faudra pour cela réaliser d'importants investissements dans les renouvelables, tels que le solaire et l'éolien, sachant que la production d'électricité renouvelable (hors hydroélectricité) devrait être multipliée par 8 d'ici à 2035.	Continuer d'améliorer le cadre d'investissement dans les renouvelables en accélérant les procédures de planification et d'autorisation de construction de centrales utilisant les énergies renouvelables, comme prévu.

<p>Le réseau de la Suisse est fortement interconnecté avec celui de ses voisins européens, ce qui rend possibles des échanges d'électricité mutuellement bénéfiques. Cependant, les négociations relatives à la conclusion d'un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'Union européenne sont interrompues depuis 2018.</p>	<p>Intégrer le marché et le réseau suisses au système électrique européen pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et la stabilité du réseau régional en signant un accord sur l'électricité avec l'UE.</p>
<p>Accroître la résilience de l'économie et la productivité au sein des chaînes de valeur mondiales</p>	
<p>La Suisse dispose d'un cadre global de planification et de suivi de risques divers, ainsi que d'un vaste système de stockage obligatoire. Les stocks de biens vitaux peuvent permettre de faire face à des pénuries temporaires. Outre son coût important, ce stockage ne peut couvrir toutes les éventualités et risque d'entraîner un « aléa moral ».</p>	<p>Maintenir le cadre global de gestion des risques et de constitution de stocks, qui repose sur la responsabilité de préservation de la stabilité de l'offre qui incombe au secteur privé. S'appuyer sur la coopération public-privé en place – par l'intermédiaire de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) – pour gérer les perturbations graves des approvisionnements et s'abstenir d'étendre les stocks obligatoires aux biens non essentiels.</p>
<p>Le nombre de restrictions commerciales a augmenté dans le monde et plusieurs pays ont mis en place des subventions industrielles à grande échelle. Pourtant, l'ouverture et le bon fonctionnement des marchés internationaux, alliés à des chaînes d'approvisionnement efficaces, sont indispensables à la productivité et à la résilience économique. Les programmes de politique industrielle peuvent être coûteux, ils sont souvent inefficaces et provoquent des distorsions au niveau des échanges, sapant la compétitivité des marchés.</p>	<p>Renforcer l'intégration économique auprès des principaux partenaires commerciaux et faciliter la diversification des chaînes d'approvisionnement en élargissant et en approfondissant les accords de libre-échange. S'abstenir d'adopter des politiques industrielles susceptibles d'avoir des effets de distorsion.</p>
<p>Le partenariat entre la Suisse et l'UE risque de s'éroder à terme. Maintenir des relations économiques stables avec l'UE permettrait de garantir un accès et une exposition concurrentielle au partenaire commercial le plus important et, partant, d'augmenter la productivité et la croissance.</p>	<p>Reprendre les négociations avec l'UE pour préserver l'accès au marché unique et assurer la continuité du partenariat économique avec l'Union européenne.</p>
<p>La Suisse est en retard sur les pays de l'OCDE les plus performants en matière de facilitation des échanges, notamment en ce qui concerne les redevances et impositions, l'automatisation et la coopération externe. La simplification et l'accélération du dédouanement des marchandises peuvent contribuer à faire baisser les coûts pour les entreprises et à réduire les goulets d'étranglement.</p>	<p>Réviser la loi sur les douanes afin de simplifier et de dématérialiser les procédures relatives au recouvrement des droits de douane et au contrôle des marchandises qui franchissent la frontière.</p>
<p>Malgré de modestes améliorations depuis 2018, les charges administratives sont plus élevées que la moyenne de l'OCDE, ce qui a des effets préjudiciables sur la productivité.</p>	<p>Mettre en œuvre la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE). Élargir le périmètre du guichet unique mis en place par les pouvoirs publics (EasyGov.swiss) en y intégrant les services des administrations cantonales.</p>
<p>La participation de l'État dans l'économie est parmi les plus élevées de l'OCDE, notamment dans les industries de réseaux (télécommunications et énergie).</p>	<p>Diminuer l'actionnariat public et continuer de réduire les distorsions de concurrence dues à la participation de l'État.</p>

1

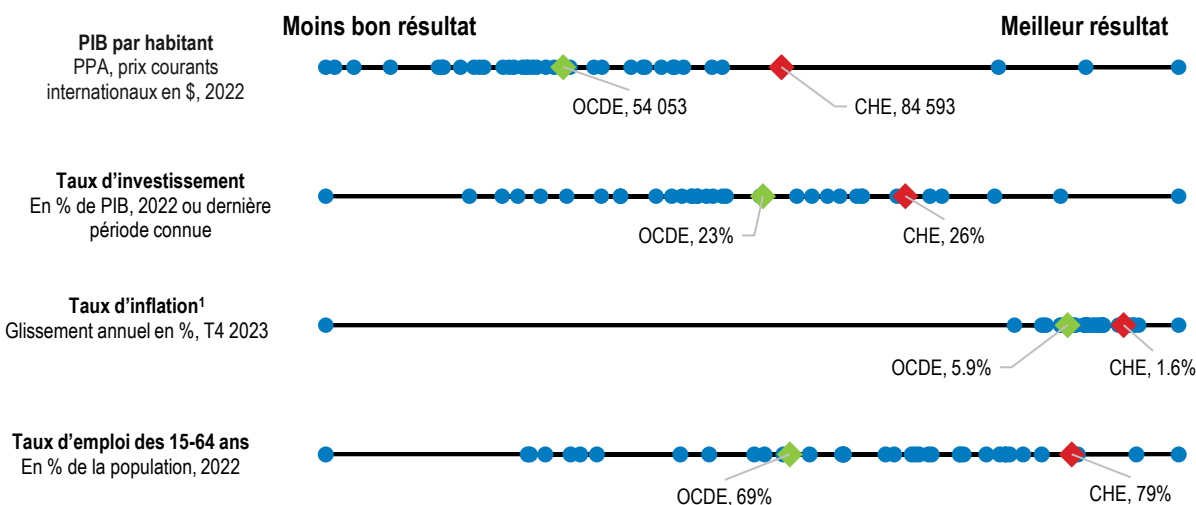
Garantir une croissance résiliente et durable

La Suisse a fait preuve de résilience dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des turbulences géopolitiques récentes provoquées par le déclenchement de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, avec des retombées sur les marchés de l'énergie. L'activité économique et les revenus ont bien résisté et l'inflation a moins progressé que dans la plupart des économies (Graphique 1.1), grâce à une économie bien diversifiée, à une moindre dépendance aux combustibles fossiles et à des politiques macroéconomiques robustes. Toutefois, les perspectives économiques du pays sont incertaines et des défis restent à relever.

L'activité et les échanges se sont réduits. Le resserrement monétaire engagé, à l'échelle nationale et internationale, pour lutter contre l'inflation, ralentit la demande étrangère, avec un effet préjudiciable sur les activités manufacturières et l'investissement. La forte incertitude qui caractérise la persistance de l'inflation sous-jacente, la volatilité future des prix de l'énergie et les tensions géopolitiques pèsent sur les perspectives économiques et compliquent l'action publique. La hausse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale accroît également les risques et les facteurs de vulnérabilité du système financier. Au début de 2023, Credit Suisse, une banque d'importance systémique mondiale, a dû faire l'objet d'un plan de sauvetage prenant la forme d'une acquisition par UBS facilitée par l'État, accompagnée d'aides massives sous forme de liquidités, dont une partie était assortie d'une garantie fédérale contre le risque de défaillance. Cet événement souligne la nécessité de rester vigilant et de revoir continûment la réglementation qui s'applique aux établissements financiers d'importance systémique.

La Suisse est un des pays de l'OCDE les plus performants, avec un PIB par habitant très élevé et un marché du travail dynamique. Le taux de chômage est faible avec une utilisation de la main-d'œuvre et une sécurité de l'emploi élevées, attirant ainsi une main-d'œuvre hautement qualifiée (Graphique 1.1 et Graphique 1.2). À l'avenir, pour préserver des niveaux de vie élevés, les pouvoirs publics devront relever les défis que représentent le vieillissement de la population, le ralentissement de la croissance de la productivité et la double transition écologique et numérique.

Graphique 1.1. Situation économique



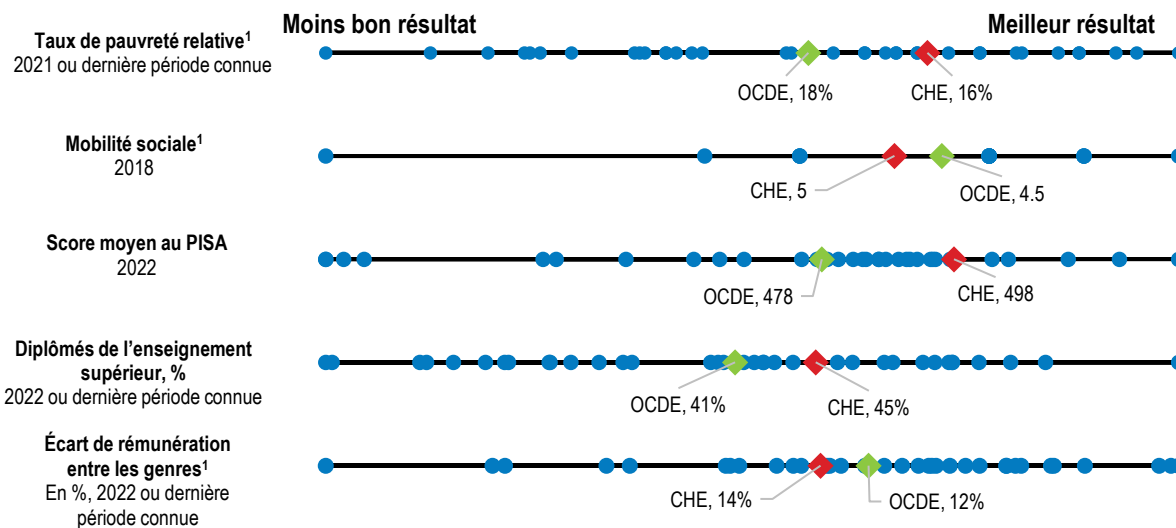
1. L'échelle de cet indicateur est inversée, de manière que l'extrémité droite corresponde au meilleur résultat.

Source : OCDE, comptes nationaux (base de données) ; OCDE, indices des prix à la consommation (base de données complète) ; OCDE, statistiques du marché du travail (base de données) ; et calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/mrne5c>

En matière de politique budgétaire, des choix difficiles devront être faits à moyen terme. En dépit du faible endettement public et du retour aux excédents budgétaires, les tensions s'accroissent. Le vieillissement démographique accroît les coûts liés aux retraites, à la santé et aux soins de longue durée. Les besoins de financement de la lutte contre le changement climatique sont en augmentation. Les besoins en matière de défense et les taux d'intérêt sur la dette publique exercent également des tensions sur les dépenses publiques. Pour respecter la règle du frein à l'endettement, la Suisse devra engager des réformes structurelles visant à la réduction des dépenses, ou bien accroître de manière importante ses recettes publiques.

Graphique 1.2. Indicateurs d'inclusivité



1. L'échelle de cet indicateur est inversée, de manière que l'extrémité droite corresponde au meilleur résultat.

Note : Le taux de pauvreté relative est calculé à partir d'un seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian des ménages après prélèvements et transferts. L'indicateur de mobilité sociale est le nombre estimé de générations qu'il faudrait pour que les descendants d'une famille appartenant au décile inférieur de la distribution des revenus atteignent le revenu moyen. Le score moyen au PISA est la moyenne des scores obtenus en culture mathématique, en culture scientifique et en compréhension de l'écrit.

Source : OCDE, distribution des revenus (base de données) ; OCDE (2018), *L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale*, Éditions OCDE, Paris ; OCDE, Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) (base de données) ; OCDE, *Regards sur l'éducation* (base de données) ; OCDE, Statistiques sur l'emploi ; et calculs de l'OCDE.

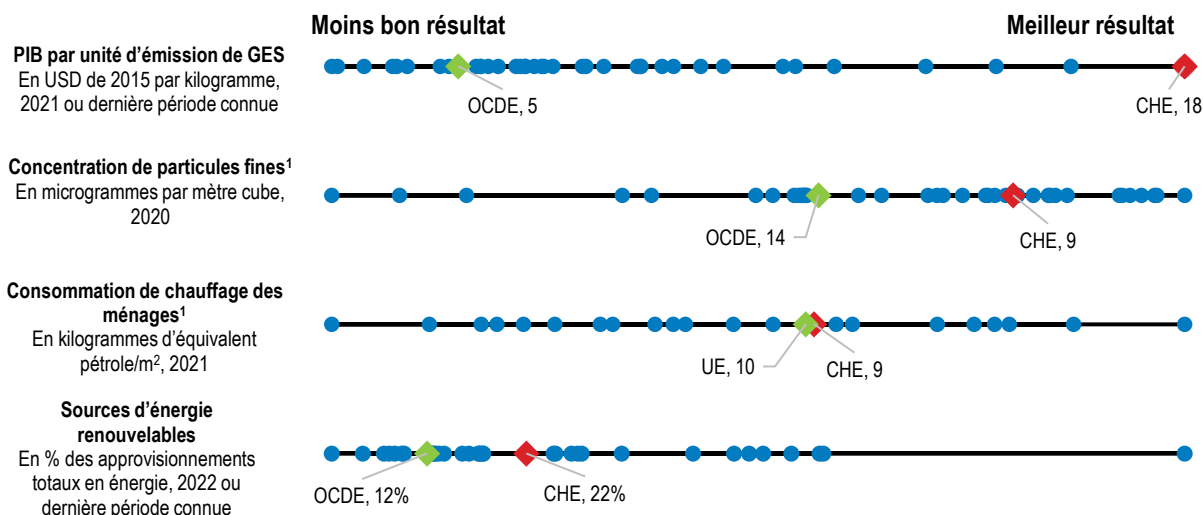
StatLink  <https://stat.link/j5z3cm>

Un taux d'activité plus élevé peut rendre la croissance plus forte et plus équitable. Les pénuries de main-d'œuvre et de compétences s'accroissent et prennent de plus en plus un caractère structurel. Le vieillissement rapide de la population et la réorientation des préférences vers une réduction de la durée du travail pèsent sur la croissance économique future. Certaines catégories, telles que les mères et les travailleurs seniors, demeurent toutefois sous-utilisées. Les interactions entre le système de prélèvements et de prestations et le coût élevé des services d'accueil des jeunes enfants se traduisent par des contre-incitations au travail pour les seconds apporteurs de revenu, notamment les mères. Inciter davantage de mères à travailler à plein temps permettra de réduire l'important écart de rémunération entre les genres. L'allongement de la vie active augmentera les revenus des personnes âgées et atténuera les tensions sur le système de retraite. Le recours accru à l'emploi des travailleurs étrangers qualifiés peut contrebalancer la réduction de la population active suisse et remédier aux pénuries de main-d'œuvre.

La Suisse, comme le reste du monde, est confrontée à des défis environnementaux imminents. Une consommation élevée, corollaire d'un niveau de vie élevé, a pour conséquence des niveaux élevés d'émissions et d'utilisation des ressources. Par ailleurs, le pays connaît un réchauffement deux fois plus rapide que la moyenne mondiale en raison de sa topographie alpine. La Suisse a réussi à découpler sa croissance économique de ses émissions et à améliorer son efficacité énergétique (Graphique 1.3). Cependant, les

émissions devront être réduites à un rythme beaucoup plus rapide à l'avenir, notamment dans les secteurs des transports et du bâtiment, si elle veut atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050.

Graphique 1.3. Indicateurs de durabilité



1. L'échelle de cet indicateur est inversée, de manière que l'extrémité droite corresponde au meilleur résultat.

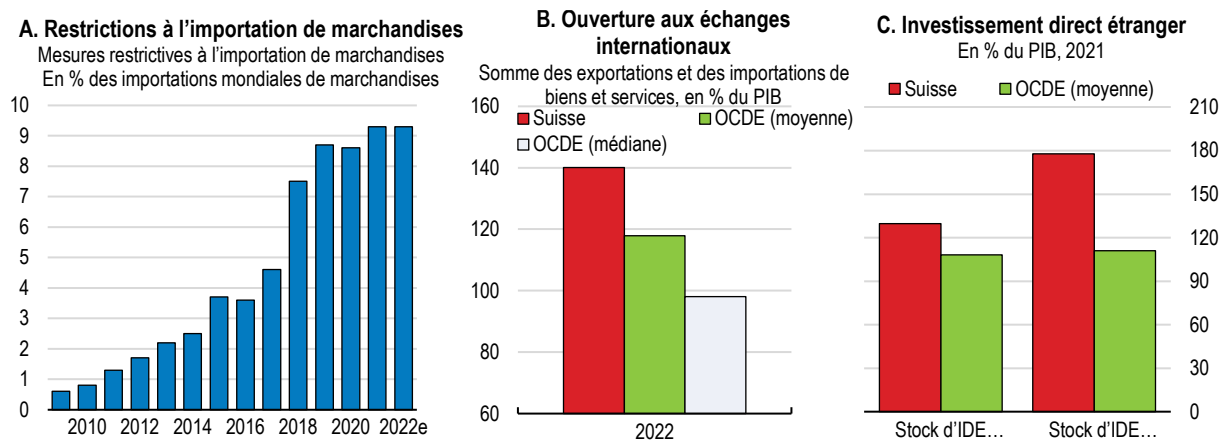
Note : Le PIB par unité d'émission de gaz à effet de serre (GES) est la productivité CO₂ induite par la production. L'indicateur « Concentration de particules fines » correspond à l'exposition moyenne de la population aux PM_{2.5}. La consommation d'énergie des ménages par habitant correspond à la consommation d'énergie par mètre carré des ménages pour le chauffage des locaux, calculée sur la base des conditions climatiques moyennes de l'UE.

Source : OCDE, base de données des indicateurs de croissance verte ; Odyssee-mure ; et calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/qtzjik>


La montée des tensions géopolitiques et la tendance mondiale au protectionnisme sont un problème pour la Suisse. En effet, son économie est très ouverte sur le monde et sa prospérité repose sur sa grande ouverture aux échanges et sur les flux transfrontières de capitaux et de main-d'œuvre (Graphique 1.4). Le maintien de l'accès aux marchés étrangers est essentiel à sa compétitivité, sa productivité et sa croissance et permet de réduire les vulnérabilités et les risques liés aux chaînes d'approvisionnement. En outre, l'ouverture du marché intérieur à la concurrence et l'amélioration de l'environnement des entreprises accroîtront la résilience du secteur privé suisse et renforceront la position de la Suisse comme plateforme mondiale pour les entreprises, les investissements et la recherche.

Graphique 1.4. Le renforcement du protectionnisme à l'échelle mondiale est un problème pour l'économie ouverte qu'est la Suisse



Note : Dans la partie A, le graphique représente la valeur cumulée des échanges visés par des restrictions à l'importation de marchandises, estimée par le Secrétariat de l'OMC à partir des informations disponibles dans la base de données de l'OMC sur le suivi du commerce concernant les mesures à l'importation recensées depuis 2009 et considérées comme ayant un effet de restriction des échanges. Ces estimations tiennent compte des mesures à l'importation de produits pour lesquels les codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) étaient disponibles. Ces chiffres n'incluent pas les mesures correctives commerciales. Les valeurs des importations sont tirées de la base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises (COMTRADE).

Source : Organisation mondiale du commerce (OMC), rapport de novembre 2022 ; OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE (base de données) ; et OCDE, l'investissement direct international (base de données).

StatLink  <https://stat.link/im6jwc>

Dans ce contexte, les principaux messages de la présente *Étude* sont les suivants :

- La politique monétaire devrait rester restrictive jusqu'à ce que l'inflation et les anticipations d'inflation restent durablement dans la fourchette de 0-2 % retenue comme objectif. Un suivi étroit des risques et vulnérabilités du secteur financier et l'amélioration de la réglementation et de la supervision des banques d'importance systémique permettront de préserver la stabilité financière. Une politique budgétaire globalement neutre se justifie à court terme, avec des stabilisateurs automatiques jouant librement, pour soutenir l'économie pendant le ralentissement. Toutefois, les tensions qui s'exercent sur la viabilité budgétaire à long terme rendent nécessaires, d'une part, l'adoption de réformes structurelles pour compenser le coût croissant du vieillissement de la population et lutter contre le changement climatique et, d'autre part, une augmentation des recettes fiscales.
- Un taux d'activité élevé permettra de renforcer la croissance et de la rendre plus inclusive. L'allongement de la durée de la vie active et la levée des obstacles qui empêchent les mères de travailler à plein temps seront utiles à cette fin.
- Les politiques environnementales doivent être renforcées pour parvenir à une croissance durable. Des incitations plus fortes et des procédures d'approbation plus rapides peuvent contribuer à accélérer la réduction des émissions, surtout dans les secteurs des transports et du bâtiment et faciliter l'électrification de l'économie.
- Le renforcement des liens avec les partenaires commerciaux existants, notamment l'UE, et l'extension du réseau d'accords de libre-échange peuvent accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement et favoriser l'accès aux marchés d'exportation ainsi qu'une exposition bénéfique à la concurrence. La réduction des obstacles aux échanges transfrontières ainsi que des charges administratives au sein du marché intérieur peut stimuler la concurrence et favoriser les gains de productivité.

Encadré 1.1. Réformes récentes

Dans un passé récent, la Suisse a progressé dans ses réformes de plusieurs domaines précédemment examinés dans les *Études économiques de l'OCDE* :

Retraites : deux réformes récentes (l'une ayant pris effet en 2020 et l'autre en 2024) ont permis d'accroître légèrement les recettes du premier pilier du système de retraite, en relevant la part des recettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui lui sont consacrées et en augmentant les contributions de la Confédération. En outre, l'âge de départ à la retraite des femmes doit être progressivement aligné sur celui des hommes et porté 65 ans (d'ici 2027).

Climat : une loi sur les objectifs en matière de protection du climat (qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025) a été adoptée en septembre 2022 et approuvée par référendum en juin 2023, inscrivant dans le droit national l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et fixant les trajectoires (générale et sectorielles) de réduction des émissions pour la période 2030-50. Cette loi a également prévu des ressources publiques supplémentaires pour favoriser des systèmes de chauffage des bâtiments respectueux de l'environnement et pour soutenir l'investissement des entreprises dans les technologies vertes.

Impôt sur le bénéfice des entreprises : la Suisse a adopté l'impôt minimum mondial de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales élaboré par l'OCDE. L'introduction au 1^{er} janvier 2024 de cette imposition minimale (sous la forme d'un impôt complémentaire national) et la redistribution des recettes provenant de celui-ci entre la Confédération et les cantons ont été approuvées par référendum en 2023.

Échanges : la Suisse a procédé à une suppression unilatérale de ses droits de douane sur tous les produits industriels importés, qui est entrée en vigueur en janvier 2024. Cette suppression des droits de douane sur les produits industriels couvre toute une gamme de biens de consommation ainsi que certaines matières premières et certains produits non finis qui entrent sur le territoire suisse pour y être transformés. Elle ne concerne pas les produits agricoles ni les produits de la pêche.

2 Évolutions macroéconomiques et enjeux de l'action publique

Urban Sila

Les perspectives économiques sont incertaines. L'activité et les échanges ont diminué. Le resserrement de la politique monétaire qui s'imposait a eu lieu, mais des incertitudes demeurent quant à la persistance de l'inflation. La hausse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale accroît également les risques et les facteurs de vulnérabilité du système financier, la vigilance restant par conséquent de mise. Des choix difficiles devront être faits en matière budgétaire pour répondre aux besoins de dépenses croissants liés aux tensions géopolitiques, au vieillissement démographique et à la transition écologique. Des réformes structurelles seront nécessaires pour ralentir l'augmentation des dépenses et/ou augmenter les recettes fiscales.

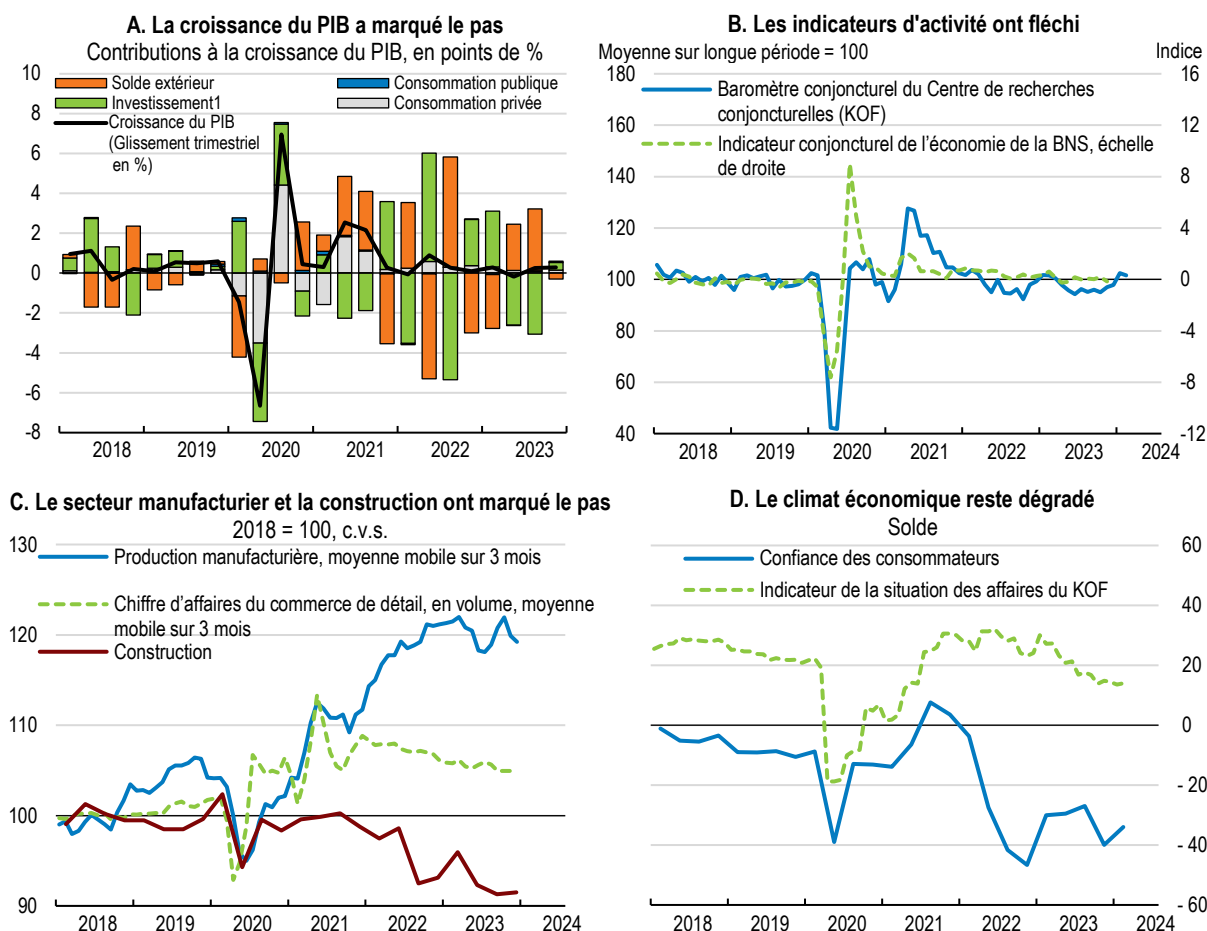
L'économie a ralenti dans un contexte de croissance mondiale moins rapide

L'activité économique a ralenti au cours de l'année écoulée. La faiblesse de la demande étrangère, l'effet négatif de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages suisses et le resserrement des conditions de financement pèsent sur l'activité. Le baromètre conjoncturel du KOF et l'indicateur conjoncturel de la Banque nationale suisse (BNS) font apparaître une baisse de régime dans l'économie (Graphique 2.1). La production manufacturière a marqué le pas et les perspectives sont en demi-teinte en raison du ralentissement de la demande des partenaires commerciaux. La faiblesse des exportations et la morosité des perspectives freinent les investissements dans les équipements et la construction. La consommation des ménages continue d'augmenter à un rythme soutenu, étayant la croissance des services, en dépit de la faiblesse persistante de la confiance des consommateurs (Graphique 2.1).

Le marché du travail reste dynamique, malgré un récent fléchissement. La croissance de l'emploi a été forte dans tous les secteurs économiques en 2023. Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) s'est établi à 3.9 % au deuxième trimestre 2023, son plus bas niveau depuis 15 ans, avant de remonter légèrement au troisième trimestre (Graphique 2.2). Le nombre d'emplois vacants reste élevé. Les tensions sur le marché du travail persistent, même si elles se sont récemment atténuées (Graphique 2.2), et les entreprises continuent de faire état de difficultés pour recruter du personnel (BNS, 2023a et 2023b).


L'inflation mesurée par les prix à la consommation a reflué, mais des tensions inflationnistes subsistent. L'inflation globale est revenue en juin 2023 dans la fourchette de 0-2 % retenue comme objectif, après avoir culminé à 3.5 % en août 2022 (Graphique 2.3). Ce recul reflète en grande partie la baisse (en glissement annuel) des prix des produits pétroliers importés et la décrue de l'inflation pour d'autres produits importés. En revanche, l'inflation mesurée par les prix à la consommation des biens et services suisses et les loyers d'habitation est restée supérieure à 2 %, ou proche de ce niveau. L'inflation sous-jacente a également reflué (Graphique 2.3). Si les salaires nominaux ont crû, les salaires réels ont eux continué à baisser. Les anticipations d'inflation à court terme ont dépassé la fourchette de 0-2 %. Au quatrième trimestre de 2023, les entreprises s'attendaient toujours à ce que l'inflation demeure à 1.8 %, soit un niveau proche de la limite supérieure de cette fourchette. En revanche, les anticipations à moyen terme sont se sont maintenues à l'intérieur de la fourchette de 0-2 % assimilée à la stabilité des prix (BNS, 2023a, 2023b).

Graphique 2.1. L'économie suisse a ralenti au cours de l'année qui s'est écoulée

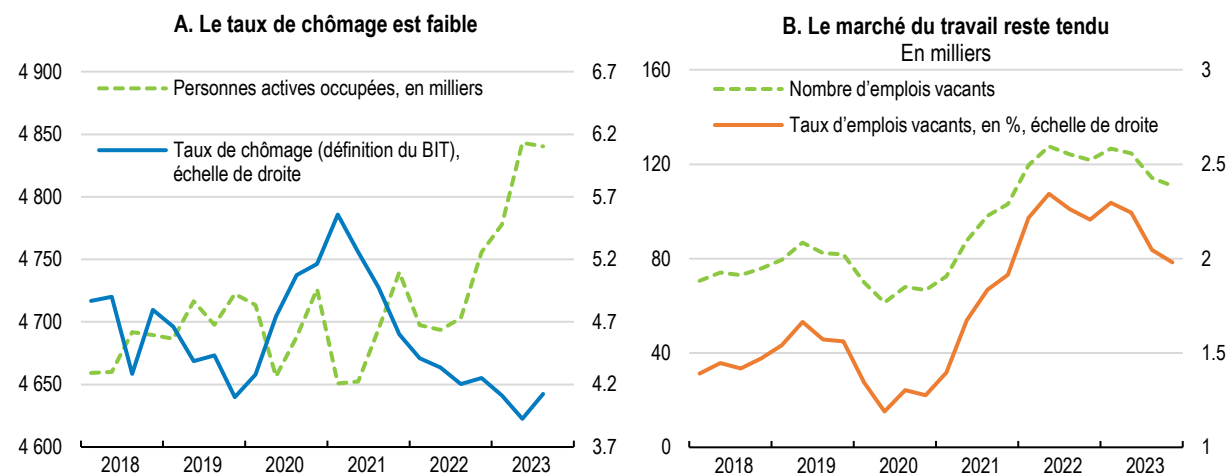


1. Y compris la variation des stocks.

Source : Centre de recherches conjoncturelles (KOF, *Konjunkturforschungsstelle*) ; Banque nationale suisse (BNS) ; Office fédéral de la statistique (OFS) ; Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ; et OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE (base de données).

StatLink  <https://stat.link/47nui8>

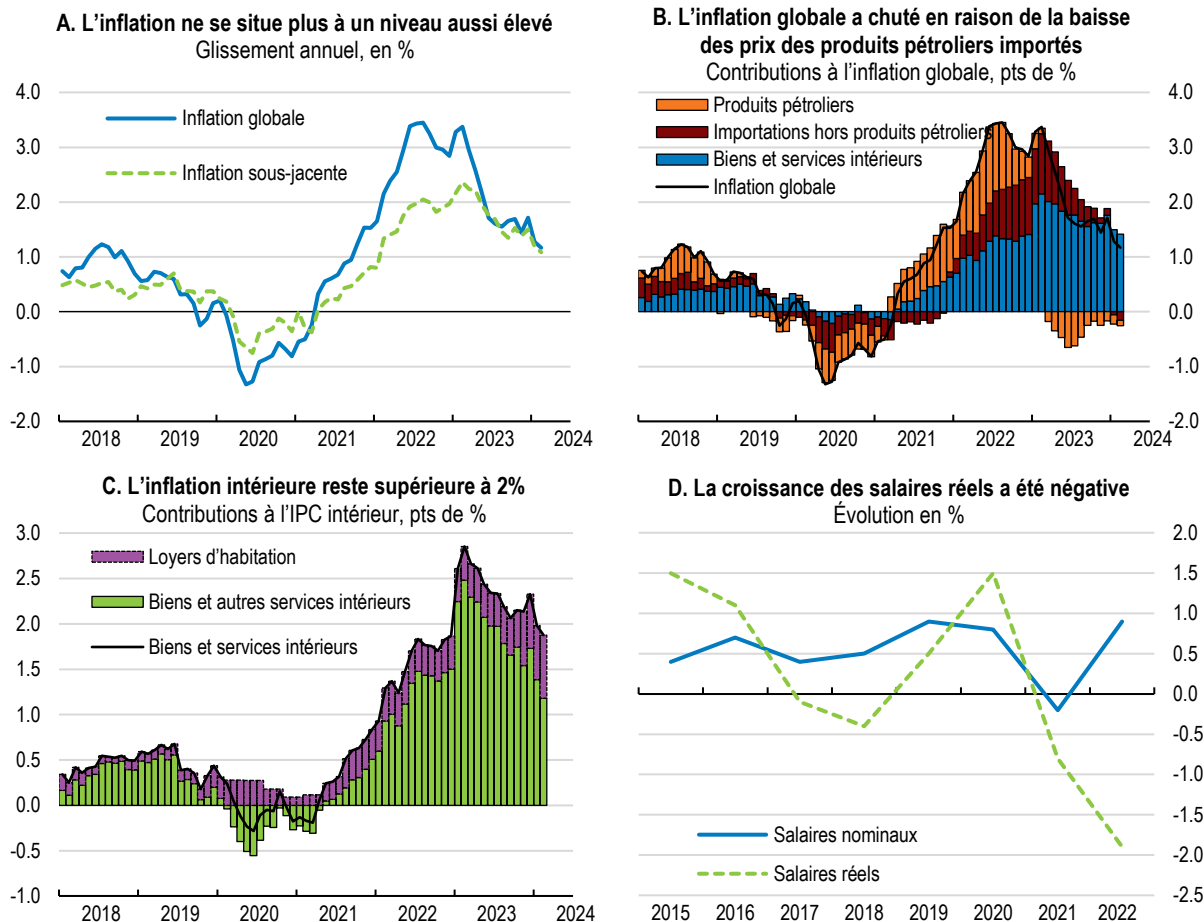
Graphique 2.2. Le marché du travail été dynamique



Source : OCDE, statistiques de la population active (base de données) ; Secrétariat d'État à l'économie ; et Office fédéral de la statistique (OFS), statistique de l'emploi (STATTEM).

StatLink  <https://stat.link/umrqzp>

Graphique 2.3. L'inflation mesurée par les prix à la consommation a reflué, mais des tensions inflationnistes subsistent



StatLink  <https://stat.link/2d0yjs>

La croissance du PIB ne sera que modeste

Selon les projections, la croissance du PIB réel devrait rester inférieure à son niveau potentiel en 2024, en raison de l'effet du resserrement de la politique monétaire sur l'activité économique mondiale et la demande intérieure. L'économie devrait croître de 0,9 % en 2024 et de 1,4 % en 2025 (tableau 2.1). En 2024, le PIB de la Suisse bénéficiera de l'impact positif d'événements sportifs internationaux, signe que sa dynamique de croissance sous-jacente est en réalité encore plus faible. L'augmentation des loyers liée à la hausse du taux hypothécaire de référence, la hausse des taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et le renchérissement de l'électricité sur le marché de détail intérieur en 2024 tireront l'inflation vers le haut. L'inflation mesurée par les prix à la consommation devrait dépasser temporairement 2 % courant 2024, avant de ralentir de nouveau au début de 2025. Cette hausse de l'inflation ralentira la croissance de la consommation intérieure. La croissance ne devant être que modeste à l'avenir, le taux de chômage augmentera légèrement. L'évolution des salaires réels deviendra positive en 2025.

Les perspectives sont très incertaines. Des risques liés à l'approvisionnement en énergie et à ses prix subsistent, notamment pendant l'hiver 2023-24. Des pénuries d'énergie pourraient entraîner une nouvelle montée de son prix, avec pour conséquence une poursuite de la réduction de pouvoir d'achat et du ralentissement de l'économie. Des incertitudes entourent également la persistance de l'inflation et l'effet

d'une politique monétaire plus restrictive sur la croissance mondiale. Un nouveau resserrement monétaire en Suisse ou à l'échelle internationale, s'il était nécessaire, pourrait accroître les risques liés à un niveau d'endettement élevé et à la correction des prix des biens immobiliers, avec des répercussions sur le secteur financier. En revanche, un dénouement favorable des tensions géopolitiques pourrait se traduire par une hausse des échanges, un regain de confiance et un renforcement de la croissance et de la stabilité.

Tableau 2.1. Indicateurs et prévisions macroéconomiques

Variation annuelle en pourcentage, en volume (aux prix de 2015)

	2020	2021	2022	Estimations et prévisions		
	En prix courants (milliards CHF)			2023	2024	2025
Produit intérieur brut (PIB)	695.8	5.4	2.7	0.8	0.9	1.4
Consommation privée	361.3	1.8	4.2	2.1	0.9	1.1
Consommation publique	84.5	3.3	-0.8	-0.5	0.9	0.8
Formation brute de capital fixe	187.9	2.8	1.2	-2.0	-2.9	0.7
Logement	21.7	-1.9	-2.3	-2.4	-3.0	0.7
Entreprises	142.8	4.5	2.2	-1.9	-2.9	0.7
Administrations publiques	23.4	-3.1	-2.6	-2.2	-2.0	0.9
Demande intérieure finale	633.7	2.3	2.6	0.6	-0.2	0.9
Variation des stocks ¹	18.4	-2.1	-0.6	0.5	-1.3	0.0
Demande intérieure totale	652.1	0.0	1.8	1.0	-1.7	1.0
Exportations de biens et de services	445.9	13.6	6.3	2.7	2.9	3.5
Importations de biens et de services	402.2	5.6	6.0	3.7	-0.2	3.3
Solde extérieur ¹	43.7	5.4	0.9	-0.2	2.3	0.6
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire)						
PIB (corrige des effets des manifestations sportives)	704.4	5.1	2.5	1.3	0.5	1.8
PIB potentiel	..	1.5	1.5	1.4	1.3	1.2
Écart de production ²	..	0.0	1.2	0.5	0.2	0.4
Emploi	..	-0.2	0.6	2.8	0.6	0.4
Taux de chômage (en % de la population active)	..	5.1	4.3	4.0	4.4	4.4
Déflateur du PIB	..	1.2	2.5	1.0	1.6	1.5
Indice des prix à la consommation (IPC)	..	0.6	2.8	2.1	1.9	1.4
Indice des prix à la consommation sous-jacent ³	..	0.3	1.7	1.8	1.6	1.3
Taux d'épargne net des ménages (% du revenu disponible)	..	20.5	19.3	19.3	19.4	19.3
Solde des paiements courants (% du PIB)	..	6.9	9.4	7.6	6.7	7.4
Solde financier des administrations publiques (% du PIB)	..	-0.3	1.2	0.9	0.7	0.6
Solde financier primaire sous-jacent des administrations publiques ²	..	-0.3	0.8	0.8	0.7	0.6
Dette brute des administrations publiques (% du PIB)	..	41.5	37.7	36.8	36.3	35.8
Dette nette des administrations publiques (% du PIB)	..	-20.3	-4.4	-5.2	-5.8	-6.3
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	..	-0.7	-0.1	1.5	1.5	0.9
Rendement des obligations d'État à dix ans, moyenne	..	-0.2	0.8	1.0	0.9	1.1

1. Contributions aux variations du PIB réel.

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. Indice des prix à la consommation, hors produits alimentaires et énergie.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

Tableau 2.2. Événements susceptibles de modifier sensiblement les perspectives

Choc	Conséquences possibles
Crise énergétique et alimentaire mondiale	Une aggravation des perturbations de l'approvisionnement en produits alimentaires, en énergie et en matières premières entraînerait un accroissement de l'inflation et une contraction des échanges mondiaux, et conduirait à une récession.
Poursuite de l'exacerbation des tensions géopolitiques	L'instabilité géopolitique rendrait les perspectives plus incertaines et ferait fléchir la demande tant intérieure qu'extérieure, ralentissant ainsi la croissance.
Les tensions commerciales internationales pourraient continuer de s'accroître et s'accompagner d'une extension des restrictions à l'exportation.	Une fragmentation accrue des chaînes d'approvisionnement mondiales et de nouveaux obstacles aux échanges pèseraient sur la croissance et alimenteraient les tensions inflationnistes.
Hausses soudaines et fortes des taux d'intérêt et correction majeure des prix des logements.	De fortes corrections des prix des logements pourraient mettre au jour des facteurs de vulnérabilité du système financier et entraîner ce faisant une crise du secteur financier qui pourrait se propager à l'économie réelle. En outre, des hausses subites des taux d'intérêt feraient sensiblement augmenter le coût du service de la dette des ménages et des investisseurs fortement endettés, accroissant ainsi les risques de défaillances.

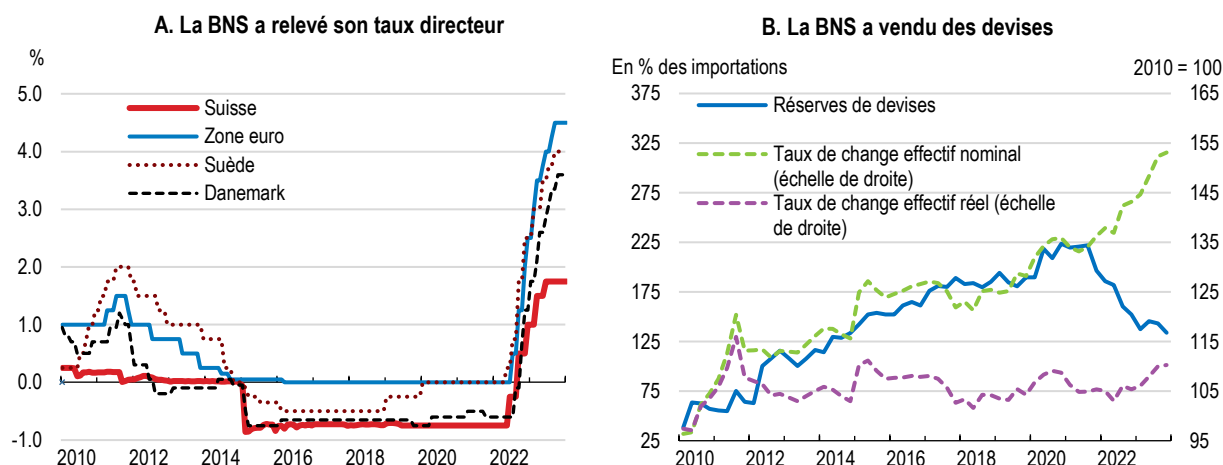
L'orientation de la politique monétaire devrait rester restrictive

Entre juin 2022 et juin 2023, la Banque nationale suisse (BNS) a relevé son taux d'intérêt directeur de 250 points de base, le portant de -0.75 % à 1.75 %. (Graphique 2.4), sortant ainsi d'une période de taux d'intérêt négatifs de sept ans. Pour rapprocher le taux du marché monétaire du taux directeur, la BNS a pris des mesures pour absorber les liquidités, par le biais d'opérations de pension et l'émission de bons, et a ajusté sa politique de rémunération des avoirs à vue par paliers. Les avoirs à vue des banques détenus auprès de la BNS sont rémunérés au taux directeur de la BNS jusqu'à un certain seuil au-delà duquel la rémunération est désormais égale au taux directeur réduit d'un demi-point de pourcentage. Avec ce système de rémunération par paliers, la BNS facilite les échanges d'avoirs à vue sur le marché monétaire et s'assure que les taux d'intérêt sur ce marché restent proches de son taux directeur.

L'orientation de la politique monétaire devrait rester restrictive jusqu'à ce que l'inflation se maintienne durablement dans la fourchette de 0-2 %. Les autorités monétaires devraient continuer à suivre de près l'évolution de l'inflation et de la situation économique en Suisse et à l'étranger. Dans les conditions actuelles, on table toujours sur le fait que l'inflation repassera temporairement au-dessus de la fourchette retenue comme objectif en 2024, en raison des hausses attendues des loyers et de la TVA, ainsi que d'augmentations des prix de l'électricité. La volatilité des prix de l'énergie pourrait entraîner de nouvelles tensions sur le prix des importations.

La BNS est restée active sur le marché des changes. Pour assurer des conditions monétaires adéquates, les interventions de la BNS sur le marché des changes au cours des derniers trimestres ont porté principalement sur des opérations de vente de devises (Graphique 2.4), contribuant ainsi au resserrement de la politique monétaire. Celles-ci ont eu pour effet indirect positif de contribuer à réduire la taille du bilan de la banque centrale.

Graphique 2.4. La politique monétaire a été durcie



Source : Banque nationale suisse (BNS) ; Banque centrale européenne (BCE) ; Banque de Suède (*Sveriges Riksbank*) ; Banque nationale du Danemark (*Danmarks Nationalbank*) ; et *Perspectives économiques de l'OCDE*.

StatLink  <https://stat.link/pi8slr>

La taille toujours importante du bilan de la BNS accroît les risques et les enjeux, car les variations de valorisation peuvent se traduire par des pertes ou des bénéfices très importants, ce qui peut avoir des conséquences sur les fonds propres de la BNS et accroît l'incertitude relative à la distribution du bénéfice. Le bilan de la BNS a fortement augmenté après 2010, atteignant 140 % du PIB en 2020 avant de redescendre à 105 % au deuxième trimestre de 2023, soit un niveau toujours élevé en comparaison internationale (Graphique 2.5). En 2022, après plusieurs années de bénéfices importants, la BNS a enregistré une perte de 132 milliards CHF (17 % du PIB), due principalement à des moins-values sur ses positions en monnaies étrangères (BNS, 2023c), ce qui a empêché la distribution d'un bénéfice en 2023. Cette année-là, la BNS a enregistré une nouvelle perte, de l'ordre de 3.2 milliards CHF, qui n'a pas permis non plus la distribution d'un bénéfice en 2024. Aucun transfert au budget fédéral ou aux cantons ne pourra donc avoir lieu. Toutefois, les pertes importantes enregistrées récemment ne devraient pas empêcher la BNS de poursuivre avec efficacité sa politique de maintien de la stabilité des prix et de la stabilité financière (Zeng et Li, 2023).

Encadré 2.1. La stratégie de placement de la BNS

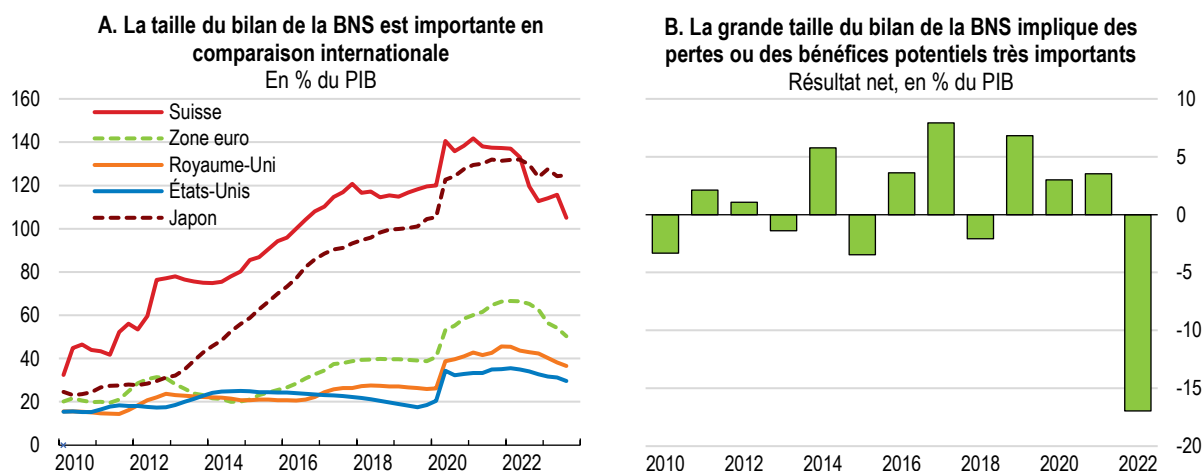
Dans le cadre de sa politique de placement, la Banque nationale suisse (BNS) poursuit deux principaux objectifs. Le premier est de s'assurer la possibilité de recourir en tout temps à son bilan aux fins de la politique monétaire. Cela signifie que la BNS doit pouvoir accroître ou réduire la taille de son bilan si nécessaire pour garantir des conditions monétaires appropriées. Le second objectif réside dans le maintien à long terme de la valeur des réserves monétaires.

Le bilan de la BNS représente plus de 100 % du PIB suisse, et ses actifs prennent essentiellement la forme de placements en devises (91 %), d'or (6 %) et, dans une moindre mesure, d'actifs financiers en francs suisses (1 %) et d'autres actifs (2 %). Les avoirs en devises sont principalement libellés en dollars des États-Unis ou en euros.


Le portefeuille d'obligations de la BNS se caractérisait à la fin de 2022 par une durée moyenne d'immobilisation des capitaux (durée) de 4.4 ans et se compose essentiellement d'obligations d'État. Sur chaque marché, les placements sont très diversifiés en termes d'échéances, afin que d'importants volumes puissent être achetés ou vendus avec un impact aussi faible que possible sur les cours. Le portefeuille d'obligations en francs suisses est géré de manière passive, et se compose principalement de titres émis par la Confédération, les cantons, les communes et des débiteurs étrangers, ainsi que de lettres de gage suisses. La durée moyenne de ce portefeuille s'établissait à 7.6 ans en 2022. La BNS gère son portefeuille d'actions de manière passive sur la base d'un indice de référence, qui est fondé dans une large mesure sur différents indices boursiers se rapportant principalement à des économies avancées.

Source : BNS (2022).

Graphique 2.5. La taille importante du bilan de la BNS accroît les risques et les enjeux



Source : *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données) ; Conseil des gouverneurs du Système fédéral de réserve des États-Unis ; Banque centrale européenne (BCE) ; Banque du Japon ; Banque d'Angleterre ; Banque nationale suisse (BNS) ; et calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/y48uwX>

La BNS a pris des mesures pour accroître la résilience de son bilan. Elle a limité les distributions de bénéfice et revu la règle régissant la dotation à la provision pour réserves monétaires. Elle a également renforcé sa communication en donnant des informations transparentes sur sa stratégie d'investissement et la volatilité potentielle de ses bénéfices. La BNS devrait continuer de revoir sa stratégie d'investissement et maintenir des mesures appropriées pour limiter les risques inhérents à la taille importante de son bilan.

Neutraliser les risques qui pèsent sur la stabilité financière

Veiller à ce que le secteur bancaire dispose de volants de fonds propres suffisants et à ce qu'il soit surveillé de manière adéquate

Les fortes hausses des taux d'intérêt, le fléchissement de l'activité économique et l'incertitude globale accentuent les risques qui entourent le système financier et sa vulnérabilité. La sortie de l'environnement de taux d'intérêt négatifs et la montée des taux renforcent de manière générale les produits d'intérêts nets des banques. Néanmoins, de fortes hausses des taux d'intérêt peuvent provoquer un réajustement sensible des prix de certains actifs, se traduisant par des pertes pour les investisseurs et les établissements financiers. En outre, le fléchissement de l'activité économique se répercute sur la viabilité des entreprises et dégrade les portefeuilles de prêts des établissements financiers. L'analyse de scénarios de crise de la Banque nationale suisse (BNS) – réalisée en 2023 uniquement pour les banques axées sur le marché intérieur, étant donné qu'il n'était pas encore possible d'évaluer de manière exhaustive l'ensemble issu du rachat du Credit Suisse par UBS – laisse à penser que les volants de fonds propres des banques axées sur le marché intérieur devraient, dans l'ensemble, garantir une résilience adéquate (BNS, 2023d). Les banques doivent conserver des volants de fonds propres suffisants et une gestion efficace des risques pour neutraliser ceux-ci.

L'acquisition facilitée par l'État du Credit Suisse par UBS, annoncée en mars 2023, a de fait stabilisé la situation de crise grandissante du Credit Suisse et circonscrit les risques de contagion, préservant ainsi la stabilité financière, mais elle s'accompagne de nouveaux risques et problèmes. Les détenteurs des titres de dette considérés comme des fonds propres de base supplémentaires (AT1, *Additional Tier 1*) ayant été intégralement dépréciés ainsi qu'un groupe d'actionnaires du Credit Suisse ont engagé des poursuites en justice contre les autorités suisses, qui pourraient déboucher sur des procédures judiciaires coûteuses à l'issue incertaine. La restructuration des activités du Credit Suisse se traduira par des pertes d'emplois considérables. UBS a annoncé que 3 000 emplois seraient supprimés rien qu'en Suisse, mais il est probable que le marché du travail, qui est actuellement tendu, absorbera une grande partie de cette main-d'œuvre. Ce regroupement des deux plus grandes banques soulève maintenant des questions de concurrence. UBS exerce ses activités sur le marché mondial des services financiers où joue la concurrence, mais au niveau national, le nouvel établissement issu de cette fusion détiendra environ 25 % du marché des dépôts de résidents et des prêts aux résidents (BNS, 2023d). La Commission de la concurrence (COMCO) examine ce rachat et a présenté son premier rapport à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) en septembre 2023.

Encadré 2.2. Le rachat du Credit Suisse par UBS

En mars 2023, les autorités – le Conseil fédéral, l’Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et la Banque nationale suisse (BNS) – ont facilité le rachat par UBS du Credit Suisse, qui était mal en point. Après des années marquées par des problèmes de gestion des risques, des contrôles internes inadéquats, des pertes financières, des changements de dirigeants et des tentatives de restructuration, en mars 2023, la faillite de deux banques américaines, vis-à-vis desquelles l’exposition du Credit Suisse était pourtant insignifiante, l’a soumis à des pressions considérables. Alors que le Credit Suisse satisfaisait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres et de liquidités, il est devenu de plus en plus probable qu’il soit dans l’incapacité de se stabiliser par ses propres moyens. Le train de mesures annoncé le 19 mars 2023, axé sur l’acquisition de l’établissement par UBS et une aide considérable sous forme de liquidités, a rapidement stabilisé la situation et empêché d’autres effets d’entraînement sur le système financier en Suisse et à l’échelle mondiale.

Pour compléter la facilité pour resserrlements de liquidités (FRL) et l’aide extraordinaire sous forme de liquidités (ELA, *emergency liquidity assistance*) qui existaient déjà, les autorités ont mis en place deux nouveaux instruments – une aide extraordinaire supplémentaire sous forme de liquidités (ELA+, *additional emergency liquidity assistance*) et un prêt d’aide sous forme de liquidités garanti par la confédération (mécanisme public de garantie des liquidités) – en vertu d’une ordonnance de nécessité, afin d’apporter un soutien massif sous forme de liquidités au nouvel ensemble. Par ailleurs, le gouvernement fédéral a fourni à UBS une garantie contre les pertes de 9 milliards CHF au maximum (applicable uniquement au-delà d’un premier seuil de 5 milliards CHF de pertes éventuelles devant être absorbées par UBS) sur un portefeuille spécifique d’actifs du Credit Suisse dont la valeur était difficile à estimer. L’acquisition a été réalisée de manière accélérée, en vertu de l’ordonnance de nécessité adoptée et du fait de l’approbation rapide de la transaction, qui n’a pas été soumise au vote des actionnaires du Credit Suisse et d’UBS. L’intervention des pouvoirs publics a débouché sur une dépréciation intégrale, à hauteur de 15 milliards CHF, des titres de dette considérés comme des fonds propres de base supplémentaires (AT1, *Additional Tier 1*) du Credit Suisse, tandis que ses actionnaires ont bénéficié du prix d’acquisition offert par UBS pour les actions du Credit Suisse.

L’acquisition est devenue effective en juin 2023. UBS a annoncé une diminution sensible de l’ampleur des activités exercées précédemment par le Credit Suisse, en particulier une réduction de ses activités de banque d’investissement. En août 2023, UBS a annoncé qu’elle mettait fin à la garantie contre les pertes de 9 milliards CHF accordée par le gouvernement fédéral. Par ailleurs, les aides sous forme de liquidités accordées au titre du dispositif ELA+ et du mécanisme public de garantie des liquidités ont été intégralement remboursées.

UBS, qui était déjà une banque d’importance systémique mondiale avant la fusion, est donc devenue encore plus grande et en vertu des règles relatives aux établissements « trop grands pour faire faillite » (TBTF, *too big to fail*), il doit satisfaire des exigences réglementaires encore plus strictes. La FINMA a accordé à UBS une période de transition allant de la fin de 2025 au début de 2030, au plus tard, pour se conformer aux exigences de fonds propres correspondant à l’augmentation de sa taille et de sa part de marché nationale. Pendant le processus d’intégration et de restructuration, les autorités devraient continuer à surveiller et contrôler de près la banque issue de la fusion.

L’acquisition a été réalisée sans que soit utilisé le régime de liquidation TBTF, soulevant des interrogations quant à la réglementation et à la surveillance optimales des grandes banques à l’avenir : comment une banque d’importance systémique mondiale qui satisfaisait aux exigences réglementaires a-t-elle pu être déstabilisée aussi rapidement, et quand, comment et sur quelle base juridique une autorité de réglementation peut-elle intervenir auprès d’une banque satisfaisant les exigences quantitatives fixées par

la réglementation ? Il faudrait tirer des enseignements importants de cette affaire pour renforcer la réglementation en Suisse ainsi qu'au niveau international. Le Conseil fédéral a engagé un examen du dispositif TBTF, dont le rapport final et les conclusions doivent être publiés au printemps de 2024. Une commission d'enquête parlementaire examinera la gestion et les responsabilités des autorités dans le cadre du pilotage de ce rachat.

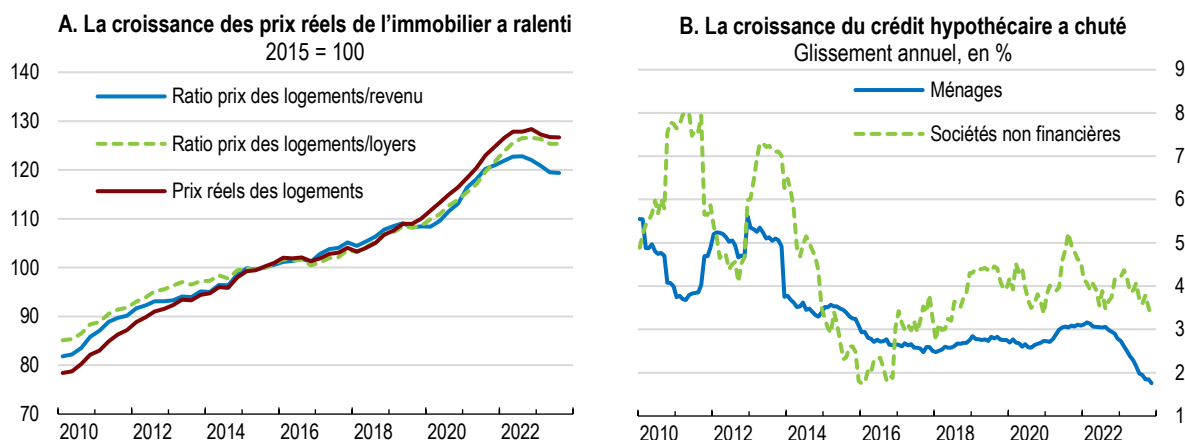
La BNS a présenté des observations préliminaires et des enseignements tirés de cette affaire dans son *Rapport sur la stabilité financière 2023* (BNS, 2023d). Elle y a souligné la nécessité de revoir le dispositif TBTF afin de faciliter une intervention rapide. En période de crise, les indicateurs réglementaires comme les ratios de fonds propres et de liquidité se sont révélés trop limités. En outre, le Credit Suisse a été confronté à des sorties de dépôts qui ont été plus importantes que ce qui avait été anticipé dans la réglementation relative aux liquidités. La BNS a estimé qu'il était nécessaire que les banques puissent cesser de payer les intérêts sur les instruments AT1 lorsqu'elles subissaient des pertes, et qu'elles puissent déprécier ces titres AT1 plus rapidement pour pouvoir absorber leurs pertes et accroître leurs chances de redressement. En outre, les banques devraient avoir des volants de liquidités plus importants et un niveau plus élevé d'actifs inscrits dans leur bilan pouvant être fournis en garantie à la BNS pour obtenir une aide extraordinaire sous forme de liquidités. En collaboration avec la FINMA et la BNS, le Département fédéral des finances réalise un examen plus approfondi de la crise du Credit Suisse, qui sera également présenté aux parlementaires suisses au printemps de 2024.

La FINMA a également publié un rapport sur la crise du Credit Suisse en décembre 2023 (FINMA, 2023a). Dans ce rapport, la FINMA souligne qu'elle avait pris des mesures drastiques et invasives pour combler les lacunes du Credit Suisse en matière de gouvernance d'entreprise et de gestion des risques avant la crise qui a eu lieu au début de 2023. La FINMA estime qu'en intensifiant ses activités de surveillance et d'application du droit concernant le Credit Suisse, elle est allée jusqu'aux limites de ses possibilités légales et appelle donc à un renforcement de la base légale de ses interventions. Plus spécifiquement, elle demande que soit mis en place un régime applicable aux cadres supérieurs (*senior managers regime*) – répartition claire des responsabilités, possibilité d'imputer les infractions commises aux personnes responsables, et nécessité que les risques les plus importants soient connus au plus haut niveau de la banque –, que la compétence de prononcer des amendes lui soit donnée, et que soient adoptées des règles plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise. La FINMA a également indiqué qu'elle était prête à renforcer ses pratiques en matière de surveillance et qu'elle examinerait de manière approfondie les mesures de stabilisation, ce qui serait bienvenu.


Surveiller les vulnérabilités sur le marché du logement

Le marché du logement a commencé à montrer des signes de modération, après des années de forte hausse des prix de l'immobilier (Graphique 2.6). En termes réels, la croissance des prix de l'immobilier résidentiel a ralenti sur le segment des logements occupés par leur propriétaire, et elle est devenue négative sur le segment des objets résidentiels de rendement (BNS, 2023 d et 2023b). La croissance du crédit hypothécaire a également fléchi. Il faudra encore du temps pour que les hausses antérieures des taux d'intérêt se reflètent pleinement dans la dynamique du marché, et la croissance des prêts hypothécaires ralentira probablement encore. D'après divers indicateurs et des estimations obtenues par modélisation de la BNS, prenant en compte la situation de l'économie, les taux d'intérêt, les revenus et les loyers, les prix actuels des appartements correspondent à une surévaluation de l'immobilier suisse pouvant aller jusqu'à 40 % (BNS, 2023d). Cela tient en partie à des facteurs démographiques et à des contraintes affectant l'offre.

Graphique 2.6. Le marché du logement a commencé à se détendre



Source : OCDE, Indicateurs analytiques des prix des logements (base de données) ; et Banque nationale suisse (BNS).

StatLink  <https://stat.link/zbgu9f>

Des vulnérabilités perdurent sur le marché de l'immobilier résidentiel, même s'il s'est détendu dans une certaine mesure. Compte tenu de la surévaluation des actifs immobiliers, de fortes hausses des taux d'intérêt ou d'autres chocs pourraient provoquer une correction majeure des prix, qui entraînerait une dégradation des portefeuilles de prêts hypothécaires des banques. En outre, la proportion de prêts caractérisés par une contrainte de taux d'intérêt (qui désigne la période précédant la réévaluation du taux d'intérêt d'un crédit hypothécaire) inférieure à six mois augmente. Les vulnérabilités sont particulièrement aiguës sur le segment des objets résidentiels de rendement, où les investisseurs commerciaux sont plus susceptibles de faire défaut sur leur dette que les propriétaires occupants. Sur ce segment, en 2022, une part importante des nouveaux crédits (15 %) se caractérisait à la fois par une contrainte de taux d'intérêt courte et un ratio prêt/revenus élevé (supérieur à 20), ce qui les rendait particulièrement vulnérables à une augmentation des taux d'intérêt (BNS, 2023d).

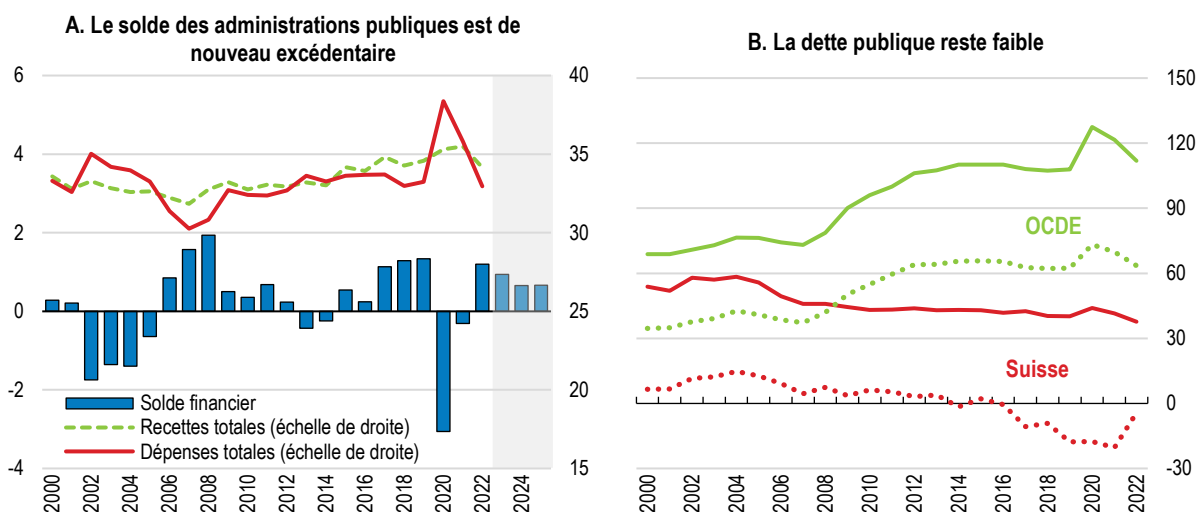
Il faudrait continuer de surveiller de près les risques liés au marché du logement et veiller à ce que des volants de fonds propres suffisants soient préservés. Le volant anticyclique sectoriel de fonds propres a été réactivé en septembre 2022, son niveau ayant été fixé à 2.5 % des positions pondérées en fonction des risques garanties par des gages immobiliers sur des objets d'habitation situés en Suisse, et cette mesure bienvenue contribuera à garantir la résilience du secteur bancaire (toute mesure d'activation, d'ajustement ou de désactivation du volant anticyclique de fonds propres est proposée par la BNS – après consultation de la FINMA – au Conseil fédéral, qui rend sa décision). Précédemment, l'Association suisse des banquiers (ASB) avait décidé de durcir, avec effet au 1^{er} janvier 2020, ses dispositions d'autorégulation relatives aux prêts hypothécaires finançant l'acquisition d'objets résidentiels de rendement, en revoyant à la hausse le niveau de capitaux propres exigé et en raccourcissant le délai d'amortissement. Il serait néanmoins bénéfique pour la Suisse de disposer d'un plus large éventail d'outils macroprudentiels qui tiennent compte de la capacité financière des emprunteurs, incluant par exemple un plafonnement des ratios dette/revenus et service de la dette/revenu applicables aux prêts hypothécaires. Comme cela avait été recommandé dans les précédentes *Études* (OCDE, 2017 ; 2019 ; 2022a), il conviendrait de renforcer le cadre de fixation des règles macroprudentielles, notamment en donnant pour mandat clair et ferme aux autorités compétentes de proposer des outils et de les calibrer. Pour l'heure, ces règles sont fixées en accord avec l'Association suisse des banquiers (ASB), ce qui peut avoir un impact sur leur opportunité et leur rigueur (FMI, 2019).

Une politique budgétaire globalement neutre se justifie

Après les mesures exceptionnelles prises pendant la crise du COVID-19 et deux années de déficit budgétaire, les administrations publiques ont enregistré un excédent de 1.2 % du PIB en 2022 (Graphique 2.7). Malgré l'affaiblissement de la croissance du PIB, un nouvel excédent des administrations publiques est attendu en 2023, sachant que l'administration fédérale a enregistré un déficit. Le gouvernement fédéral a dû renoncer à un versement au titre du bénéfice distribué par la BNS (0.25 % du PIB) en raison des pertes inscrites à son bilan, mais il n'a pas été nécessaire d'utiliser le mécanisme de sauvetage du secteur de l'électricité (0.5 % du PIB) (Conseil fédéral, 2023a). En outre, en août 2023, UBS a annoncé qu'elle résiliait le contrat de garantie contre les pertes accordé par le gouvernement fédéral à concurrence de 9 milliards CHF (1.1 % du PIB) dans le contexte du rachat de Credit Suisse. Cette garantie ne représentait pas une charge financière immédiate pour le budget fédéral, mais sa résiliation supprime un risque éventuel qui pesait sur les finances publiques.

Graphique 2.7. Le solde des administrations publiques est redevenu excédentaire et la situation budgétaire est saine

Administrations publiques, en % du PIB



StatLink  <https://stat.link/mxkt2e>

La situation des finances publiques reste saine et d'amples marges de manœuvre budgétaires sont toujours disponibles. La dette brute des administrations publiques, qui s'est établie à 37 % du PIB en 2022, est faible en termes de comparaison internationale (Graphique 2.7). Le ratio de la dette publique est stable depuis 15 ans, de l'ordre de 40 à 45 % du PIB, contrairement à de nombreuses autres économies de l'OCDE. Ce résultat est obtenu dans le contexte de la règle fédérale de frein à l'endettement (ainsi que des règles budgétaires cantonales) qui vise à faire de la politique budgétaire un outil de stabilisation au cours d'un cycle économique (tout en répondant à des besoins exceptionnels), et à assurer la viabilité des finances publiques en maintenant la dette nominale à un niveau stable (diminution du ratio dette/PIB).

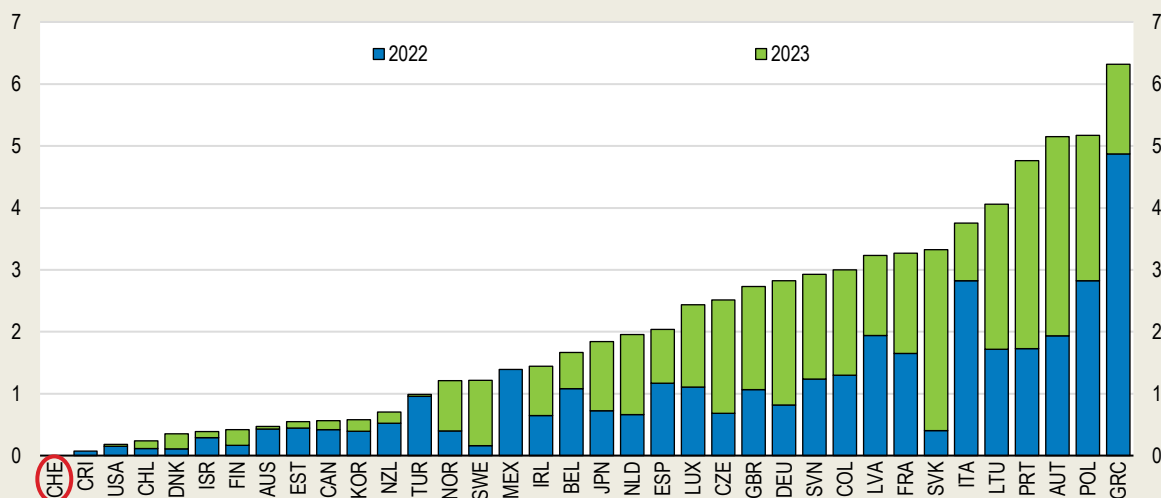
Encadré 2.3. La Suisse s'est abstenue de prendre des mesures de soutien discrétionnaires pendant la crise de l'énergie

L'agression de la Russie contre l'Ukraine a provoqué une forte hausse des prix de l'énergie et des produits de base, ainsi que de graves perturbations de l'offre sur les marchés de l'énergie. En l'absence d'une production nationale de gaz naturel, et sachant que le gaz représente 16 % de la consommation énergétique (AIE, 2020), la Suisse a été touchée par le choc énergétique. Toutefois, les autorités se sont abstenues de prendre des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises auxquelles d'autres pays européens ont eu fréquemment recours (Graphique 2.8).

La prépondérance de l'électricité d'origine renouvelable dans la production d'électricité, la part relativement faible de l'énergie dans la consommation totale des ménages, la solidité du franc suisse et la réglementation du marché au détail ont contribué à atténuer les effets négatifs de la hausse des prix de l'énergie en Suisse. Les plans d'urgence pour remédier aux pénuries d'énergie (y compris les recommandations visant à réduire la consommation de gaz naturel et d'électricité) ont également aidé les autorités à gérer efficacement la situation, bien que la cause de la crise se soit avérée très différente de ce qui avait été envisagé dans les évaluations des risques passées (FONES, 2021).


Graphique 2.8. Pas de nouvelles mesures de soutien public pendant la crise de l'énergie

Mesures d'aide énergétique, en % du PIB



Note : On évalue les mesures d'aide en termes bruts, c'est-à-dire sans tenir compte de l'effet des mesures liées à l'énergie éventuellement adoptées en parallèle pour accroître les recettes, telles que l'imposition des bénéfices exceptionnels enregistrés par les entreprises du secteur énergétique. Les projets annoncés par le gouvernement, mais pas encore votés par le Parlement ont été pris en considération s'il paraît clair qu'ils seront mis en œuvre sous une forme proche de celle qui a été annoncée. Les coûts budgétaires bruts ont été calculés à partir d'un ensemble d'estimations officielles et d'hypothèses concernant la façon dont les prix de l'énergie et la consommation d'énergie pourraient évoluer une fois les mesures d'aide en place. Les coûts correspondent à des estimations pour 2022 comme pour 2023, qui sont naturellement entourées d'une plus grande incertitude pour l'année en cours. Les mesures relevant des catégories « Crédits et apports de fonds propres » et « Autres » n'ont pas été prises en compte. Si une mesure donnée s'étale sur plus d'un an, on suppose que son coût budgétaire total est réparti uniformément entre les mois de la période considérée. Pour les mesures dont la fin n'a pas été officiellement annoncée, une date d'expiration a été fixée par hypothèse et la fraction des coûts budgétaires bruts se rapportant à la période 2022-23 a été retenue.

Source : Castle, et al. (2023).

StatLink  <https://stat.link/qebrh0>

Une politique budgétaire globalement neutre est appropriée en 2024 et 2025 au regard de la croissance modérée de l'économie. Cette politique devrait générer un faible excédent des administrations publiques au cours de cette période. Les stabilisateurs automatiques sont puissants en Suisse et ont permis par le passé d'atténuer les effets de chocs négatifs subis par l'économie (voir le chapitre 5). Ces stabilisateurs reposent principalement sur les impôts directs (sur le revenu, les bénéfices et le patrimoine), qui représentent environ 70 % des recettes fiscales totales et qui s'ajustent aux fluctuations économiques sans qu'il soit nécessaire de prendre des décisions discrétionnaires, ainsi que sur une augmentation de diverses prestations sociales. Il faudrait laisser jouer librement les stabilisateurs automatiques pour contrebalancer le ralentissement de la croissance et la légère remontée du chômage. Toutefois, la politique budgétaire ne devrait pas entraver les efforts déployés par les responsables de la politique monétaire pour faire baisser l'inflation et les anticipations d'inflation. La décision de prolonger la période d'amortissement (durée prescrite par la règle de frein à l'endettement durant laquelle le déficit exceptionnel doit être compensé par le budget ordinaire) afin de résorber la « dette COVID » de 6 à 12 ans est une décision bienvenue qui évitera de devoir mener une politique budgétaire excessivement restrictive dans les années à venir.

Encadré 2.4. La règle du frein à l'endettement

La règle du frein à l'endettement est un élément essentiel du cadre budgétaire suisse au niveau fédéral. Elle impose à la politique budgétaire de la Confédération une règle contraignante. Ses principes ont été approuvés en décembre 2001 par une votation populaire et ses dispositions fondamentales sont inscrites dans la Constitution fédérale (article 126). Cette règle est présentée plus en détail dans la loi sur les finances de la Confédération.

Le frein à l'endettement a pour objet de préserver la viabilité de la politique budgétaire sur le long terme en stabilisant la dette nominale (ce qui passe par une diminution du ratio dette/PIB). Cette règle prend aussi en compte le cycle conjoncturel dans une optique de lissage des fluctuations de la croissance. Il s'agit d'une règle de déficit structurel qui plafonne les dépenses au montant des recettes structurelles (c'est-à-dire corrigées des variations conjoncturelles). En vertu de la règle du frein à l'endettement, l'obligation d'équilibre du budget s'applique donc sur un cycle conjoncturel complet, et non sur une année. Dans le cadre de ce mécanisme, les dépenses totales de l'administration fédérale sont relativement indépendantes de la conjoncture, tandis que les recettes fiscales servent de stabilisateurs automatiques. Les écarts effectifs par rapport au plafond fixé par la règle se traduisent par un crédit ou débit sur un « compte de compensation ». Tout découvert de ce compte de compensation doit être pris en considération lors de la détermination du nouveau plafond de dépenses de l'année consécutive, et éliminé au cours des années suivantes. De plus, en principe, tout excédent résultant de dépenses effectives inférieures au plafond de dépenses ne peut être utilisé que pour réduire la dette.

En cas de situation exceptionnelle (comme une grave récession, une pandémie ou une catastrophe naturelle), le Parlement peut relever le plafond de dépenses à la majorité qualifiée dans chacune des deux chambres, sachant qu'une règle contraignante s'applique alors également à ce budget extraordinaire. Les recettes et les dépenses extraordinaires sont imputées à un compte d'amortissement, et lorsque ce compte présente un découvert dû aux dépenses extraordinaires, ce dernier doit être compensé au cours des six exercices qui suivent par des excédents du budget ordinaire. Dans des cas particuliers, le Parlement peut prolonger ce délai de six ans.

Source : OCDE (2022a).

L'augmentation des besoins de dépenses nécessite de réexaminer les dépenses et d'accroître les recettes

La Suisse doit trouver le moyen de faire face à l'accroissement de ses besoins de dépenses pour s'adapter au changement climatique et honorer ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les besoins de dépenses de défense augmentent eux aussi. Les taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts publics sont en hausse. À plus long terme, les dépenses publiques seront mises à rude épreuve par le vieillissement démographique (voir ci-dessous). Aussi, la Suisse doit freiner la croissance des dépenses publiques ou trouver de nouvelles sources de recettes publiques afin de respecter la règle de frein à l'endettement et de préserver la viabilité budgétaire.

Le gouvernement estime qu'entre 2025 et la fin de 2027, il faudra réaliser des économies équivalent à 0.9 point de PIB dans le budget fédéral pour pouvoir respecter la règle du frein à l'endettement (Conseil fédéral, 2023b). Les dépenses consacrées aux réfugiés ukrainiens, qui étaient précédemment (sur la période 2022-2024) comptabilisées comme des dépenses extraordinaires, sont intégrées dans ce calcul.

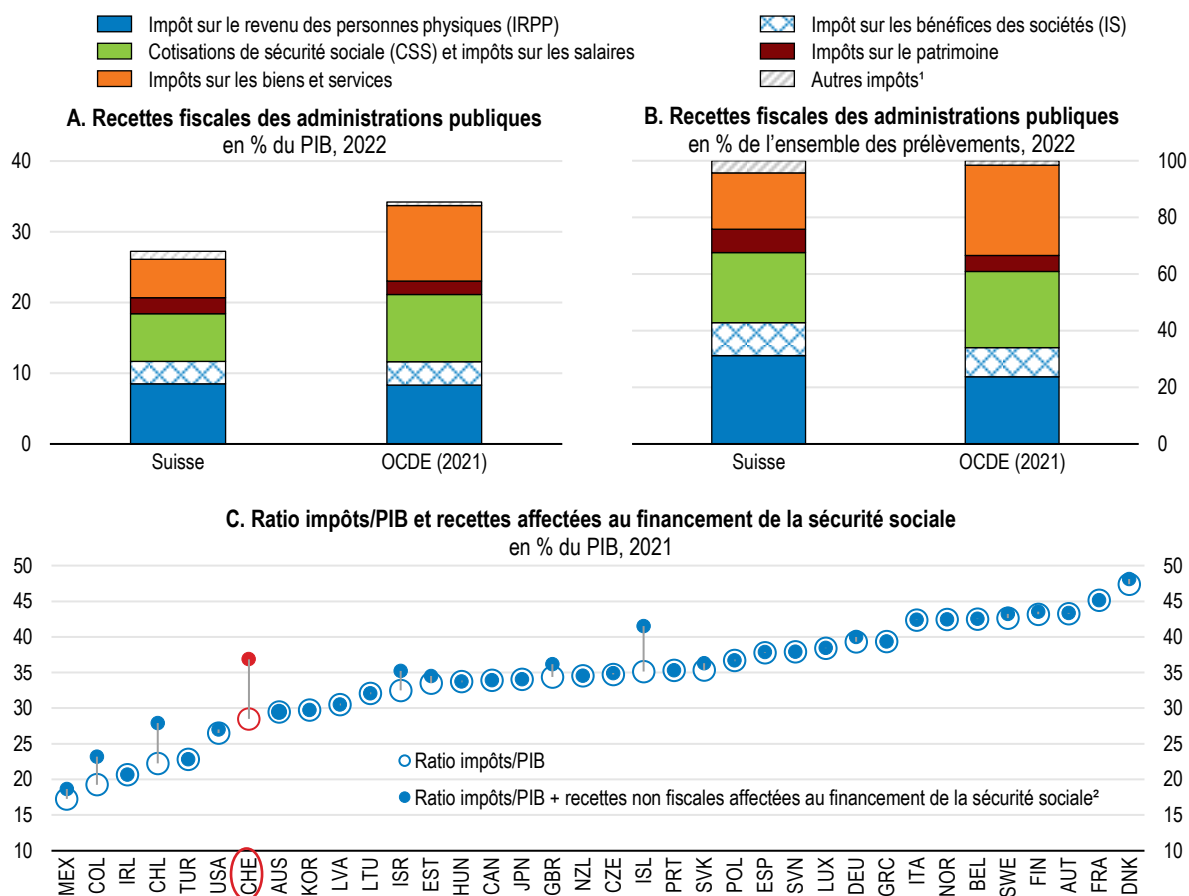
Début 2023, le Conseil fédéral a annoncé une série de mesures visant à réduire les dépenses et à augmenter les recettes du budget fédéral. Il s'agit entre autres de freiner la croissance des dépenses militaires, de suspendre la contribution à Horizon Europe en faveur de mesures transitoires jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé avec l'UE, de diminuer les contributions au fonds d'infrastructure ferroviaire et de procéder à des réductions linéaires d'autres dépenses. Dans le même temps, il est prévu de réduire la contribution fédérale à l'assurance chômage (au vu des excédents accumulés par l'assurance chômage), de faire baisser la part cantonale de l'impôt fédéral direct (en faveur du gouvernement fédéral) et d'introduire des taxes sur les véhicules électriques en 2024. Certaines de ces mesures doivent être adoptées par le Parlement. L'effort global est louable, et certaines mesures pourraient générer des gains d'efficacité (la baisse de la contribution au fonds d'infrastructure ferroviaire). Toutefois, d'autres mesures n'auront pas nécessairement d'impact sur les finances des administrations publiques parce qu'elles se répartissent entre les différents niveaux de l'administration. En outre, la baisse de la contribution à Horizon Europe ne devrait être que temporaire. Aussi, des mesures de caractère plus structurel sont nécessaires à moyen et long terme.

Le recours à des examens des dépenses dans le cadre du processus budgétaire pourrait permettre de réaliser des économies. En Suisse, il est de tradition d'évaluer soigneusement la justification économique et les coûts et avantages de l'introduction de nouvelles mesures. Toutefois, les outils permettant de procéder à un examen systématique et régulier des dépenses existantes font défaut. Plusieurs pays tirent profit d'examens réguliers des dépenses qui permettent de cerner les mesures d'économie ou de réaffectation des dépenses ou d'améliorer l'efficacité des programmes et des politiques menées. Au Danemark, les examens des dépenses sont pratiqués depuis plus de 20 ans. Ils sont menés par le ministère des Finances et éclairent les négociations budgétaires et les décisions relatives aux budgets pluriannuels. En Irlande, les examens des dépenses – intégrés au processus budgétaire annuel – visent à améliorer la ventilation des dépenses publiques entre tous les domaines de l'action gouvernementale, grâce à une évaluation systématique de leur efficacité et de leur efficacité. En Norvège, les recommandations issues du rapport final sur l'examen des dépenses ont une influence directe sur le processus budgétaire. Au Royaume-Uni, les examens des dépenses sont le principal mécanisme par lequel les budgets des ministères sont établis. Se doter d'un cadre solide pour l'examen des dépenses fondé sur les bonnes pratiques de l'OCDE en la matière (Tryggvadottir, 2022) peut être pour l'administration un moyen d'être mieux armée pour faire face aux tensions budgétaires naissantes et de mieux réagir à l'évolution des priorités gouvernementales.

Accroître les recettes fiscales permettrait également de se conformer à la règle de frein à l'endettement et de répondre par ailleurs aux besoins de dépenses croissants liés à la défense, au vieillissement et au changement climatique. Comme indiqué dans la dernière Étude (OCDE, 2022a), les recettes fiscales de


la Suisse, exprimées en pourcentage du PIB, sont relativement faibles (Graphique 2.9), encore que la charge qui pèse sur les ménages soit beaucoup plus lourde lorsqu'on tient aussi compte du financement des dépenses de soins de santé par l'assurance privée obligatoire (Graphique 2.9, partie C). Les recettes fiscales reposent fortement sur la fiscalité directe (impôt sur le revenu des personnes physiques, impôt sur le bénéfice des entreprises et cotisations de sécurité sociale). Le taux normal de TVA s'établit à 8.1 %, et le niveau des recettes de taxe sur la valeur ajoutée mesuré en pourcentage du PIB est un des plus faibles de la zone OCDE. Élargir l'assiette de la TVA, améliorer la discipline fiscale (comme prévu) et relever le taux normal de TVA (au-delà de la hausse de 0.4 point de pourcentage visant à financer le premier pilier du système de retraite) pourrait permettre d'obtenir des recettes supplémentaires. Il est également possible d'accroître les recettes provenant de la fiscalité immobilière, notamment l'impôt périodique sur la propriété immobilière, qui sont faibles par comparaison internationale. Réduire les contre-incitations au travail pour les deuxièmes apporteurs de revenu, par exemple en passant d'une imposition commune par famille à une imposition individualisée des revenus (voir ci-dessous), pourrait rehausser le taux d'activité et donc accroître les recettes fiscales. La Suisse a adopté l'impôt minimum mondial de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales élaboré par l'OCDE, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2024. Toutefois, l'impact exact sur les recettes fiscales en Suisse est incertain, car il dépendra des réponses comportementales des entreprises et des mesures prises par les cantons.

Graphique 2.9. Les recettes fiscales reposent fortement sur la fiscalité directe



1. Comprend les recettes qui ne relèvent ni de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ni de l'impôt sur le bénéfice des entreprises.
 2. Les recettes non fiscales affectées au financement de la sécurité sociale comprennent les cotisations volontaires aux régimes publics et les contributions obligatoires aux régimes du secteur privé.

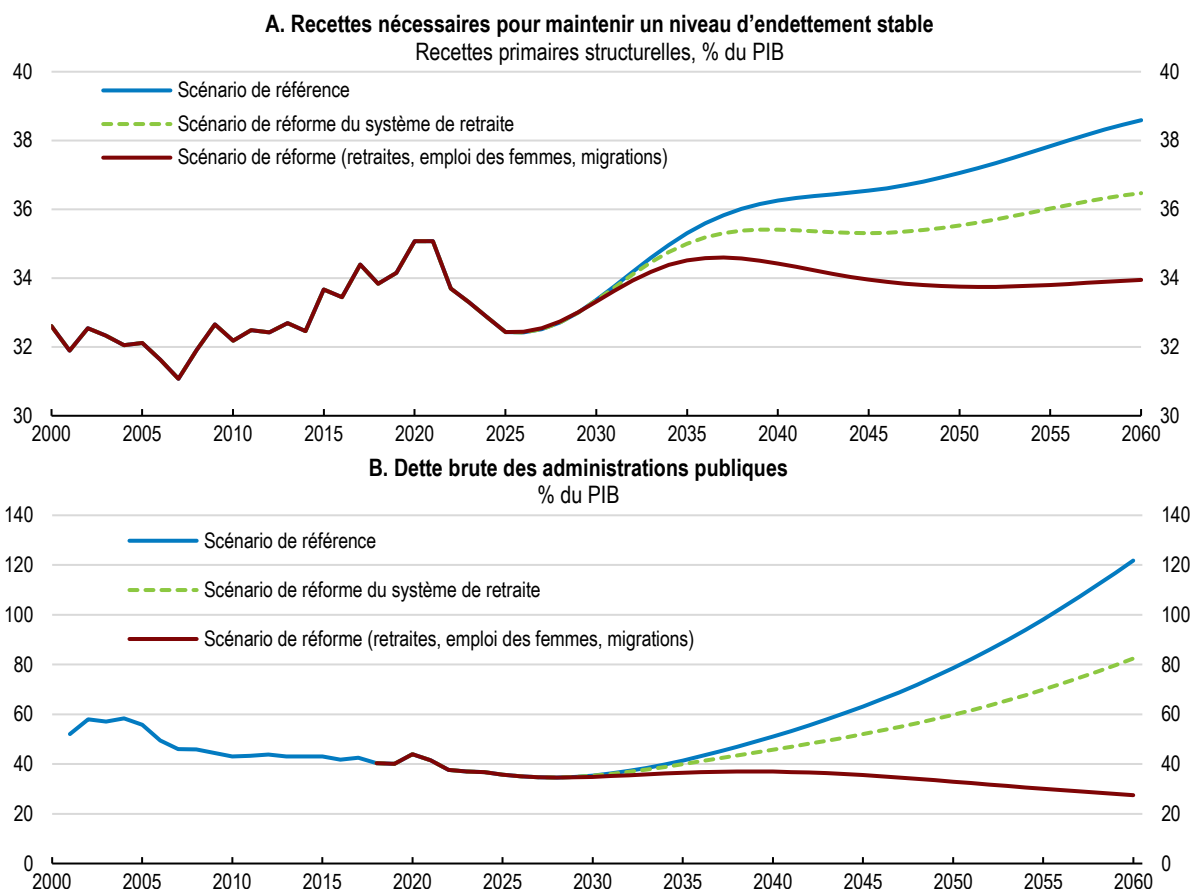
Source : Base de données des Statistiques des recettes publiques de l'OCDE ; OCDE (2023), Statistiques des recettes publiques 2023.

StatLink  <https://stat.link/tqlrcv>

Renforcer la viabilité à long terme du système de retraite


Des tensions budgétaires se profilent, malgré le faible niveau de la dette publique par comparaison internationale et la position créditrice nette des administrations publiques. Même si une incertitude considérable entoure les projections réalisées à un horizon très éloigné, des scénarios à long terme fondés sur Guillemette et Turner (2021) tendent à indiquer que, pour maintenir le ratio dette/PIB à son niveau actuel, à politiques inchangées, tout en conservant le même niveau de services publics et de prestations qu'aujourd'hui, les autorités devraient accroître les recettes budgétaires de près de 6 points de PIB d'ici à 2060 (Graphique 2.10). Les projections nationales établies par le Département fédéral des finances (DFF, 2021) mettent en évidence des tensions budgétaires moins fortes. Le vieillissement démographique exerce de fortes tensions, dans la mesure où il fait augmenter les dépenses de retraite ainsi que de soins de santé et de longue durée (Graphique 2.12). Pour préserver la viabilité de ses finances publiques, la Suisse devra accroître sensiblement ses recettes publiques, par exemple en augmentant les impôts, entreprendre des réformes structurelles visant à limiter la hausse des coûts liés au vieillissement, ou réduire sensiblement d'autres dépenses primaires. Un ambitieux train de mesures, conjuguant des réformes du marché du travail destinées à rehausser le taux d'emploi et des réformes du système de retraite visant à allonger la vie active et à continuer de faire augmenter l'âge effectif de départ à la retraite, pourrait contribuer à atténuer l'accroissement prévu des tensions budgétaires (voir aussi le chapitre 3). Des réformes du marché du travail visant à accroître les taux d'emploi des femmes et à attirer davantage de travailleurs migrants afin de contrer l'érosion de la main-d'œuvre nationale permettraient de rétablir la dette publique sur une trajectoire viable (Graphique 2.10).

Graphique 2.10. Le vieillissement crée des tensions budgétaires



Note : Les projections sont données à titre indicatif et diffèrent sensiblement des dernières projections établies à l'échelon national (DFF, 2021). Le modèle à long terme de l'OCDE tient compte de la démographie, mais aussi de l'effet Baumol, c'est-à-dire l'augmentation tendancielle du prix relatif des services. On pose également l'hypothèse que les autres dépenses primaires (hors santé et pensions) subissent l'influence du vieillissement. On part du principe que les pouvoirs publics chercheront à assurer un niveau de services constant en termes réels par habitant. Il en résulte un surcroît de tensions budgétaires lorsque le ratio emploi/population diminue. Cet élément ajoute environ 2 points de PIB à l'horizon 2060 (voir l'encadré 1.1 et le graphique 1.13 dans Guillemette et Turner, 2021). Les scénarios examinés reposent en outre sur l'hypothèse que les pensions publiques progressent à un rythme deux fois plus lent que les salaires, conformément à la législation suisse en vigueur. Les simulations utilisent les projections démographiques des Nations Unies. La partie A du graphique montre le surcroît de recettes publiques nécessaire pour maintenir le ratio dette/PIB à un niveau constant malgré la hausse des coûts liés au vieillissement démographique. La partie B correspond à un scénario dans lequel l'augmentation des coûts liés au vieillissement est financée par le déficit (en supposant un solde primaire nul). Dans les deux cas de figure, la réforme des retraites implique ce qui suit : l'âge de départ est reporté par paliers à 67 ans en 2034 puis jusqu'à deux tiers du gain d'espérance de vie attendu par la suite. Ce scénario de réformes englobe la réforme des retraites, la convergence du taux d'emploi des femmes d'âge très actif (25-54 ans) avec celui des hommes d'ici 2050 et l'augmentation de l'immigration nette de 45 000 personnes par an à 75 000 personnes d'ici 2030.

Source : Modèle économétrique à long terme de l'OCDE ; calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/bvzxoax>

Encadré 2.5. Le système de retraite

Le système de retraite suisse s'articule autour de trois piliers, destinés à atténuer les risques pesant sur les individus et les finances publiques. Les deux premiers piliers représentent ensemble au moins 60 % du dernier revenu des bénéficiaires. À mesure que l'on progresse vers le haut de la distribution des revenus, la proportion du total des pensions imputable aux deuxième et troisième piliers augmente, et celle qui correspond au premier pilier diminue (voir le Graphique 2.11).

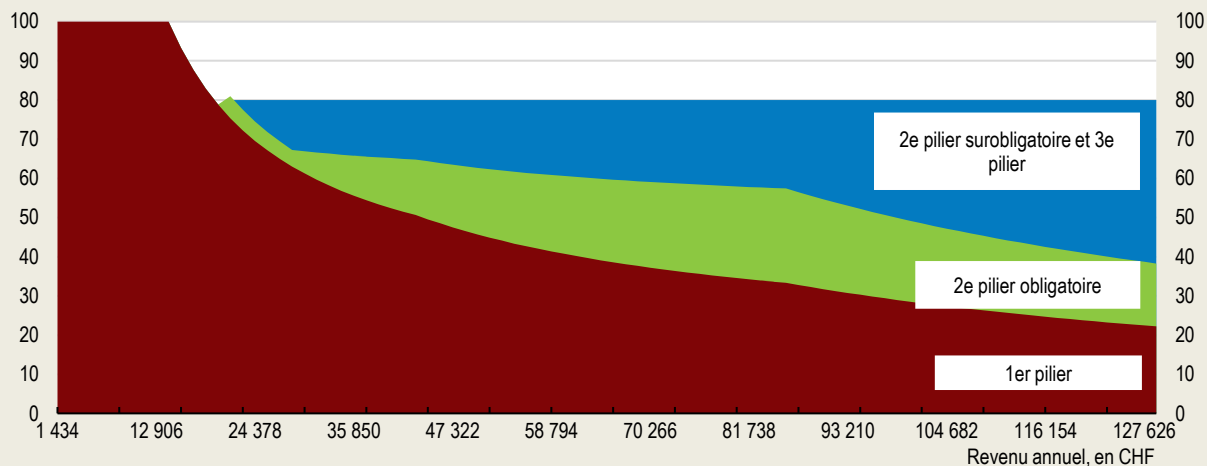
Le premier pilier est un régime public de retraite par répartition, qui constitue la principale source de revenus des retraités ayant eu des revenus d'activité modestes. Le taux de cotisation est le même pour tous les salariés et s'établit à 8.7 % des revenus d'activité bruts (sachant que ces cotisations sont assumées pour moitié par les employeurs). Les prestations de retraite dépendent du nombre d'années de cotisation, du niveau moyen du salaire perçu par un individu sur l'ensemble de sa carrière, ainsi que de certaines bonifications éventuelles. Pour obtenir une rente complète (c'est-à-dire une pension à taux plein), un travailleur doit cotiser tous les ans à partir de l'âge de 20 ans. Chaque année de cotisation manquante se traduit par une réduction de la pension de vieillesse de 1/44^e. En outre, la somme des pensions versées à un couple ne peut excéder 150 % de la rente maximale. Des bonifications sont accordées en compensation des années consacrées à l'éducation d'enfants ou à la prise en charge de proches.

Le deuxième pilier du système de retraite est un régime de prévoyance professionnelle, qui comporte une composante facultative (dite « surobligatoire ») que choisissent de mettre en place de nombreuses entreprises. Des initiatives prises par des employeurs à partir du XIX^e siècle sont à l'origine du deuxième pilier, qui est devenu obligatoire en 1985. Il s'apparente pour l'essentiel à un régime à cotisations définies. La plupart des caisses de pension sont privées. La concentration du secteur a eu pour effet de ramener leur nombre de quelque 3 600 en 1985 à 1 500 environ en 2018 et fait augmenter leur taille moyenne. Ce régime complète les prestations servies et rehausse le taux de remplacement assuré par le premier pilier pour une grande partie de la population.

Le troisième pilier repose sur des incitations fiscales à cotiser à des dispositifs d'épargne-retraite gérés par les banques et les compagnies d'assurance. Le montant des cotisations pouvant être versées au troisième pilier est plafonné à 7 056 CHF par an pour les personnes affiliées à un régime du deuxième pilier, ou à 20 % des revenus (dans la limite de 35 280 CHF) par an pour les autres (principalement des travailleurs indépendants). Les cotisations versées dans ces dispositifs facultatifs d'épargne-retraite sont déductibles au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Les revenus de cette épargne-retraite (intérêts et participation aux excédents) sont exonérés d'impôt sur le revenu.

Graphique 2.11. Taux de remplacement selon la position des assurés dans la distribution des revenus

Taux de remplacement, en %

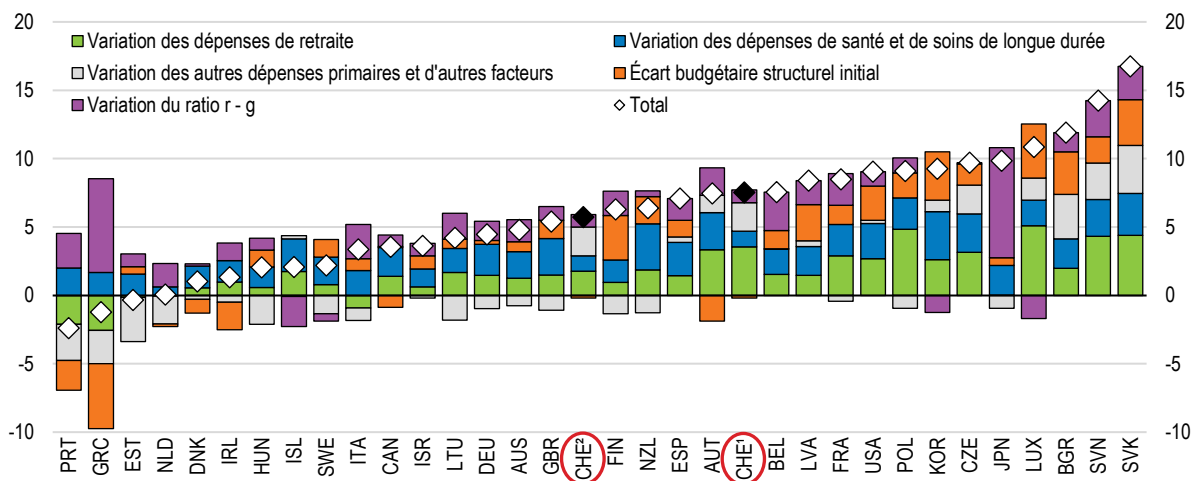


Source : Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

StatLink <https://stat.link/va6ibx>

Graphique 2.12. Le vieillissement démographique accroît les coûts liés aux retraites, aux soins de santé et aux soins de longue durée

Augmentation des recettes nécessaires pour maintenir le ratio de la dette publique au niveau actuel dans le scénario de référence, entre 2024 et 2060, en points de % du PIB potentiel



1. Indique le coût des retraites selon l'hypothèse standard de Guillemette et Turner (2021) d'un taux de prestation constant, ce qui signifie que les pensions publiques progresseront au même rythme que les salaires.

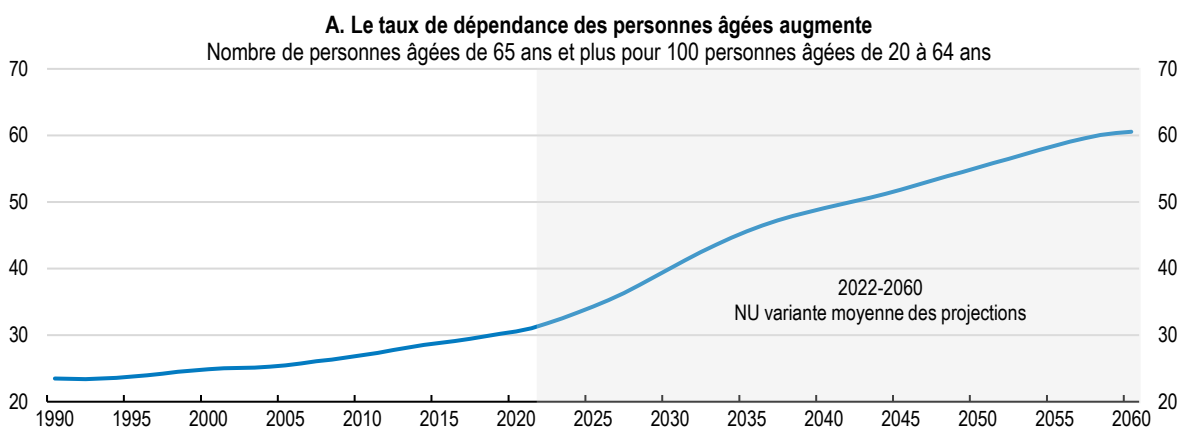
2. Indique le coût des retraites dans l'hypothèse où les pensions publiques progresseront à un rythme moitié moindre que les salaires, conformément à la législation suisse en vigueur et au graphique 2.10 ci-dessus.

Source : Modèle à long terme de l'OCDE.

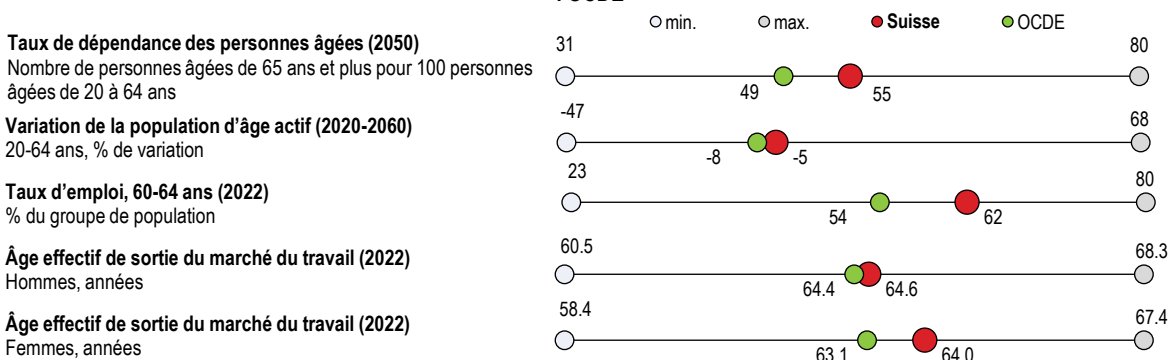
StatLink <https://stat.link/o0wslu>

La population vieillit rapidement et le taux de dépendance des personnes âgées augmente (Graphique 2.13). Le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus va être multiplié par plus de deux d'ici à 2045. Les projections démographiques et relatives au marché du travail sont plus favorables pour la Suisse que pour de nombreuses autres économies de l'OCDE, grâce à un taux d'emploi élevé et à une diminution plus lente que prévu de la population d'âge actif (Graphique 2.13). Toutefois, ces prévisions restent incertaines et supposent une immigration nette suffisante de travailleurs (OCDE, 2021a). En outre, bien que l'âge effectif de départ à la retraite soit légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE, la longévité remarquable des Suisses se traduit par une espérance de vie résiduelle élevée à la sortie du marché du travail (Graphique 2.14). Avec un âge légal de départ à la retraite actuellement fixé à 65 ans et une espérance de vie à 65 ans qui devrait augmenter de quatre ans pour les hommes comme pour les femmes d'ici 2060 (OCDE, 2021b), le temps passé à la retraite augmentera, ce qui alourdira les dépenses de retraite.

Graphique 2.13. Le vieillissement démographique se répercute sur le marché du travail



B. Les prévisions démographiques et sur le marché du travail sont plus favorables que pour beaucoup d'autres économies de l'OCDE



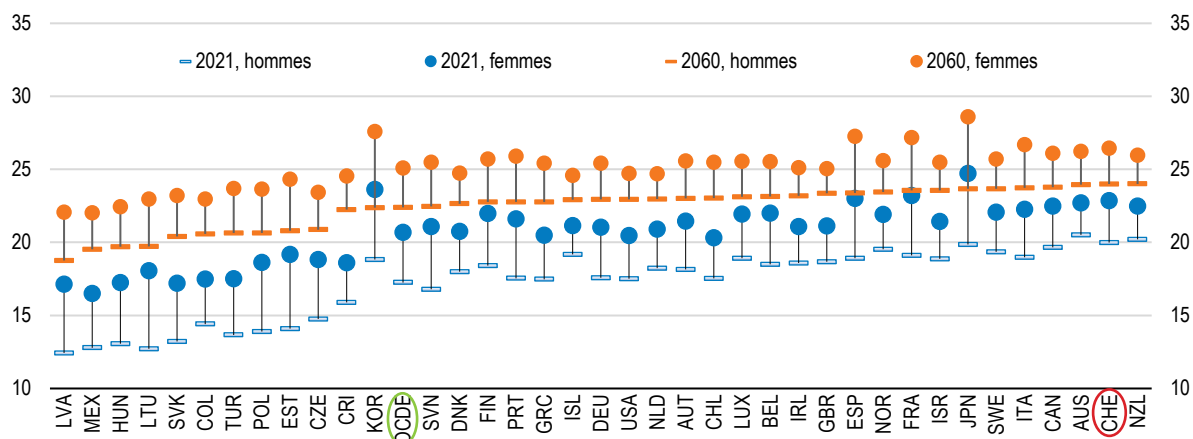
Note : La variante moyenne des projections démographiques des Nations Unies pour la Suisse est plus pessimiste que les projections nationales établies par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Selon le scénario de référence de l'OFS, le taux de dépendance des personnes âgées passera de 31 % en 2020 à 50 % en 2060 (DFF, 2021).

Source : Nations Unies (2022), World Population Prospects : The 2022 Revision, édition en ligne ; Statistiques de l'OCDE sur la population active ; OCDE (2023), Panorama des pensions 2023 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20.

StatLink  <https://stat.link/re27j3>

Graphique 2.14. Le temps passé à la retraite est important et devrait continuer de s'allonger

Espérance de vie résiduelle à 65 ans



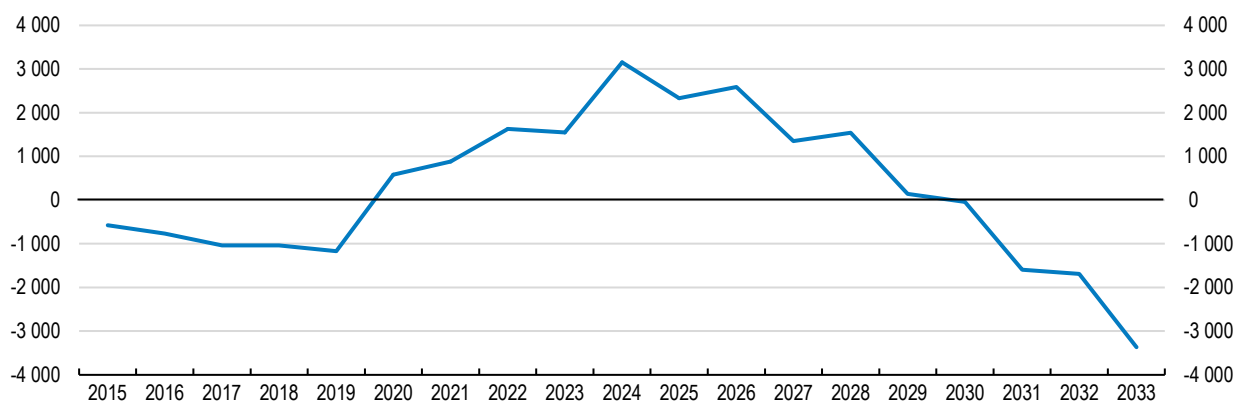
Source : Nations Unies (2022), *World Population Prospects : The 2022 Revision*, édition en ligne.

StatLink  <https://stat.link/eisqou>

Le vieillissement démographique et l'absence de réforme en profondeur menacent la viabilité du système de retraite suisse et l'adéquation des prestations. Après des années de tentatives de réforme et de rejets par référendum, deux réformes récentes (l'une entrée en vigueur en 2020 et l'autre qui prendra effet en 2024) n'ont fait qu'alléger temporairement les tensions. Elles relèvent les cotisations de sécurité sociale de 0.3 point de pourcentage, affectent les recettes supplémentaires générées par la hausse de 0.4 point de pourcentage du taux normal de TVA au premier pilier, et portent la contribution du gouvernement fédéral de 19.6 % à 20.2 % des dépenses totales. En outre, l'âge de départ à la retraite des femmes sera progressivement aligné sur celui des hommes, de 65 ans (d'ici 2027). Pourtant, le financement du premier pilier reste toujours menacé. Le fonds de compensation qui gère les actifs et les passifs du premier pilier a dû faire face à des déficits croissants (hors revenus de placements) entre 2014 et 2019 (OFAS, 2022 et 2023a) jusqu'à l'augmentation récente des recettes, mais les tensions sur les dépenses devraient continuer d'augmenter. D'après les projections de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS, 2023b), le fonds (solde hors revenus des placements) redeviendra déficitaire en 2030 (Graphique 2.15). Des mesures supplémentaires sont donc nécessaires.

Graphique 2.15. La réforme récente n'a fait qu'atténuer provisoirement les tensions sur le financement du premier pilier

Assurance vieillesse et survivants, solde hors revenu des placements, millions CHF (prix de 2022)



Source : Office fédéral des assurances sociales.

StatLink  <https://stat.link/e8yup7>

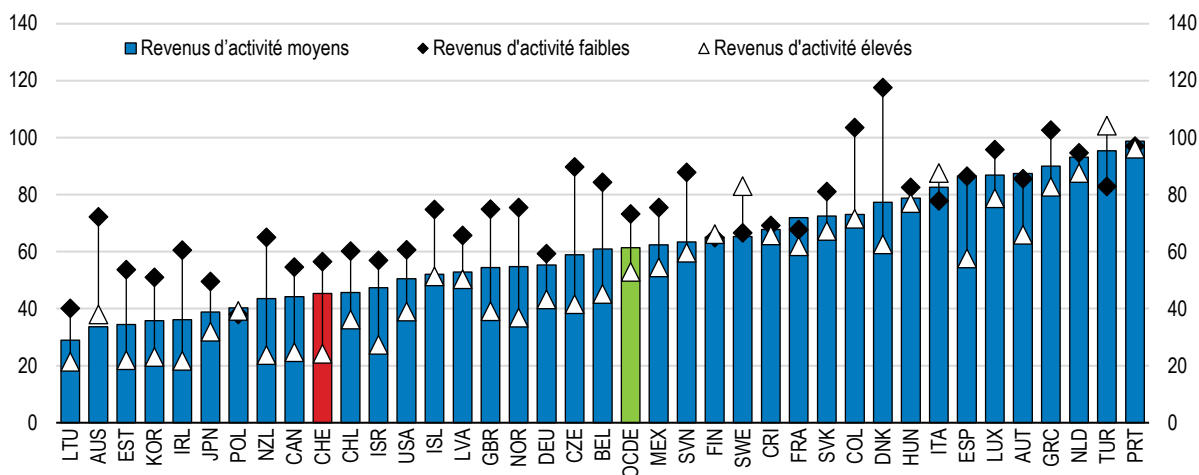
D'après le modèle de retraite de l'OCDE, les taux de remplacement assurés par le système obligatoire de retraite (correspondant au premier pilier et à la composante obligatoire du deuxième pilier) seront faibles pour les futurs bénéficiaires (Graphique 2.16). Les retraites versées par le système obligatoire sont indexées sur la moyenne de la croissance des salaires et de l'inflation. Le revenu net d'une personne qui entre sur le marché du travail à l'âge de 22 ans en 2022 et qui effectue une carrière complète en étant rémunérée au salaire moyen sera divisé par plus de deux au moment de la retraite s'il n'est pas complété par les prestations d'un dispositif de retraite professionnel facultatif (OCDE, 2023, 2021a et 2021b). Cela dit, moins d'une personne sur dix est uniquement affiliée à un régime obligatoire. Bien que les régimes obligatoires de retraite aient pour fonction d'assurer aux personnes âgées un niveau de vie adéquat, les retraités suisses perçoivent des revenus faibles par rapport au reste de la population (Graphique 2.17). Le taux de pauvreté monétaire relative des personnes âgées est supérieur à la moyenne de l'OCDE. Dans le même temps, le patrimoine net médian des ménages comptant au moins une personne à la retraite est six fois supérieur à celui de la population active. Pourtant, 18 % des ménages comptant des personnes retraitées ont un patrimoine net nul ou négatif (Wanner, 2023). Avec la baisse des taux de remplacement, le revenu à la retraite des personnes qui n'auront pas suffisamment cotisé à des régimes facultatifs chutera.

Relever l'âge légal de la retraite tout en l'arrimant à l'allongement de l'espérance de vie et rendre plus efficaces les incitations à travailler au-delà de cet âge sont deux réformes essentielles qui augmenteraient les recettes, soulageraient les tensions sur les dépenses et contribueraient à soutenir la croissance. Elles auraient aussi une incidence positive sur les taux de remplacement des pensions obligatoires du deuxième pilier. D'autres pays de l'OCDE, comme le Danemark, l'Italie et les Pays-Bas, par exemple, ont d'ores et déjà introduit des réformes ayant pour effet de reporter l'âge légal de la retraite puis de le lier à l'espérance de vie. Aux Pays-Bas, l'âge de la retraite est automatiquement relevé des deux tiers du gain d'espérance de vie, afin de conserver un ratio pratiquement constant entre le nombre d'années passées à la retraite et le nombre d'années sur le marché du travail.

La composante obligatoire du deuxième pilier est soumise à des tensions dues au caractère intenable des taux minimums de conversion (les taux appliqués pour convertir le capital d'épargne-retraite accumulé en rente annuelle). Les paramètres du deuxième pilier sont définis de telle sorte à atteindre des taux de remplacement de 60 % conjointement au premier pilier, avec un rendement minimum des actifs (actuellement de 1 %) et un taux de conversion fixe (actuellement de 6.8 %) fixés par la loi. Le taux de conversion est resté inchangé entre 2004 et 2023 malgré l'allongement de l'espérance de vie et une longue période de faibles rendements des placements. À 6.8 %, son niveau était nettement au-dessus du taux réaliste sur le plan actuariel, qui se situerait entre 4.5 et 5 % (Helvetia, 2020).

Graphique 2.16. Les taux de remplacement assurés par les régimes obligatoires de retraite seront faibles

Taux de remplacement nets futurs des pensions de retraite, hommes, %



Note : Les valeurs de tous les paramètres du système de retraite correspondent à la situation observée depuis 2022. Les calculs de l'OCDE donnent le montant des prestations de retraite d'une personne qui entre dans le système cette année-là à l'âge de 22 ans (donc née en 2000) et qui prend sa retraite au terme d'une carrière complète.
Source : OCDE (2023), Panorama des pensions 2023.

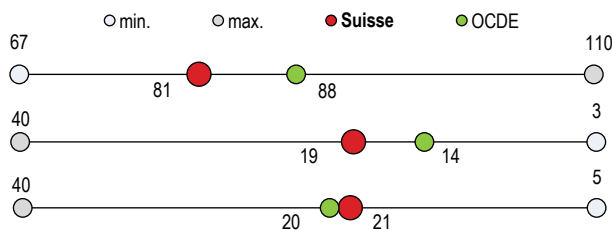
StatLink <https://stat.link/1phgor>

Graphique 2.17. Les revenus des personnes âgées suisses seront faibles par comparaison avec le reste de la population

Revenu moyen (66+), 2021 ou dernière année disponible
% du revenu moyen de la population totale

Taux de pauvreté relatif (66+), 2021 ou dernière année disponible
% de la population

Prestations du filet de sécurité en faveur des personnes âgées, 2022
% des revenus moyens bruts



Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus ; OCDE (2023), Panorama des pensions 2023 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20.

StatLink <https://stat.link/oikhy9>

À la fin de 2022, le ratio de couverture (actifs rapportés aux passifs) se situait en moyenne à 107 % pour les caisses de pension privées, mais 16 % des caisses avaient un ratio de couverture inférieur à 100 % (CHS PP, 2023a). Parmi les caisses de pension publiques bénéficiant de garanties de l'État, 94 % avaient un ratio de couverture inférieur à 100 % (CHS PP, 2023b). Afin d'honorer leurs obligations financières dans un contexte de rendements faibles, sur une période de dix ans, les caisses de pension ont réduit les rendements dont bénéficient les cotisants actuels, ce qui donne lieu à d'importants transferts entre générations (CHS PP, 2023b). De nombreuses caisses ont réduit les taux de conversion effectifs en tirant vers le bas ceux applicables à la composante facultative du deuxième pilier. Ces mesures, conjuguées à la récente hausse des taux d'intérêt, ont allégé les tensions sur les finances des caisses, mais celles qui reposent en grande partie sur le régime obligatoire ont toujours du mal à honorer leurs obligations.

En mars 2023, le Parlement a adopté une réforme visant à abaisser de 6.8 % à 6 % le taux de conversion, ainsi que diverses mesures destinées à accompagner la transition et à protéger les travailleurs modestes de la diminution du montant des pensions qui s'ensuivrait. Cette initiative peut contribuer à réduire un peu plus les pressions financières, mais le projet de loi devrait faire l'objet d'un référendum. Il est indispensable

d'abaisser le taux minimum de conversion et d'en faire un paramètre plus souple (et non plus défini par la loi comme aujourd'hui) pour préserver la viabilité du deuxième pilier. L'âge minimum de départ à la retraite dans le deuxième pilier (58 ans actuellement) pourrait être revu à la hausse afin de l'aligner sur l'âge de la retraite prévu par le premier pilier (63 ans), puis arrimé à l'espérance de vie. Les cotisations au deuxième pilier débutent à l'âge de 25 ans, alors même que le taux d'emploi atteint déjà 70 % pour le groupe d'âge de 20 à 24 ans. L'allongement de la période de cotisation – afin qu'elle débute avant l'âge de 25 ans (défini actuellement par la loi) et s'étende au-delà de 65 ans – contribuerait à maintenir un niveau de prestations adéquat tout en améliorant la viabilité du système de retraites.

Encadré 2.6. Impact potentiel des réformes

Des réformes structurelles pourraient stimuler la croissance économique et les revenus. Le tableau 2.3 quantifie l'impact sur la croissance de certaines des réformes recommandées dans cette Étude (il n'est pas possible de se livrer à un chiffrage pour toutes les réformes) sur la base du modèle à long terme de l'OCDE et des estimations de l'OCDE portant sur le lien entre les réformes et la productivité totale des facteurs, l'accroissement de l'intensité capitalistique et l'emploi (Égert, 2017). Les estimations sont indicatives et doivent être interprétées avec prudence.

L'analyse donne à penser que si la Suisse mettait en œuvre la sélection de réformes décrites dans cette Étude, le revenu par habitant pourrait augmenter d'environ 3 % en 10 ans et dans une proportion pouvant aller jusqu'à 12 % en 25 ans. Améliorer le climat des affaires stimule la productivité totale des facteurs ainsi que le taux d'activité, l'impact le plus important se faisant sentir sur le PIB par habitant. D'autres réformes permettent d'améliorer le taux d'activité. Attirer des travailleurs étrangers a un effet légèrement négatif sur le PIB par habitant à court terme, car c'est une mesure qui fait aussi augmenter la population. Toutefois, l'impact sur le PIB par habitant s'accroît au fil du temps en raison des taux d'emploi plus élevés des migrants.

Tableau 2.3. Impact potentiel de certaines réformes structurelles sur le PIB par habitant

	Effet à 10 ans	Effet à 25 ans
Réformer le système de retraites	0.6 %	3.1 %
Accroître le taux d'activité des femmes	0.4 %	2.0 %
Attirer des travailleurs étrangers	-0.5 %	0.6 %
Améliorer le climat des affaires (moins d'intervention de l'État, réduction des obstacles aux échanges et à l'investissement)	1.7 %	6.1 %
Renforcer les politiques actives du marché du travail	0.9 %	1.6 %
Ensemble des réformes	3.1 %	13.4 %

Note : Simulations fondées sur le modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE. Le scénario de référence est celui de politiques inchangées. Les évolutions suivantes concernant les politiques publiques/leurs résultats sont retenues comme hypothèses. La réforme des retraites implique ce qui suit : l'âge de départ est reporté par paliers à 67 ans en 2034 puis jusqu'à deux tiers du gain d'espérance de vie attendu par la suite. L'accroissement du taux d'activité des femmes suppose que le taux d'emploi des femmes d'âge très actif (25 à 54 ans) converge vers celui des hommes d'ici 2050. L'augmentation de l'emploi de travailleurs étrangers suppose que l'immigration nette progresse de 45 000 personnes par an à 75 000 d'ici 2030 et se maintienne à ce niveau par la suite. Les composantes de l'indicateur de réglementation des marchés de produits (RMP) pour lesquelles la Suisse affiche des performances inférieures ont été ramenées au niveau de la moyenne de l'OCDE (réduction de la présence capitalistique de l'État, moins de réglementation dans les secteurs de réseau, et réduction des obstacles aux échanges et aux investissements). Les politiques actives du marché du travail sont renforcées pour atteindre le niveau de la moyenne des cinq pays les plus performants de l'OCDE (en % du PIB par habitant et par chômeur).

Source : Modèle à long terme de l'OCDE et calculs de l'OCDE.

Les estimations figurant dans le tableau 2.4 donnent un chiffrage de l'effet budgétaire direct de certaines des recommandations formulées dans cette *Étude* et ne tiennent pas compte d'éventuels effets dynamiques. Les estimations sont indicatives.

Tableau 2.4. Estimation indicative de l'effet budgétaire direct de certaines des réformes recommandées dans 25 ans

Réforme	Effet budgétaire [économies (+)/coûts (-)] (en % du PIB)
Dépenses	
Réformer le système de retraites (avec effets dynamiques)	+1.5 % (d'ici à 2049)
Accroître l'offre de services abordables d'accueil des jeunes enfants	-0.4 %
Attirer des travailleurs étrangers	Négligeable
Améliorer le climat des affaires (moindre intervention de l'État, réduction des obstacles aux échanges et à l'investissement)	Négligeable
Renforcer les politiques actives du marché du travail - accroître l'offre de cours de développement des compétences et améliorer la reconnaissance des diplômes étrangers pour les migrants	-0.2 %
Coût budgétaire des investissements pour atteindre la neutralité carbone	-0.2 %-0 %
Croissance des dépenses primaires après la réforme des retraites et du marché de travail d'ici à 2049 (avec effets dynamiques)	-0.9 %
<i>Dépenses totales</i>	-0.2 %-0 %
Recettes	
Réforme des prélèvements/prestations pour stimuler l'emploi des femmes	Neutre en termes de recettes
Renforcer les recettes fiscales, notamment en accroissant celles provenant de la TVA et de l'impôt périodique sur la propriété immobilière	0 %-0.2 %
Impact total sur le budget des mesures relatives aux recettes et aux dépenses	0 %

Note : Le dividende budgétaire de la réforme du régime de retraite est calculé en faisant la différence entre l'augmentation des recettes publiques nécessaire pour assurer la stabilité du ratio dette/PIB dans les scénarios de « référence » et de « réforme des retraites ». Voir également le Graphique 2.10. Le tableau repose sur les simulations réalisées à l'aide du modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE. La réforme des prélèvements/prestations pour stimuler l'emploi des femmes désigne l'introduction d'une imposition individualisée ou des ajustements des prélèvements/prestations pour inciter davantage les seconds apporteurs de revenu à travailler. Le coût budgétaire estimé des investissements pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 prend en compte diverses estimations de ce coût (Conseil fédéral, 2021 ; ASB, 2020, Panos et al., 2023, et WWF CHE, 2022) et applique un pourcentage de 13 % pour l'investissement public (moyenne sur la période 1990-2021). La croissance des dépenses primaires après la réforme des retraites et du marché du travail est mesurée par l'augmentation de recettes nécessaire pour maintenir la dette à un niveau stable entre 2024 et 2049. Le besoin estimé de recettes fiscales supplémentaires suppose que le niveau des dépenses publiques en proportion du PIB reste inchangé.
Source : Calculs de l'OCDE.

Tableau 2.5. Recommandations antérieures concernant la viabilité budgétaire

Recommandations formulées dans les <i>Études précédentes</i>	Mesures prises
Limiter la déductibilité des intérêts d'emprunts hypothécaires de l'impôt sur le revenu et élargir la base d'imposition des plus-values.	Aucune mesure n'a été prise.
Envisager de réformer l'impôt sur la fortune afin de le rendre plus progressif, limiter la déductibilité des emprunts et améliorer la coordination entre les cantons.	Aucune mesure n'a été prise.

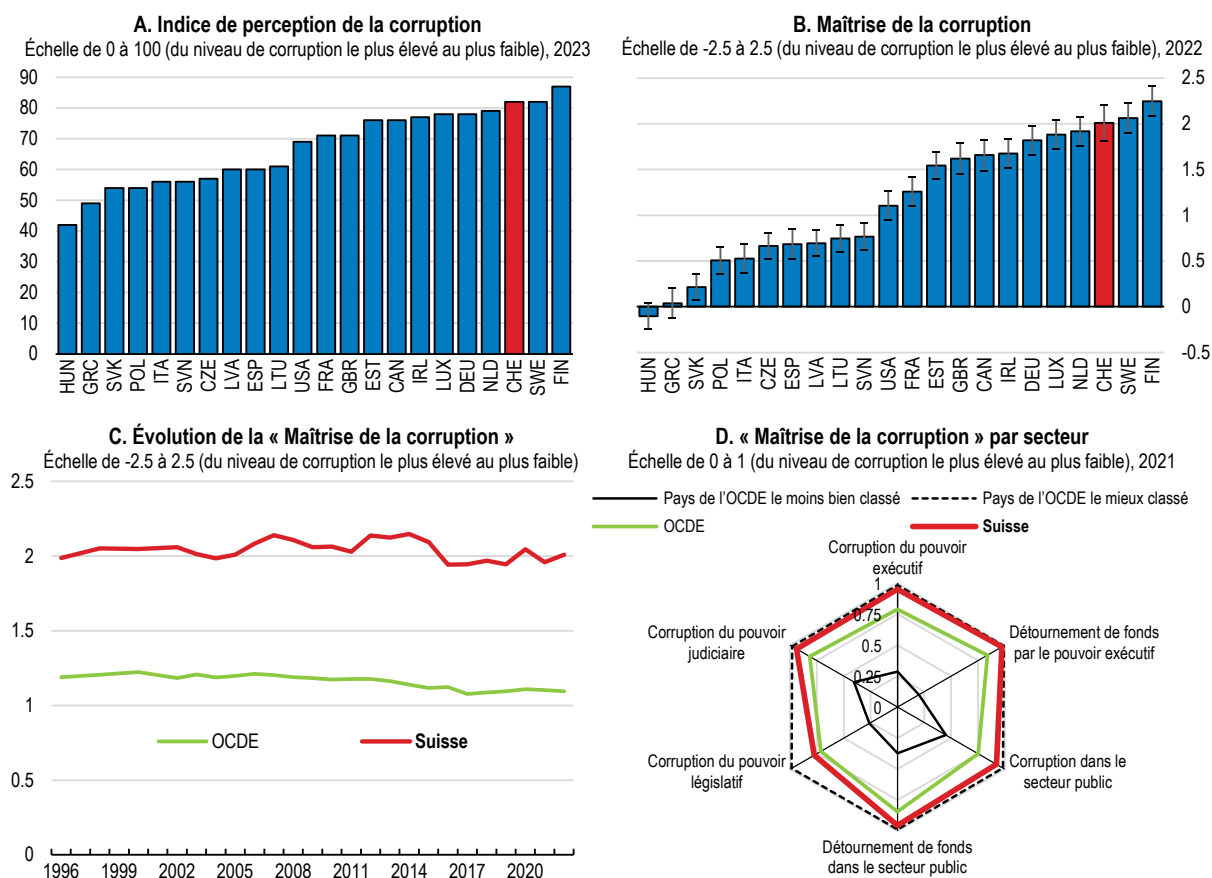
Lutter contre la corruption et le blanchiment de capitaux

La Suisse figure régulièrement parmi les pays de l'OCDE qui affichent les meilleurs résultats en matière de maîtrise de la corruption et de perception du risque de corruption dans le secteur public, derrière la Finlande et la Suède (Graphique 2.18). Son score est supérieur à la moyenne de l'OCDE en ce qui concerne la maîtrise de la corruption, tous secteurs confondus, et elle affiche des performances comparables à celles des pays les mieux placés s'agissant de la corruption du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif et des détournements de fonds par le pouvoir exécutif et dans le secteur public. À l'aune de l'indice de perception de la corruption publié par Transparency international en 2023, la Suisse se classe en 6^e position sur 180 pays. La Confédération continue de renforcer son approche en matière d'intégrité publique et de prévention de la corruption dans l'ensemble de l'administration fédérale par le biais de la Stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021-2024 (Conseil fédéral, 2020), également dans le but de préserver la réputation de sa place économique, reconnue dans le monde entier pour son niveau d'intégrité élevé.

Lors de son quatrième cycle d'évaluation, le Groupe d'États contre la Corruption (GRECO), qui est l'organe anticorruption du Conseil de l'Europe, avait adressé douze recommandations à la Suisse concernant la prévention de la corruption et l'amélioration de l'intégrité publique visant les parlementaires, les juges et les procureurs (Conseil de l'Europe, 2017). Cinq ans plus tard, le GRECO (Conseil de l'Europe, 2023) a conclu que la mise en œuvre globale des recommandations avait peu progressé. La Suisse n'a encore mis en œuvre ou traité de façon satisfaisante que cinq des douze recommandations figurant dans le rapport d'évaluation du quatrième cycle.

S'agissant des parlementaires, les avancées enregistrées depuis le rapport de conformité de 2021 sont peu nombreuses (Conseil de l'Europe, 2021). On peut saluer le fait que les collaborateurs des parlementaires soient désormais tenus de suivre un cours de déontologie en ligne et que les parlementaires soient dans l'obligation de certifier par voie électronique que leurs déclarations d'intérêts sont à jour, mais d'autres mesures s'imposent pour avancer dans la mise en œuvre des recommandations. Le GRECO constate que les parlementaires ne disposent toujours pas d'un organe dédié de conseil en matière d'intégrité et ne suivent pas de formation sur ce sujet, que leurs déclarations d'intérêts ne contiennent toujours pas de données quantitatives ni d'informations sur leur passif et qu'ils ne font toujours pas l'objet d'un contrôle par les services du Parlement.

Graphique 2.18. La Suisse est bien placée en ce qui concerne la maîtrise de la corruption



Note : La partie B du graphique présente des estimations ponctuelles et leur marge d'erreur. La partie D met en évidence les sous-composantes par secteur de l'indicateur de « Maîtrise de la corruption » du projet Varieties of Democracy.

Source : Partie A : Transparency International ; parties B et C : Banque mondiale, Indicateurs mondiaux de gouvernance ; partie D : Projet Varieties of Democracy, base de données V-Dem v12.

StatLink  <https://stat.link/nb26ij>

S'agissant des juges, le GRECO estime que les mesures supplémentaires prises en vue de la mise en œuvre des recommandations sont plus encourageantes. La Commission judiciaire du Parlement fédéral travaille actuellement à la rédaction d'un règlement qui permettrait d'accroître la transparence de la présélection des juges, et un projet de base juridique en cours d'élaboration vise à créer un comité consultatif spécialisé en vue de rendre la procédure plus objective. Le Tribunal fédéral des brevets a adopté et publié un code de conduite, tandis que le Tribunal administratif fédéral a mis sur pied un groupe de travail pour élaborer un projet de code de conduite qui viendra compléter la charte déontologique existante par des exemples concrets et/ou des commentaires explicatifs. Toutefois, les juges des tribunaux de la Confédération helvétique continuent de verser une partie de leur traitement aux partis politiques ayant soutenu leur élection, une pratique qui va à l'encontre des recommandations du GRECO. En outre, aucune mesure n'a été prise pour introduire des sanctions formelles en cas de violations moins graves — ne justifiant pas une révocation — à l'encontre des juges qui commettent un manquement à leurs fonctions officielles.

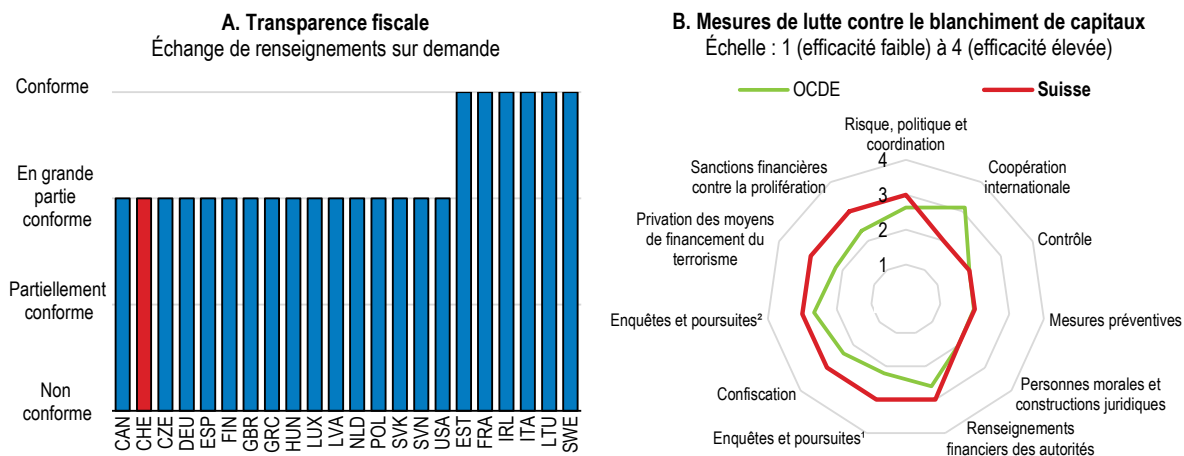
Du fait de sa position internationale de premier plan, de son économie fortement orientée vers les exportations et de sa spécialisation dans la finance mondiale, la Suisse est exposée à un risque relativement élevé de corruption transnationale et de blanchiment de capitaux. Elle a l'un des taux les plus élevés au monde d'entreprises multinationales par habitant, et nombre d'entre elles exercent leurs activités dans des secteurs très exposés à la corruption transnationale tels que l'industrie pharmaceutique et le

commerce de matières premières comme les produits agricoles, les pierres et métaux ou encore les produits énergétiques. De plus, le statut international de la place financière suisse et l'importance de ses activités de gestion de fortune représentent des risques accrus d'utilisation à des fins criminelles, notamment à travers le blanchiment de capitaux, y compris le blanchiment des produits de la corruption transnationale (OCDE, 2018).

Dans ses rapports sur le monitoring des risques (FINMA, 2022 et 2023b), l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) cite le blanchiment de capitaux comme étant l'un des principaux risques encourus par le secteur financier suisse, et elle l'associe au fait qu'un nombre croissant de clients du secteur suisse de la gestion de fortune proviennent de marchés émergents. Les flux financiers associés à la corruption et au détournement de fonds peuvent non seulement impliquer des clients privés fortunés, mais également des organisations étatiques ou quasi-étatiques et des fonds souverains. La complexité et l'opacité des structures réduisent la transparence et accroissent encore les risques. En outre, les risques dans le domaine de la cryptographie deviennent de plus en plus évidents, les menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme étant accentuées par un anonymat potentiellement plus grand ainsi que par la vitesse et la nature transfrontalière des transactions. Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental indépendant, dont l'objectif est de promouvoir les mesures destinées à protéger le système financier mondial contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, qui évalue régulièrement les politiques et les pratiques de ses pays membres. Dans son rapport d'octobre 2023 consacré à la Suisse, le GAFI a reconnu que les autorités avaient progressé dans le traitement de la plupart des lacunes qui avaient été identifiées en matière de conformité technique dans le Rapport d'évaluation mutuelle (REM) de 2016 relatif à lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme dans ce pays. En conséquence, le GAFI a modifié l'évaluation de la Suisse, jugée précédemment « partiellement conforme », à cet égard et estimé qu'elle était maintenant « en grande partie conforme ».

Les indicateurs montrent également que les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux prises par la Suisse sont à bien des égards relativement efficaces (Graphique 2.19). Selon le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans le cadre des transactions commerciales internationales (Groupe de travail de l'OCDE), la Suisse, grâce à l'action continue du Ministère public de la Confédération, continue de jouer un rôle important et actif dans la mise en œuvre de l'infraction de corruption transnationale (OCDE, 2018, 2020 et 2022b). Sur la base du nombre et de l'importance des enquêtes ouvertes et conclues, Transparency International (2022) a classé la Suisse et les États-Unis dans la catégorie des pays qui mettent en œuvre une répression active de la corruption transnationale (par opposition à une répression modérée, limitée ou inexistante).

Graphique 2.19. Les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux sont pour la plupart efficaces



Note : La partie A reprend l'évaluation globale de l'échange de renseignements dans la pratique, qui résulte des examens par les pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Ces examens par les pairs permettent d'évaluer la capacité des juridictions membres du Forum de garantir la transparence de leurs entités et constructions juridiques, et de coopérer avec les autres administrations fiscales conformément à la norme reconnue à l'échelle internationale. Le graphique montre les résultats du deuxième cycle en cours lorsqu'ils sont disponibles, et dans le cas contraire, les résultats du premier cycle. La partie B présente les notations attribuées dans le cadre des examens par les pairs de chaque membre du GAFI afin d'évaluer les niveaux de mise en œuvre des recommandations du GAFI. Ces notations indiquent le niveau d'efficacité des mesures prises par un pays au regard de 11 résultats immédiats. « Enquêtes et poursuites » renvoie au blanchiment de fonds. « Enquêtes et poursuites² » renvoie au financement du terrorisme.

Source : Calculs effectués par le Secrétariat de l'OCDE à partir des données du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ; et OCDE, Groupe d'action financière (GAFI).

StatLink  <https://stat.link/rv6dba>

Cependant, dans ses récentes évaluations (OCDE 2020 et 2022b), le groupe de travail de l'OCDE a remarqué l'absence de réformes législatives dans deux domaines clés pour lesquels la Suisse avait reçu des recommandations explicites : (i) l'adoption d'un cadre réglementaire approprié destiné à dédommager et protéger contre toute action discriminatoire ou disciplinaire les employés du secteur privé (lanceurs d'alerte) qui signalent des soupçons de corruption d'agents publics étrangers ; ii) le relèvement du plafond des amendes prononcées à l'encontre des entreprises reconnues coupables de corruption transnationale afin de les rendre efficaces, proportionnées et dissuasives (ce montant est actuellement fixé à 5 millions CHF, un montant dérisoire par rapport aux sommes en jeu dans la corruption transnationale).

Tableau 2.6. Recommandations

PRINCIPALES CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS
Assurer la stabilité des prix et du système financier	
L'inflation a reflué pour s'inscrire dans la fourchette de 0-2 % retenue comme objectif. Toutefois, les anticipations d'inflation à court terme s'établissent toujours à la limite supérieure de cette fourchette cible. La hausse attendue des loyers et des prix de l'électricité fera temporairement grimper l'inflation au-dessus de la barre des 2 % en 2024.	Maintenir une orientation restrictive de la politique monétaire jusqu'à ce que l'inflation s'inscrive durablement dans la fourchette cible de 0-2 %.
La taille importante du bilan de la BNS accroît les risques et les enjeux, car les variations de valorisation peuvent se traduire par des pertes ou des bénéfices importants.	La BNS devrait continuer de revoir sa stratégie d'investissement et maintenir des garanties suffisantes pour atténuer les risques découlant de la taille importante de son bilan.
Le rachat de Credit Suisse par UBS a permis de préserver avec succès la stabilité financière, mais l'opération est source de nouveaux risques et enjeux. UBS, qui était déjà une banque d'importance systémique mondiale avant le rachat de Credit Suisse, a encore gagné en importance et doit selon la réglementation applicable aux établissements dits « too big to fail » (TBTF, ou trop grands pour faire faillite) se conformer à des exigences réglementaires encore plus strictes.	Continuer de superviser et de suivre de près la banque absorbée au cours de son processus d'intégration et de restructuration.
Credit Suisse était une banque d'importance systémique répondant aux exigences réglementaires, pourtant, elle a connu une déstabilisation rapide. Malgré l'existence d'un régime de liquidation spécifique aux établissements d'importance systémique (TBTF), une solution a été trouvée sans y recourir.	Procéder à un examen approfondi de la crise ayant affecté Credit Suisse et proposer des mesures de renforcement de la réglementation et de la surveillance des banques d'importance systémique et du cadre régissant les établissements dits « trop grands pour faire faillite » (<i>too big to fail</i> ou TBTF).
Des facteurs de vulnérabilité subsistent sur le marché immobilier résidentiel. Des relèvements de taux de grande ampleur ou d'autres chocs pourraient provoquer une correction majeure des prix, qui entraînerait à son tour une dégradation des portefeuilles de prêts hypothécaires des banques.	Continuer de surveiller de près les risques observés sur le marché du logement et veiller à ce que des volants de fonds propres suffisants soient préservés. Envisager d'élargir la palette d'outils macroprudentiels prenant en compte l'accessibilité financière (par exemple plafonner les ratios dette/revenu et service de la dette/revenu applicables aux prêts hypothécaires). Donner pour mandat clair et ferme aux autorités compétentes de proposer des outils macroprudentiels et de les calibrer.
Remédier aux tensions exercées par la hausse des dépenses publiques	
La croissance du PIB réel devrait rester inférieure à son niveau potentiel en 2023 et s'accélérer en 2024. Le taux de chômage montera légèrement.	Maintenir à court terme une orientation globalement neutre de la politique budgétaire, tout en laissant jouer les stabilisateurs automatiques.
En matière de politique budgétaire, des choix difficiles devront être faits pour faire face à l'augmentation des besoins de dépenses. Des examens systématiques des dépenses peuvent contribuer à repérer les possibilités d'économies budgétaires. Un accroissement des recettes fiscales peut aussi aider à préserver la viabilité des finances publiques. En Suisse, le recours à la fiscalité directe est très important, mais les recettes tirées de la TVA de l'impôt récurrent sur la propriété immobilière sont peu élevées.	Procéder à des examens systématiques des dépenses budgétaires et fiscales et accroître les recettes fiscales, notamment en augmentant celles générées par la TVA et l'impôt périodique sur la propriété immobilière.
La population vieillit rapidement. L'âge légal de départ à la retraite étant fixé à 65 ans, le temps passé à la retraite augmentera fortement. La hausse des dépenses de retraite exerce des tensions sur la viabilité des finances publiques et sur le niveau des prestations de retraite.	Lier les relèvements futurs de l'âge légal de départ à la retraite aux gains d'espérance de vie.
Le taux de conversion (à 6.8 %) dans le deuxième pilier est défini par la loi et inchangé depuis 2004 malgré l'allongement de l'espérance de vie et une longue période de faibles rendements des investissements. Pour faire face à leurs obligations financières, les caisses de pension ont dû réduire les rendements dont bénéficient les cotisants actuels, ce qui a abouti à une redistribution substantielle au sein du deuxième pilier, des travailleurs les plus jeunes vers les travailleurs âgés et les retraités. Les caisses de pension sont confrontées à des difficultés financières et nombre d'entre elles ont un ratio de couverture inférieur à 100 %.	Abaisser (comme prévu) le paramètre utilisé pour calculer les annuités (« taux de conversion minimum ») et en faire un paramètre technique plus flexible fixé par ordonnance. Ensuite, l'arrimer à l'espérance de vie. Relever l'âge minimum de départ à la retraite dans le deuxième pilier (58 ans actuellement) afin de l'aligner sur l'âge de la retraite prévu par le premier pilier (63 ans). Allonger la période de cotisation, afin qu'elle débute avant l'âge de 25 ans (défini actuellement par la loi) et l'étendre au-delà de 65 ans.

Lutter contre la corruption et le blanchiment de capitaux

Du fait de sa position internationale de premier plan, de son économie fortement orientée vers les exportations et de sa spécialisation dans la finance mondiale, la Suisse est exposée à un risque relativement élevé de corruption transnationale et de blanchiment de capitaux. Un grand nombre d'entreprises multinationales exercent leurs activités dans des secteurs très exposés à la corruption transnationale, tels que l'industrie pharmaceutique et le commerce de matières premières. Dans le secteur privé, les lanceurs d'alerte continuent de s'exposer à des poursuites pénales après avoir signalé des faits de corruption nationale et transnationale.

Renforcer encore la protection des lanceurs d'alerte dans le secteur privé. Relever l'amende légale maximale pour les entreprises dans les affaires de corruption transnationale pour garantir que les sanctions imposées soient efficaces, proportionnées et dissuasives.

Références

- AIE (2020), *Country profile - Switzerland*, <https://www.iea.org/countries/switzerland> (consulté le 30 octobre 2023).
- ASB (2020), *Finance durable - Besoins en investissement et financement pour la neutralité climatique de la Suisse d'ici 2050*, Association suisse des banquiers.
- BNS (2022), *Accountability report*. Swiss National Bank.
- BNS (2023a), *Bulletin trimestriel - 2 / 2023 - Juin*, Banque nationale suisse.
- BNS (2023b), *Bulletin trimestriel - 3 / 2023 - Septembre*, Banque nationale suisse.
- BNS (2023c), *115e Rapport de gestion :Banque nationale suisse 2022*.
- BNS (2023d), *Rapport sur la stabilité financière 2023*, Banque nationale suisse.
- Castle, C., et al. (2023), « Aiming better: Government support for households and firms during the energy crisis ».
- CHS PP (2023a), *Conférence de presse annuelle*, Dossier de presse, Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, Berne, 9 mai.
- CHS PP (2023b), *Rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance en 2022*, Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.
- Conseil de l'Europe (2023), Groupe d'États contre la corruption (GRECO), *Quatrième cycle d'évaluation : Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs - Addendum au deuxième Rapport de Conformité :Suisse GrecoRC4(2022)23*.
- Conseil de l'Europe (2021), Groupe d'États contre la corruption (GRECO), *Quatrième cycle d'évaluation : Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs - Deuxième Rapport de Conformité :Suisse, GrecoRC4(2021)7*.
- Conseil de l'Europe (2017), Groupe d'États contre la corruption (GRECO), *Quatrième cycle d'évaluation : Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs - Rapport d'évaluation :Suisse*.
- Conseil fédéral (2023a), « Première extrapolation pour 2023: déficit de financement moins élevé que prévu au budget », communiqué de presse, 16 août.
- Conseil fédéral (2023b), « Le Conseil fédéral fixe les grandes lignes du plan financier pour la prochaine législature », communiqué de presse, 22 novembre.
- Conseil fédéral (2021), *Stratégie climatique à long terme de la Suisse*.
- Conseil fédéral (2020), *Stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021-2024*.
- DFF (2021), *Perspectives à long terme: répercussions de la crise du coronavirus, du vieillissement et du changement climatique sur les finances publiques*, Département fédéral des finances, Berne.
- FINMA (2023a), *Rapport de la FINMA : enseignements tirés de la crise de Credit Suisse (CS)*, Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, Berne, décembre.
- FINMA (2023b), *Monitoring FINMA des risques 2023*, Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, Berne.
- FINMA (2022), *Monitoring FINMA des risques 2022*, Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, Berne.
- FMI (2019), « Switzerland - Financial Sector Assessment Program », *IMF Country Report*, n° 19/183.
- Guillemette, Y. et D. Turner (2021), « The Long Game: Fiscal Outlooks to 2060 Underline Need for Structural Reform », *OECD Economic Policy Papers*, n° 29, Éditions OCDE, Paris.
- Helvetia (2020), *Le taux de conversion*, Helvetia Prévoyance professionnelle.
- OCDE (2023), *Pensions at a Glance 2023:OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2022), La Suisse devrait prendre de toute urgence des mesures concrètes pour adopter des réformes législatives clés, Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption, communiqué de presse, 20 juillet.

OCDE (2022), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2022*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2021a), *Pensions at a Glance 2021:OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2021b), *Pensions at a Glance 2021:How does Switzerland compare?*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2020), *Implementing the OECD Anti-Bribery Convention:Phase 4 Two-Year Follow-up Report – Switzerland*.

OCDE (2019), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2019*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2018), *Implementing the OECD Anti-Bribery Convention:Phase 4 Report – Switzerland*.

OCDE (2017), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2017*, Éditions OCDE, Paris.

OFAE (2021), *Rapport sur l'approvisionnement économique du pays de 2017 à 2020*, Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays.

OFAS (2023a), *Assurances sociales 2021 : Rapport annuel selon l'article 76 LPGA*, Office fédéral des assurances sociales, Bern.

OFAS (2023b), *Perspectives financières de l'AVS*, Office fédéral des assurances sociales, Bern.

OFAS (2022), *Statistique des assurances sociales suisses 2022*, Office fédéral des assurances sociales, Bern.

Panos, E., R. Kannan, S. Hirschberg et T. Kober (2023), « An assessment of energy system transformation pathways to achieve net-zero carbon dioxide emissions in Switzerland », *Communications Earth & Environment*, vol. 4, n° 1, p.157.

Transparency International (2022), *Corruption Perceptions Index 2022*.

Transparency International (2022), *Exporting corruption 2022. Assessing enforcement of the OECD Anti-Bribery Convention*.

Tryggvadottir, Á. (2022), « OECD Best Practices for Spending Reviews », *Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, vol. 22, n° 1.

Wanner, P. (2023), « En Suisse, les retraités sont plus riches que les actifs », *La Vie économique*, 21 février.

WWF (2022), *Climate transition finance needs and challenges: insights from Switzerland*.

Zeng, L., et G. Li (2023), *Underlying and beyond the numbers – assessing SNB balance sheet changes in 2022, Switzerland – Selected issues*, IMF Country Report, n° 23/197, juin.

3

S'attaquer aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences

Urban Sila

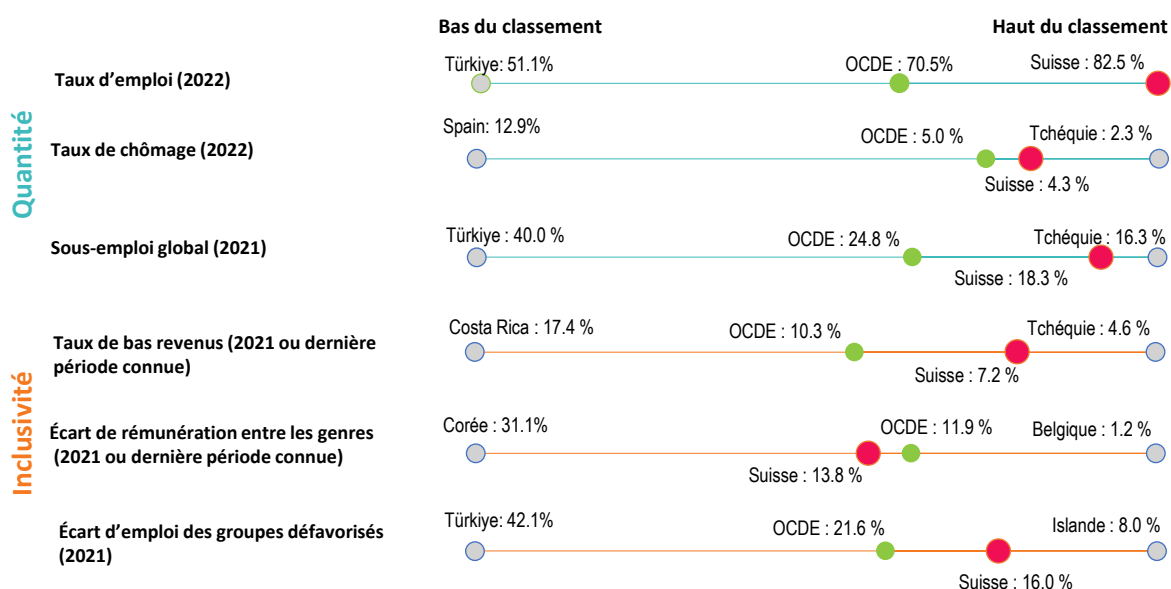
Le marché du travail suisse est dynamique, avec des taux d'emploi élevés, une forte sécurité de l'emploi et des emplois attractifs. Toutefois, les pénuries de main-d'œuvre et de compétences se sont amplifiées et elles sont en passe de devenir une caractéristique structurelle du marché du travail en raison du vieillissement de la population. Pour y remédier, le taux d'activité pourrait être amélioré davantage, en allongeant la période de vie active et en incitant un plus grand nombre de mères à travailler à temps plein. Maintenir l'attractivité vis-à-vis des travailleurs étrangers qualifiés peut également compenser le déclin de la main-d'œuvre nationale.

Les pénuries de main-d'œuvre sont vouées à devenir une préoccupation structurelle

Le marché du travail suisse est très dynamique sur la majorité des plans (Graphique 3.1). Le taux d'emploi est élevé et le taux de chômage est resté relativement bas, même en temps de crise (Graphique 3.2). De ce fait, la sécurité de l'emploi est forte. Ce marché propose des emplois bien rémunérés, et le niveau d'inclusion est relativement élevé, avec un faible taux de pauvreté parmi les actifs occupés. L'écart de rémunération entre les genres reste néanmoins élevé et nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE.

Graphique 3.1. Le marché du travail suisse est très dynamique sur la majorité des plans

Tableau de bord du marché du travail conformément à la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi



Note : Taux d'emploi : part de la population d'âge actif (20-64 ans) occupant un emploi (%). Taux de chômage : part de la population active (15 ans et +) au chômage (%). Sous-emploi global : part des inactifs, des chômeurs et des personnes exerçant une activité à temps partiel subie (15-64 ans) dans la population (%), à l'exception des jeunes (15-29 ans) sans emploi en cours d'études. Taux de bas revenu : part des personnes en âge de travailler vivant avec moins de 50 % du revenu disponible médian équivalent des ménages. Écart de rémunération entre les femmes et les hommes : différence entre le revenu annuel médian des femmes et des hommes divisée par le revenu moyen médian (%). Écart d'emploi des groupes défavorisés : écart moyen de taux d'emploi entre les travailleurs de sexe masculin d'âge très actif et cinq groupes défavorisés (femmes avec enfants, jeunes qui ne sont pas scolarisés ou qui ne suivent pas une formation à plein temps, travailleurs âgés de 55 à 64 ans, personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 64 ans, personnes dont le niveau d'études est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire âgées de 25 à 64 ans), en pourcentage du taux d'emploi des travailleurs de sexe masculin d'âge très actif. L'agrégat OCDE correspond à une moyenne pondérée pour les indicateurs relatifs à l'emploi et au chômage et à une moyenne non pondérée pour les autres indicateurs.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur la base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, la base de données de l'OCDE sur la famille, la base de données de l'OCDE sur l'emploi, la base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus, et la base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

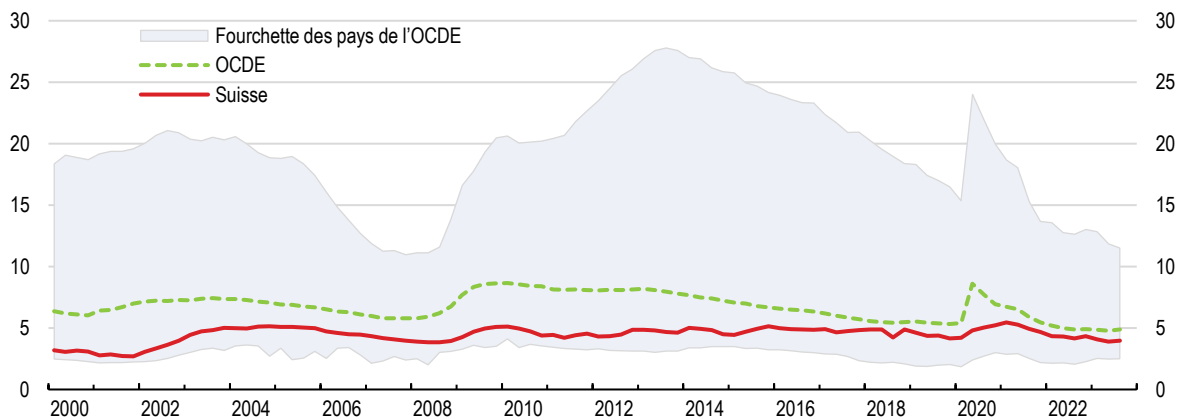
StatLink  <https://stat.link/a8s6k3>

Les pénuries de main-d'œuvre et de compétences se sont amplifiées et elles sont en passe de devenir une caractéristique structurelle du marché du travail. Depuis la pandémie, dans tous les secteurs, les employeurs signalent de plus en plus qu'ils peinent à recruter des travailleurs qualifiés et ils désignent les pénuries de personnel comme un risque pour la croissance (Graphique 3.3). L'emploi total a augmenté, porté par la hausse du taux d'activité des femmes et par l'immigration nette qui est de nouveau élevée. Pourtant, malgré cette croissance rapide, le marché du travail s'est tendu (Graphique 3.4). En outre, le vieillissement de la population et la tendance récente à la diminution du nombre d'heures de travail des hommes d'âge très actif laissent à penser que la croissance de la population active va encore ralentir, ce


qui fera des pénuries de main-d'œuvre un problème structurel (Graphique 3.4). De plus en plus, ces pénuries constituent bien plus qu'un problème à court terme aux yeux des entreprises qui s'efforcent de devenir plus attractives en tant qu'employeurs. Elles intensifient également leurs investissements dans l'automatisation et les infrastructures informatiques (BNS, 2023).

Graphique 3.2. Le taux de chômage est resté relativement bas, même en temps de crise

Taux de chômage, définitions nationales, % de la population active

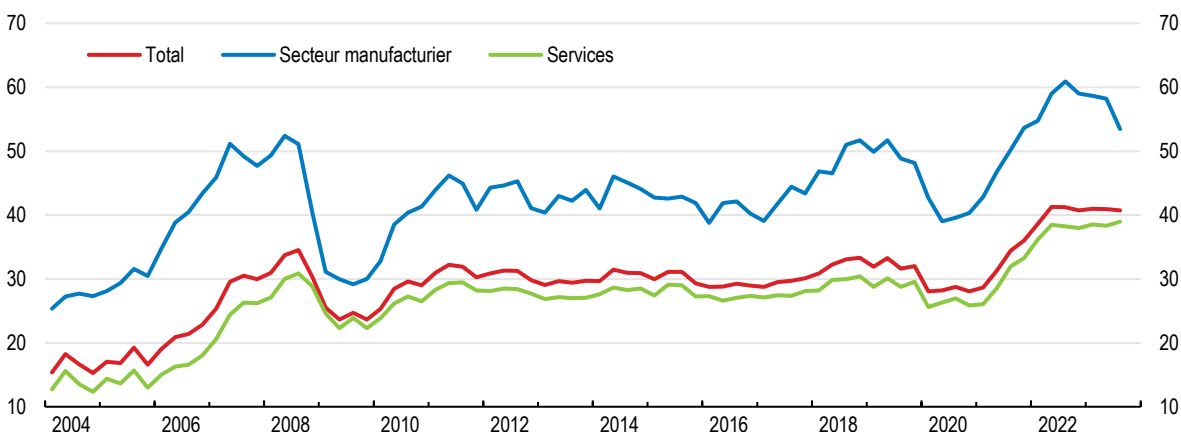


Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/rk32wy>

Graphique 3.3. Les employeurs signalent de plus en plus qu'ils peinent à recruter des travailleurs qualifiés

Personnel qualifié recruté avec difficulté ou introuvable, part des entreprises recrutant activement, en %

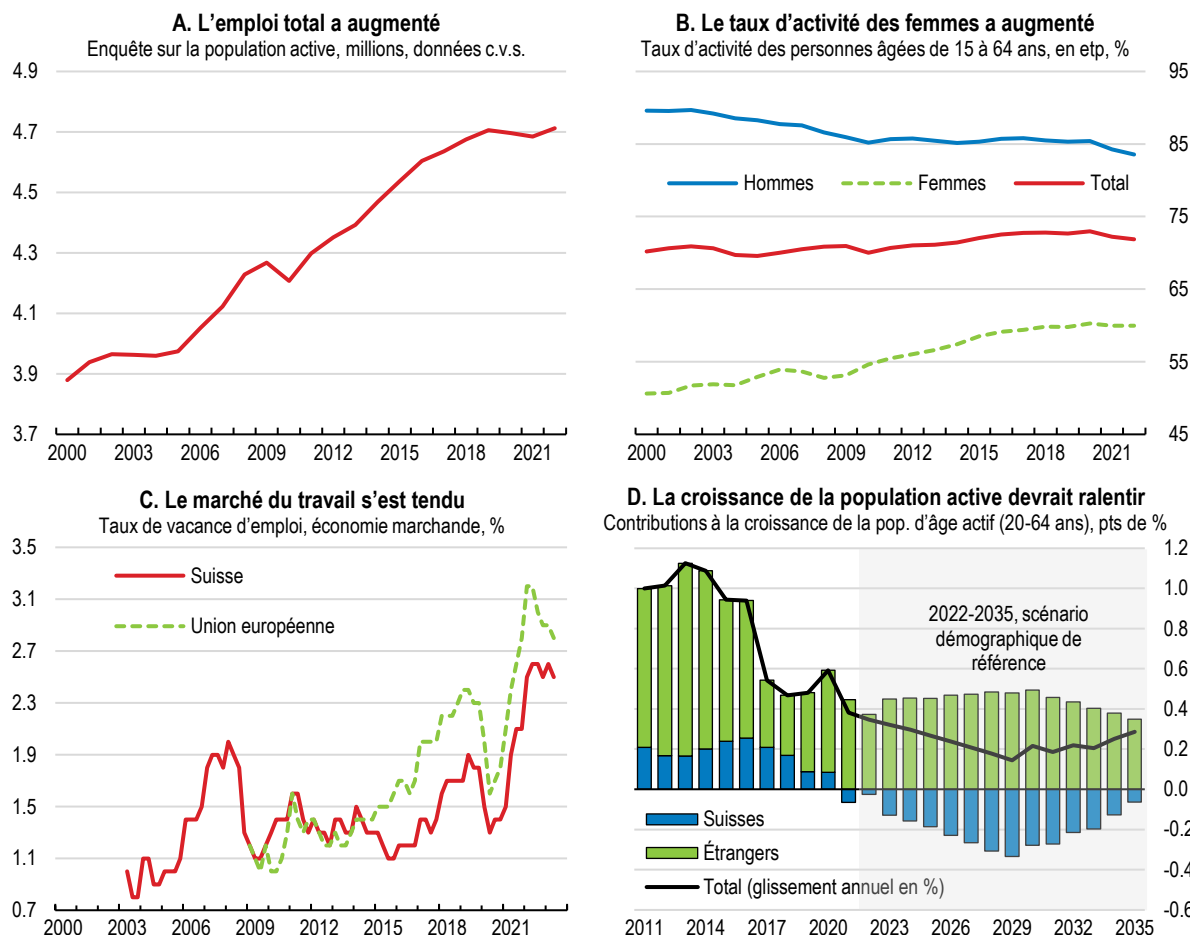


Source : Office fédéral de la statistique, Statistiques de l'emploi (JOBSTAT).

StatLink  <https://stat.link/4nym3t>

Pour y remédier, le taux d'activité pourrait être amélioré davantage, en allongeant la période de vie active et en incitant un plus grand nombre de mères à travailler à temps plein. L'allongement de la vie active augmentera les revenus des personnes âgées et atténuera les tensions au niveau du système de retraite. Inciter les mères à accroître leur nombre d'heures travaillées permettra de réduire l'important écart de rémunération entre les genres. En outre, maintenir l'attractivité vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère qualifiée peut compenser le déclin de la main-d'œuvre nationale.

Graphique 3.4. Les pénuries de main-d'œuvre sont en passe de devenir une caractéristique structurelle du marché du travail



Note : Le taux de vacance d'emploi correspond au nombre d'emplois vacants exprimé en pourcentage de la somme du nombre d'emplois occupés et du nombre d'emplois vacants.

Source : Statistiques à court terme de l'OCDE sur le marché du travail ; Office fédéral de la statistique (OFS), Enquête suisse sur la population active (SLFS) ; Eurostat ; OFS, scénarios de l'évolution de la population.

StatLink  <https://stat.link/2ne54h>

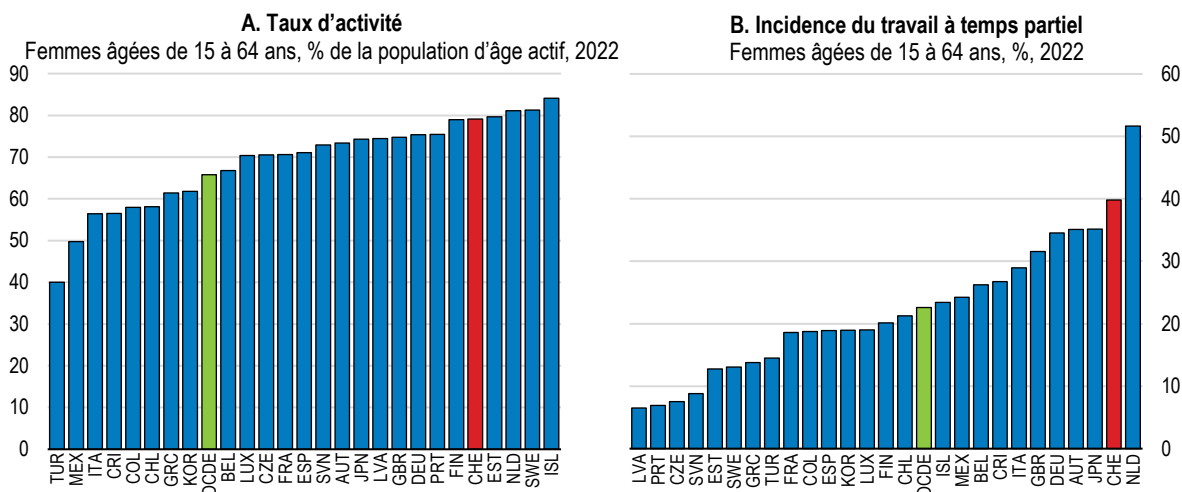
Accroître le taux d'activité des femmes

Le taux d'activité des femmes est globalement élevé, mais cela masque l'une des plus fortes incidences de travail à temps partiel dans la zone OCDE (Graphique 3.5). Par conséquent, l'écart entre les genres au niveau des taux d'emploi en équivalent temps plein est très marqué (Graphique 3.6). Le travail à temps partiel est courant parmi l'ensemble de la population féminine, mais tout particulièrement parmi les mères. Huit mères sur dix en situation de couple, avec un enfant de moins de 12 ans, travaillent à temps partiel (OFS, 2023). Les inégalités et le faible taux d'activité des femmes ont également un impact à long terme sur leur carrière et leur retraite. D'un côté, la possibilité de travailler à temps partiel favorise la participation des femmes au marché du travail, ces dernières risquant sinon de rester inactives. D'un autre côté, les emplois à temps partiel offrent des conditions d'emploi moins favorables en matière de sécurité sociale, d'accès à la formation continue et de progression de carrière. Par ailleurs, les femmes perçoivent en moyenne des prestations inférieures de moitié à celles des hommes au titre du deuxième pilier du système de retraite (régimes professionnels de retraite) (Conseil fédéral, 2021a). Un niveau plus élevé du taux


d'activité des femmes améliorerait l'équité, soutiendrait les revenus et atténuerait les pénuries de main-d'œuvre.

Les incitations prévues par le système de prélèvements et de prestations et le coût élevé des services de garde d'enfants dissuadent les mères de travailler à temps plein. Le modèle impôts-prestations de l'OCDE mêle les politiques de prélèvements-prestations fédérales et celles du canton de Zurich, afin de simuler l'interaction des politiques entre les différents types de familles et les différentes situations du marché du travail. D'après ce modèle, à Zurich, le montant brut des frais de garde est le plus élevé de la zone OCDE. Le coût restant de la garde d'enfants, après déduction des prestations destinées à réduire le montant brut de ces frais, est également très élevé pour de nombreuses familles (Graphique 3.7). Pour un couple ayant deux jeunes enfants et percevant le salaire moyen, le coût net de la garde d'enfants représentait 35 % des salaires moyens, soit un chiffre bien supérieur à la moyenne de l'OCDE de 13 %. Si une aide financière plus importante est proposée aux personnes à bas revenu ou aux parents isolés (Graphique 3.7), pour certains, l'imposition effective qu'induit un retour à l'emploi (en tenant compte du coût de la garde des enfants, des impôts et de la suppression de certaines prestations) crée une forte contre-incitation à travailler (Graphique 3.8). À titre d'exemple, pour une famille ayant deux jeunes enfants pour lesquels ils font appel à des structures d'accueil et où les deux parents gagnent un salaire moyen, le coût pour un second apporteur de revenu du renoncement au chômage pour prendre un emploi à plein temps (rémunéré au salaire moyen) représente 79 % de la rémunération, contre 51 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. L'impôt sur le revenu des personnes physiques joue également un rôle certain. En Suisse, cet impôt est progressif et le ménage (couple de personnes mariées ou non) est pris comme une unité fiscale pour son calcul, ce qui a pour effet d'accroître le taux marginal de l'impôt sur le revenu des seconds apporteurs de revenu, n'incitant que peu au retour à l'emploi.

Graphique 3.5. Le taux d'activité élevé parmi les femmes masque l'une des plus fortes incidences de travail à temps partiel

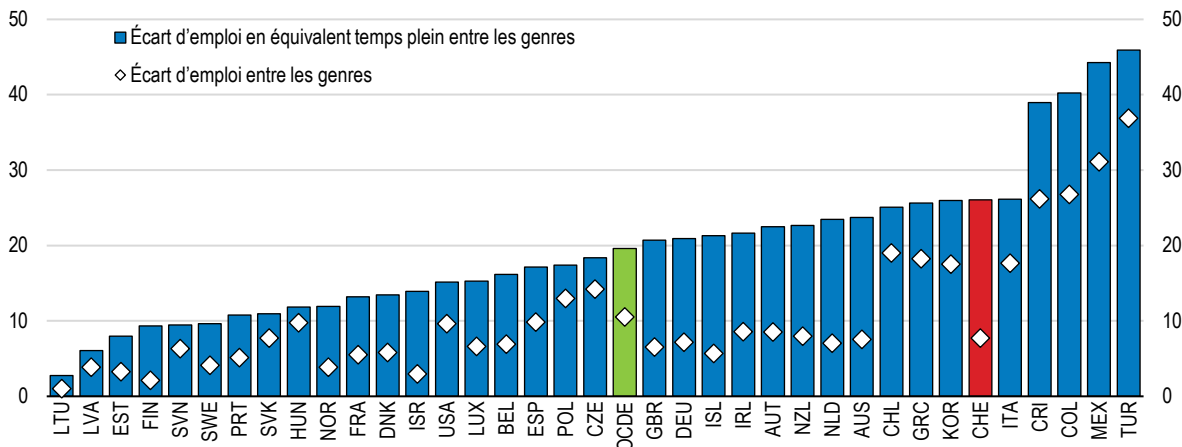


Note : L'emploi à temps partiel est basé sur un nombre d'heures de travail habituelles inférieur à 30 heures par semaine pour l'emploi principal.
Source : OCDE, Statistiques de la population active.

StatLink  <https://stat.link/up2nht>

Graphique 3.6. L'écart entre les genres en matière d'emploi en équivalent temps plein figure parmi les plus élevés des pays de l'OCDE

Différence entre les genres (hommes moins femmes) en termes de taux d'emploi et de taux d'équivalent temps plein, 15-64 ans, pts de %, 2021

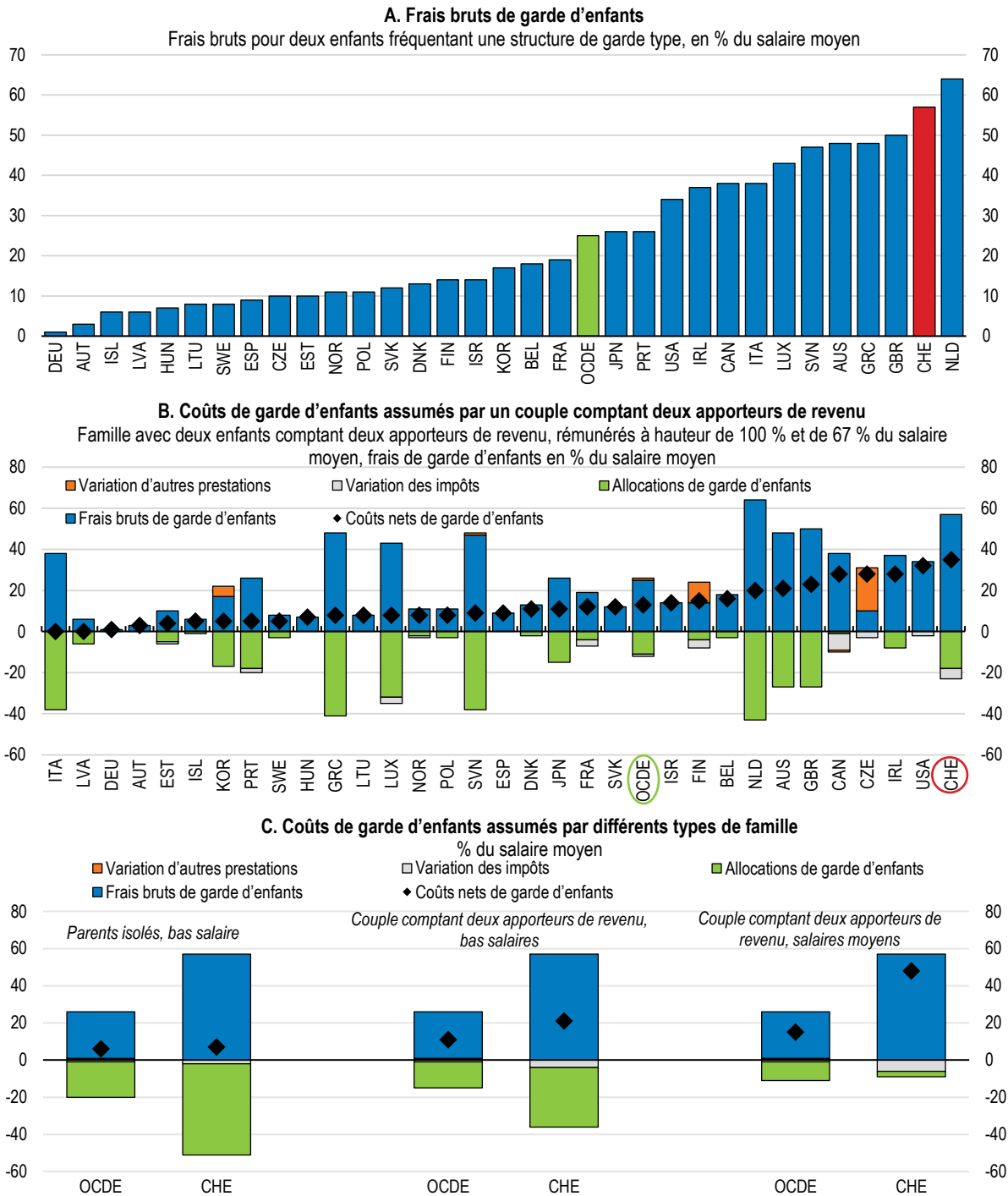


Source : Base de données de l'OCDE sur la famille, <https://www.oecd.org/fr/els/famille/basededonnees.htm>

StatLink <https://stat.link/6lhbct>

Graphique 3.7. Le coût de la garde d'enfants est très élevé

Pour deux enfants (âgés de 2 et 3 ans) en structure d'accueil à temps plein

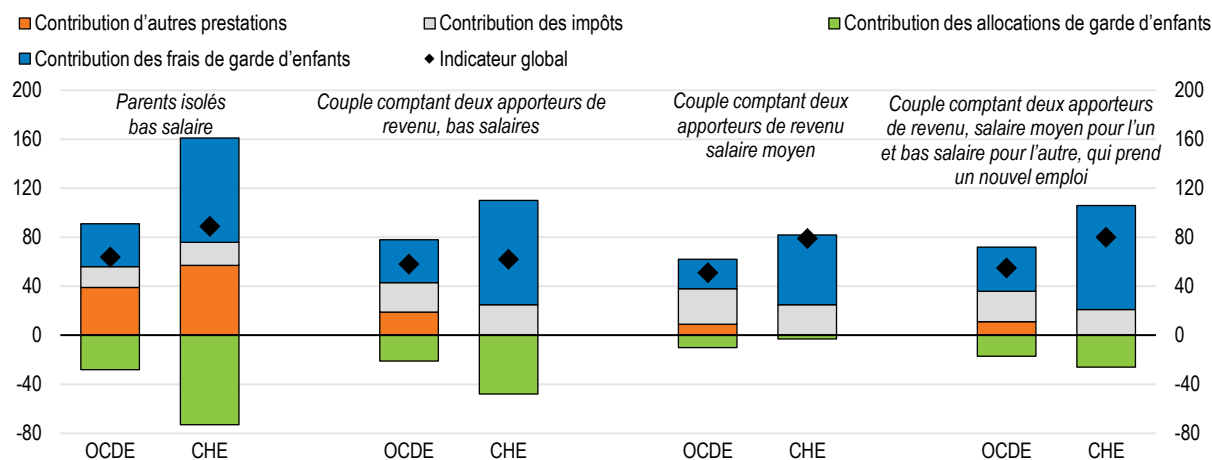


Note : Un accueil « à temps plein » est un accueil d'au moins 40 heures par semaine. Le coût net de la garde d'enfants est égal au montant brut des frais de garde, déduction faite des prestations/abattements et réductions d'impôt, ainsi que de toute modification des autres impôts et prestations qui en résulte à la suite du recours à des services de garde d'enfants. Pour la partie B, les données correspondent aux coûts de garde à temps plein dans une structure d'accueil type, pour un couple avec deux enfants, âgés de deux et trois ans, où les deux parents travaillent à temps plein. Le salaire brut des deux apporteurs de revenu de la famille est fixé à 100 % du salaire moyen pour le premier apporteur, et à 67 % pour le second. Dans la partie C, les bas salaires correspondent à 67 % du salaire moyen. Les données portent sur l'année 2022 ou sur la dernière année disponible.

Source : Modèle impôts-prestations de l'OCDE.


Graphique 3.8. Le coût de la garde des enfants, la fiscalité et la suppression des prestations sont autant de facteurs dissuasifs au regard du travail

Taux d'imposition de l'activité pour les parents qui demandent des allocations de chômage et qui font appel à des services de garde d'enfants, %, 2022



Note : L'indicateur du taux d'imposition de l'activité mesure les contre-incitations financières à l'activité professionnelle pour un demandeur d'emploi qui sollicite des allocations de chômage. Il calcule la part des revenus qui est perdue en raison de la hausse des impôts, de la baisse des prestations et des coûts nets de garde d'enfants lorsqu'un parent ayant des enfants en bas âge accepte un emploi à temps plein et a recours à des services de garde d'enfants en centre d'accueil à temps plein également. Les valeurs les plus élevées correspondent aux plus fortes contre-incitations financières. Les bas salaires correspondent à 67 % du salaire moyen. Les enfants sont âgés de deux et trois ans. La durée du chômage est de 36 mois.

Source : Modèle impôts-prestations de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/nvdebi>

Diverses initiatives publiques visent à réduire le coût élevé des services de garde d'enfants, mais les mesures de soutien ne sont pas bien ciblées. Seuls 20 % des enfants âgés de zéro à deux ans, issus de ménages à faible revenu, sont confiés à une structure d'accueil, contre 60 % dans le cas des ménages à revenu élevé (Graphique 3.9). Cela révèle que les ménages mettent en balance le coût de la garde des enfants et les possibilités de revenu, et les politiques publiques n'ont pas réussi à surmonter cet obstacle.

Il existe plusieurs moyens d'améliorer l'accessibilité financière des services de garde d'enfants. Dans des pays scandinaves comme la Suède ou le Danemark, l'aide publique à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants (EAJE) est importante et les dépenses restant à la charge des parents sont faibles. La couverture complète des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants favorise le taux d'activité des parents, en particulier celui des mères, pour tous les segments de la distribution des revenus, mais elle entraîne des coûts budgétaires importants. En Suède, les parents peuvent inscrire leur enfant dans un établissement préscolaire à partir de l'année de son premier anniversaire et jusqu'à l'année de son sixième anniversaire (âge auquel l'école devient obligatoire). Les établissements préscolaires sont en grande partie financés par les budgets municipaux, les parents n'ayant à déboursier qu'un faible montant, lequel dépend des revenus mais est plafonné à 1 688 SEK (environ 139 CHF) par mois et par enfant. L'EAJE représente 14.1 % des budgets municipaux (Ekonomifakta, 2022).

En 2024, le régime fédéral de l'impôt sur le revenu des personnes physiques prévoit une déduction fiscale (du revenu imposable) pour les frais de garde d'enfant facturés par un tiers, dans la limite maximale de 25 500 CHF (soit plus du double du montant proposé en 2022), ainsi qu'une déduction de 6 700 CHF par enfant, quels que soient les coûts de garde déclarés (avantages fiscaux auxquels s'ajoute un crédit d'impôt de 259 CHF par enfant), mais, comme plus de 40 % des familles suisses ne paient pas l'impôt fédéral sur le revenu, cette disposition n'a que peu d'effets sur l'accessibilité financière de la garde d'enfants pour les ménages à faible revenu. Les familles bénéficient également de prestations versées en espèces (allocations familiales). Les montants varient d'un canton à l'autre, mais un minimum légal a été

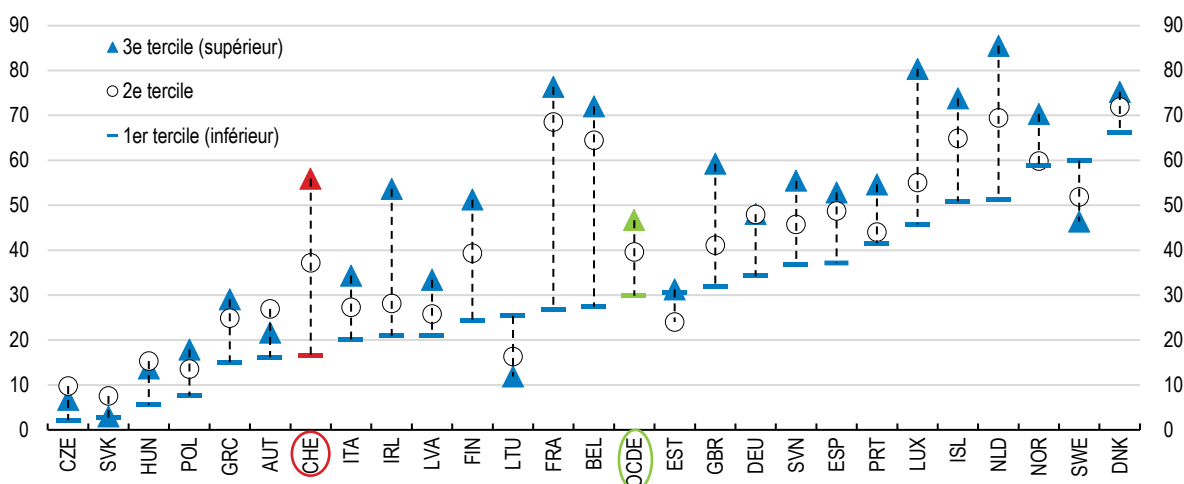
fixé à l'échelle nationale, à 200 CHF par enfant et par mois. Les cantons peuvent compléter ces prestations par des allocations supplémentaires ou par un subventionnement des places de garde, mais les politiques cantonales dans ce domaine sont d'une grande hétérogénéité. La proportion des frais de garde supportée par les parents varie considérablement d'un canton à l'autre (OCDE, 2021d).

L'octroi de réductions des frais de garde, de prestations pour garde d'enfants ou de crédits d'impôt au niveau fédéral, plutôt que de déductions fiscales, contribuerait à rendre les services de garde plus abordables, sans pour autant apporter un soutien plus généreux aux familles les plus aisées. Le ciblage pourrait être encore amélioré en subordonnant à des critères de revenu les prestations pour garde d'enfant accordées et les réductions de frais au niveau fédéral (OCDE, 2020). Ces transferts devraient être conçus avec soin et ne diminuer que progressivement en fonction du revenu, afin d'éviter de modifier sensiblement les taux marginaux d'imposition liés aux effets de seuil et de créer ce faisant des contre-incitations au travail. Dans la mesure où les cantons sont responsables de la mise au point de l'impôt sur le revenu des personnes physiques au niveau infranational, des ajustements pourraient être nécessaires tant à l'échelon fédéral qu'au niveau cantonal pour assurer la cohérence du système fiscal.

Une réforme de la fiscalité visant à améliorer les incitations au travail pour les seconds apporteurs de revenu est une autre piste dans l'optique de stimuler le taux d'activité des femmes à temps plein, comme cela avait été recommandé dans les précédentes Études économiques de l'OCDE (OCDE 2017, 2022a). À la suite d'une demande du Parlement, le Conseil fédéral prépare actuellement une réforme visant à passer sur un modèle d'imposition individuelle à la fois au niveau fédéral et au niveau cantonal. Par exemple, l'Estonie est passée d'un système d'imposition des ménages à un système d'imposition individuel des personnes physiques, et le Luxembourg a instauré la possibilité d'imposer les revenus des personnes physiques (OCDE, 2023a). Une réduction du taux effectif d'imposition marginale du second apporteur de revenu pourrait également être assurée dans le cadre du système actuel fondé sur les ménages, par exemple en accordant une déduction fiscale (ou un abattement fiscal) plus importante pour le second apporteur de revenu.

Graphique 3.9. Le recours aux services de garde d'enfants est très inégal entre les ménages à faible revenu et les ménages à revenu élevé

Taux de fréquentation de structures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, de 0 à 2 ans, par tercile de revenu disponible équivalent, %, 2020 ou dernière année connue



Source : Base de données de l'OCDE sur la famille, <https://www.oecd.org/fr/els/famille/basededonnees.htm>

StatLink  <https://stat.link/yspih6>

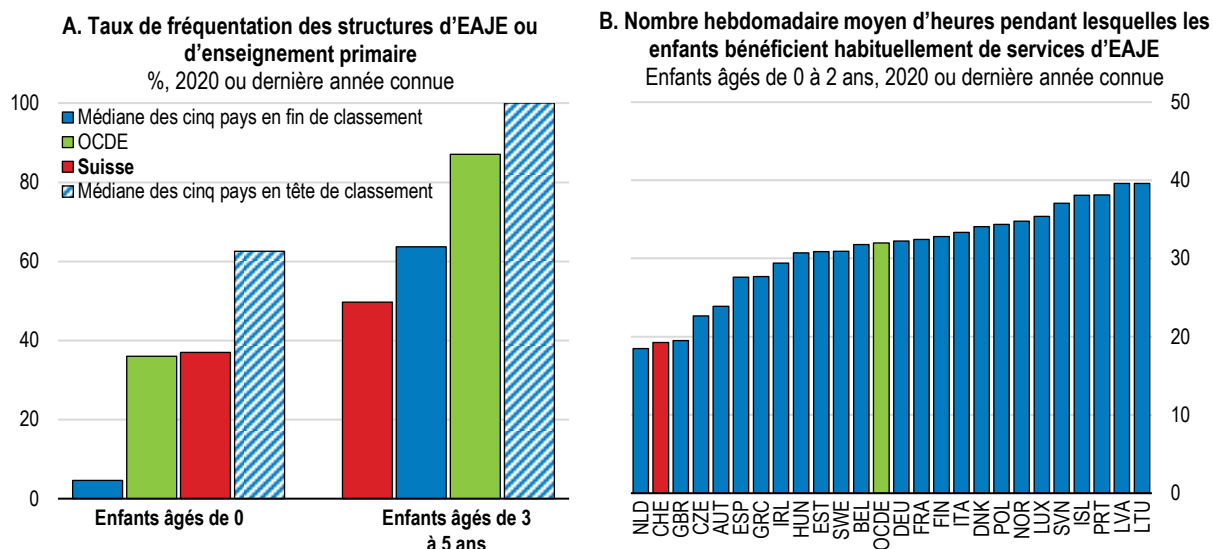
Accroître l'offre de services de garde d'enfants abordables est essentiel et pourrait être considéré comme un premier pas pour inciter un plus grand nombre de mères à travailler à temps plein et renforcer leurs

liens avec le marché du travail. Le recours relativement faible aux services de garde d'enfants en Suisse est lié à leur coût élevé, à la forte incidence du travail à temps partiel et à l'offre limitée de structures d'accueil des jeunes enfants. Le taux de fréquentation des structures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) parmi les 3-5 ans est très faible dans le pays. L'éducation préscolaire pour les enfants âgés de 4 à 6 ans est obligatoire, et elle est presque entièrement dispensée dans des établissements publics. Alors que tous les enfants de cette tranche d'âge bénéficient de 15 heures d'accès gratuit à l'EAJE par semaine et que la quasi-totalité des enfants de 5 ans est inscrite dans un établissement public d'éducation préscolaire (écoles maternelles), l'offre pour les enfants de moins de 4 ans est plus limitée (OCDE, 2021a). Le taux de fréquentation des enfants de 0 à 2 ans est proche de la moyenne de l'OCDE, mais le nombre d'heures qu'ils passent dans les structures d'accueil est très faible (Graphique 3.10), à savoir 19 heures par semaine contre 32 heures en moyenne dans l'OCDE, ce qui reflète la forte prévalence du travail à temps partiel chez les mères. L'accueil des jeunes enfants relève de la compétence des cantons et des communes, mais les structures gérées et financées par des acteurs du secteur privé prédominent pour les enfants de moins de 4 ans. Les dépenses publiques consacrées aux services de garde d'enfants sont faibles (Graphique 3.11).

L'augmentation de l'offre de services de garde d'enfants reste une priorité des pouvoirs publics, comme le prévoit la Stratégie Égalité 2030, axée sur l'égalité entre femmes et hommes (Conseil fédéral, 2021b). En 2003, le gouvernement fédéral a mis en place un programme spécial en vue de développer cette offre. Prolongé jusqu'à la fin de 2024, il a contribué, d'après les estimations, à créer quelque 72 000 nouvelles places dans les structures d'accueil des jeunes enfants à la fin de 2022 (OFAS, 2023). En 2021, une initiative parlementaire a appelé à renforcer le rôle du gouvernement fédéral, à verser une aide financière plus durable aux parents et à améliorer les services de garde d'enfants (CSEC-N, 2021). Il convient de poursuivre sur cette lancée.

Il importe également de veiller à la qualité des services d'accueil des jeunes enfants, dont l'offre est assez fragmentée en Suisse. Il existe différents types de prestataires (services proposés au sein de centres ou de la famille), ce qui complique la garantie d'une qualité homogène. Concernant les prestations d'accueil en centre et à domicile destinées aux enfants de moins de quatre ans, les réglementations relatives à la formation professionnelle et aux conditions de travail sont souvent lacunaires. La forte rotation du personnel dans le domaine de l'EAJE est en partie liée aux piètres conditions de travail (OCDE, 2021a). Le gouvernement a élaboré un programme d'enseignement unifié consacré à la petite enfance (de la naissance jusqu'à l'âge de quatre ans), qui contribue à jeter les bases du contrôle de la qualité, mais le suivi de la mise en œuvre fait défaut (OCDE, 2021a). Les autorités devraient assurer une coordination et un suivi efficaces afin de préserver la qualité des différents prestataires, en veillant à ce que les enfants bénéficient d'une égalité des chances en matière d'apprentissage et d'épanouissement.

Graphique 3.10. Le recours aux services d'accueil des jeunes enfants est faible



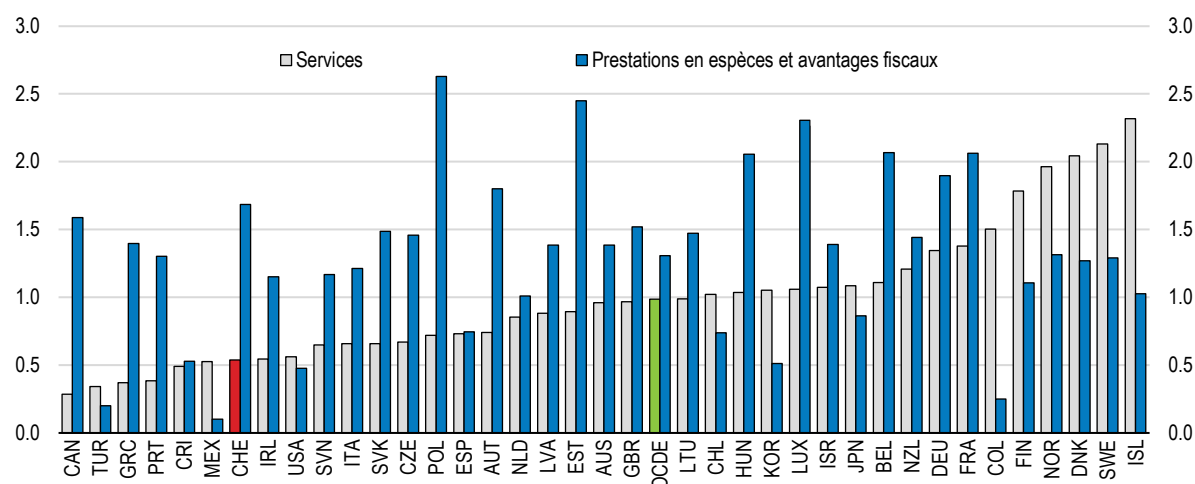
Note : Pour la partie A, les données relatives aux enfants âgés de zéro à deux ans englobent généralement les enfants inscrits dans des services d'éducation de la petite enfance (niveau 0 de la CITE 2011) et d'autres services d'EAJE agréés (éducation et accueil des jeunes enfants). Les données relatives aux enfants âgés de trois à cinq ans prennent en considération les enfants inscrits dans les établissements d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (niveau 0 de la CITE 2011) et dans ceux d'enseignement primaire (niveau 1 de la CITE 2011).

Source : Base de données de l'OCDE sur la famille, <https://www.oecd.org/fr/els/famille/basededonnees.htm>

StatLink <https://stat.link/ilwf3n>

Graphique 3.11. Les dépenses publiques consacrées aux services de garde d'enfants sont faibles

Dépenses publiques allouées aux prestations familiales, par type de dépense, % du PIB, 2019



Source : Base de données de l'OCDE sur la famille, <https://www.oecd.org/fr/els/famille/basededonnees.htm>

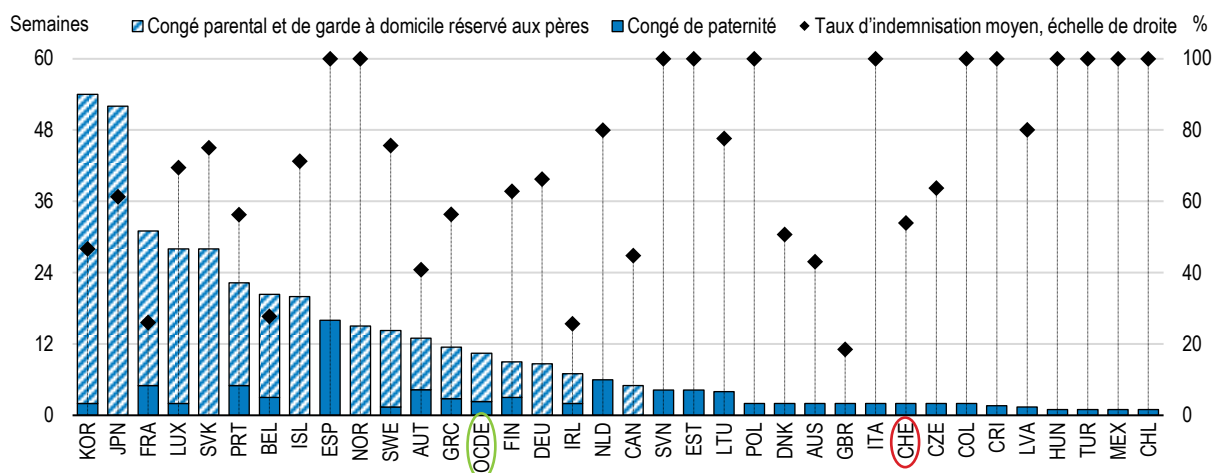
StatLink <https://stat.link/slfm58>

Un allongement du congé de paternité et du congé parental réservé aux pères contribuerait à lutter contre les stéréotypes fondés sur le genre et à accroître l'activité des mères sur le marché du travail. Un congé de paternité de deux semaines a été instauré en 2021, soit relativement récemment. Cette mesure va dans le bon sens, mais au total, le congé de paternité et le congé parental réservé aux pères restent inférieurs de huit semaines à la moyenne de l'OCDE (Graphique 3.12). Le taux de remplacement moyen est également relativement faible, ce qui incite moins les familles à bénéficier de la prestation. Les données de l'Office fédéral des assurances sociales montrent que, en 2022, 69 personnes ayant bénéficié d'un

congé de paternité rémunéré ont été enregistrées pour 100 naissances vivantes. Cette proportion est supérieure à la moyenne dans les 18 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, où 57 utilisateurs ont été enregistrés pour 100 naissances vivantes, mais elle se situe nettement derrière le Luxembourg, les Pays-Bas et la Slovénie, qui comptent plus de 90 utilisateurs/bénéficiaires pour 100 naissances vivantes (OCDE, 2022b). Plusieurs pays de l'OCDE (Luxembourg, Suède, Norvège et Islande) ont réservé une partie du congé parental aux pères, pour une durée comprise entre 12 et 26 semaines, à des taux de remplacement (au salaire moyen) allant de 73 à 96 % (OCDE, 2021 c). Dans ces pays, ces taux de remplacement suffisamment généreux, couplés à la perte du droit au congé pour le couple si le père ne prend pas son congé parental, incitent fortement les pères à rester à la maison plus longtemps pour s'occuper de leur enfant. Les données montrent qu'un allongement du congé réservé aux pères peut induire un raccourcissement de la durée du congé maternel et une hausse du revenu des mères jusqu'à huit ans après la naissance (Druehdal et al., 2019). Il peut également accroître la probabilité pour les femmes de travailler à temps plein (Patnaik, 2019). La prise de congé par les pères est également corrélée à leur contribution plus importante au travail non rémunéré au sein du foyer, tant pour la garde des enfants que pour les tâches ménagères régulières, avec un effet qui persiste bien au-delà des années de prise de congé effective (Tamm, 2019 ; Knoester et al., 2019).

Graphique 3.12. Le congé parental réservé aux pères est court et le taux de remplacement relativement faible

Durée du congé de paternité rémunéré et du congé parental et de garde à domicile rémunéré réservé aux pères, et taux de rémunération moyen, 2022



Source : OCDE, base de données sur la famille, <http://www.oecd.org/fr/social/famille/basededonnees.htm>

StatLink  <https://stat.link/s3wxe6>

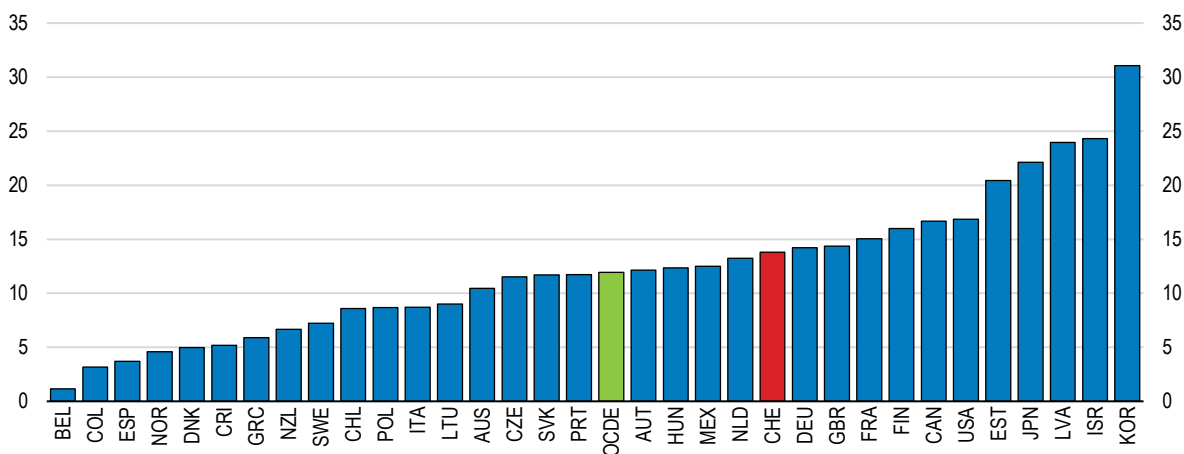
Les femmes suisses sont moins bien payées que les hommes, même pour des emplois similaires. Ainsi, en moyenne, les femmes occupant un emploi à temps plein perçoivent un salaire inférieur de 15 % à celui des hommes (Graphique 3.13). D'après les estimations de l'Office fédéral de la statistique, environ 48 % de l'écart de rémunération entre les genres ne peut être expliqué par des facteurs tels que le statut professionnel, les années d'ancienneté, le secteur d'activité ou le niveau d'études (OFS, 2022a). Un salaire plus élevé, à hauteur de celui des hommes, inciterait davantage les femmes à allonger leur temps de travail.

La réduction de l'écart de rémunération entre les genres est l'une des priorités majeures de la Stratégie Égalité 2030 (Conseil fédéral, 2021b). Une loi de 2018 impose aux entreprises ayant au moins 100 salariés de réaliser régulièrement des audits des niveaux de rémunération en fonction du genre et de communiquer les résultats à leurs salariés et leurs actionnaires. C'est toutefois au sein des petites

entreprises que l'OFS fait état de la plus grande différence de salaires inexpliquée (OFS, 2022a). Lancé par le gouvernement fédéral en 2020, l'outil en ligne Logib Module 2 – reconnu sur la scène internationale comme une bonne pratique – permet à tous les employeurs, y compris les petites entreprises, d'analyser l'égalité salariale entre les genres et de savoir s'ils respectent les exigences en la matière. La Stratégie Égalité 2030 a mis en place un examen et un contrôle de l'égalité salariale au sein des petites et moyennes entreprises qui soumissionnent pour des marchés publics ou reçoivent des subventions publiques. Ces efforts devraient être poursuivis s'ils sont efficaces.


Graphique 3.13. Les femmes occupant un emploi à temps plein sont moins bien payées que les hommes

Écart selon le genre entre les salaires médians des personnes occupant un emploi à temps plein, %, 2021 ou dernière année connue



Note : L'écart de rémunération entre les genres est calculé comme la différence entre le salaire médian des hommes et celui des femmes, en pourcentage du salaire médian des hommes.

Source : Base de données sur l'emploi de l'OCDE, <http://www.oecd.org/fr/emploi/emp/basededonneesdelocdesurlemploi.htm>

StatLink  <https://stat.link/7x90jb>

Accroître le taux d'activité des seniors

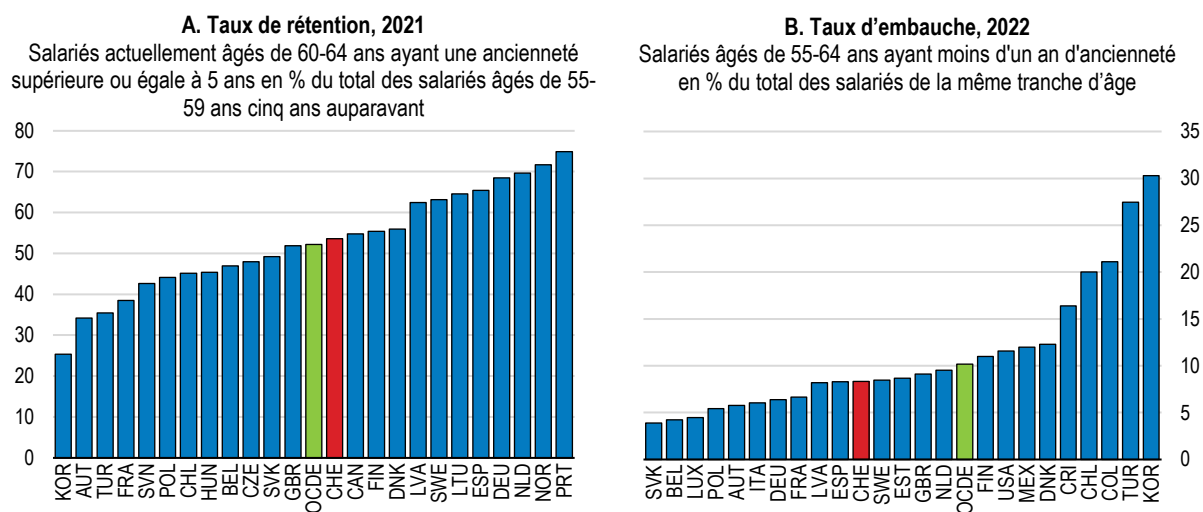
Certaines réformes pourraient contribuer au retour à l'emploi d'un plus grand nombre de travailleurs âgés, mais aussi à augmenter les revenus, atténuer les pénuries de main-d'œuvre et améliorer la viabilité du système de retraite obligatoire. D'après le Tableau de bord de l'OCDE sur les travailleurs âgés, le niveau d'instruction de ces derniers (55-65 ans) est plus élevé et ils participent plus souvent à des formations que dans la plupart des autres économies de l'OCDE. Le taux de rétention pour cette catégorie de la population active est proche de la moyenne de l'OCDE. Pourtant, le taux d'embauche parmi les travailleurs âgés est relativement faible (Graphique 3.14). Leur taux de chômage est légèrement inférieur à celui des travailleurs d'âge très actif, mais une fois sans emploi, les seniors ont plus de difficultés à réintégrer le marché du travail que les travailleurs des classes d'âge de forte activité (Secrétariat d'État à l'économie, 2019 et 2021 ; OCDE, 2021). Le risque de chômage de longue durée est de ce fait nettement plus élevé pour les seniors (Graphique 3.15).

Pour favoriser le retour à l'emploi des seniors, les autorités ont lancé un programme de réformes qui prévoit des dépenses supplémentaires consacrées aux politiques d'activation ciblant les chômeurs âgés. Ces dépenses englobent un financement supplémentaire alloué aux cantons afin de les aider à mieux accompagner les demandeurs d'emploi difficiles à placer, en particulier les seniors, en leur proposant des mesures plus personnalisées comme le conseil, l'accompagnement ou le mentorat. Bien qu'en Suisse il

ne soit pas possible de bénéficier des politiques d'activation financées par l'assurance chômage pendant les deux années qui suivent l'expiration des droits aux allocations chômage, une autorisation exceptionnelle a été accordée aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. Toutefois, même s'ils sont bienvenus, ces programmes ne sont que temporaires et ils devraient prendre fin en 2024. Leur efficacité devrait être évaluée dans l'optique d'étendre ceux qui ont des retombées positives.


En 2021, une réforme a instauré des prestations transitoires jusqu'à la retraite pour les chômeurs en fin de droits âgés de 60 ans ou plus. Ces prestations sont soumises à conditions de ressources et de patrimoine et répondent à certains critères d'éligibilité (au moins 20 années de cotisations au régime de retraite, dont au moins cinq après l'âge de 50 ans). Néanmoins, comme indiqué dans de précédentes Études de l'OCDE (OCDE, 2019a et 2022a), pour les personnes remplissant les conditions requises, ce dispositif risque de réduire les incitations à entreprendre une formation et à chercher un emploi avant d'atteindre l'âge de 60 ans. De tels effets ont été observés en Finlande (OCDE, 2018) et en Pologne (Galecka-Burdziak et Góra, 2017). Comme suggéré dans la dernière Étude (OCDE, 2022a), le fait de compléter les conditions d'éligibilité par l'obligation de participer à des services communautaires ou de poursuivre la recherche d'emploi permettrait d'atténuer ce risque.

Graphique 3.14. Il est possible de renforcer davantage la demande de main-d'œuvre visant les travailleurs âgés

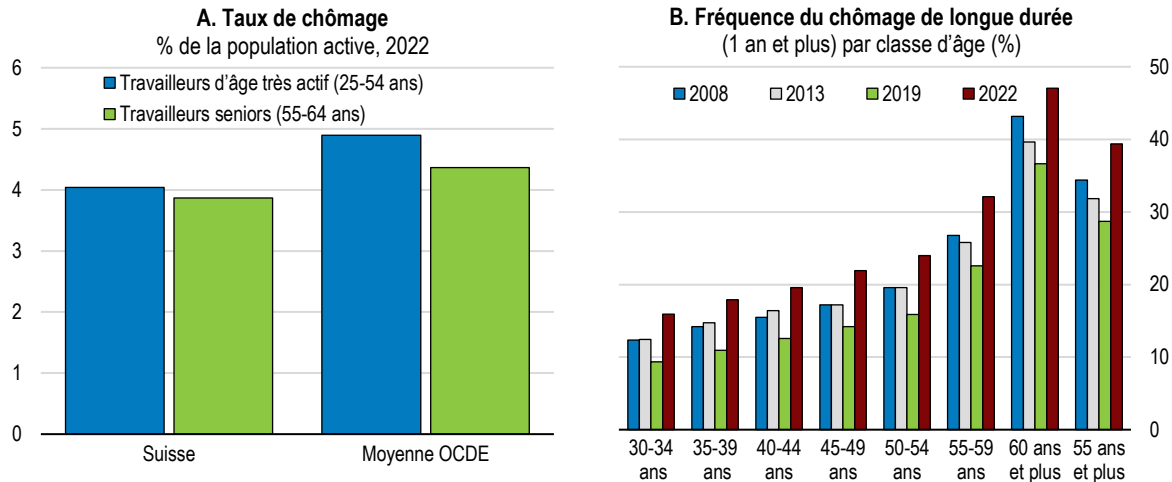


Note : L'agrégat OCDE correspond à une moyenne non pondérée des pays membres de l'OCDE représentés.


Source : Calculs de l'OCDE fondés sur la base de données de l'OCDE sur l'ancienneté dans l'emploi.

StatLink  <https://stat.link/te5abk>

Graphique 3.15. Une fois au chômage, les seniors ont plus de difficultés à réintégrer le marché du travail



Source : OCDE, statistiques de la population active ; calculs de l'OCDE fondés sur le Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

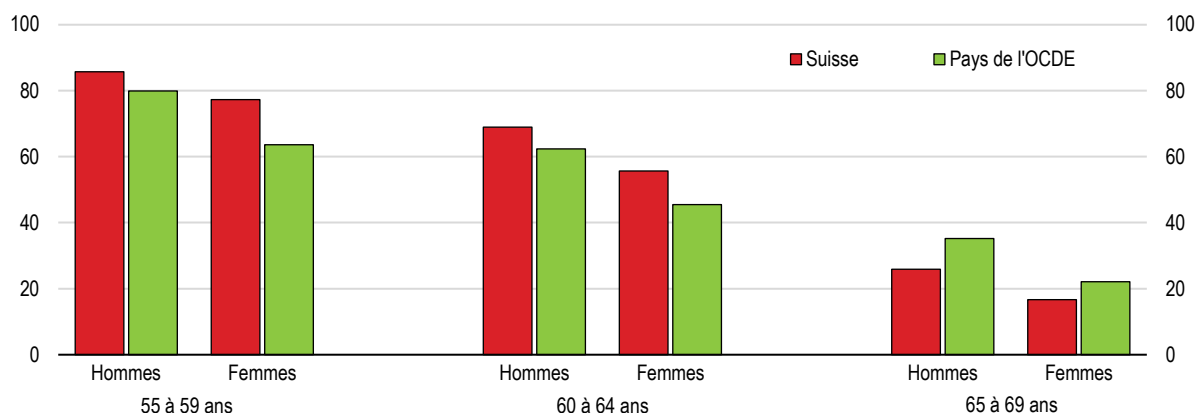
StatLink  <https://stat.link/qtrysc>

Les contre-incitations financières pour les employeurs pèsent également sur l'emploi des travailleurs âgés. Par rapport à d'autres pays de l'OCDE, les salaires augmentent davantage avec l'ancienneté, entraînant le risque que les salaires des travailleurs plus âgés dépassent leur productivité. D'après le Tableau de bord de l'OCDE sur les travailleurs âgés, le salaire brut des travailleurs âgés (55-64 ans) occupant un emploi à temps plein en Suisse est supérieur de 13 % au revenu des travailleurs d'âge très actif, contre 6 % en moyenne dans l'OCDE. En outre, les cotisations minimums au deuxième pilier du système de retraite augmentent avec l'âge et les employeurs en paient au moins la moitié. Actuellement, le taux de cotisation représente 7 % du salaire assuré pour les 25-34 ans, 10 % entre 35 et 44 ans, 15 % entre 45 et 54 ans et 18 % pour les travailleurs âgés, ce qui crée des contre-incitations à l'embauche des seniors. Le nivellement des taux de cotisation serait une solution possible en vue d'améliorer l'employabilité des travailleurs âgés. Comme l'envisage la réforme actuelle du deuxième pilier, deux taux de cotisation différents seulement pourraient être maintenus, à 9 % pour les travailleurs âgés de 25 à 44 ans et à 14 % pour les travailleurs plus âgés, ce qui entraînerait une baisse significative de ce taux pour les travailleurs de plus de 55 ans. Une autre solution pour atteindre cet objectif consisterait à appliquer un taux forfaitaire aux cotisations patronales, de sorte que seules les cotisations salariales augmentent avec l'âge.

Dans l'optique d'allonger la période de vie active, il est également possible de mettre en place des incitations au sein du système de retraite et de proposer la possibilité de cumuler retraite et travail. Dans le premier pilier, la retraite anticipée est possible à partir de 63 ans. Pourtant, 23 % des 55-64 ans étaient sans emploi en 2020 (SECO, 2021), et plus d'un quart des travailleurs partent à la retraite avant d'avoir atteint 60 ans (OCDE, 2019b). Le taux d'emploi diminue en outre sensiblement une fois l'âge légal de la retraite atteint. Alors que la Suisse affiche globalement des taux d'emploi élevés, après 65 ans, ce taux chute pour s'établir en dessous de la moyenne de l'OCDE (Graphique 3.16).

Graphique 3.16. Le taux d'emploi se contracte fortement après 65 ans

Taux d'emploi, en % de chaque groupe, 2022



Source : Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail (base de données).

StatLink  <https://stat.link/fm4z5x>

Une réforme adoptée récemment offre une plus grande souplesse dans le cumul des prestations de chômage et de retraite. À compter de 2027, les travailleurs pourront choisir de partir à la retraite entre 63 et 70 ans. En outre, ils pourront réduire progressivement leur temps de travail, tout en percevant une rente partielle. Contrairement à aujourd'hui, les cotisations versées au-delà de 65 ans seront prises en compte dans les droits à pension. La diminution ou l'augmentation des prestations de retraite en cas respectivement de retraite anticipée ou différée se fera de manière neutre sur le plan actuariel, mais différera pour les revenus faibles. Les taux de conversion seront fixés par le Conseil fédéral avant l'entrée en vigueur du système, afin de refléter l'espérance de vie le moment venu.

Cette plus grande souplesse dans le cumul emploi-retraite est bienvenue. Toutefois, la retraite anticipée étant déjà une pratique assez courante, la suppression des pénalités pourrait l'encourager davantage. La tranche d'âge de départ à la retraite – entre 63 et 70 ans – pourrait avoir un plafond plus élevé (75 ans en Norvège et aucun plafond en Suède), et l'âge minimum de départ à la retraite ainsi que le taux de conversion devraient évoluer avec l'espérance de vie. En Norvège, chaque cohorte obtient un taux de conversion différent, basé sur l'espérance de vie restante, déterminé lorsque la cohorte atteint l'âge de 61 ans (OCDE, 2021 c).

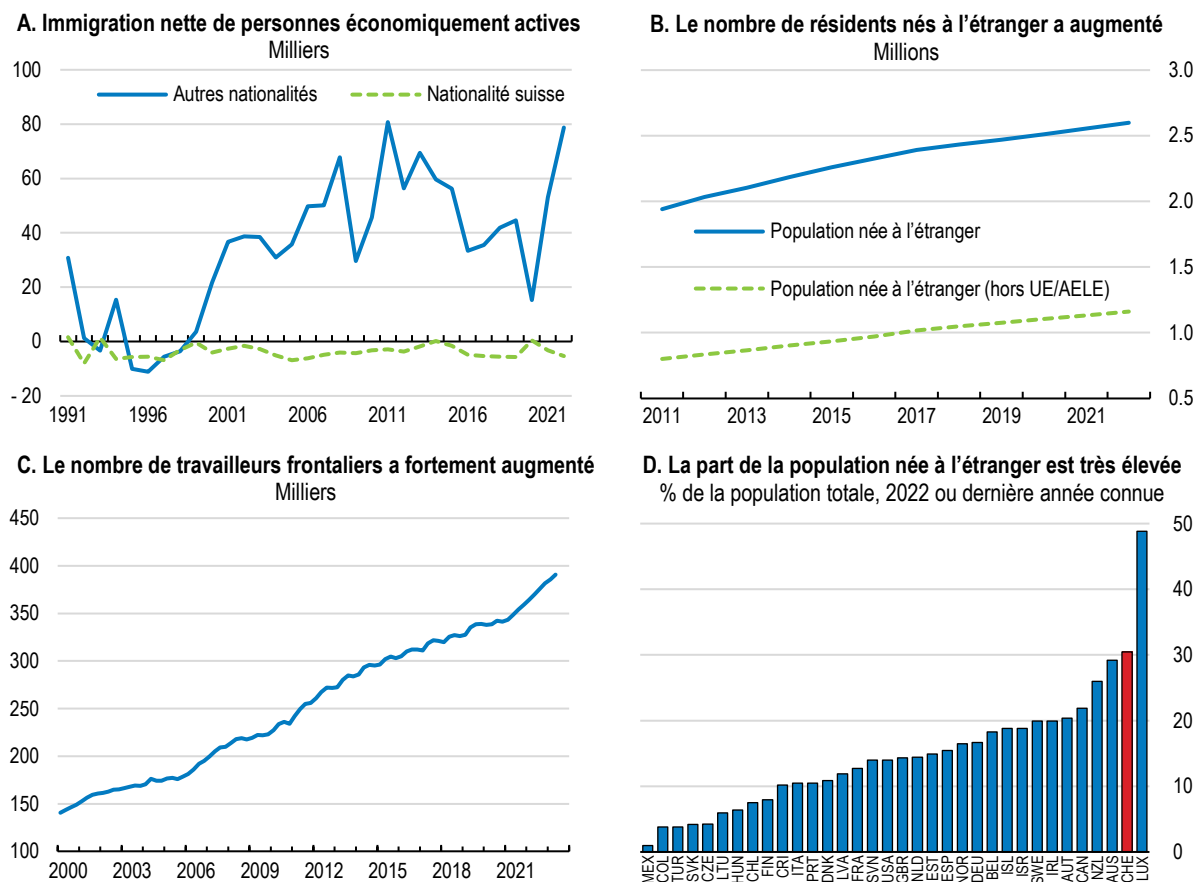
Pour accroître l'emploi des personnes âgées, retraités comme employeurs doivent être informés de la souplesse offerte et en profiter. Les pratiques observées à l'échelle internationale montrent que les options de retraite flexible – au moment de la retraite et en cas de cumul d'une pension et d'un emploi – doivent s'accompagner d'une réitération des initiatives visant à renforcer la culture et la transparence financières (OCDE, 2019b). Les bénéficiaires ont besoin d'informations transparentes et fiables sur les prestations qu'ils peuvent s'attendre à percevoir selon différents scénarios concernant le moment et les modalités de leur départ à la retraite (total ou partiel). En outre, les travailleurs âgés ont besoin de souplesse pour être en mesure de revoir et d'adapter leurs choix à mesure que leurs perspectives d'emploi, leur état de santé ou leur situation familiale évoluent avant ou après la retraite. Les employeurs doivent eux aussi faire preuve de suffisamment de souplesse et se doter de programmes de sortie progressive de l'emploi (OCDE, 2019b).

Continuer d'attirer et de retenir des travailleurs étrangers qualifiés

L'immigration a été indispensable pour répondre aux besoins de main-d'œuvre, de compétences et de démographie de l'économie suisse. Au cours des deux dernières décennies, la Suisse a connu un afflux

massif de travailleurs étrangers. L'immigration nette a été très positive, avec un afflux net de plus de 40 000 ressortissants étrangers par an sur cette période (Graphique 3.17). Le nombre de résidents issus de l'immigration (nés à l'étranger) a augmenté de 37 % entre 2011 et 2022, contre 10 % pour la population totale. Le nombre de travailleurs frontaliers a plus que doublé depuis 2000. En 2021, la population née à l'étranger représentait 30 % de la population totale (Graphique 3.17) se classant au deuxième rang des pays de l'OCDE, derrière le Luxembourg.

Graphique 3.17. L'immigration a joué un rôle déterminant pour l'économie suisse

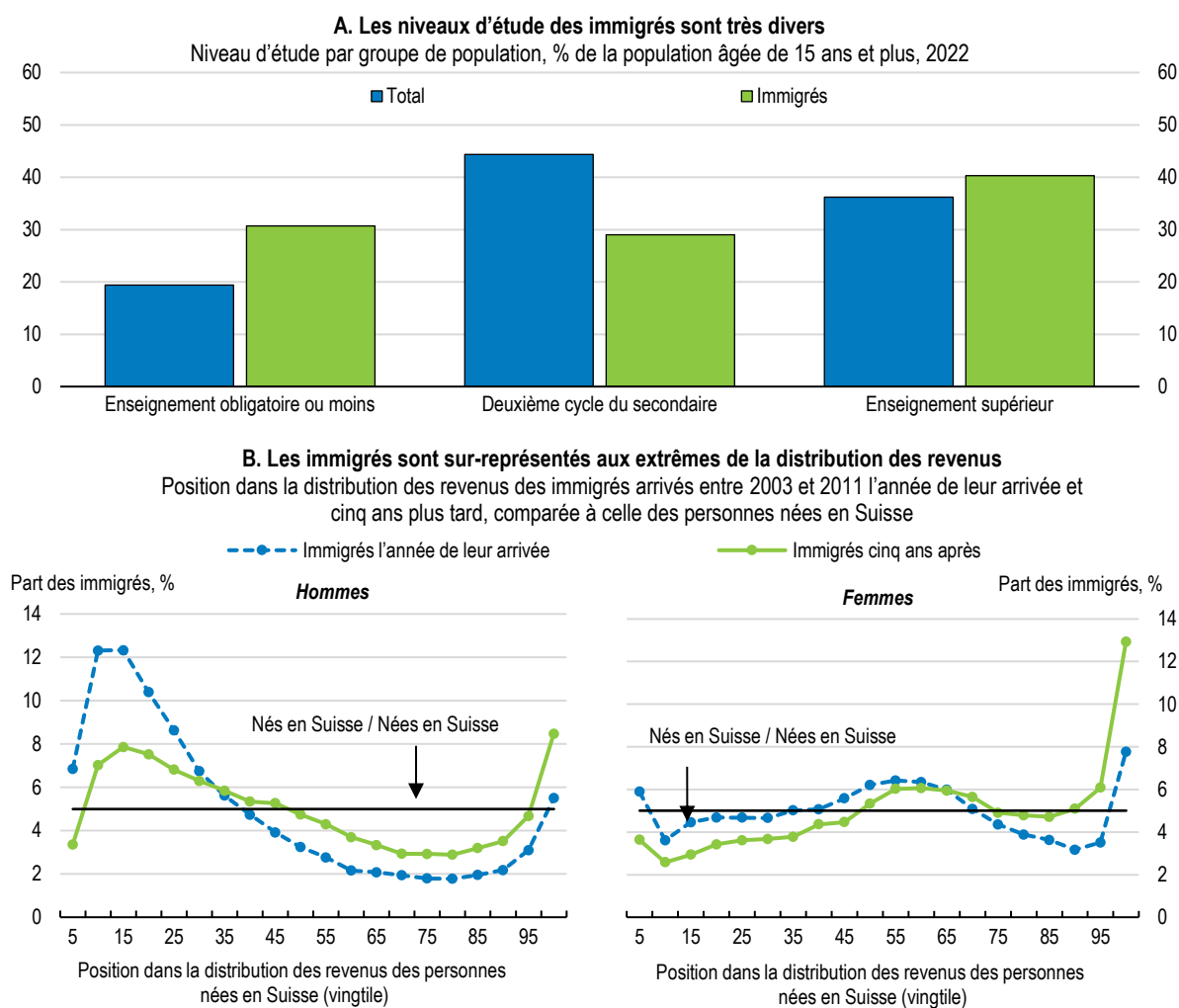


Source : OFS, Comptes du marché du travail (CMT) ; Eurostat ; OFS, Statistiques des frontaliers (STAF) ; base de données de l'OCDE sur les migrations internationales ; et Statistiques de population de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/s43628>

Les immigrés forment une population très diverse, non seulement en raison de leur origine géographique, mais aussi de par leurs caractéristiques socio-économiques et leur milieu d'origine. Cette diversité s'est encore accentuée au cours des dernières décennies (OFS, 2020). Depuis 2002, la Suisse fait partie de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE/AELE, et environ 2/3 des migrants sont originaires de cette région, les pays les plus représentés étant l'Italie, l'Allemagne, le Portugal et la France. Les autres migrants sont originaires du monde entier, avec notamment un très grand nombre de personnes venant de Türkiye, d'ex-Yougoslavie, du Brésil, des États-Unis et du Sri Lanka (OCDE, 2022a). La grande diversité de ces populations se retrouve également en termes de niveau d'instruction. Les immigrés sont bien plus susceptibles que les autochtones de n'avoir achevé que la scolarité obligatoire, mais aussi d'être diplômés de l'enseignement supérieur (Graphique 3.18). De nombreux immigrés sont peu qualifiés et ont de faibles revenus. Mais on recense en même temps un nombre important de professionnels hautement qualifiés et très mobiles, qui perçoivent des revenus élevés (Graphique 3.18). Le nombre d'immigrés augmente parmi les cadres hautement qualifiés (OFS, 2020).

Graphique 3.18. Les immigrés forment une population diversifiée



Note : Le groupe d'étude comprend les immigrés âgés de 25 à 55 ans, qui sont arrivés en Suisse entre 2003 et 2011, qui sont restés dans le pays pendant au moins cinq ans et qui tiraient un revenu d'un emploi rémunéré chaque année. Le groupe témoin est constitué des personnes nées en Suisse, âgées de 25 à 55 ans, qui ont également perçu des revenus issus du travail pendant au moins cinq années consécutives. Les lignes avec des points indiquent la proportion de migrants recensés dans chaque vingtile de revenu des personnes nées en Suisse. Les lignes bleues et vertes représentent la répartition des immigrés, hommes et femmes, respectivement au cours de l'année de leur arrivée en Suisse et cinq ans après leur arrivée. Si la distribution des revenus des immigrés et des personnes nées en Suisse était identique, ces lignes seraient horizontales à 5 % (c'est-à-dire que 5 % des immigrés diminueraient dans chaque vingtile de revenu des personnes nées en Suisse).

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (SLFS) ; Office fédéral de la statistique (OFS), Université de Neuchâtel (UNINE), Université de Fribourg (UNIFR), Panorama de la société suisse 2020 : Migration - Intégration - Participation.

StatLink  <https://stat.link/oa18vj>

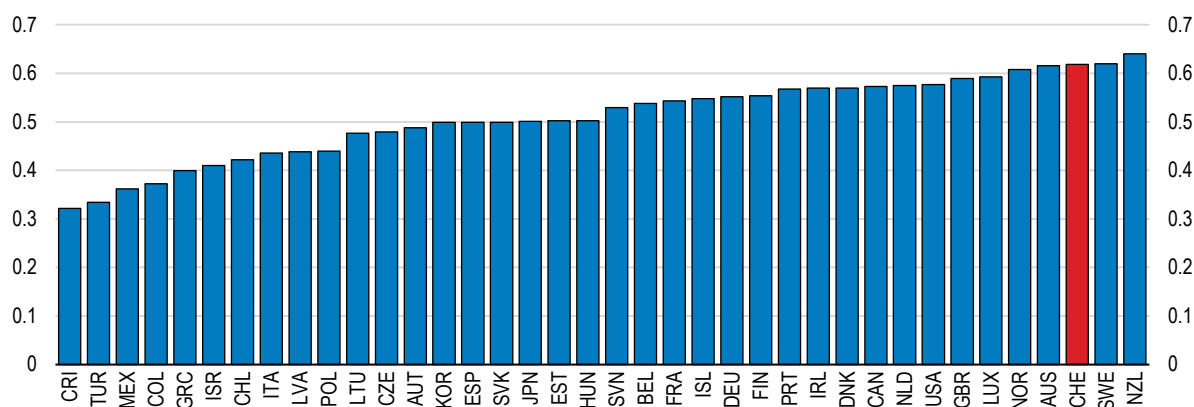
En 2023, la Suisse est restée parmi les cinq pays de l'OCDE les plus attractifs pour les immigrés hautement qualifiés (Graphique 3.19), grâce au niveau de vie élevé et au système attractif de prélèvements et de prestations proposés par le pays (OCDE, 2023b ; Tuccio, 2019). Un marché du travail solide, une forte productivité et des salaires élevés ont permis d'attirer et d'absorber de nombreux travailleurs qualifiés issus de pays étrangers.

Des mesures concrètes devraient être prises afin de préserver l'attractivité du pays, notamment en veillant à ce que les immigrés hautement qualifiés originaires de pays non membres de l'UE/AELE bénéficient de politiques migratoires favorables. Ces dernières années, ces migrants se sont révélés être une source majeure de main-d'œuvre qualifiée (OFS, 2020). En outre, compte tenu du vieillissement rapide de la population en Suisse et dans les pays de l'UE, les ressortissants de pays tiers seront plus que jamais le

principal vecteur d'accroissement de la population d'âge actif. La concurrence mondiale pour les talents perdure et s'intensifie du fait des pénuries de main-d'œuvre observées dans une majorité de pays. À travers le monde, les pouvoirs publics mettent au point de nouvelles solutions pour attirer des migrants hautement qualifiés et des télétravailleurs (OCDE, 2022a). En continuant de s'imposer comme une destination de long terme attractive pour les migrants qualifiés originaires de pays tiers, la Suisse pourrait stimuler durablement la productivité et la croissance, tout en contribuant à atténuer les pénuries de main-d'œuvre et les tensions liées au vieillissement démographique.


Graphique 3.19. La Suisse reste l'un des pays les plus attractifs pour les talents à travers le monde

Attractivité des pays de l'OCDE pour les migrants potentiels, travailleurs hautement qualifiés



Note : L'indicateur de l'OCDE sur l'attractivité des talents mesure l'attractivité relative des pays d'un point de vue multidimensionnel, en tenant compte à la fois du cadre de politique migratoire et d'autres facteurs qui influent sur la capacité à attirer et à retenir les talents internationaux. Valeurs comprises entre 0 (attractivité la plus faible) et 1 (attractivité la plus élevée). Le classement repose sur des pondérations égales par défaut pour toutes les dimensions et n'inclut pas la dimension relative aux performances des systèmes de santé.

Source : Indicateurs de l'OCDE sur l'attractivité des talents (ITA), <https://www.oecd.org/migration/talent-attractiveness/>.

StatLink  <https://stat.link/ha7kz0>

Les migrations économiques en provenance de pays non membres de l'UE/AELE restent soumises à des quotas stricts, à savoir de 8 500 individus par an actuellement, soit un seuil inchangé depuis 2019. En outre, les ressortissants de pays tiers ne sont autorisés à migrer pour travailler en Suisse que pour des postes de direction, en tant que spécialistes ou autres catégories de personnel qualifié (diplôme universitaire ou formation spéciale et plusieurs années d'expérience professionnelle). Pour embaucher un ressortissant d'un pays tiers, les employeurs suisses doivent prouver qu'aucun travailleur équivalent de la zone UE/AELE n'est disponible pour le poste et que les qualifications et les exigences salariales sont satisfaites (pas inférieures à celles des travailleurs nationaux). Une fois le permis de travail délivré par les autorités cantonales compétentes, l'emploi peut commencer. En fonction du contrat de travail, une autorisation de séjour de courte durée (moins d'un an) (permis L) ou une autorisation de séjour (permis B) est délivrée. Le permis B peut être assorti de restrictions, telles que l'obligation d'occuper un emploi spécifique ou de vivre dans le canton qui a délivré ce permis. Les membres de la famille ont également le droit de travailler sans que des quotas, une priorité aux ressortissants nationaux ou des exigences en matière de qualifications ne s'appliquent, mais la durée de cette activité est limitée à la durée de validité du permis donnant droit au séjour qui a été délivré. Le permis B délivré aux immigrés originaires de pays non membres de l'UE/AELE est valide un an, après quoi il peut être renouvelé. Au terme d'un délai compris entre cinq et dix ans, une autorisation d'établissement (permis C) peut être délivrée, sous réserve que certaines conditions (notamment la connaissance de l'une des langues nationales) soient remplies.

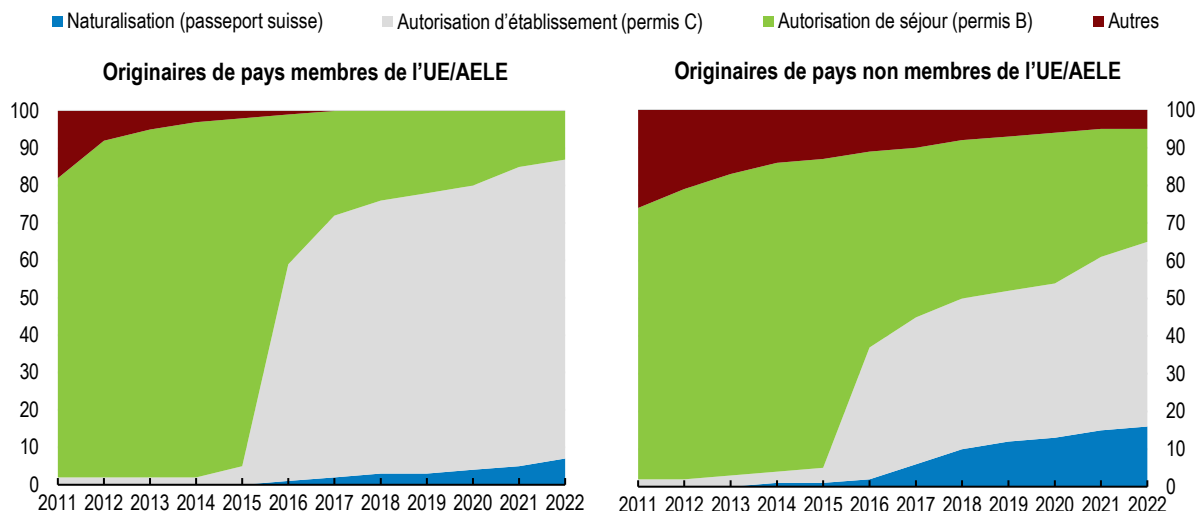
Les règles relatives à la délivrance des permis et les voies d'intégration complète des immigrés qualifiés originaires de pays non membres de l'UE/AELE doivent être suffisamment attractives. Selon les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS, 2022b) concernant les ressortissants étrangers ayant séjourné

en Suisse de manière continue pendant dix ans, le passage du permis B au permis C est nettement plus rapide pour les immigrés originaires de pays de l'UE/AELE que pour les ressortissants de pays tiers (Graphique 3.20, partie A). Les immigrés sont confrontés à des voies d'accès à la résidence permanente plus longues, plus complexes et plus coûteuses en Suisse que dans la majorité des pays de l'OCDE (Graphique 3.20, partie B). Pourtant, la résidence permanente ou la naturalisation peuvent avoir une incidence forte sur l'intégration sociale des immigrés et sur leurs perspectives sur le marché du travail. Nombre de pays de l'OCDE ont pris des mesures pour encourager davantage d'immigrés à demander la nationalité, notamment l'Allemagne, les États-Unis et l'Estonie (OCDE, 2022a). De surcroît, en Suisse, l'acquisition et l'utilisation de biens immobiliers par des immigrés originaires de pays non membres de l'UE/AELE qui ne sont pas titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C), ainsi que par des immigrés originaires de pays membres de l'UE n'ayant pas leur résidence principale (également appelée résidence effective ou résidence de fait) en Suisse, font l'objet de restrictions importantes (OCDE, 2022d, OFS, 2020).

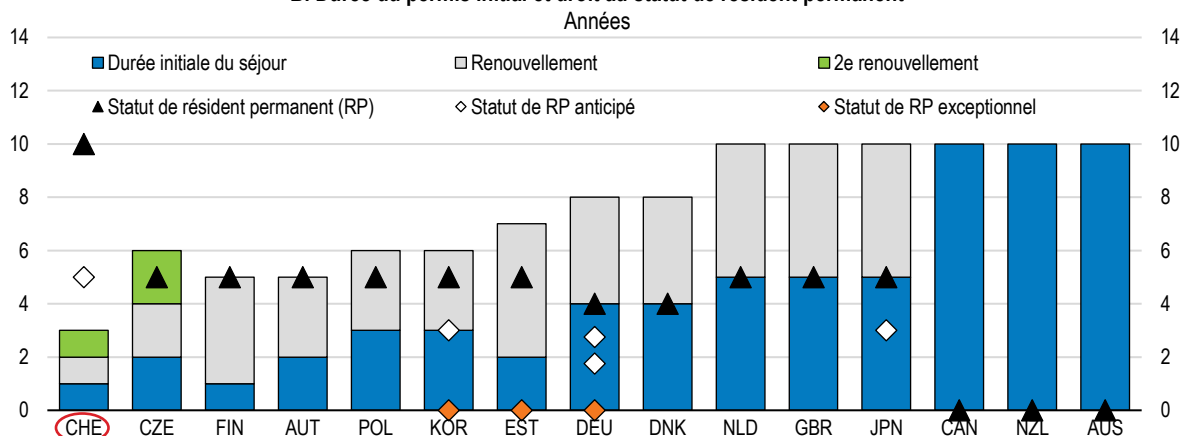
Des efforts pourraient aussi être déployés afin de mieux retenir les étudiants étrangers originaires de pays tiers après que ces derniers ont obtenu leur diplôme. La Suisse est une destination attractive pour ces étudiants. En effet, près de 20 % des étudiants du supérieur viennent de l'étranger, dont 35 % de pays non membres de l'UE (Graphique 3.21). Selon Economiesuisse, la fédération des entreprises suisses, seulement 10 % à 15 % de ces étudiants restent dans le pays après leurs études. Les données montrent que les étudiants étrangers sont trois fois plus susceptibles que les étudiants nationaux d'étudier les sciences naturelles, les mathématiques et les statistiques (OCDE, 2022 c), domaines dans lesquels la demande de compétences est forte et croissante. Les diplômés des universités suisses originaires de pays non membres de l'UE n'ont toutefois que 6 mois pour trouver un emploi après avoir terminé leurs études pour être autorisés à rester en Suisse. Ce chiffre est faible en termes de comparaison internationale (Graphique 3.22). Dans d'autres pays de l'OCDE, la période pendant laquelle les diplômés peuvent rester dans le pays après l'obtention de leur diplôme pour chercher un emploi se situe généralement entre 12 et 24 mois, et atteint même 3 ans en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. Le parlement suisse envisage actuellement de faciliter le séjour des ressortissants de pays tiers titulaires d'un diplôme universitaire suisse et leur accès au marché du travail dans les domaines où les pénuries de main-d'œuvre qualifiée sont avérées.

Graphique 3.20. Les immigrants originaires de pays non membres de l'UE/AELE doivent suivre de longues procédures pour pouvoir s'installer définitivement dans le pays ou en obtenir la nationalité

A. R ressortissants étrangers arrivés en Suisse en 2011 et restés dans le pays sans interruption jusqu'en 2021 Par type de permis et nationalité au moment de l'immigration, %




B. Durée du permis initial et droit au statut de résident permanent



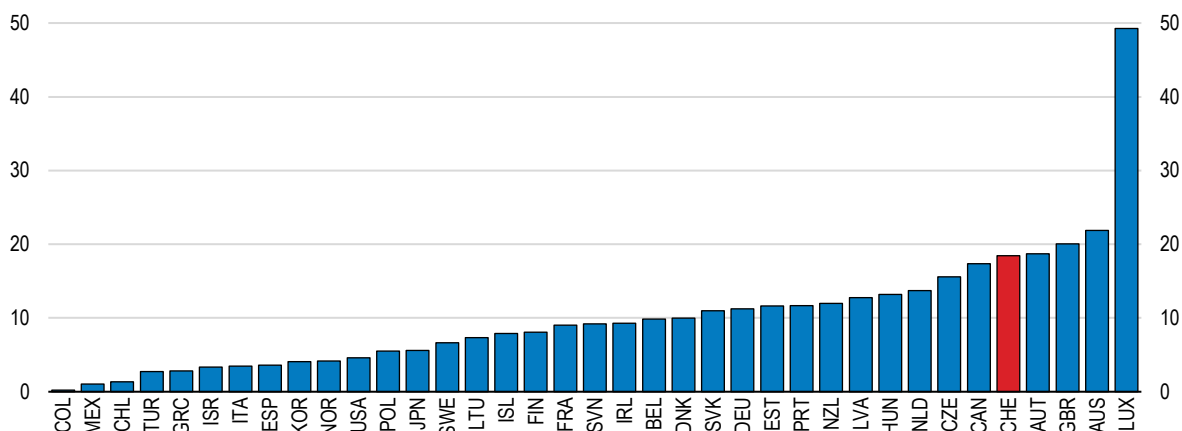
Note : La catégorie « Autres » comprend les personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (permis L) et en procédure de demande d'asile (permis N et F).

Source : OFS, statistique démographique longitudinale (DVS) ; OCDE et Commission européenne (2023), *Indicateurs de l'intégration des immigrants 2023 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/d5253a21-fr>.

StatLink  <https://stat.link/aws7jg>

Graphique 3.21. La Suisse attire un grand nombre d'étudiants étrangers

Étudiants étrangers, en % du total, 2021

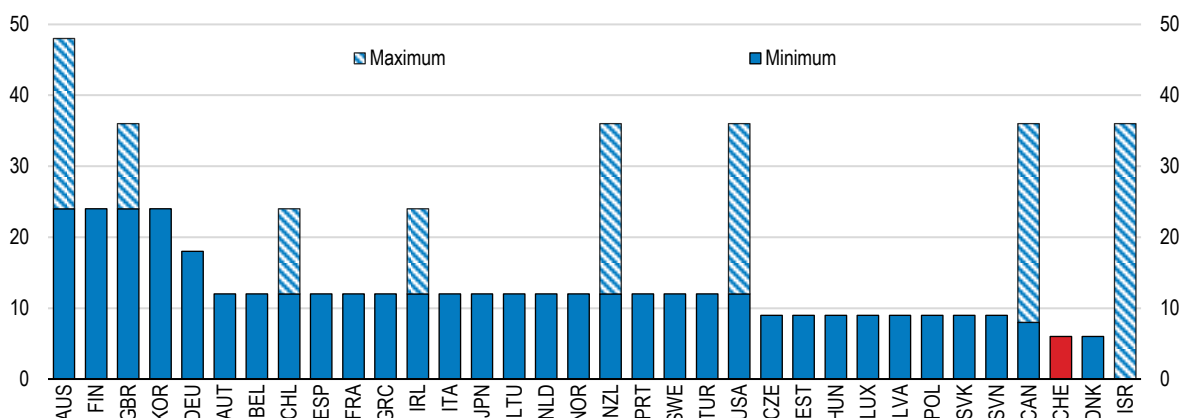


Source : OCDE, base de données de Regards sur l'éducation.

StatLink <https://stat.link/lpki5>

Graphique 3.22. Les diplômés des universités suisses originaires de pays non membres de l'UE ont peu de temps pour trouver un emploi après avoir obtenu leur diplôme

Durée minimale et maximale du séjour, en général, pour chercher un emploi après l'obtention du diplôme, en mois, 2022



Note : AUS : Graduate Work stream, habituellement jusqu'à 18 mois (porté à 24 mois en raison du COVID) ; Post-study Work stream deux ans pour les titulaires d'une licence et jusqu'à quatre ans pour les titulaires d'un doctorat. GBR : deux ans pour la licence et le master, trois ans pour le doctorat. NZL : un à trois ans selon le niveau et la durée du programme accompli. CAN : égale à la durée antérieure des études. USA : correspond à la formation pratique facultative (OPT), qui peut être prolongée de 24 mois pour les diplômés des filières STIM. IRL : Les diplômés ayant obtenu une bourse de niveau 8 ou supérieur peuvent postuler pendant 12 mois, et ceux ayant obtenu une bourse de niveau 9 ou supérieur peuvent renouveler leur inscription pour 12 mois supplémentaires. EST : 270 jours. ISR : uniquement pour les diplômés issus des filières liées aux hautes technologies. ESP : projet de porter à deux ans la prolongation de la durée du cursus post-licence.

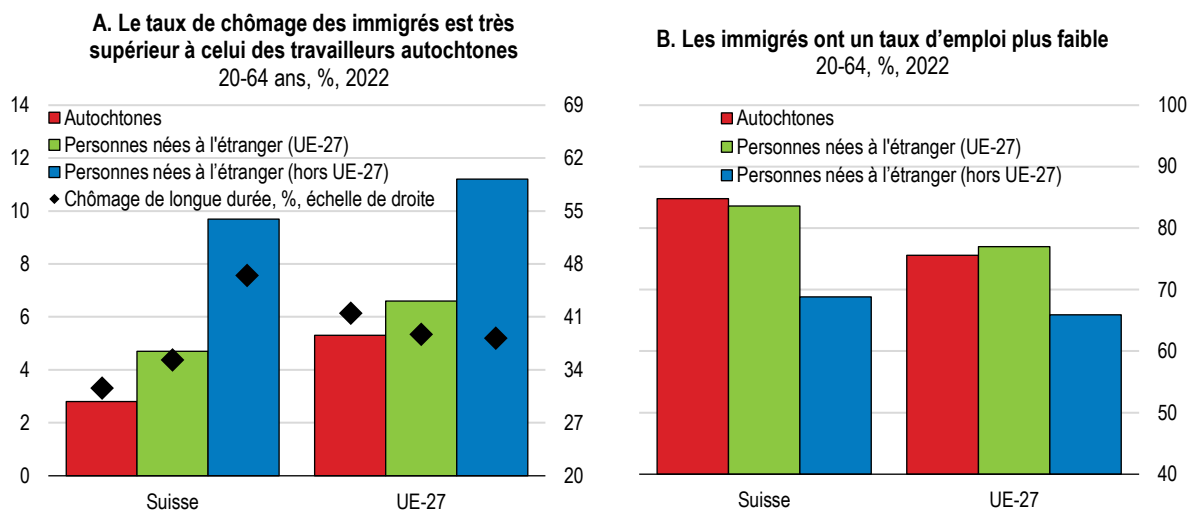
Source : OCDE (2022), Perspectives des migrations internationales 2022.

StatLink <https://stat.link/tqkp4g>

Il est également possible de stimuler l'emploi des immigrés déjà présents sur le marché du travail et dont les perspectives sont médiocres. Les personnes nées à l'étranger dans des pays non membres de l'UE/AELE affichent des taux de chômage nettement plus élevés que les autochtones, à savoir 9.7 %, contre 2.8 % en 2022 (Graphique 3.23). Si l'intégration des immigrés sur le marché du travail s'améliore sensiblement au fil du temps et que leurs taux d'emploi et leurs salaires progressent (Graphique 3.18, partie B), leur taux d'emploi reste néanmoins inférieur à celui des autochtones, surtout pour les immigrés

originaires de pays non membres de l'UE/AELE (Graphique 3.23). En outre, les femmes immigrées sont plus susceptibles que les hommes d'avoir déménagé pour des raisons familiales, et leur taux d'activité reste nettement inférieur (OFS, 2020).

Graphique 3.23. Les immigrés ont généralement de moins bonnes perspectives que les autochtones sur le marché du travail



Note : Pour la partie A, les losanges indiquent la part du chômage de longue durée (12 mois ou plus) en pourcentage du taux de chômage total pour chaque catégorie.

Source : Eurostat.

StatLink  <https://stat.link/x3vq2j>

Afin d'aider les immigrés à trouver un emploi ou à acquérir de nouvelles compétences et à devenir plus « employables », l'une des solutions consiste à renforcer leurs compétences. Comme indiqué dans les précédentes Études (OCDE, 2022a, 2019a et 2017), le fait d'étendre l'offre de formations linguistiques de qualité à tous les âges, de formation pour adultes, de cours passerelles, de stages en entreprise – et d'accroître le taux de participation à ces dispositifs – et de mieux reconnaître les qualifications étrangères pour les ressortissants de pays non membres de l'UE/AELE aiderait les immigrés à optimiser l'utilisation de leurs compétences. À titre d'exemple, les cantons proposent des programmes de préparation à l'éducation et la formation professionnelles (EFP) aux jeunes immigrés (jusqu'à l'âge de 23 ans) ou aux réfugiés (jusqu'à l'âge de 35 ans), afin de les aider à acquérir les compétences fondamentales nécessaires, y compris les compétences linguistiques, en vue de leur inscription dans les programmes d'EFP. Les autorités devraient envisager d'étendre cette initiative à un groupe plus large de migrants en relevant la limite d'âge pour y accéder. Les services de l'emploi pourraient mettre en place des mesures plus importantes à l'appui du renforcement des compétences, davantage axées sur l'apprentissage préalable des immigrés. Par ailleurs, les incitations temporaires au placement, versées aux employeurs, peuvent également jouer un rôle en remédiant à l'asymétrie d'information concernant les qualifications antérieures des immigrés et en leur donnant la possibilité de démontrer et d'améliorer leurs compétences pendant la période d'indemnisation (Duell et al., 2010 ; OCDE, 2022a). Des mesures ciblées visant à étoffer l'offre de services de garde d'enfants abordables et des mesures visant à réduire les contre-incitations au travail pour les seconds apporteurs de revenu contribueront également à encourager davantage de mères immigrées à travailler.

Tableau 3.1. Recommandations antérieures concernant l'augmentation du taux d'activité

Recommandations formulées dans des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises
Favoriser la mobilité géographique en adaptant la législation relative aux locations dans le sens d'un assouplissement de l'encadrement des loyers, accompagné d'aides au logement ciblées.	Aucune mesure prise.
Accroître l'efficacité des passerelles entre les filières professionnelle et générale en renforçant le volet d'enseignement général du cursus professionnel, et réciproquement.	La révision en cours du baccalauréat professionnel garantit l'accès aux études universitaires de sciences appliquées. Dans l'enseignement et la formation professionnels supérieurs, le gouvernement fédéral a mis en place en 2018 un financement des cours préparatoires aux examens fédéraux axé sur la personne.

Tableau 3.2. Recommandations

PRINCIPALES CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS
Accroître le taux d'activité des femmes	
L'écart de rémunération entre les genres est considérable en Suisse, ce qui tient en partie à la forte incidence du travail à temps partiel parmi les femmes. Le système de prélèvements et de prestations, conjugué au coût élevé des services de garde d'enfants, explique en partie le temps de travail plus court et les revenus d'activité plus faibles des femmes.	Réduire les contre-incitations au travail qui s'exercent sur les deuxièmes apporteurs de revenu, en passant d'une imposition commune par famille à une imposition individualisée des revenus, ou en ajustant la fiscalité et en réduisant la dégressivité des prestations. Continuer d'accroître l'offre de structures d'accueil de jeunes enfants et proposer des mesures ciblées (réductions tarifaires sous conditions de ressources, allocation d'éducation ou crédits d'impôt) afin de les rendre plus abordables. Assurer une coordination et un suivi efficaces du contrôle de la qualité entre les différents prestataires de services d'accueil. Étendre la durée du congé de paternité moyennant l'instauration d'un congé parental officiel dont une partie doit être prise par le père.
Les femmes sont moins bien payées que les hommes pour des emplois similaires. Près de la moitié de l'écart de rémunération entre les genres ne peut être expliqué par des facteurs tels que le statut professionnel, les années d'ancienneté, le secteur d'activité ou le niveau d'études.	Poursuivre les efforts visant à étendre l'examen et le contrôle de l'égalité salariale aux petites et moyennes entreprises.
Accroître le taux d'activité des seniors	
Une fois sans emploi, les seniors ont plus de difficultés à trouver un emploi que les travailleurs des classes d'âge de forte activité. Les salaires ajustés selon l'ancienneté et la hausse des taux de cotisation aux régimes de retraite dissuadent financièrement les entreprises d'embaucher des travailleurs âgés.	Limiter la progressivité avec l'âge des taux de cotisation au fonds de pension du deuxième pilier, tel qu'envisagé. Évaluer l'efficacité des programmes pilotes d'activation destinés aux travailleurs âgés et procéder s'il y a lieu à un déploiement à grande échelle.
Plus d'un quart des travailleurs prennent leur retraite avant 60 ans. Le taux d'emploi diminue en outre sensiblement dès l'âge légal de la retraite. À partir de 2027, les Suisses et Suissesses auront la possibilité de choisir le moment de leur départ à la retraite, entre 63 et 70 ans, ainsi que de réduire progressivement leur temps de travail tout en percevant une rente partielle.	Assouplir comme prévu les conditions de cumul emploi-retraite et lier les paramètres du régime de retraite flexible (âge minimum de départ à la retraite, taux de conversion des droits à pension acquis en rente annuelle) à l'espérance de vie. Aider les travailleurs à faire des choix éclairés en matière de retraite, en étoffant les campagnes d'information et d'éducation sur le choix de l'âge de la retraite.
Attirer et retenir des travailleurs étrangers qualifiés	
Il sera de plus en plus important d'attirer des immigrés qualifiés originaires de pays non membres de l'UE/AELE pour accroître la population d'âge actif et développer les compétences. En Suisse, les migrants issus de pays tiers doivent suivre des procédures longues et onéreuses pour pouvoir s'installer définitivement dans le pays ou en obtenir la nationalité.	Simplifier les procédures administratives pour les migrants très qualifiés provenant de pays non membres de l'UE/AELE, notamment en assouplissant les règles d'octroi de permis de séjour et les voies de naturalisation.
La Suisse est une destination attractive pour les étudiants étrangers, mais les diplômés des universités suisses originaires de pays non membres de l'UE n'ont qu'un délai de 6 mois pour trouver un emploi après avoir terminé leurs études pour être autorisés à rester dans le pays, ce qui est court en termes de comparaison internationale.	Prolonger de 6 à 24 mois la période de recherche d'emploi des diplômés des universités suisses originaires de pays non membres de l'UE après l'obtention de leur diplôme.
Le niveau de compétences de certains ressortissants étrangers est faible. Leur taux de chômage est nettement supérieur à celui de la population autochtone, et leur taux d'emploi sensiblement inférieur, en particulier chez les femmes.	Accroître l'offre de cours de développement des compétences et le taux de participation à ces cours, et améliorer la reconnaissance des qualifications étrangères pour les ressortissants de pays non membres de l'UE/AELE. Renforcer les incitations financières au placement temporaire octroyées aux employeurs.

Références

- BNS (2023), *Bulletin trimestriel, 1 / 2023 - Mars*, Banque nationale suisse.
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (2021a), *Annexe - Stratégie Égalité 2030 : Situation actuelle et statistiques*, <https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2023/08/28/d6308cdd-732b-44d7-87f2-856faf767f8c.pdf%C3%A9%202030.pdf>.
- Conseil fédéral (2021a), [Annexe – Stratégie Égalité 2023. Situation actuelle et statistiques](#).
- Conseil fédéral (2021b), [Stratégie Égalité 2030](#).
- CSEC-N (2021), « [Renforcement du soutien de la confédération à l'accueil extrafamilial pour enfants](#) », communiqué de presse, Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, 19 février.
- Druedhal, J., M. Ejrnæs et T.H. Jørgensen (2019), « [Earmarked paternity leave and the relative income within couples](#) », *Economics Letter*, n° 180, pp. 85-88.
- Duell, N., P. Tergeist, U. Bazant et S. Cimper (2010), « [Activation Policies in Switzerland](#) », *OECD Social Employment and Migration Working Papers*.
- Ekonomifakta (2022). [Kommunernas kostnader](#).
- Galecka-Burdziak E. et M.Góra (2017), « [How do unemployed workers behave prior to retirement? A multi-state multiple-spell approach?](#) », *IZA Discussion Papers*, n° 10608.
- Knoester, C., R. Petts et B. Pragg (2019), « Paternity Leave-Taking and Father Involvement among Socioeconomically Disadvantaged U.S. Fathers », *Sex Roles*, vol. 81, n° 5-6, pp. 257-271.
- OCDE (2023a), *Joining Forces for Gender Equality: What is Holding us Back?*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2023b), « Quel pays de l'OCDE offre les conditions les plus avantageuses aux talents internationaux ? », *Migration Policy Debates*, n° 29, mars.
- OCDE (2023c), *Perspectives des migrations internationales 2022*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2022), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2019*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2022), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2022*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2022b), « PF2.2: Parents' use of childbirth-related leave », Base de données de l'OCDE sur la famille.
- OCDE (2022d), *OECD Services trade Restrictiveness Index; Switzerland – 2022*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2021a), *Switzerland – Starting Strong VI Country Note*, OCDE, Paris.
- OCDE (2021b), « PF2.1: Parental leave systems », Base de données de l'OCDE sur la famille (mise à jour décembre 2022).
- OCDE (2021c), *Pensions at a Glance 2021: Country profile - Norway*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2020), « Is Childcare affordable? », Policy Brief on Employment, Labour and Social Affairs.
- OCDE (2019b), *Working Better with Age, Ageing and Employment Policies*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018), *OECD Economic Surveys: Finland 2018*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017), *OECD Economic Surveys: Suisse 2017*, Éditions OCDE, Paris.
- OFAS (2023), *Initiative parlementaire « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles » : Rapport de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national du 14 décembre 2022 - Avis du Conseil fédéral du 15 février 2023*, Office fédéral des assurances sociales.
- OFS (2023), *Indicateurs de l'égalité entre femmes et hommes et de la conciliation emploi et famille 2/2023*, Office fédéral de la statistique.

- OFS (2022a), « En 2020, l'écart salarial global entre les sexes a diminué », communiqué de presse, Office fédéral de la statistique.
- OFS (2022b), Statistique démographique longitudinale (DVS).
- OFS (2020), Panorama de la société suisse 2020 : migration - intégration - participation, Office fédéral de la statistique, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.gnpdetail.2020-0109.html>.
- Patnaik, A. (2019), « Reserving time for daddy: the consequences of fathers' quotas », *Journal of Labor economics*, vol.37, n° 4.
- SECO (2021), *Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail 2021*, Secrétariat d'État à l'économie, Berne.
- SECO (2020), *Erwerbsverläufe ab 50 Jahren in der Schweiz: Arbeitsmarktintegration von älteren Erwerbstätigen* (Parcours professionnels dès 50 ans : intégration des actifs âgés sur le marché du travail en Suisse, Secrétariat d'État à l'économie), Secrétariat d'État à l'économie, Berne.
- SECO (2019), *Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail 2019*, Documents de base pour la conférence nationale du 3 mai 2019, Secrétariat d'État à l'économie, Berne.
- Tamm, M. (2019), « Fathers' parental leave-taking, childcare involvement and labor market participation », *Labour Economics*, vol. 59, pp. 184-197.
- Tuccio, M. (2019), « Measuring and assessing talent attractiveness in OECD countries », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, Éditions OCDE, Paris.

4 S'acheminer vers une économie décarbonée

Urban Sila

Erik Frohm

En tant que pays alpin, la Suisse est particulièrement touchée par le changement climatique. Elle est parvenue à découpler sa croissance de ses émissions et de sa consommation d'énergie, mais elle devra faire en sorte d'accélérer la réduction des émissions si elle veut atteindre son objectif de neutralité carbone d'ici à 2050. Pour que cet objectif puisse être atteint, l'intégralité de la panoplie de mesures existante, qui comprend des instruments de tarification, des dispositions réglementaires et des incitations et des subventions, doit être renforcée.

La réduction des émissions doit s'accélérer

La Suisse compte parmi les pays de l'OCDE qui affichent les meilleurs résultats en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'approvisionnements énergétiques par unité de PIB (Graphique 4.1). Au cours des deux dernières décennies, elle est parvenue à découpler sa croissance économique de ses émissions nationales de GES et de sa consommation intérieure d'énergie. Les émissions de GES sont en recul, quand bien même le PIB réel a progressé de plus de 40 % depuis 2000. La faible intensité de carbone de l'économie s'explique par le poids important des sources d'énergie renouvelables, principalement sous la forme hydraulique, par la part du nucléaire dans le mix énergétique (qui sera progressivement ramenée à zéro), et par la prépondérance des services dans l'économie (OCDE, 2017, 2020). Les combustibles fossiles représentent moins de la moitié des approvisionnements totaux en énergie primaire, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE de 78 % (Ritchie, 2023).

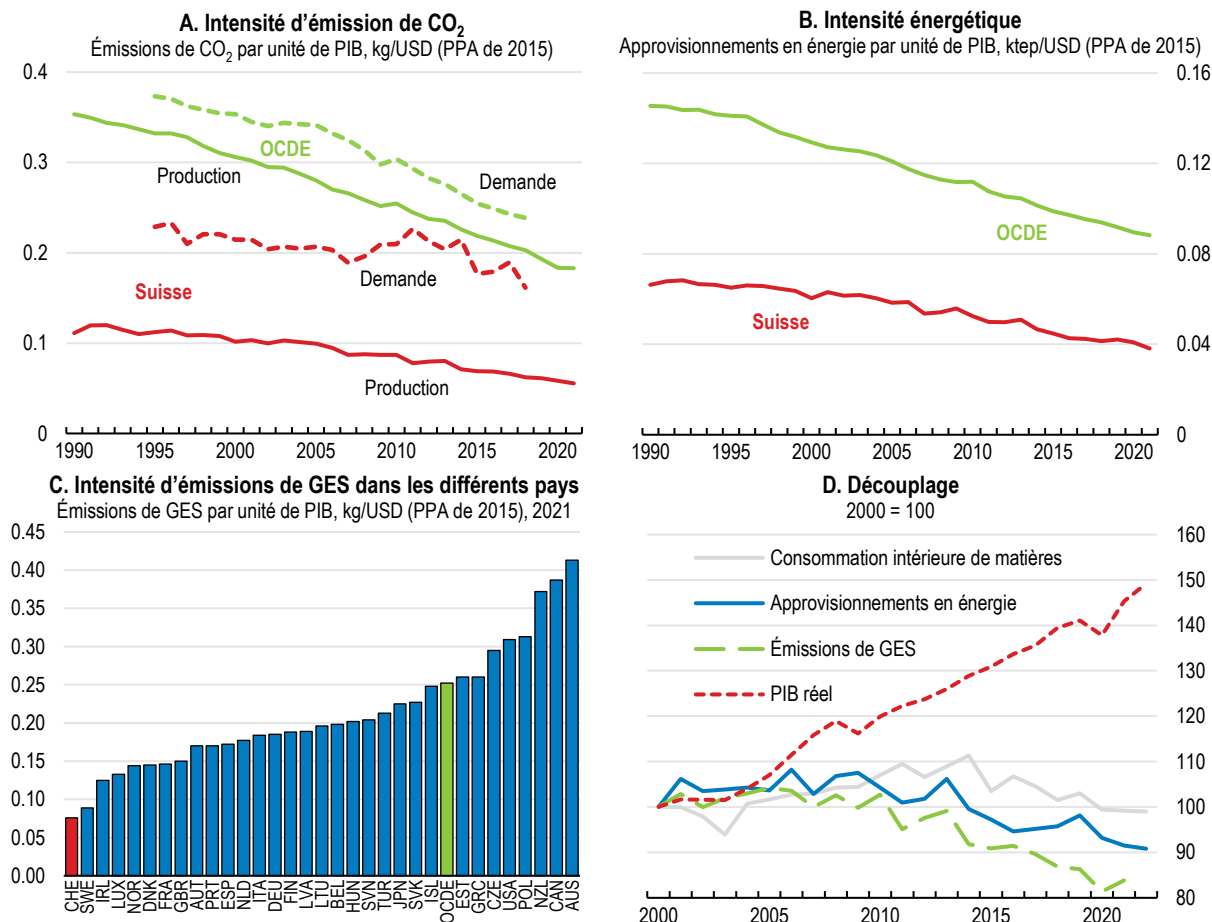
Néanmoins, les pressions exercées sur l'environnement sont significatives du fait du niveau de vie élevé et des forts niveaux de consommation et d'utilisation de ressources qui en découlent. Les indicateurs fondés sur la demande (consommation) font apparaître des tensions plus grandes sur l'environnement et des progrès plus lents dans la lutte contre les problèmes environnementaux que les indicateurs fondés sur la production (Graphique 4.2, partie A).

En tant que pays alpin, la Suisse est davantage touchée par les effets du changement climatique que nombre d'autres pays de l'OCDE. À titre d'exemple, les températures annuelles moyennes ont augmenté d'au moins 2 °C depuis le début des relevés en 1864, soit une hausse deux fois plus importante que la moyenne mondiale (Conseil fédéral, 2018 et 2022). La limite des chutes de neige devrait remonter et les réserves de neige se formant l'hiver ainsi que le volume des glaciers continueront de baisser, ce qui aura des répercussions sur le tourisme, la gestion de l'eau et l'agriculture (Eriksen and Hauri, 2021).


Le Conseil fédéral a fixé pour objectif de réduire à zéro les émissions nettes de GES à l'horizon 2050 et adopté l'ambitieuse « Stratégie climatique à long terme de la Suisse ». Cette stratégie énonce les principes directeurs de l'action climatique et définit des objectifs stratégiques pour les secteurs clés. Par ailleurs, dans le cadre de l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici à 2030 (par rapport aux niveaux de 1990), et d'au moins 35 % en moyenne sur la période 2021-30, en tenant compte des réductions d'émissions permises par les projets menés à l'étranger et de l'effet de puits de carbone imputable des forêts et du bois. D'après la Stratégie climatique à long terme, en 2050, certaines émissions de GES difficilement évitables (générées par la production de ciment, la combustion des déchets et l'agriculture) persisteront, mais devront être compensées par des moyens naturels ou technologiques de captage ou grâce aux mesures de réduction des émissions mises en œuvre à l'étranger (Conseil fédéral, 2021). En raison de la faible intensité d'émission du secteur énergétique, en Suisse les secteurs des transports (30 % de l'ensemble des émissions) et des bâtiments (26 %) sont ceux dont le potentiel de réduction des émissions est le plus important (Graphique 4.2). La Stratégie climatique à long terme prévoit une réduction de 100 % à l'horizon 2050 des émissions de ces deux secteurs. Néanmoins, les émissions des secteurs de l'industrie et de l'agriculture devront également être davantage réduites.

La Suisse a manqué de peu son objectif *national* de réduction des émissions pour 2020 (qui devait être atteint entièrement au moyen de mesures intérieures), malgré la douceur de l'hiver et la baisse des émissions due à la pandémie de COVID-19. Les émissions ont été réduites de 19.6 % par rapport à leur niveau de 1990, au lieu des 20 % visés. En 2021, les émissions totales ont augmenté pour revenir à la tendance de 2010. En 2020, seul le secteur de l'industrie a atteint son objectif de réduction des émissions, les secteurs des bâtiments et des transports ayant dépassé l'objectif fixé (OFEV, 2022a). *A contrario*, la Suisse a atteint son objectif *international* au titre du Protocole de Kyoto, qui prévoyait une réduction moyenne de 15.8 % des émissions sur la période 2013-20, grâce aux projets de compensation des émissions menés à l'étranger. Les objectifs de réduction des émissions de la Suisse aux horizons 2030 et 2050 sont en phase avec son engagement international en vertu de l'Accord de Paris.

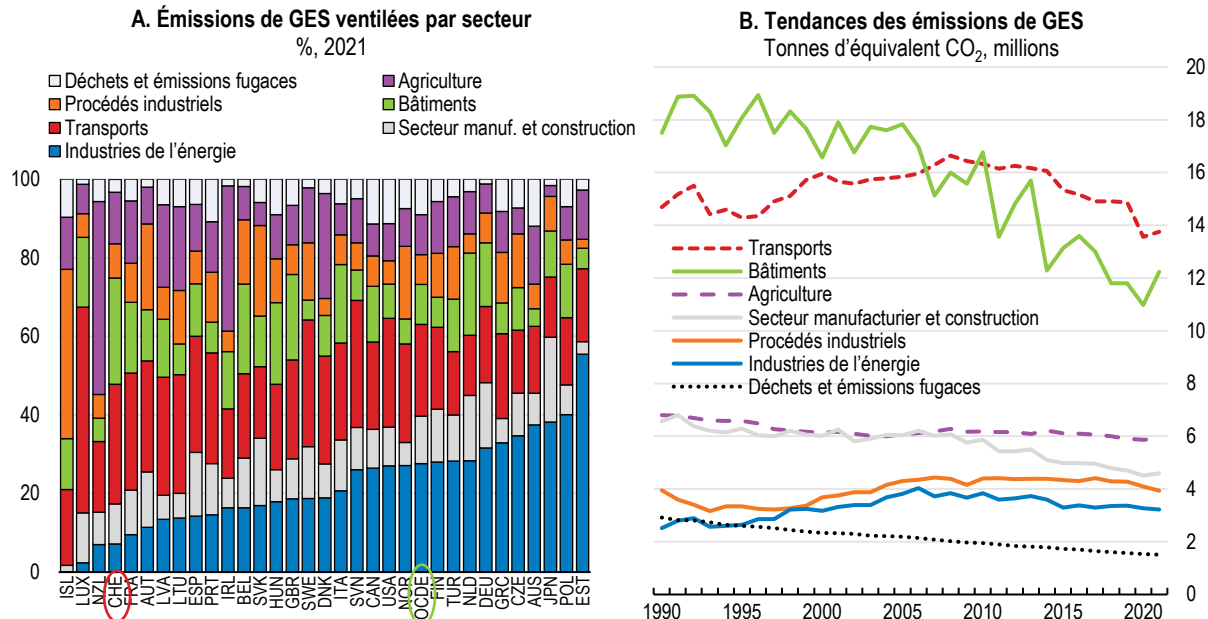
Graphique 4.1. La Suisse affiche de bons résultats en termes d'émissions et d'efficacité énergétique



Source : OCDE, Indicateurs de croissance verte, Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données) ; AIE, World Energy Statistics and Balances (base de données) ; OCDE, Émissions de gaz à effet de serre, Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données) ; OCDE, Ressources matérielles, Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données) ; et OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE (base de données).

StatLink  <https://stat.link/ythcez>

Graphique 4.2. Les secteurs des transports et des bâtiments ont le plus grand potentiel de réduction des émissions



Note : Les industries de l'énergie comprennent des activités comme la production d'électricité et de chaleur, le raffinage du pétrole et la fabrication de combustibles solides.

Source : OCDE, Émissions de gaz à effet de serre, Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données).

StatLink  <https://stat.link/14f3t2>

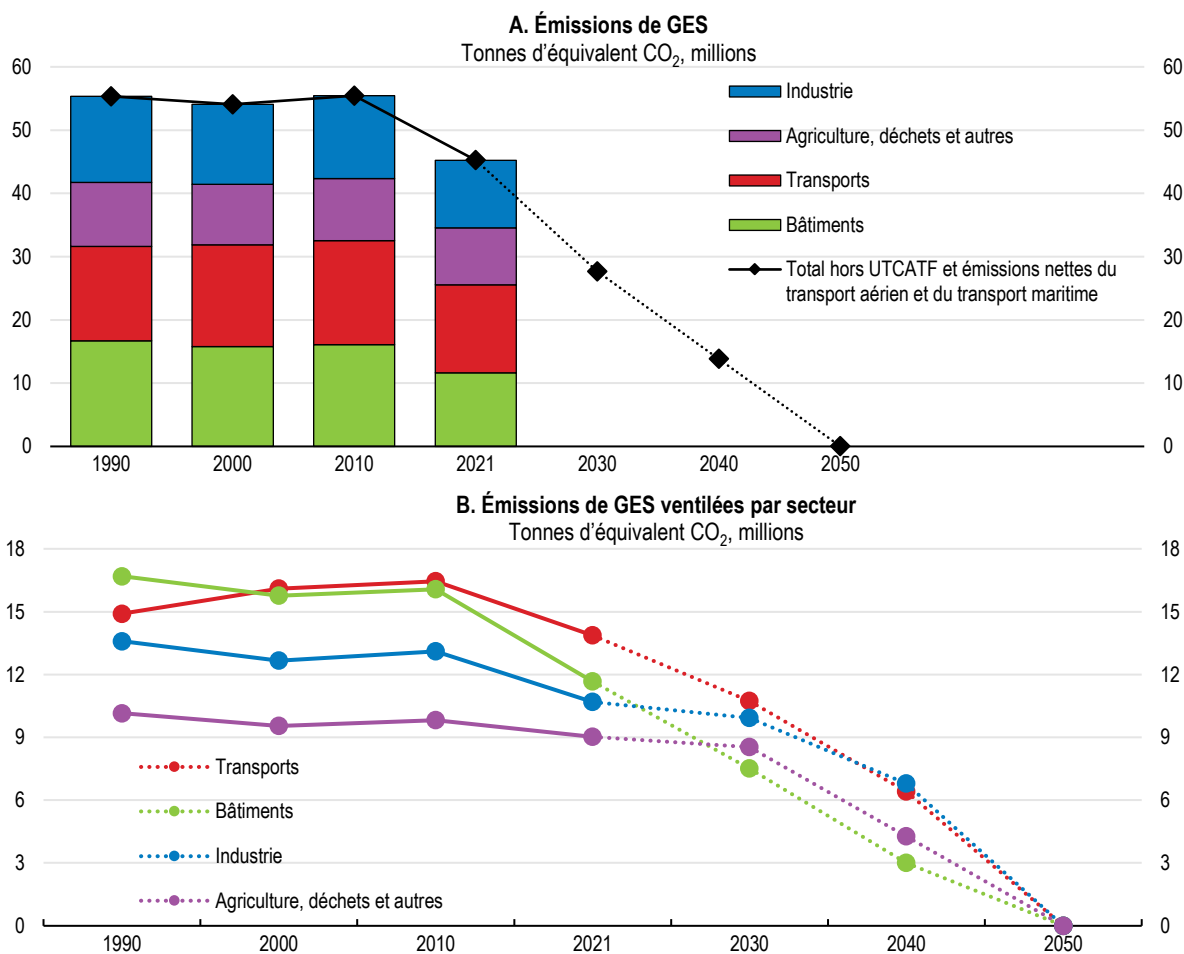
Une loi sur les objectifs en matière de protection du climat (qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025) a été adoptée en septembre 2022 et approuvée par le référendum de juin 2023, inscrivant dans le droit national l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et fixant les trajectoires (générale et au niveau des secteurs) de réduction des émissions pour la période 2030-50. La loi prévoit également une enveloppe de 2 milliards CHF sur dix ans pour soutenir la transition vers les systèmes de chauffage écologiques dans les bâtiments et une enveloppe de 1.2 milliard CHF en faveur des investissements des entreprises dans les technologies vertes. L'adoption de la loi et son approbation ultérieure par un vote populaire ont renforcé la fiabilité de l'action publique, ce qui favorisera les dépenses d'investissement nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques futurs.

Les mesures visant la réalisation des objectifs de réduction s'appuient sur la loi sur le CO₂, qui énonce en détail les stratégies sectorielles et intersectorielles. Une révision ambitieuse de la loi sur le CO₂ (ayant pour objet de permettre la réalisation des objectifs de réduction des émissions pour la période 2021-30), qui prévoyait un nouveau relèvement de la taxe sur le carbone et l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion, a été rejetée par référendum en 2021. Depuis lors, la Suisse a dû revoir sa panoplie de mesures visant la réalisation de ses objectifs de réduction et l'accent a été mis sur les incitations, y compris les subventions, plutôt que sur de nouvelles augmentations d'impôts. Après le référendum de 2021, les efforts de réduction des émissions se sont appuyés sur la prolongation d'urgence de la loi sur le CO₂ en vigueur, valide jusqu'en 2024. Au-delà de cette date, pour la période 2025-30, les mesures pertinentes devront être précisées dans la « troisième » loi sur le CO₂ (proposée par le Conseil fédéral en septembre 2022), qui est en cours d'examen et censée inscrire dans le droit national les engagements internationaux en matière de réduction des émissions jusqu'en 2030 (réduction de 50 % des émissions à l'horizon 2030, notamment).

La Suisse devra accélérer la réduction des émissions pour atteindre ses objectifs (Graphique 4.3). Pour ce faire, elle devra mettre en œuvre d'autres instruments d'action plus ambitieux (dans les futures lois sur le CO₂). Une panoplie complète de mesures, comprenant des instruments de tarification, des dispositions

réglementaires et des incitations et des subventions, est nécessaire pour parvenir à la neutralité carbone. Les scénarios établis en 2022 par l'Office fédéral de l'environnement (FOEN, 2022b) montrent que dans le scénario « avec mesures supplémentaires », qui inclut les politiques et mesures mises en œuvre, adoptées et prévues, la Suisse n'atteindrait pas son objectif de réduction en 2030. De même, Dolphin (2023) estime que dans un scénario « avec mesures supplémentaires » semblable, incluant également les mesures de la troisième loi sur le CO₂ qui est en cours d'examen, les émissions intérieures totales ne seraient réduites que de 34 % d'ici à 2030. L'objectif général de 50 % de réduction peut être atteint au moyen de baisses des émissions à l'étranger, auxquelles la Suisse s'est engagée dans le cadre de nombreux accords bilatéraux (la proposition de loi sur le CO₂ implique que deux tiers des réductions des émissions doivent être réalisés sur le territoire national). Néanmoins, après 2030 et pour atteindre les objectifs à l'horizon 2040, des mesures supplémentaires devront être mises en œuvre.

Graphique 4.3. Il faudra accélérer la baisse des émissions pour atteindre les objectifs



Source : Office fédéral de l'environnement (OFEV), 2023.

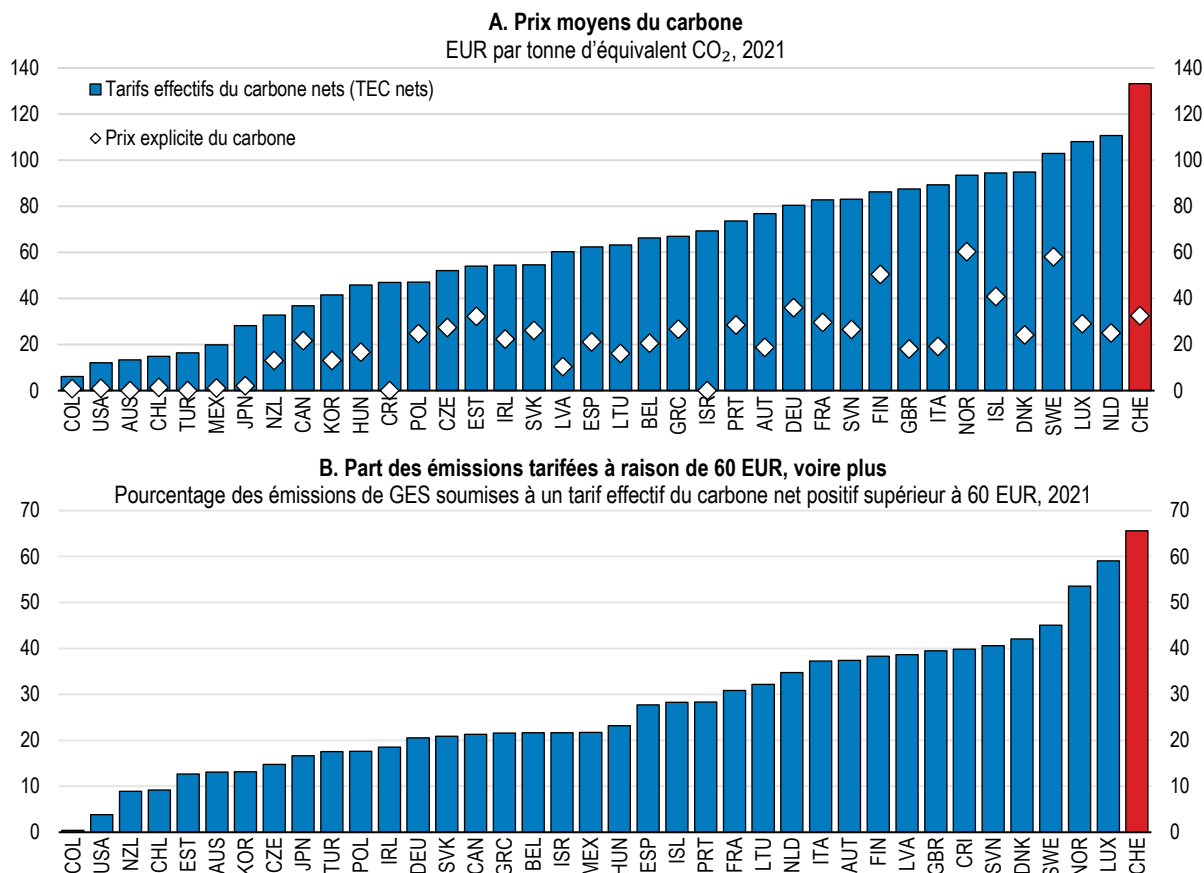
StatLink  <https://stat.link/yxfpc1>

Renforcer les instruments de tarification du carbone

La tarification des émissions de CO₂ est élevée en Suisse (Graphique 4.4) et les taux effectifs du carbone sont les plus élevés des pays de l'OCDE (OCDE, 2021 et 2022a). Une tarification effective élevée du carbone constitue une forte incitation au développement de technologies moins émettrices. Selon les

estimations de l'OCDE (2021 et 2022a), la Suisse taxe effectivement quelque 65 % des émissions imputables à la consommation d'énergie, à raison de 60 EUR, voire plus, par tonne de CO₂, niveau qui correspond à l'estimation médiane des coûts du carbone en 2020. En 2021, les prix explicites du carbone étaient constitués des prix des quotas d'émission tels que découlant du SEQUE et des taxes carbone, qui s'appliquaient à environ 41 % des émissions de GES en équivalent CO₂ (OCDE, 2022b). En outre, les droits d'accise appliqués en Suisse sur les carburants routiers sont élevés (Graphique 4.5), mais le niveau d'imposition n'est pas lié à l'intensité d'émission des carburants et les recettes correspondantes ne sont pas spécifiquement affectées à la protection de l'environnement.

Graphique 4.4. La tarification des émissions de CO₂ est élevée en Suisse

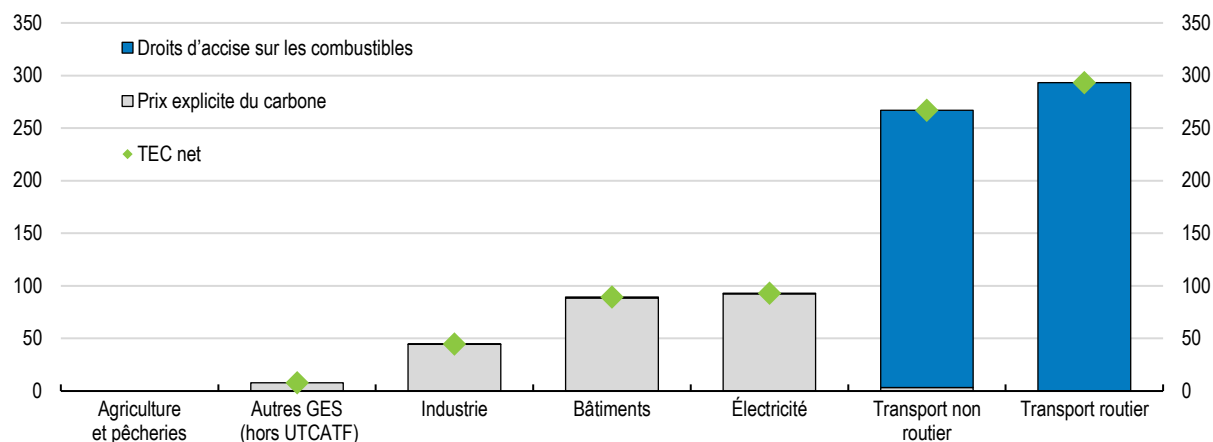


Source : OCDE (2022), Tarification des émissions de gaz à effet de serre : Passer des objectifs climatiques à l'action en faveur du climat, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://stat.link/kwi6rh>

Graphique 4.5. Les tarifs effectifs du carbone varient selon les secteurs

Tarifs effectifs du carbone (TEC) par secteur, EUR par tonne d'éq. CO₂, 2021



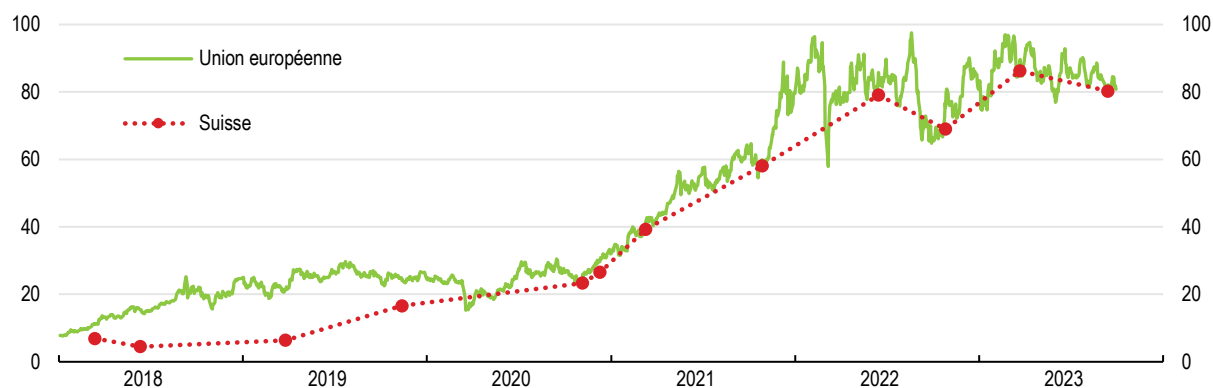
Source : OCDE (2022), Tarification des émissions de gaz à effet de serre : Passer des objectifs climatiques à l'action en faveur du climat, Série de l'OCDE sur la tarification du carbone et la taxation de l'énergie, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/e9778969-en>.

StatLink <https://stat.link/znotsk>

La Suisse a lancé son système d'échange de quotas d'émission en 2008 pour permettre aux entreprises d'exercer leur activité selon les mêmes règles que leurs compétiteurs internationaux, en particulier dans les secteurs où l'utilisation de combustibles de chauffage et de transformation et la production de ciment génèrent un volume important d'émissions. Depuis janvier 2020, le système d'échange de quotas d'émission de la Suisse est couplé avec celui de l'UE (SEQE-UE), et le prix des quotas a depuis convergé vers ceux de l'UE (Graphique 4.6). En raison du couplage avec le SEQE-UE, les règles d'allocation des quotas d'émission gratuits ont dû être harmonisées et la couverture sectorielle rendue uniforme. Le système d'échange de quotas d'émission s'applique aux émissions des grands émetteurs dans les secteurs de l'industrie, de l'électricité et du transport aérien intérieur (intra-UE, Espace économique européen et Royaume-Uni).

Graphique 4.6. Le prix des quotas a convergé vers ceux de l'UE

Prix des quotas du système d'échange de quotas d'émission (SEQE), EUR par tonne



Source : Partenariat international d'action sur le carbone (ICAP), Explorateur de prix des quotas, <https://icapcarbonaction.com/en/ets-prices>.

StatLink <https://stat.link/rgp5lo>

La Suisse peut renforcer les incitations à la décarbonation dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission, conformément au renforcement prévu du SEQE-UE au titre du paquet « Ajustement à l'objectif 55 ». Si les règles ne sont pas harmonisées, les exportateurs suisses qui commercent avec

l'UE seront désavantagés. Des objectifs de réduction des émissions plus ambitieux seront définis, ce qui entraînera des réductions annuelles plus importantes du plafond. L'allocation gratuite de quotas d'émission au secteur de l'aviation sera progressivement supprimée d'ici à 2026. Dans certains secteurs à forte intensité de carbone aussi, les quotas d'émission gratuits disparaîtront progressivement au cours d'une période de neuf ans (entre 2026 et 2034). Pour ces secteurs, l'UE prévoit de mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), qui entrera en vigueur en 2026, afin d'atténuer l'augmentation des coûts et d'éviter les fuites de carbone. Le MACF appliquera un surcoût à certaines importations à forte intensité de carbone dans l'UE, en fonction de leur teneur en carbone. Les importateurs acquitteront le prix SEQUE-UE minoré de tout éventuel prix du carbone payé dans le pays d'origine. En juin 2023, le Conseil fédéral a recommandé que la Suisse s'abstienne pour l'instant d'instaurer un MACF.

La taxe suisse sur le CO₂, une taxe carbone explicite, à laquelle sont soumis les combustibles de chauffage et de transformation, est un autre pilier fondamental de la politique climatique du pays. Elle s'élève à 120 CHF par tonne de CO₂ (environ 125 EUR). La proposition de révision de la loi sur le CO₂ prévoyait une augmentation à 210 CHF par tonne de CO₂, mais ce projet a été abandonné après que la loi a été rejetée par référendum en 2021. Aucune augmentation supplémentaire de cette taxe n'est prévue jusqu'en 2024 et la troisième proposition de loi sur le CO₂, qui porte sur la période qui suivra 2024, prévoit également de la maintenir à son niveau actuel.

La tarification du carbone est un instrument efficient et efficace par rapport à son coût pour faire baisser les émissions et des efforts supplémentaires pourraient être déployés pour renforcer la taxe sur le CO₂. La taxe sur le CO₂ étant fixée à 120 CHF, ses recettes devraient s'éroder à terme en valeur réelle. Une inflation annuelle de 2 % sur dix ans entraînerait une érosion de près de 20 % des recettes en valeur réelle, ce qui serait incompatible avec la nécessité d'accélérer les réductions d'émissions. En outre, des enquêtes menées par différents groupes d'experts (Pahle et al., 2022) révèlent que les anticipations de prix des quotas d'émission du SEQUE-UE (prix du carbone dans le cadre du SEQUE-UE) se situent entre 130 et 160 EUR en 2030 (125 à 155 CHF aux valeurs monétaires actuelles). Dans les scénarios des Perspectives énergétiques 2050+, l'Office fédéral suisse de l'énergie retient comme hypothèse un prix de 50 CHF en 2030 et de 153 CHF par tonne de CO₂ en 2035. Pour des raisons d'efficacité et de cohérence de la tarification du carbone entre les secteurs, il y aurait lieu d'augmenter encore la taxe sur le CO₂ après 2030.

Les recettes de la taxe sur le CO₂ sont redistribuées à la population et affectées aux investissements verts. En 2022, la taxe sur le CO₂ a généré des recettes de 1.2 milliard CHF (0.16 % du PIB). Les deux tiers des recettes sont redistribués directement à la population et dans l'économie. De ces deux tiers, environ un tiers va à la population et est redistribué de manière uniforme à tous les résidents de la Suisse (chaque personne recevant le même montant). La part restante va aux entreprises, sur la base des salaires versés. La Confédération et les cantons utilisent le tiers restant (450 millions CHF maximum) des recettes de la taxe sur le CO₂ pour soutenir, dans le cadre du programme pour les bâtiments, les travaux de rénovation énergétique et les énergies de chauffage renouvelables. En outre, 25 millions CHF supplémentaires sont alloués chaque année au fonds de technologie pour la promotion des entreprises innovantes. La troisième proposition de loi sur le CO₂ prévoit d'affecter une part plus importante des recettes (au maximum la moitié au lieu d'un tiers) à l'innovation et à des mesures visant le secteur des bâtiments. Cela contribuera à accélérer la réduction des émissions dans ce secteur et à stimuler encore plus l'innovation verte.

Le soutien du public à l'augmentation des taxes environnementales est faible. Le rejet de l'ambitieuse proposition de révision de la loi sur le CO₂ lors d'un référendum tenu en 2021 est un bon exemple à cet égard. Les autorités pourraient envisager d'augmenter la taxe sur le CO₂ après 2030, en revoyant néanmoins la manière dont les recettes qu'elle génère sont redistribuées de manière à résoudre les problèmes d'acceptabilité liés à la taxe. Par exemple, plutôt que de procéder à une redistribution uniforme comme c'est le cas actuellement, les pouvoirs publics pourraient cibler, au moyen de la part redistribuée destinée à la population et à l'économie, les ménages à faible revenu qui sont davantage touchés par la hausse des prix des émissions. En outre, une meilleure communication sur les objectifs de la taxe sur le

CO₂, la redistribution des recettes, et les subventions disponibles et leurs avantages pourrait permettre d'atténuer l'opposition à la tarification du carbone. Cela pourrait contribuer à attester de l'engagement du pays à réussir une transition juste vers la neutralité carbone et à accroître l'acceptabilité des politiques climatiques.

Les exonérations de la taxe sur le CO₂ en réduisent l'efficacité. Les PME à forte intensité de GES (auxquelles le SEQE ne s'applique pas) peuvent être exonérées pour des raisons de compétitivité, si elles s'engagent à réduire de façon ininterrompue leurs émissions (à travers le dispositif d'engagement de réduction négocié). Dans le cadre de ce dispositif, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de 2 % par an entre 2022 et 2024 par rapport aux niveaux de 2021, mais les petites entreprises qui émettent moins de 1500 tonnes d'équivalent CO₂ par an ne sont pas tenues de suivre cette trajectoire de réduction des émissions. Elles doivent satisfaire à des objectifs personnalisés.

Si les émissions des entreprises concernées par le dispositif d'engagement de réduction négocié ont effectivement diminué, la baisse enregistrée est moins importante que celle observée dans les entreprises soumises à la taxe sur le CO₂ ou au SEQE. De plus, le coût sociétal du dispositif est élevé, en raison des pertes de recettes fiscales liées à la taxe carbone, des subventions (aujourd'hui disparues) accordées aux entreprises qui ont dépassé leurs objectifs et du coût des activités de suivi (Hintermann et Zarkovic, 2021 et 2020 ; OFEN, 2016). Néanmoins, le Conseil fédéral entend étendre et renforcer le dispositif au-delà de 2024, comme envisagé dans la troisième proposition de loi sur le CO₂. Tous les secteurs pourront bénéficier de ce nouveau dispositif et l'ensemble des entreprises, sans exception, devront s'engager à respecter une feuille de route pour la décarbonation. Le dispositif devrait expirer en 2040. Étant donné que son coût est plus élevé que celui des mécanismes fondés sur le marché, les pouvoirs publics devraient veiller à ce que les objectifs de réduction et les feuilles de route pour la décarbonation soient suffisamment ambitieux pour dépasser l'objectif de l'industrie à l'horizon 2040 (réduction de 50 % des émissions par rapport aux niveaux de 1990).

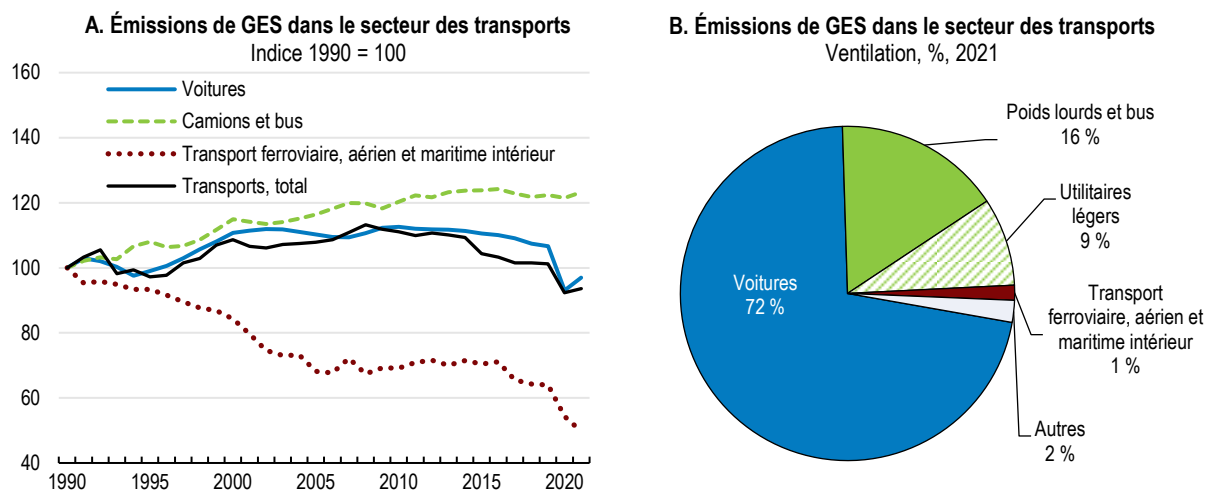
Accélérer la réduction des émissions imputables au transport routier

Le secteur du transport routier devra réduire ses émissions à une vitesse beaucoup plus soutenue. Les voitures restent une source de pollution importante (Graphique 4.7). Par rapport à 1990, le total des émissions a baissé de 7 % uniquement, soit moins que l'objectif de 10 % fixé pour 1990-2020. La meilleure performance des véhicules routiers en matière d'émissions a été compensée par l'augmentation du transport routier. Entre 2010 et 2020, les émissions du secteur routier ont reculé de 1.8 % par an en moyenne, mais ce rythme doit plus que doubler pour que l'objectif de 2040 puisse être atteint (-57 % par rapport à 1990).

Les pouvoirs publics, à travers une proposition de troisième loi sur le CO₂, prévoient de durcir encore la réglementation sur les émissions des véhicules, en phase avec les règlements de l'UE. Cette proposition pose également les bases d'un nouveau renforcement de l'obligation faite aux importateurs de carburants de compenser une partie des émissions de CO₂ liées à ces carburants par la mise en œuvre de projets de réduction des émissions et l'obligation de commercialiser des biocarburants. Les coûts supportés de ce fait par les importateurs peuvent être répercutés sur les consommateurs, dans la limite de 5 centimes par litre de carburant et par obligation. Des aides financières sont prévues pour l'expansion de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques et la conversion des bus de transports publics à motorisation diesel en véhicules moins émetteurs. L'objectif que, d'ici à 2022, 15 % des nouvelles immatriculations de véhicules de tourisme portent sur des véhicules entièrement électriques ou hybrides rechargeables était déjà dépassé en 2021. Il a été porté à 50 % des nouvelles immatriculations d'ici la fin de 2025 (Conseil fédéral, 2022). Les autorités suisses prévoient également de supprimer à partir de 2025 les allègements de l'impôt sur les huiles minérales dans les transports publics, ce qui constituerait un pas dans la bonne direction. Elles devraient profiter de cette occasion pour mettre fin, de la même façon, aux

remboursements de cet impôt sur les huiles minérales en agriculture et en sylviculture, car de tels remboursements interfèrent avec les incitations environnementales.

Graphique 4.7. Les voitures et les autres véhicules de transport routier restent une importante source d'émissions



Note : Les émissions du transport aérien et maritime international ne sont pas prises en compte.

Source : Office fédéral de l'environnement (OFEV).

StatLink  <https://stat.link/nb30xj>

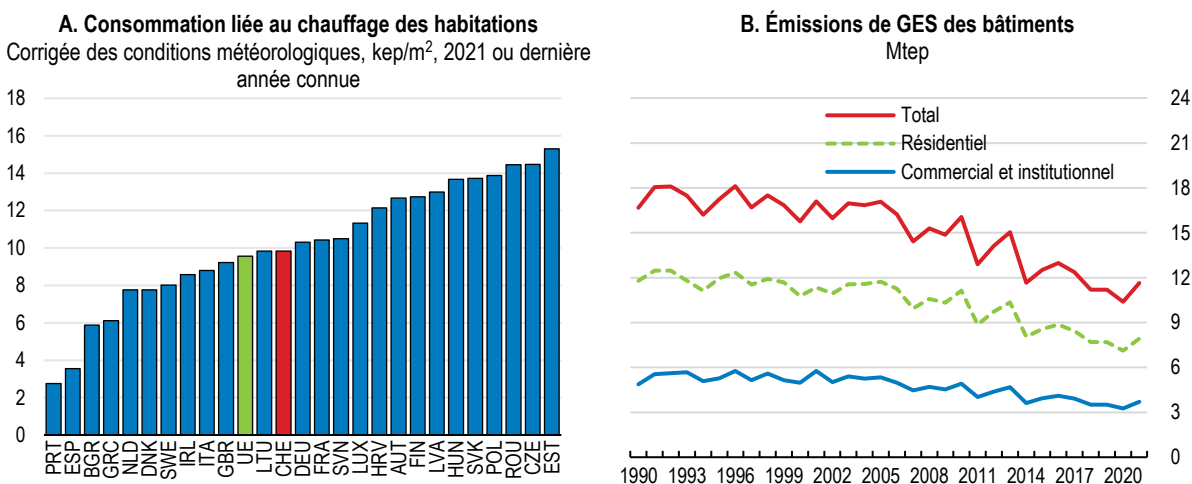
L'impôt sur les huiles minérales, s'il constitue une taxation effective du carbone plus élevée que dans d'autres pays, n'a pas augmenté en termes réels au cours du temps. De plus, les carburants routiers ont des effets (changement climatique, pollution, congestion, nécessité d'entretenir les infrastructures, etc.) qui engendrent un coût sociétal important dont on estime qu'il n'est pas suffisamment couvert par cet impôt (Dolphin, 2023 ; Parry et al., 2021). L'intégration d'une composante fondée sur un prix du carbone dans l'impôt sur les huiles minérales pourrait augmenter efficacement les incitations à réduire les émissions dans le secteur routier. Ou alors, la Suisse pourrait envisager de participer au nouveau système d'échange de quotas d'émission que l'UE prévoit d'appliquer à la distribution des carburants routiers et aux bâtiments (SEQE-UE 2). Le SEQE-UE 2 doit être mis en œuvre à partir de 2025 et, en tant que système de plafonnement et d'échange, il comportera des plafonds d'émissions plus stricts et des incitations tarifaires progressives. Les recettes de la mise aux enchères des quotas pourraient servir à financer de nouveaux investissements verts et une redistribution ciblée, comme le prévoit le Fonds social de l'UE pour le climat, ou à réduire les distorsions fiscales.

Accélérer les réductions d'émissions dans le secteur des bâtiments

La consommation liée au chauffage (corrigée de l'incidence des conditions météorologiques) par mètre carré de logement résidentiel est supérieure à la moyenne de l'UE (Graphique 4.8). En dépit d'importantes réductions d'émissions depuis 1990, le secteur n'a pas atteint son objectif national en 2020. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS, 2023), en 2022, les deux tiers des ménages et 57 % des bâtiments se chauffaient encore avec des combustibles fossiles (mazout et gaz). On dénombrait également 19 % des bâtiments équipés de pompes à chaleur, un pourcentage qui a quadruplé depuis 2000. Pour que le pays puisse atteindre son objectif de 82 % de réduction à l'horizon 2040 par rapport à 1990, le taux de réduction des émissions doit passer de 4,3 % par an, comme entre 2010 et 2020, à 6 % par an. Jusqu'à présent, la principale solution mise en œuvre a été l'installation de systèmes de chauffage à émissions faibles (ou nulles) dans les nouvelles constructions. Il convient désormais de mettre l'accent sur la rénovation du parc

immobilier existant, qui sera sans doute plus coûteuse, par exemple en remplaçant les systèmes de chauffage à combustibles fossiles et en améliorant l'isolation.

Graphique 4.8. Il est possible de réduire les émissions des logements



Source : ODYSEE-MURE ; Office fédéral de l'environnement (OFEV).

StatLink  <https://stat.link/v89owq>

Le programme national de rénovation des bâtiments prévoit des aides à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Il est mis en œuvre par les cantons et financé par la redistribution partielle de la taxe sur le CO₂ (un tiers des recettes totales) et des fonds cantonaux. Selon la proposition de troisième loi sur le CO₂, il devrait être renforcé grâce à des réaffectations supplémentaires, pouvant aller jusqu'à 50 % des recettes tirées de la taxe sur le CO₂. De plus, la loi sur la protection du climat, qui a récemment été adoptée, a ajouté 200 millions CHF par an pendant dix ans au service du remplacement des systèmes de chauffage utilisant des combustibles fossiles par des appareils plus écologiques dans les bâtiments. Ces mesures aideront à augmenter la performance énergétique du parc de logements. Par ailleurs, étant donné que la taxe sur le CO₂ diminuera en termes réels au cours du temps (voir ci-dessus), les pouvoirs publics devraient envisager de la relever davantage à l'avenir ou, comme ils l'ont fait pour le secteur du transport routier, d'adhérer au nouveau SEQE-UE 2 pour le secteur des bâtiments.

Les codes de la construction mis en place par les cantons sont d'autres instruments qui réglementent les normes de consommation d'énergie dans les bâtiments neufs ou existants. La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie s'est fixé pour objectif d'harmoniser ces codes à l'échelle de toute la Suisse. Cependant, la mise en œuvre de ces codes nécessite que les cantons votent des lois sur l'énergie ; or, en 2023, seuls 19 cantons (sur 26) avaient voté de telles lois. La loi révisée sur le CO₂ avait pour but de mettre en place des normes fédérales sur le CO₂ par mètre carré de surface chauffée, mais elle a été rejetée lors d'une votation en 2021.

Les cantons prévoient de continuer à renforcer la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments, mais les efforts devraient être plus uniformes à l'échelle de tout le pays. Certains cantons ont déjà complètement interdit l'installation et le remplacement de systèmes de chauffage aux combustibles fossiles, tandis que d'autres sont à la traîne (OFEV, 2022b). Une analyse d'impact a montré que les réglementations avaient eu un effet important sur la réduction des émissions au-delà des subventions générales et de la taxe sur le CO₂. Le remplacement des chauffages fossiles par des systèmes utilisant les énergies renouvelables a été nettement plus rapide dans les cantons dotés de réglementations que dans les autres, et le rythme de réduction des émissions a pratiquement doublé (OFEV, 2023).

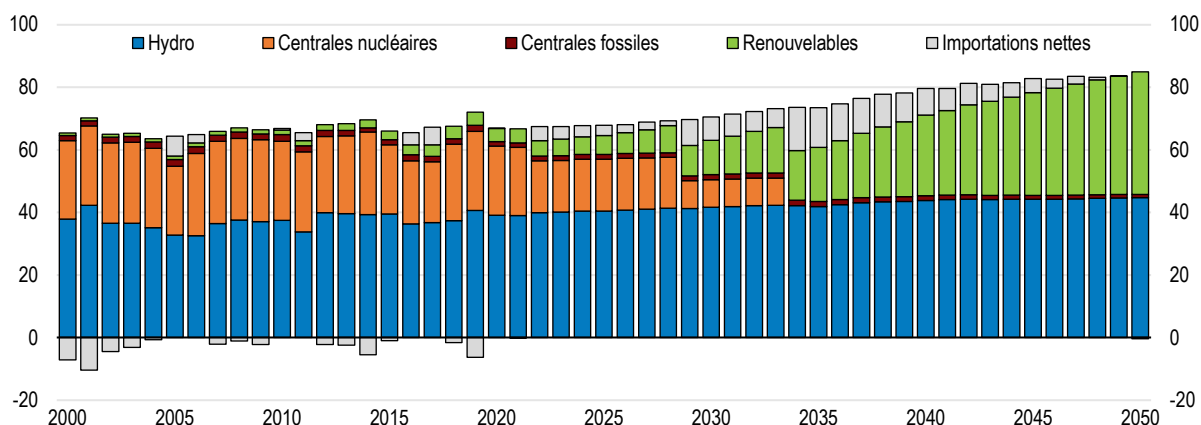
Assurer la neutralité climatique de la production d'électricité et l'électrification

La production d'électricité de la Suisse est presque exclusivement non fossile. L'essentiel est fourni par des centrales hydrauliques et nucléaires qui, ensemble, totalisent 90 % de l'électricité produite. En été, la Suisse exporte un surplus d'électricité, tandis qu'elle en importe environ la même quantité pendant les pics de demande des mois d'hiver.

La transition énergétique nécessitera une électrification accrue de l'économie nationale, notamment dans les secteurs des transports et du chauffage résidentiel. Par électrification, on entend le remplacement des technologies ou procédés utilisant des combustibles fossiles, comme les moteurs à combustion interne et les chaudières à gaz, par des analogues électriques tels que des véhicules électriques ou des pompes à chaleur. La demande d'électricité, et donc la production annuelle d'électricité, devrait augmenter de près de 30 % d'ici à 2050 (Graphique 4.9), selon l'analyse de scénario conduite par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN, 2023). L'AEN (2022) fait état d'une hausse de la demande prévue d'électricité de près de 50 % d'ici à 2050. Pour l'heure, la Suisse n'est pas un pays très électrifié. En 2022, l'électricité représentait environ un quart de sa consommation d'énergie. À titre de comparaison, dans les pays très électrifiés comme la Norvège, ce chiffre approche les 50 % (AEN, 2022).


Graphique 4.9. La production annuelle d'électricité devrait augmenter

Production d'électricité par technologie, scénario net zéro, TWh



Note : La durée d'exploitation des centrales nucléaires est fixée à 50 ans.

Source : Office fédéral de l'environnement (OFEV), Perspectives énergétiques 2050+, 2023.

StatLink  <https://stat.link/o6x7j8>

Dans sa Stratégie énergétique 2050, la Suisse s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050. Pour cela, elle prévoit d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la part des renouvelables et de sortir progressivement du nucléaire, tout en assurant un haut niveau de sécurité d'approvisionnement. De plus, en réaction à la guerre de la Russie en Ukraine, la Suisse a pris plusieurs mesures à court terme en 2022 afin de remédier à d'éventuelles pénuries de gaz et d'électricité. Les autorités ont mis en place des réserves d'énergie, à la fois sous forme d'eau dans des réservoirs (réserve hydraulique) et sous forme de gaz dans des centrales, et pris des mesures d'urgence, valides jusqu'en 2025, pour accélérer le déploiement de centrales solaires photovoltaïques dans la région des Alpes.

La loi révisée sur l'énergie – qui peut encore faire l'objet d'une votation – dispose que la production d'électricité renouvelable, hors hydroélectricité, devrait passer de 4 400 GWh en 2020 à 35 000 GWh en 2035 (multiplication par huit). Le supplément réseau de 2.3 centimes par kWh payé par tous les consommateurs d'électricité (soit, au total, environ 1.5 milliard CHF par an) aide à financer les investissements nécessaires dans la transition énergétique. Les investissements dans les renouvelables

sont encouragés par des primes de marché variables et des aides à l'investissement qui financent entre 20 % et 60 % du total des coûts d'investissement dans les projets renouvelables. Avec la loi révisée sur l'énergie, les aides au financement et à l'investissement sont assurées jusqu'en 2035. Les pouvoirs publics prévoient également d'accélérer les procédures de planification et d'autorisation de construction d'installations de production d'électricité d'intérêt national, et de raccourcir les procédures de recours. La poursuite des financements et l'accélération des procédures d'autorisation constitueront des incitations supplémentaires et rendront le climat des affaires plus propice aux investissements nécessaires dans les centrales renouvelables.

Électrifier davantage le pays et augmenter la part des énergies renouvelables nécessite également d'investir pour moderniser le réseau et accroître sa capacité. Le réseau électrique suisse a en effet besoin d'être rénové (OFEN, 2018). Le réseau de transport connaît déjà une saturation structurelle. De ce fait, les centrales reçoivent régulièrement pour instruction de limiter leur production (Swissgrid, 2023a). Le réseau devra en outre être adapté pour pouvoir prendre en charge un nombre plus élevé de fournisseurs d'énergie décentralisés. Selon les estimations de l'Office fédéral de l'énergie, atteindre l'objectif de la neutralité climatique nécessite environ 75 milliards CHF (10 % du PIB) pour entretenir et restructurer le réseau électrique (OFEN, 2022). Les coûts de réseau vont donc devoir augmenter, ce qui fera aussi monter les prix de l'électricité.

La longueur des procédures d'approbation et d'autorisation et le manque de transparence entravent l'adaptation urgente et nécessaire de l'infrastructure de réseau (Swissgrid, 2023b). Selon le gestionnaire de réseau de transport Swissgrid, il s'écoule actuellement environ 15 ans entre le lancement d'un projet et la mise en service de la ligne concernée, mais il est fréquent que des retards portent ce délai à 30 ans (Swissgrid, 2023a). De telles échelles de temps sont incohérentes avec les besoins et les objectifs actuels. Dans le cadre de sa Stratégie énergétique 2050 et de sa Stratégie Réseaux électriques, la Suisse prévoit d'optimiser encore les procédures d'autorisation des projets de lignes de transport, en clarifiant les critères de développement du réseau et de choix entre ligne enterrée ou aérienne, et de travailler au renforcement de l'acceptation globale des projets de lignes de transport. La Suisse doit mettre en œuvre ces mesures si elle veut pouvoir accélérer avec succès son électrification et l'adaptation de son réseau électrique.

Après l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi en 2011, les autorités suisses ont décidé d'abandonner progressivement le recours à l'énergie nucléaire. Aucune autorisation ne sera accordée à une nouvelle installation de cette filière. Cependant, la date exacte d'arrêt des centrales nucléaires existantes n'a pas été fixée : il est possible de continuer de les exploiter tant qu'elles sont jugées sûres. Dans leurs plans stratégiques actuels, les autorités tablent sur une durée d'exploitation des réacteurs les plus récents de 50 ans. Cela supposerait que le dernier réacteur cesse de fonctionner en 2034. Cela étant, les exploitants évaluent actuellement la possibilité d'une prolongation de la durée de vie de 10 ans, ce qui repousserait l'échéance à 2044. Cette mise hors service d'un tiers des moyens de production d'électricité du pays rendra nécessaire une montée en puissance rapide et coûteuse des installations utilisant les énergies renouvelables. Selon une analyse de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN, 2022) portant sur plusieurs scénarios envisageables pour l'avenir de la production d'électricité en Suisse, prolonger la durée de vie de deux réacteurs nucléaires existants jusqu'en 2050 – tout en investissant au niveau requis pour répondre à toutes les préoccupations de sûreté – et satisfaire le reste de la demande d'électricité en comptant sur les renouvelables serait le scénario le moins coûteux pour atteindre la neutralité climatique.

La Suisse a également intérêt à conserver ses grandes capacités d'interconnexion avec ses voisins européens, afin de garantir la stabilité du réseau, de renforcer sa sécurité d'approvisionnement et de rendre possible de nombreux échanges d'électricité mutuellement bénéfiques. Cependant, les négociations relatives à la conclusion d'un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'Union européenne ont subi un revers majeur en 2018. L'intégration du marché de l'électricité de l'UE progresse, mais la Suisse en est de plus en plus exclue. Dans une étude récente, l'AIE (2023) conclut que l'intégration de la Suisse au marché de l'Union européenne améliorerait l'efficacité et la coordination des flux de transport

et contribuerait à la sécurité d'approvisionnement en Suisse ainsi que dans les pays membres de l'UE. La Suisse devrait aligner sa réglementation du marché de l'électricité sur celle de l'UE, y compris s'agissant de l'ouverture totale du marché, pour se préparer à la signature d'un accord sur l'électricité avec l'UE.

S'adapter au changement climatique

Le changement climatique a un impact sur la Suisse. Les cinq années les plus chaudes depuis 1864 ont toutes été enregistrées après 2010 (OFEV, 2020). Les glaciers des Alpes ont perdu plus de 60 % de leur volume depuis 1850 (MeteoSwiss, 2023). Les épisodes de fortes précipitations sont également devenus plus intenses et plus fréquents. Plus le climat se réchauffe, plus la végétation est sèche pendant les mois d'été, ce qui augmente le risque, la fréquence et l'intensité des feux de forêt incontrôlables qui, en retour, perturbent les vies humaines et les moyens de subsistance du fait des impacts économiques associés et des conséquences sanitaires de la chaleur et des particules de fumée qui peuvent se déplacer très loin (OCDE, 2023). Les régions suisses où le tourisme est important (comme les Alpes) sont particulièrement vulnérables. La diminution des chutes de neige augmente les besoins en neige artificielle, ce qui exerce une pression sur les ressources en énergie et en eau (François et al., 2023). De plus, la dégradation de la stabilité des pentes entraîne des risques supplémentaires, tels que glissements de terrain, coulées de débris et chutes de roches. La biodiversité elle aussi sera affectée par le changement climatique, en particulier à plus haute altitude (Kato et al., 2021).

Le changement climatique peut ouvrir quelques perspectives : production d'énergie en hiver, réduction des dommages causés par la neige, revenus liés au tourisme estival et, peut-être, à l'agriculture, mais avec une plus grande variabilité. Toutefois, les estimations des effets du changement climatique sur le bien-être (santé, bâtiments, infrastructures, énergie, eau, agriculture, tourisme et retombées dans d'autres secteurs) sont largement négatives, pouvant aller de -0.4 % à -1.4 % de la consommation des ménages (Vöhringer et al., 2019). Les études existantes sous-estiment sans doute les coûts réels du changement climatique, car les effets indirects sur la biodiversité et sur la santé sont difficiles à quantifier à l'aide des données disponibles.

En 2012, le Conseil fédéral a adopté une stratégie d'adaptation aux changements climatiques (OFEV, 2012), dans laquelle il fixe les objectifs et les principes de l'adaptation, recense des champs d'action dans neuf secteurs (gestion des eaux, gestion des dangers naturels et protection des sols, agriculture, économie forestière, énergie, tourisme, gestion de la biodiversité, santé (humaine et animale) et développement territorial) et décrit les défis à relever aux interfaces entre ces différents secteurs. Le plan d'action actualisé 2020-25 qualifie l'augmentation du besoin en énergie de refroidissement et la diminution de la production hydroélectrique pendant l'été de défis majeurs, dont devra s'occuper l'Office fédéral de l'énergie. Pour compenser l'augmentation des risques pesant sur la puissance hydraulique en été, il est prévu de donner un nouvel élan aux projets renouvelables, notamment solaires et éoliens.

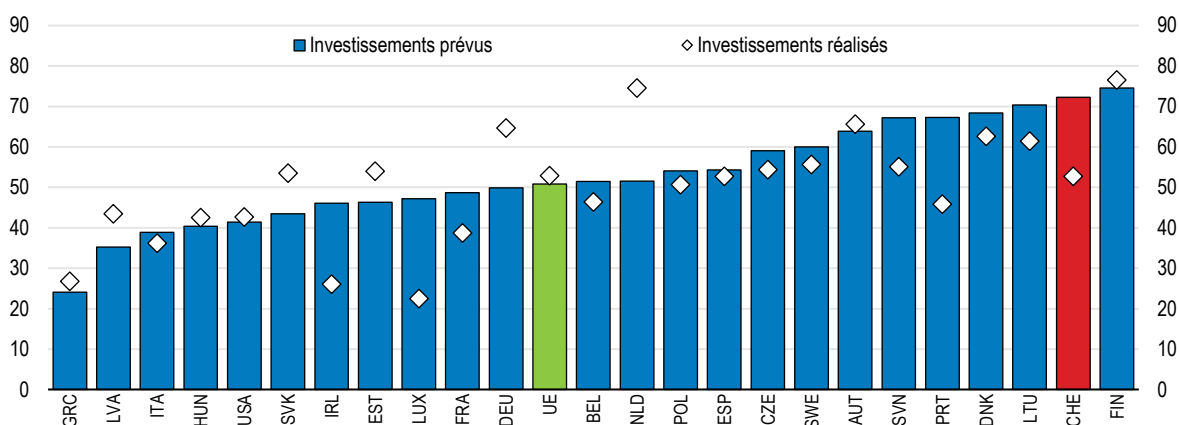
Les entreprises suisses s'adaptent également au changement climatique pour renforcer leur résilience. Près d'un cinquième des entreprises suisses interrogées en 2023 s'estimaient fortement exposées au risque climatique (Seiler, 2023). Au cours de l'année passée, plus de la moitié des entreprises suisses ont déjà investi pour atténuer les effets néfastes des phénomènes météorologiques ou pour réduire leurs émissions de carbone. Cette tendance devrait prendre de l'ampleur puisque près des trois quarts des entreprises prévoient de tels investissements au cours des trois prochaines années, un pourcentage plus élevé que dans la plupart des pays de l'UE (Graphique 4.10).

La Suisse devrait continuer d'atténuer l'accumulation de chaleur, d'augmenter sa capacité d'absorption des eaux de pluie et de se préparer à la fonte des neiges dans les Alpes. L'adaptation au niveau cantonal devrait viser à réduire les risques et les impacts spécifiques du changement climatique. Par exemple, les autorités du canton du Tessin, en coopération avec l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), ont élaboré le concept « Forest Fire 2020 » pour réduire le risque d'incendies de forêt

et leurs conséquences (Eriksen et Hautir, 2021). La coopération à l'échelle internationale est également importante s'agissant de la protection civile, de la gestion des catastrophes et des moyens d'aide à la protection de l'environnement, si l'on veut faire face aux conséquences déjà inévitables du changement climatique.

Graphique 4.10. De nombreuses entreprises suisses prévoient des investissements dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets

Entreprises prévoyant des investissements climatiques, %



Source : KOF Economic Bulletin ; et Banque européenne d'investissement, Enquête de la BEI sur l'investissement (EIBIS).

StatLink <https://stat.link/s764uj>

Tableau 4.1. Recommandations antérieures relatives à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux

Recommandations formulées dans des Études antérieures	Mesures prises
Préparer une stratégie fédérale de prévention de la production de déchets incluant des objectifs indicatifs de réduction des déchets municipaux.	En avril 2022, le Conseil fédéral a approuvé un plan d'action visant à réduire de moitié les déchets alimentaires d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2017. En 2023, le secteur privé a fondé une organisation sectorielle de collecte des emballages en plastique et des briques à boisson.
Continuer de renforcer la transparence en ce qui concerne la compatibilité climatique des portefeuilles financiers. Renforcer la publication d'informations sur les risques liés au climat auxquels sont exposés les grandes entreprises et le secteur financier.	En juin 2022, le Conseil fédéral a lancé l'initiative volontaire Climate Scores, avec un ensemble d'indicateurs climatiques que la Suisse considère être de bonnes pratiques de transparence en matière de lutte contre le changement climatique, et qui devraient aider les investisseurs à mieux évaluer dans quelle mesure les produits financiers sont compatibles avec les objectifs climatiques. Le Conseil fédéral a actualisé cette initiative en décembre 2023 en y ajoutant des questions supplémentaires – facultatives – concernant les objectifs climatiques du portefeuille et des informations obligatoires sur l'exposition aux énergies renouvelables. Les révisions prendront effet le 1 ^{er} janvier 2025. L'ordonnance adoptée par le Conseil fédéral le 23 novembre 2022 et en vigueur depuis janvier 2024 rend obligatoires les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques pour les plus grandes entreprises (actuellement plus de 500 ETP avec le total du bilan égal ou supérieur à 20 millions CHF ou un chiffre d'affaires au-delà de 40 millions CHF au cours des deux dernières années). Elle inclut la déclaration de plans de transition, exige la fixation d'objectifs quantitatifs d'émissions directes et indirectes de carbone et repose sur le principe « appliquer ou expliquer ».

Tableau 4.2. Recommandations

PRINCIPALES CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS
<p>La tarification du carbone est un instrument efficace et efficace par rapport à son coût pour faire baisser les émissions. Les prix du carbone appliqués en Suisse sont plus élevés que dans d'autres pays selon les comparaisons internationales. La taxe sur le CO₂ et l'impôt sur les huiles minérales risquent toutefois de voir leurs recettes s'éroder à terme en valeur réelle. Diverses exonérations réduisent l'efficacité de la tarification du carbone.</p>	<p>Renforcer la tarification effective du carbone en relevant la taxe sur le CO₂ après 2030 ou en adhérant au SEQE-UE 2 applicable aux transports et aux bâtiments.</p> <p>Poursuivre les efforts déployés pour élargir l'assiette de la taxation du carbone en réévaluant les exonérations.</p>
<p>Le public semble peu soutenir la tarification du carbone. À l'heure actuelle, les deux tiers des recettes de la taxe sur le CO₂ sont redistribués à la population et à l'économie, la part destinée à la population étant redistribuée uniformément à toutes les personnes résidentes de la Suisse.</p>	<p>Affecter une plus grande partie des recettes de la taxe sur le CO₂ au soutien de l'efficacité énergétique dans le cadre du Programme Bâtiments et au soutien de l'innovation.</p> <p>Envisager une redistribution plus progressive des recettes de la taxe sur le CO₂ pour répondre aux préoccupations en matière d'acceptabilité.</p>
<p>Les entreprises peuvent être exemptées de la taxe sur le CO₂ si elles prennent un engagement négocié de réduction de leurs émissions. Ce dispositif est coûteux en raison du manque à gagner fiscal et du suivi qui doit être effectué.</p>	<p>Veiller à ce que les objectifs de réduction et les feuilles de route de décarbonation prévus dans les engagements de réduction négociés soient suffisamment ambitieux pour dépasser l'objectif fixé pour l'industrie à l'horizon 2040.</p>
<p>Diverses exonérations réduisent l'efficacité et l'efficacité de la tarification du carbone.</p>	<p>Éliminer les exonérations de l'impôt sur les huiles minérales dans les secteurs des transports publics et de l'agriculture.</p>
<p>Le total des émissions par mètre carré de logement résidentiel (corrigé de l'incidence des conditions météorologiques) est supérieur à la moyenne de l'UE, et la vitesse de réduction des émissions doit s'accélérer. L'existence de codes de la construction stricts contribue à la réduction des émissions. Cependant, ces codes n'ont pas encore été mis en œuvre de façon uniforme dans tous les cantons.</p>	<p>Renforcer de façon plus uniforme les codes de la construction dans tous les cantons.</p>
<p>La poursuite de l'électrification sera nécessaire pour atteindre la neutralité climatique. Il faudra pour cela réaliser d'importants investissements dans les renouvelables, tels que le solaire et l'éolien, sachant que la production d'électricité renouvelable (hors hydroélectricité) devrait être multipliée par 8 d'ici à 2035. La loi sur l'énergie récemment révisée a créé des incitations en faveur de l'investissement jusqu'en 2035 à travers des primes de marché variables et un soutien à l'investissement.</p>	<p>Continuer d'améliorer le cadre d'investissement dans les renouvelables en accélérant les procédures de planification et d'autorisation de construction de centrales utilisant les énergies renouvelables, comme prévu.</p>
<p>Électrifier davantage le pays et augmenter la part des énergies renouvelables nécessitera également d'investir pour moderniser, agrandir et restructurer le réseau électrique. Or, le réseau suisse est déjà saturé. La longueur des procédures d'approbation et d'autorisation et le manque de transparence entravent l'adaptation urgente et nécessaire de l'infrastructure de réseau.</p>	<p>Simplifier les procédures d'autorisation de projets de construction de lignes de transport et clarifier les critères de développement du réseau.</p>
<p>Le réseau de la Suisse est fortement interconnecté avec celui de ses voisins européens, ce qui rend possibles des échanges d'électricité mutuellement bénéfiques. Cependant, les négociations relatives à la conclusion d'un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'Union européenne sont interrompues depuis 2018.</p>	<p>Intégrer le marché et le réseau suisses au système électrique européen pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et la stabilité du réseau régional en signant un accord sur l'électricité avec l'UE.</p>
<p>Le réchauffement du climat et la fréquence et l'intensité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes augmentent les risques de catastrophes naturelles et menacent la biodiversité. Ils ont également des effets néfastes sur la santé humaine, les infrastructures et le logement, et les secteurs d'activité tels que le tourisme et l'agriculture.</p>	<p>Mettre en œuvre la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques, notamment en remédiant aux problèmes liés à l'énergie qui se posent en été.</p>

Références

- Dolphin, G. (2023), Climate change mitigation in Switzerland: Switzerland – Selected issues, IMF Country Report, n° 23/197, juin.
- Eriksen, C. et A. Hauri (2021), Climate Change in the Swiss Alps, CSS Analyses in Security Policy, n° 290, septembre.
- Conseil fédéral (2022), Environnement Suisse 2022, Rapport du Conseil fédéral.
- Conseil fédéral (2021), Stratégie climatique à long terme de la Suisse.
- Conseil fédéral (2018), Environnement Suisse 2018, Rapport du Conseil fédéral.
- OFEN (2023), Effets de la politique climatique et énergétique dans les cantons, 2016, Secteur du bâtiment, Office fédéral de l'environnement.
- OFEN (2022a), 2020 target achievement review (for the years 2013 to 2020), Office fédéral de l'environnement.
- OFEN (2022b), Switzerland's 8th National Communication and 5th Biennial Report under the UNFCCC, Office fédéral de l'environnement, Berne, septembre.
- OFEN (2020), Changements climatiques en Suisse : Indicateurs des causes, des effets et des mesures, Office fédéral de l'environnement.
- OFEN (2012), Adaptation aux changements climatiques en Suisse - Premier volet de la stratégie du Conseil fédéral du 2 mars 2012, Objectifs, défis et champs d'action.
- François, H. et al. (2023), « Climate change exacerbates snow-water-energy challenges for European ski tourism », Nature Climate Change, n° 13, pp. 935-942, <https://doi.org/10.1038/s41558-023-01759-5>.
- OFS (2023), « En 2022, deux tiers des ménages se chauffaient aux énergies fossiles », Statistique des bâtiments et des logements 2022, communiqué de presse, 26 septembre, Office fédéral de la statistique.
- Hintermann, B. et M. Zarkovic (2020), Carbon Pricing in Switzerland: A Fusion of Taxes, Command-and-Control, and Permit Markets, Ifo DICE Report, I/2020, vol. 18, <https://www.ifo.de/DocDL/ifo-dice-2020-1-Hintermann-Zarkovic-Carbon-Pricing-in-Switzerland-A-Fusion-of-Taxes,Command-and-Control,and-Permit-Markets-spring.pdf>.
- Hintermann, B. et M. Zarkovic (2020), Carbon Pricing in Switzerland: A Fusion of Taxes, Command-and-Control, and Permit Markets, Ifo DICE Report, I/2020, vol. 18, <https://www.ifo.de/DocDL/ifo-dice-2020-1-Hintermann-Zarkovic-Carbon-Pricing-in-Switzerland-A-Fusion-of-Taxes,Command-and-Control,and-Permit-Markets-spring.pdf>.
- AIE (2023), Switzerland 2023 – Energy Policy Review, Agence internationale de l'énergie, Paris.
- Kato, T., M. Rambali et V. Blanco-Gonzalez (2021), « Strengthening climate resilience in mountainous areas », OECD Development Co-operation Working Papers, n° 104, Éditions OCDE, Paris.
- MeteoSwiss (2023), Changement climatique, site web, consulté en novembre 2023.
- AEN (2022), Achieving Net Zero Carbon Emissions in Switzerland in 2050: Low Carbon Scenarios and their System Costs, Nuclear Technology Development and Economics, n° 7631, Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire.
- OCDE (2023), Taming Wildfires in the Context of Climate Change, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2022a), Tarification des émissions de gaz à effet de serre : Passer des objectifs climatiques à l'action en faveur du climat, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2022b), « Pricing greenhouse gas emissions: Key findings for Switzerland », OECD Series on Carbon Pricing and Energy Taxation, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2021), « Effective Carbon Rates 2021. Pricing Carbon Emissions through Taxes and Emissions Trading », OECD Series on Carbon Pricing and Energy Taxation, Éditions OCDE, Paris.

- OCDE (2020), Environment at a Glance Indicators, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017), « Examens environnementaux de l'OCDE : Suisse 2017 », Examens environnementaux de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris.
- Parry, I., S. Black et N. Vernon (2021), « Still Not Getting Prices Right: A Global and Country Update of Fossil Fuel Subsidies », Document de travail du FMI, WP/21/236.
- Pahle, M., J. Sitarz et S. Osorio (2022), The EU ETS price through 2030 and beyond: A closer look at drivers, models and assumptions, Potsdam-Institut für Klimafolgenforschung (PIK), Kopernikus-Projekt Ariadne, Potsdam.
- Ritchie, H. (2023), Which sources does our global energy come from? How much is low-carbon?, OurWorldInData.org, consulté en ligne en juillet 2023.
- Seiler, P. (2023), « Climate risks and investment: how Swiss companies are dealing with climate change », KOF Economic Bulletin, juillet.
- OFEN (2023), Perspectives énergétiques 2050+ : évolution de la production d'électricité, Office fédéral de l'énergie, (consulté en juillet 2023).
- OFEN (2022), « Les effets de l'électrification et de l'essor des énergies renouvelables sur les réseaux de distribution d'électricité suisses », communiqué de presse, 30 novembre, Office fédéral de l'énergie.
- OFEN (2018), La stratégie énergétique 2050 après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie, Office fédéral de l'énergie.
- OFEN (2016), Externe Evaluation der Zielvereinbarungen Umsetzung, Wirkung, Effizienz und Weiterentwicklung [Évaluation externe des accords d'objectifs. Mise en œuvre, impact, efficacité et développement ultérieur], Office fédéral de l'énergie, novembre, <https://www.bfe.admin.ch/bfe/en/home/news-und-medien/evaluationen.exturl.html/>.
- Swissgrid (2023a), « Procédures d'autorisation », page web, consulté en juillet.
- Swissgrid (2023b), « Stratégie 2027 », page web, consulté en juillet.
- Vöhringer, F., et al. (2019), « Costs and benefits of climate change in Switzerland », Climate Change Economics, vol. 10, n° 02, p. 1950005.

5

Accroître la résilience de l'économie au sein des chaînes de valeur mondiales

Erik Frohm

L'économie suisse a fait preuve d'une vigueur remarquable au cours des récessions économiques passées. Un système élaboré de planification et de suivi des risques, ainsi que l'existence de stocks de biens de première nécessité, ont permis au pays de faire face de manière efficace à des perturbations temporaires de l'approvisionnement. Pourtant, la montée des tensions géopolitiques et la tendance mondiale au protectionnisme posent de gros problèmes à l'économie de la Confédération. Pour améliorer sa résilience et sa productivité, la Suisse devrait s'abstenir de recourir à des politiques industrielles ou des restrictions commerciales qui sont source de distorsions, et continuer plutôt de s'engager en faveur des échanges et de la coopération à l'échelle internationale, de renforcer ses liens avec ses grands partenaires commerciaux et de renforcer la concurrence au plan interne. Il est indispensable de reprendre les négociations avec l'UE pour préserver l'accès au marché unique et approfondir le partenariat économique avec l'Union. Abaisser les obstacles aux échanges et réduire les formalités administratives pourrait aboutir à réduire le coût des échanges, ce qui permettrait aux entreprises de diversifier leurs chaînes d'approvisionnement tout en gagnant en productivité.

S'adapter à l'évolution du paysage économique mondial

L'escalade des tensions géopolitiques et les crises récentes, telles que la pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ont placé la résilience économique (à savoir la capacité de la société à fonctionner et à se relever des crises sans subir de dommages durables, ainsi que la capacité d'un pays à s'adapter aux changements structurels) en tête des priorités de l'action publique. En tant que pays fortement dépendant des marchés mondiaux pour maintenir ses niveaux de vie élevés, la Suisse peut être particulièrement affectée par les changements dans le paysage économique mondial ou par les perturbations subies par les chaînes de valeur mondiales (CVM) complexes. Les chocs négatifs peuvent se propager rapidement par le biais des liens commerciaux et financiers, ce qui souligne l'impératif de détecter les risques et les dépendances et d'y remédier. Le renforcement systématique de la résilience économique peut atténuer les effets négatifs des crises sur l'économie nationale, aider à protéger les ménages vulnérables, assurer une reprise économique rapide et rehausser la croissance à long terme (OCDE, 2021a).

Le recul du soutien mondial à l'ouverture économique présente des risques considérables. Si les principaux indicateurs de l'ouverture mondiale restent à des niveaux élevés (Goldberg et Reed, 2023 ; Franco-Bedoya, 2023 ; Di Sano, Gunnella et Lebastard, 2023), l'érosion de la confiance à l'égard de la communauté internationale a donné lieu à un courant protectionniste qui commence à rejallir sur les échanges mondiaux (OMC, 2023). L'incertitude mondiale s'est accrue au cours des années 2010 et 2020, alimentée par des événements tels que le Brexit, le différend entre les États-Unis et la Chine en 2018, la pandémie de COVID-19 et, plus récemment, la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. La part des importations mondiales visées par des mesures de restriction des échanges a également fortement augmenté depuis la crise financière mondiale, passant de moins de 1 % des importations en 2009 à plus de 9 % en 2022 (Graphique , partie A). Les pressions protectionnistes se sont accentuées tout au long de la crise du COVID-19 et ont entraîné de graves goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement (Graphique , partie B), qui ont d'abord touché les équipements médicaux et de protection, avant de s'étendre à d'autres intrants intermédiaires à mesure que s'opérait la réouverture de l'économie mondiale (Frohm et al., 2021; Attinasi et al., 2021). En outre, la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a considérablement restreint l'offre de gaz naturel en Europe, conduisant à s'interroger sur l'approvisionnement énergétique futur et mettant en lumière les vulnérabilités et risques potentiels sur d'autres marchés de l'énergie et des matières premières. En conséquence, les entreprises considèrent les tensions géopolitiques et la démondialisation comme des risques majeurs à moyen terme (Oxford Economics, 2023).

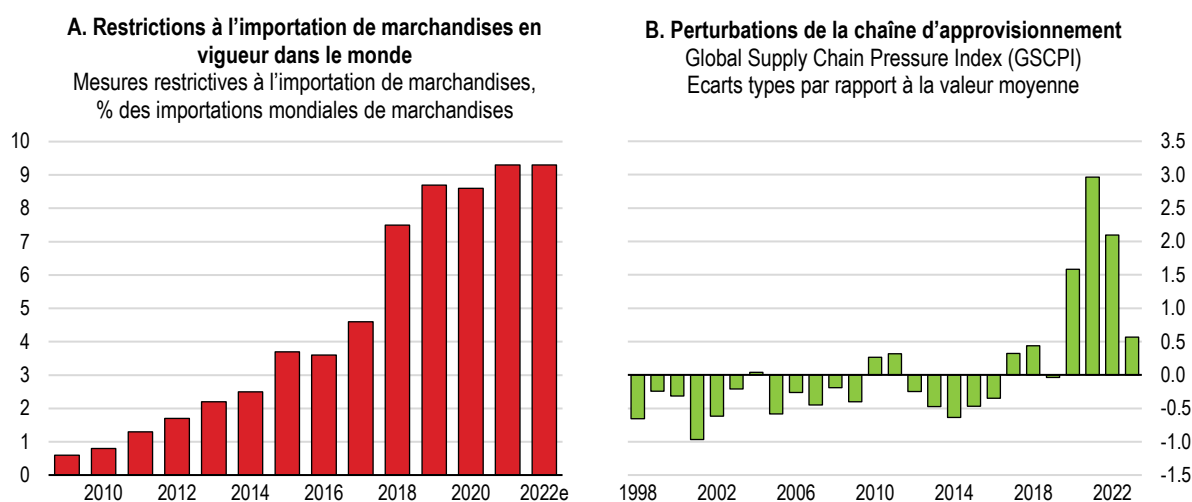
L'érosion de la confiance dans la communauté internationale, les crises successives qui ont mis au jour des dépendances potentiellement excessives et les préoccupations pour la sécurité nationale ont intensifié les appels à la relocalisation de la production et à des politiques industrielles actives, en particulier dans les grands blocs économiques mondiaux. Le soutien direct des pouvoirs publics à la transition vers la neutralité en gaz à effet de serre s'est intensifié aux États-Unis avec la loi sur la réduction de l'inflation (Inflation Reduction Act - IRA) et dans l'UE avec le plan industriel du pacte vert. D'autres exemples récents concernent la tentative de développement d'une industrie nationale des semi-conducteurs aux États-Unis (Maison Blanche, 2022) et dans l'Union européenne (Commission européenne, 2023a), tandis que la Chine a adopté une stratégie dite de double circulation pour devenir autosuffisante (Herrero-García, 2021). Globalement, le nombre de subventions qui faussent les échanges et la concurrence a augmenté tout au long des années 2010 (Global Trade Alert, 2023).

La Suisse doit s'adapter à l'évolution du paysage économique mondial et aux mesures prises par ses partenaires commerciaux. Cela suppose qu'elle procède à un réexamen complet de sa position internationale et de ses conditions-cadres, identifie ses dépendances commerciales, prenne des mesures visant à surmonter les perturbations temporaires et porte une attention accrue au renforcement de

l'intégration économique avec ses partenaires commerciaux stratégiques et à la réduction des coûts des échanges.


Si les causes des perturbations peuvent varier (crise financière, pandémie ou guerre), leurs conséquences économiques se transmettent souvent par le biais des liens internationaux. La stabilité et la résilience des chaînes d'approvisionnement exercent donc une influence décisive sur les conséquences sociétales des perturbations économiques. Cela étant, si l'investissement dans la résilience présente des avantages, il a aussi un coût, et les décideurs publics doivent en peser soigneusement tous les aspects. La section suivante analyse l'ouverture de la Suisse vis-à-vis du reste du monde, ainsi que les performances de son économie au cours des deux dernières crises mondiales. La section qui suit passe en revue les mesures prises par le pays pour faire face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement à court terme et examine les moyens efficaces d'anticiper les vulnérabilités et les outils permettant de remédier aux pénuries d'approvisionnement. La dernière section analyse les politiques qui favorisent la résilience des CVM à plus long terme et qui stimulent la productivité.

Graphique 5.1. Le protectionnisme et les perturbations des approvisionnements sont en hausse



Note : Pour la partie A, le graphique représente la valeur cumulée des échanges visés par des restrictions à l'importation de marchandises, estimée par le Secrétariat de l'OMC à partir des informations disponibles dans la base de données de l'OMC sur le suivi du commerce concernant les mesures à l'importation recensées depuis 2009 et considérées comme ayant un effet de restriction des échanges. Elle prend en compte les mesures à l'importation de produits pour lesquels les codes du Système harmonisé (SH) étaient disponibles. Les mesures correctives commerciales n'ont pas été prises en compte. Les valeurs des importations sont tirées de la base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises (COMTRADE).

Source : Banque fédérale de réserve de New York, Indice des tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, <https://www.newyorkfed.org/research/gscpi.html> ; Organisation mondiale du commerce (OMC), rapport de novembre 2022.

StatLink  <https://stat.link/xm2gdl>

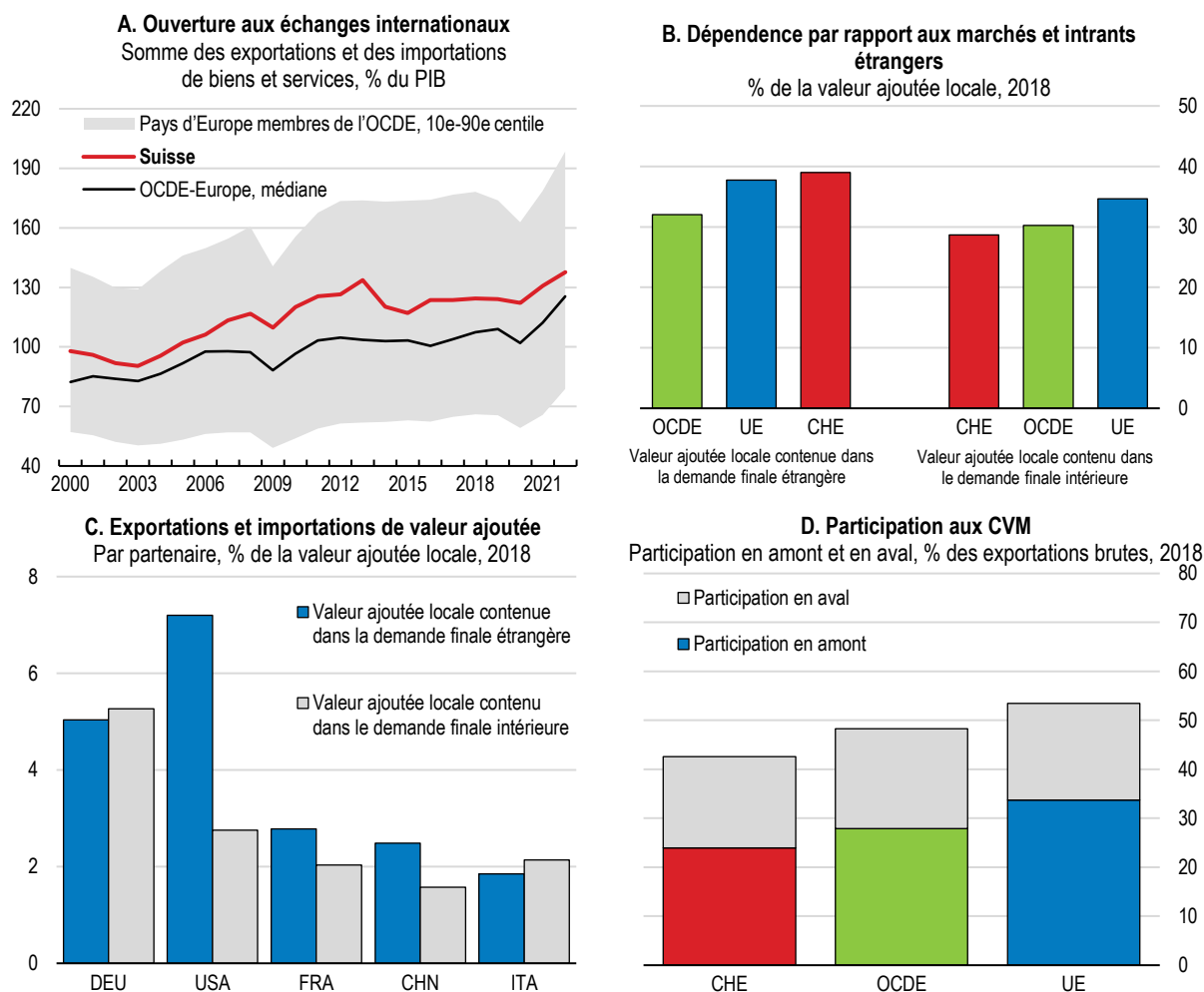
Le niveau de vie élevé de la Suisse repose sur une économie très ouverte

En Suisse, les revenus par habitant comptent parmi les plus élevés de la zone OCDE, renforcés par une économie de marché dynamique, une main-d'œuvre hautement qualifiée et des politiques macroéconomiques prudentes. Cette réussite tient en grande partie à sa position sur les marchés mondiaux. Les flux de biens, de services, de main-d'œuvre, de capital et de connaissances qui traversent les frontières suisses sont considérables, se traduisant par des niveaux de productivité très élevés. Face à la montée du protectionnisme, un haut degré d'ouverture pourrait exposer la Suisse aux perturbations dans des CVM complexes, susceptibles d'aggraver les risques logistiques, économiques et politiques (Crowe and Rawdanowicz, 2023). Un choc subi par un secteur dans une partie du monde a le potentiel de se propager rapidement via les réseaux de fournisseurs et de perturber l'activité économique (Acemoglu et al., 2012 ; Acemoglu, 2016 ; Frohm et Gunnella, 2021).

L'ouverture aux échanges, aux capitaux et aux migrations est forte

La Suisse est nettement plus ouverte aux échanges que la médiane des pays européens membres de l'OCDE. Comme dans le reste du monde, la Suisse a connu au cours des dernières décennies une augmentation significative des échanges de biens et de services. Les exportations et importations suisses sont passées de 76 % du PIB en 1995 à 134 % en 2013, et se sont établies à 138 % en 2022 (Graphique 5.2, partie A). La croissance des échanges mondiaux a été alimentée par les progrès des technologies des transports et des communications, ainsi que par des efforts considérables de libéralisation des échanges (Gunnella et al., 2021 ; Franco-Bedoya et Frohm, 2022). Les échanges ont ralenti au début des années 2010, sous l'effet d'une croissance atone de l'investissement mondial, du rééquilibrage de la croissance dans les économies de marché émergentes et du démantèlement partiel des CVM (Haugh et al., 2016). Il est trop tôt pour dire si la reprise des échanges depuis la pandémie représente un retour aux tendances antérieures, ou si elle n'est que le reflet de l'envolée de la demande mondiale après la pandémie. Avec sa forte présence dans les échanges mondiaux, la Suisse est très tributaire de la demande étrangère et des importations pour soutenir son économie (Graphique 5.2, partie B). Ses principaux partenaires sont les pays voisins en Europe, l'Allemagne, la France et l'Italie, mais aussi les États-Unis et la Chine (Graphique 5.2, partie C).

Graphique 5.2. La Suisse a une grande ouverture sur les marchés mondiaux



Note : L'agrégat OCDE correspond à la moyenne simple des pays de l'OCDE et l'agrégat UE à la moyenne simple des pays de l'UE qui sont membres de l'OCDE. La participation en amont est mesurée par la part de la valeur ajoutée étrangère dans les exportations brutes. La participation en aval est mesurée par la part de la valeur ajoutée locale dans la demande finale étrangère.

Source : OCDE, base de données des comptes nationaux ; et OCDE, base de données TIVA — édition 2021.

StatLink  <https://stat.link/u0xprk>

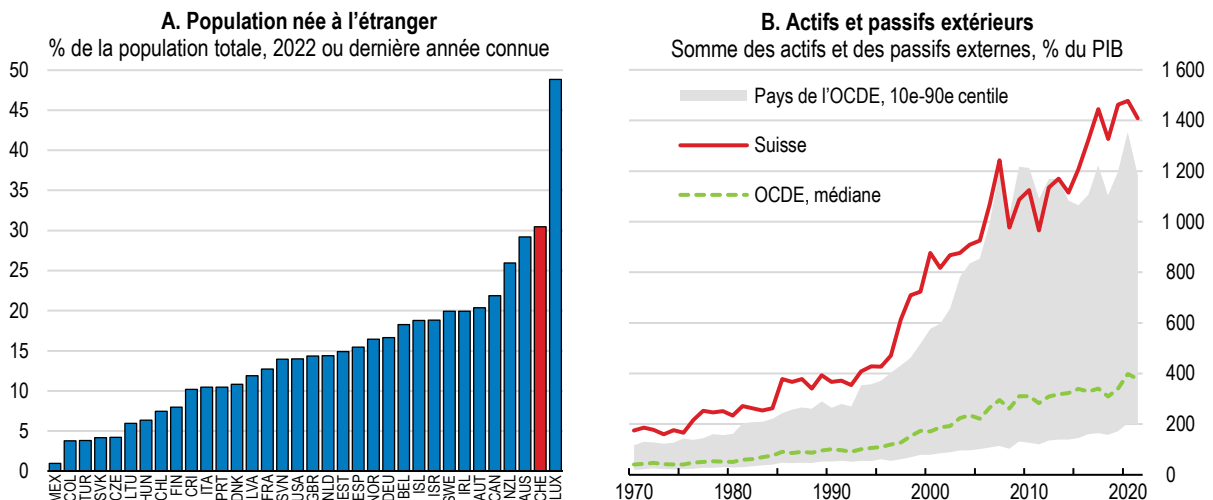
L'investissement direct étranger (IDE) joue un rôle important dans l'économie suisse, les stocks d'IDE entrants et sortants représentant respectivement 125 % et 175 % du PIB. La protection de la propriété intellectuelle, un environnement fiscal favorable et une main-d'œuvre hautement qualifiée attirent les entreprises multinationales, conduisant à l'établissement de sièges régionaux ou mondiaux dans le pays. Cette configuration a permis de renforcer la participation aux chaînes de valeur mondiales (Graphique 5.2, partie D). Les entreprises suisses investissent également dans des installations de production, de distribution et de recherche à l'étranger (SECO, 2023a). Dans le secteur manufacturier, les industries chimiques et pharmaceutiques contribuent à hauteur de 50 % aux exportations totales de biens et représentent 10 % du PIB, tandis que les autres secteurs manufacturiers, dont les machines, les montres et les instruments de précision, génèrent 11 % du PIB. Dans le secteur des services, les services financiers et l'assurance représentent 25 % des exportations de services et 10 % du PIB, soit l'un des niveaux les plus élevés de la zone OCDE.

L'ouverture de l'économie suisse ne se limite pas aux biens, aux services et aux flux d'IDE. En Suisse, environ une personne sur trois dans la tranche des 15 ans et plus est née à l'étranger, ce qui est l'une des proportions les plus élevées de l'OCDE (Graphique 5.3, partie A). Bien que les immigrés soient plus

susceptibles que les autochtones d'avoir achevé uniquement la scolarité obligatoire, les personnes nées à l'étranger et arrivées en Suisse après l'âge de 15 ans ont aussi une plus grande probabilité d'être diplômées de l'enseignement supérieur (OCDE, 2023a). Les travailleurs hautement qualifiés sont recherchés en Suisse, où les emplois peu qualifiés sont rares (OCDE, 2022a). À ce titre, la Suisse peut se targuer d'afficher l'une des plus fortes proportions d'étrangers occupant des emplois qualifiés (principalement dans les domaines des STIM) de la zone OCDE (OCDE, 2023b). Près d'un tiers des salariés du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) sont des travailleurs étrangers (SECO, 2022a) et environ 40 % des chercheurs sont nés dans un autre pays. La forte proportion d'immigrés a contribué à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences, notamment dans le secteur de la santé, à la faveur de l'accord sur la libre circulation des personnes entre l'UE et la Suisse.

Près d'un quart des capitaux transfrontaliers mondiaux sont gérés en Suisse, ce qui en fait l'une des principales places financières internationales. À ce titre, les actifs et passifs extérieurs représentent plus de 1 400 % du PIB (Graphique 5.3, partie B), soit un niveau nettement plus élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE. Le pays est un chef de file du financement des transactions, une place internationale clé pour les compagnies d'assurance et de réassurance et accueille certaines des plus grandes sociétés de négoce de matières premières au monde. De par la taille de son secteur financier, la Suisse est exposée aux risques financiers mondiaux, comme cela s'est manifesté en mars 2023 lorsque les autorités ont facilité le rachat de Credit Suisse par UBS (voir le premier chapitre).

Graphique 5.3. La circulation des personnes et des capitaux est très importante



Source : Milesi-Ferretti, Gian Maria, 2022, « The External Wealth of Nations Database, » The Brookings Institution (à partir de Lane, Philip R. et Gian Maria Milesi-Ferretti, 2018, « The External Wealth of Nations Revisited: International Financial Integration in the Aftermath of the Global Financial Crisis, » IMF Economic Review 66, 189-222.) ; et OCDE, base de données sur les migrations internationales.

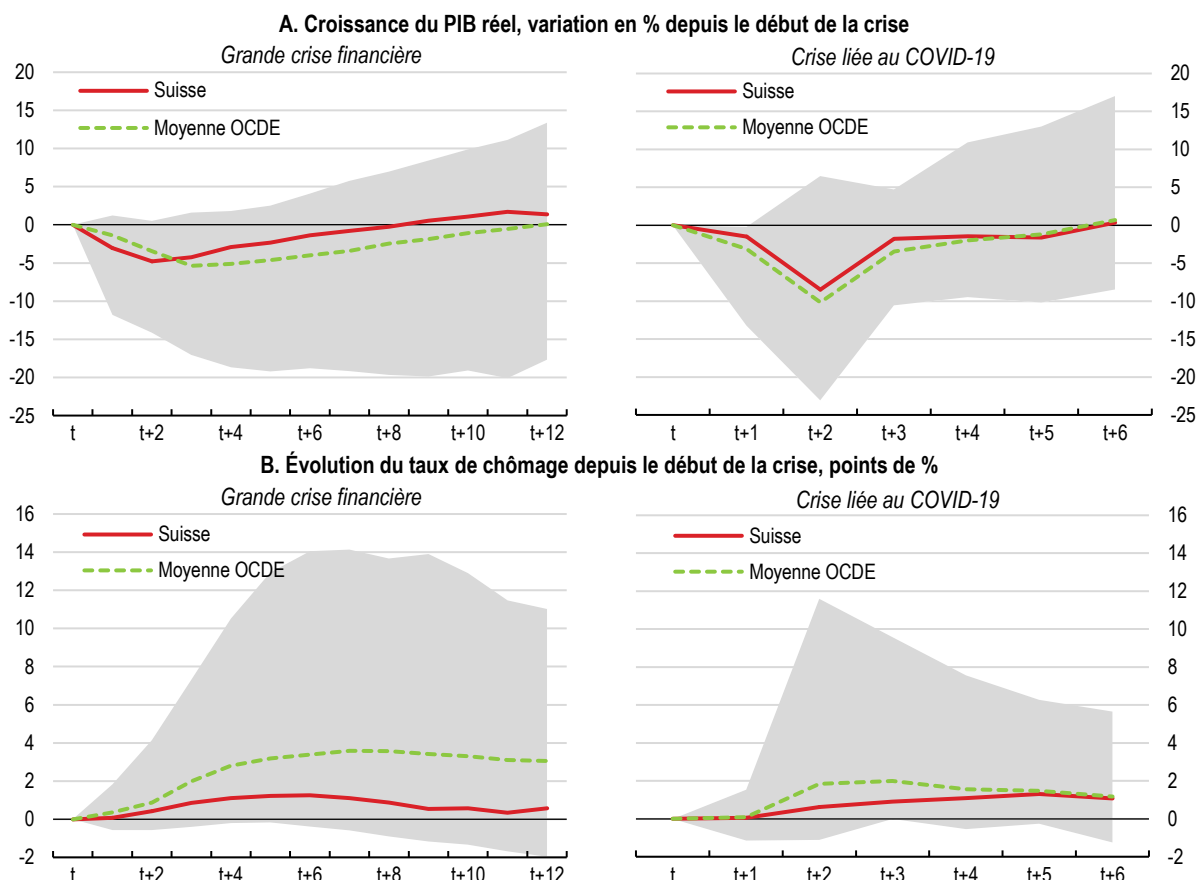
StatLink  <https://stat.link/n4hwfu>

La Suisse a relativement bien résisté aux chocs mondiaux récents

La Suisse a fait preuve de résilience lors des crises économiques passées, malgré sa forte dépendance à l'égard du commerce extérieur, des CVM et son intégration dans le secteur financier mondial. À la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, l'activité manufacturière suisse a reculé sur fond de fléchissement des échanges mondiaux. En 2022, les prix de l'énergie appliqués aux ménages ont augmenté de 23 % et ceux appliqués aux entreprises de 94 %, soit la plus forte hausse annuelle jamais enregistrée, ce qui a porté l'inflation au-dessus de la fourchette retenue comme objectif par la Banque nationale suisse (BNS) en février 2022. Si l'inflation a été plus élevée en Suisse, les tensions sur les prix y ont été nettement moindres que dans d'autres pays de l'OCDE, et l'inflation est repassée en dessous de 2 % à l'été 2023 (voir le premier chapitre).

Lors des crises passées (la crise financière mondiale de 2008/09 et la pandémie de COVID-19 de 2020), la Suisse s'en est mieux sortie en termes de PIB et de chômage que la plupart des autres économies de l'OCDE. L'évolution du marché du travail a suivi une trajectoire similaire, la Suisse enregistrant des hausses du chômage inférieures à la moyenne de l'OCDE pendant la crise financière mondiale (Graphique 5.4).

Graphique 5.4. La Suisse est parvenue à obtenir des résultats relativement satisfaisants au cours des deux dernières crises



Note : Les zones grises représentent les écarts de performance entre les pays de l'OCDE. La moyenne de l'OCDE est une moyenne non pondérée des pays membres.

Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de la base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/knbfe0>

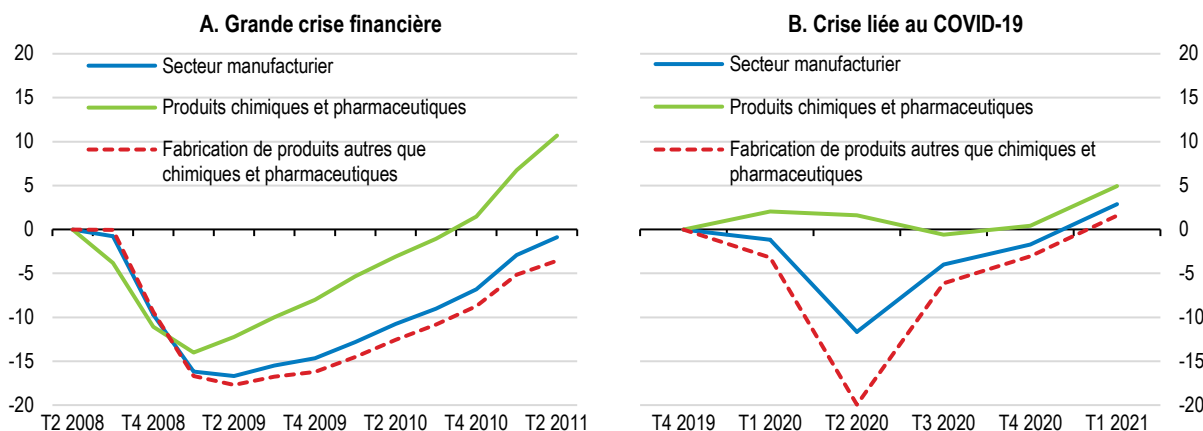
Cependant, la résilience aux chocs au niveau global peut masquer des disparités entre les régions, les secteurs et les individus. Le chômage a davantage augmenté dans le sud-ouest du pays et a frappé avant tout les personnes peu qualifiées pendant la crise financière mondiale. La pandémie de COVID-19 a creusé les inégalités économiques et sanitaires, touchant de manière disproportionnée les ménages à faible revenu (Centre suisse de recherches conjoncturelles KOF, 2021). En outre, le taux de chômage des travailleurs nés à l'étranger, déjà plus élevé, a augmenté plus fortement que celui des travailleurs autochtones. Hijzen et Salvatori (2022) ont montré que les réductions du temps de travail ont concerné plus souvent les femmes que les hommes. Ils notent également un recours plus important aux dispositifs de chômage partiel parmi les travailleurs peu à moyennement qualifiés et une plus forte probabilité de perte d'emploi pour les travailleurs peu qualifiés et les titulaires de contrats temporaires. Ces résultats indiquent que la crise a eu un impact particulièrement marqué sur les bas salaires, soulignant la nécessité de mesures de soutien temporaires et ciblées pour les personnes les plus vulnérables. Le gouvernement suisse a pris de nombreuses mesures exceptionnelles pour venir en aide aux populations vulnérables,

notamment en élargissant l'accès à l'indemnisation du chômage partiel, en instaurant un dispositif d'indemnisation prolongée du chômage et en mettant en place un mécanisme spécial de remplacement de revenu dans le contexte du coronavirus (Felder et al., 2023).

La crise financière mondiale et la pandémie de COVID-19 étaient de nature très différente et ont eu des répercussions différentes sur l'économie. La crise financière mondiale a principalement eu un impact sur la demande globale, les faillites bancaires et les perturbations du secteur financier mondial affaiblissant gravement l'économie réelle. En revanche, la pandémie a entraîné des restrictions aux déplacements internationaux, des confinements mondiaux et une mise à l'arrêt de l'activité économique pour contenir la propagation du virus. Aussi, les deux crises ont frappé très durement certains secteurs spécifiques (le secteur financier pendant la crise financière mondiale et les secteurs de l'hébergement et de la restauration pendant la pandémie de COVID-19), ainsi que le secteur manufacturier, sensible aux variations cycliques. Les meilleurs résultats obtenus par la Suisse en période de fort ralentissement de la demande extérieure s'expliquent en partie par sa spécialisation dans les industries manufacturières de pointe, moins sensibles aux évolutions du paysage économique mondial. Par exemple, la performance de l'industrie pharmaceutique a contribué à amortir l'impact des chocs de la demande extérieure dans le secteur manufacturier suisse (OCDE, 2009). Cela a été le cas pendant la Grande Récession et pendant la pandémie de COVID-19 (Graphique 5.5).

Graphique 5.5. La fabrication de produits pharmaceutiques en Suisse est moins sensible à la situation conjoncturelle

Valeur ajoutée réelle, variation en % depuis le début de la crise

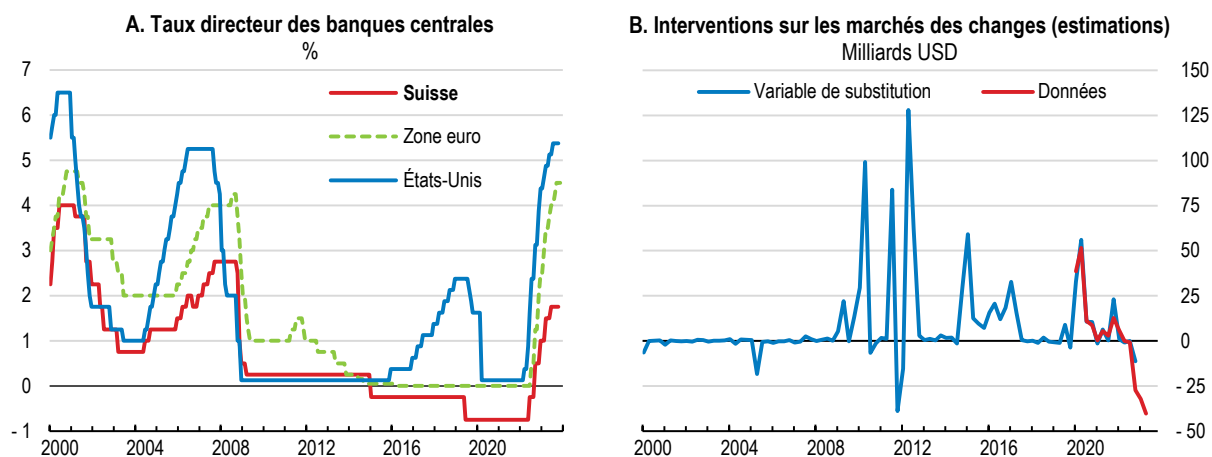


Source : Portail de données de la Banque nationale suisse (BNS).

StatLink  <https://stat.link/xqgpaw>

La BNS, le gouvernement fédéral et les cantons ont déployé avec succès des outils de stabilisation macroéconomique pour contrer les effets négatifs des crises passées. La BNS a réagi rapidement à la dégradation de la situation économique en jouant sur son taux directeur (Graphique 5.6, partie A). En tant que « pays refuge » en période d'instabilité mondiale, la Suisse enregistre souvent d'importantes entrées de devises, entraînant des tensions à la hausse sur la valeur du franc. En conséquence, la BNS intervient sur le marché des changes pour empêcher un resserrement monétaire injustifié en période de crise. Des estimations (Adler et al., 2021) donnent à penser que les interventions ont été massives après la crise financière mondiale, ce qui a contribué à empêcher une nouvelle appréciation du franc suisse (Graphique 5.6, partie B). De même, la BNS a vendu des francs suisses au début de la crise du COVID-19 et a repris ses ventes de devises en 2022 pour s'assurer que la valeur du franc suisse n'aggravait pas les tensions inflationnistes existantes.

Graphique 5.6. La politique monétaire s'est ajustée rapidement et de manière flexible aux récessions brutales



Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE ; et Adler, Gustavo, Kyun Suk Chang, Rui C. Mano et Yuting Shao (2021), « Foreign Exchange Intervention: A Dataset of Public Data and Proxies, » IMF Working Paper Series 21/47, Fonds monétaire international, Washington D.C.

StatLink  <https://stat.link/8gn6li>

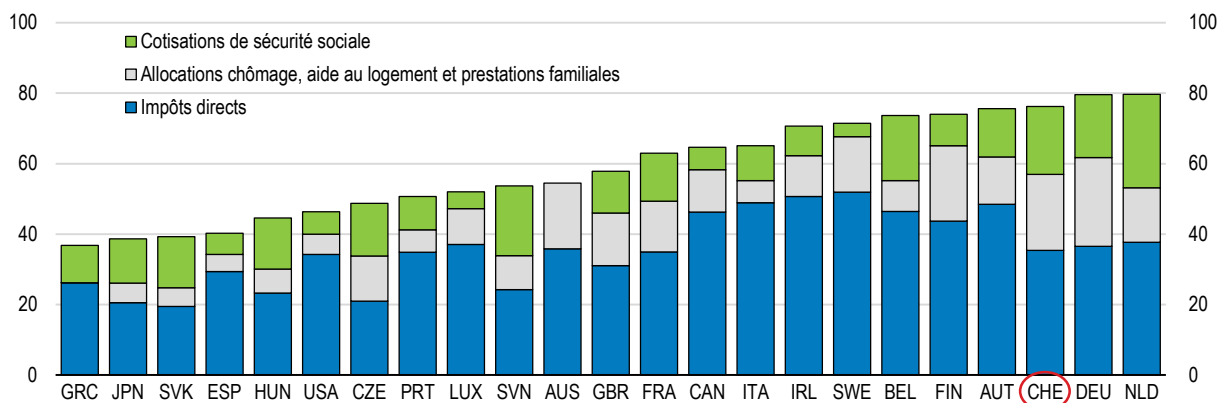
La Suisse dispose de solides stabilisateurs budgétaires automatiques et d'un dispositif d'indemnisation du chômage partiel qui a contribué à atténuer les conséquences négatives des récessions économiques sur l'emploi (voir Encadré 5.1). Environ 70 à 80 % du revenu disponible des ménages suisses est efficacement amorti par les variations automatiques des dépenses et des recettes publiques lorsque le revenu marchand diminue (Graphique 5.7), soit l'un des niveaux les plus élevés de la zone OCDE (Maravalle et Rawdanowicz, 2020b). Les stabilisateurs automatiques se composent principalement d'impôts directs (sur le revenu, les bénéfices et le patrimoine), qui représentent environ 70 % du total des recettes fiscales et qui s'ajustent en réponse aux fluctuations économiques sans qu'il soit nécessaire de prendre des décisions discrétionnaires, conjugués à une augmentation de diverses prestations sociales. En Suisse, les allocations de chômage couvrent plus de 80 % du revenu marchand net des personnes qui perdent leur emploi, soit l'un des niveaux les plus élevés de la zone OCDE (Maravalle et Rawdanowicz, 2020a).

De puissants stabilisateurs automatiques offrent l'avantage d'être temporaires et sans conséquence sur le solde budgétaire structurel, ce qui réduit le risque de mesures budgétaires procycliques. Toutefois, les stabilisateurs automatiques pourraient ne pas suffire à atténuer les effets négatifs d'une récession économique très grave (Maravalle et Rawdanowicz, 2020a). La capacité de la Suisse à déployer des mesures de soutien discrétionnaire de grande ampleur pendant les crises économiques est renforcée par ses marges de manœuvre budgétaires considérables et son faible niveau d'endettement. Par exemple, les autorités suisses ont prolongé plusieurs mesures de soutien discrétionnaire pendant la pandémie de COVID-19, y compris des garanties de prêt du gouvernement fédéral en faveur des PME, des prêts, garanties ou subventions aux entreprises qui ont dû fermer plus de 40 jours ou qui ont vu leurs ventes chuter de 40 % ou plus. Une aide sectorielle supplémentaire a également été débloquée en faveur de secteurs particulièrement touchés par la pandémie de COVID-19. De nombreux cantons ont apporté un soutien complémentaire aux entreprises des secteurs les plus sinistrés (OCDE, 2022a). Ces mesures ont joué un rôle décisif pour rétablir la confiance et éviter les séquelles durables de la crise sur l'emploi et sur les revenus. Pourtant, les politiques discrétionnaires ne sont pas sans risques, et elles peuvent retarder les ajustements nécessaires au niveau des ménages et des entreprises. Une telle aide devrait n'être apportée que dans des circonstances graves, être temporaire et ciblée sur les populations en ayant le plus besoin. Dans cette optique, le Conseil fédéral a décidé de ne pas accorder de soutien exceptionnel aux ménages et aux entreprises pendant la crise énergétique provoquée par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine (voir l'encadré 2.2 du premier chapitre).

La capacité de l'État à déployer des mesures extraordinaires en cas de crise est garantie par les politiques budgétaires responsables menées en temps normal et par un faible niveau d'endettement qui autorise un accroissement des dépenses. Dans ce contexte, le cadre budgétaire suisse garantit la constitution de marges de manœuvre budgétaires suffisantes et est suffisamment souple pour faire face à des circonstances exceptionnelles (OCDE, 2022a ; Brändle et Elsener, 2023). Ce cadre doit être préservé afin de conserver les moyens de gérer les crises futures.

Graphique 5.7. Stabilisation automatique des chocs sur le revenu disponible des ménages

Proportion du choc sur le revenu compensée par les stabilisateurs économiques



Source : Maravalle et Rawdanowicz (2020b).

StatLink  <https://stat.link/bkx7h6>

Les politiques actives du marché du travail jouent un rôle essentiel pour rapprocher les demandeurs d'emploi des nouveaux postes à pourvoir. La Suisse investit beaucoup dans les politiques actives du marché du travail et dans la formation, bien qu'elle puisse encore se rapprocher des pays de l'OCDE les plus performants en la matière. La réactivité locale est favorisée par la nature décentralisée des politiques d'activation, puisque ce sont les cantons qui gèrent les services publics de l'emploi. Toutefois, l'utilisation plus systématique de mesures ciblées pour certaines catégories de demandeurs d'emploi par les cantons pourrait produire de meilleurs résultats en termes de placement (OCDE, 2022a). En outre, il importe d'établir une stratégie de placement claire des demandeurs d'emploi au sein de chaque canton, étant donné que les cantons où elle fait défaut tendent à enregistrer de moins bons résultats (Conseil fédéral, 2016a). Une coordination, une évaluation et une adaptation efficaces des politiques actives du marché du travail au niveau fédéral et cantonal sont indispensables pour réussir les transitions de la main d'œuvre. La nouvelle Stratégie service public de l'emploi 2030 adoptée en juin 2023 constitue un pas dans la bonne direction. Elle s'articule autour de douze objectifs stratégiques visant notamment à développer les services de placement de manière ciblée, accroître la formation, développer les contacts avec les employeurs et les personnes en recherche d'emploi, et mettre en place des solutions numériques intégrées pour faire mieux coïncider les offres et les demandes d'emploi (matching) et réduire la charge administrative. Cette stratégie devrait être mise en œuvre comme prévu de façon à améliorer l'efficacité du service public de l'emploi.

Dans l'ensemble, les politiques de stabilisation macroéconomique déployées sont parvenues à atténuer les effets négatifs de récessions économiques brutales et ont favorisé la reprise économique en Suisse. Toutefois, d'autres outils de gestion des crises peuvent être nécessaires pour préserver le fonctionnement de la société en cas de perturbations temporaires des CVM. On en a eu un exemple avec la pandémie de COVID-19, lorsque les goulets d'étranglement au niveau de l'offre ont réduit la production (Frohm et al., 2021 ; Attinasi et al., 2021) et restreint les échanges des équipements de protection individuelle nécessaires. Ces perturbations ont menacé la capacité des pouvoirs publics à endiguer la propagation du virus. La résilience aux perturbations temporaires de l'offre peut passer par de bonnes pratiques de gestion

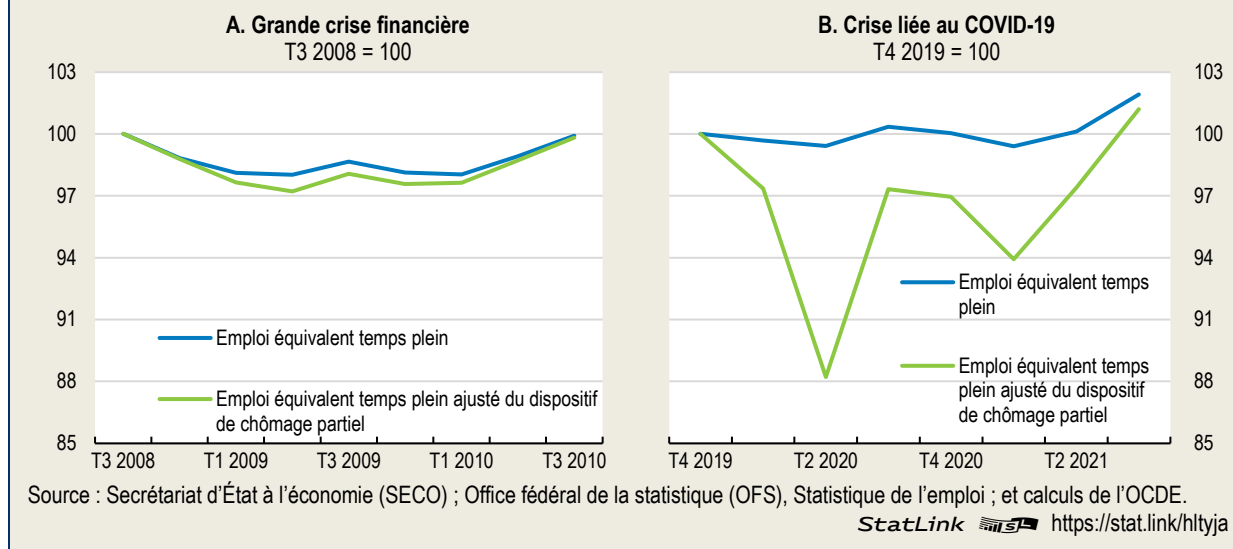
des risques dans les secteurs public et privé, des évaluations des risques et des mesures préventives. Toutefois, d'importants arbitrages doivent être opérés entre résilience et efficacité. Pour accroître la résilience, des investissements privés dans des stocks plus importants peuvent être nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du système en cas de choc négatif. Ces investissements représentent des coûts qui doivent être supportés par les entreprises, ou par les consommateurs. De plus, consacrer des dépenses publiques à des stocks d'urgence peut être une source d'aléa moral, étant donné que la montée en puissance du secteur public pourrait amener les entreprises privées à ne pas investir suffisamment dans leur propre résilience. Ces arbitrages doivent être soigneusement pesés afin d'optimiser la résilience et l'efficacité. À moyen et long terme, les pouvoirs publics peuvent faciliter la diversification des filières d'approvisionnement des entreprises grâce à une intégration internationale plus poussée, à la levée des obstacles aux échanges, à l'augmentation des investissements dans la recherche-développement (R-D) et à la promotion de la concurrence intérieure.

Encadré 5.1. Les dispositifs suisses de chômage partiel protègent efficacement les emplois pendant les crises graves

Le dispositif d'indemnisation au titre du chômage partiel est le principal instrument permettant de compenser une perte d'emploi liée aux crises en Suisse. L'assurance chômage (par l'intermédiaire de laquelle le dispositif est administré et financé) couvre provisoirement 80 % de la perte de revenu imputable à la réduction du nombre d'heures travaillées, avec un plafond fixé à 196 CHF par jour. En 2020, un montant de 20.2 milliards CHF de fonds supplémentaires a été transféré à la caisse d'assurance chômage pour couvrir les dépenses correspondantes, dont 10.8 milliards CHF (1.5 % du PIB) ont été utilisés. Les entreprises qui connaissaient un ralentissement provisoire de leur activité pouvaient demander à en bénéficier par l'intermédiaire de l'Office cantonal de l'emploi. En mars 2020, la procédure de demande a été raccourcie et simplifiée, et le « délai de carence » (période de deux ou trois jours par mois pendant laquelle un employeur devait prendre en charge l'intégralité des coûts du personnel relevant du dispositif) a été supprimé. La portée du dispositif a également été étendue aux catégories de salariés qui ne pouvaient pas en bénéficier dans le cadre juridique habituel : les travailleurs sous contrats à durée déterminée, les travailleurs temporaires et les apprentis. En outre, pour les travailleurs à faible revenu (gagnant moins de 3 470 CHF par mois), le niveau de l'indemnisation a été relevé en décembre 2020 pour compenser 100 % de la perte de salaire (contre 80 % auparavant) (OCDE, 2022a).

Ce dispositif permet aux entreprises confrontées à une baisse temporaire de la demande d'ajuster les heures de travail de leurs salariés. Pendant la crise financière mondiale, le taux d'activité en équivalent temps plein a baissé d'environ 2 %, alors qu'il aurait reculé de près de 2.8 % en l'absence d'un tel dispositif (Graphique 5.8). Toutefois, le dispositif d'indemnisation au titre du chômage partiel a été beaucoup plus utilisé pendant la crise du COVID-19 et a protégé l'emploi. L'activité en équivalent temps plein a fléchi de 0.6 % seulement, mais aurait chuté de 11.8 % en l'absence du dispositif (Graphique 5.8). L'efficacité du dispositif a encore progressé pendant la crise du COVID-19 grâce à la simplification des procédures administratives et à l'augmentation de l'indemnisation pour les travailleurs à bas revenu (Hijzen et Salvatori, 2022).

Graphique 5.8. La Suisse a eu recours à des dispositifs de chômage partiel lors de crises passées



Faire face aux ruptures d'approvisionnement

Pour être couronnée de succès, une stratégie d'atténuation des risques liés aux ruptures d'approvisionnement doit permettre d'anticiper les problèmes, et de réagir au moment où ils se produisent. Élaborer des scénarios et des plans d'urgence visant à faire face aux vulnérabilités, utiliser des systèmes de suivi pour détecter les problèmes à l'avance et se préparer à amortir les chocs à mesure qu'ils surviennent sont autant de composantes indispensables à un cadre exhaustif visant à accroître la résistance des approvisionnements (OCDE, 2021b). Atténuer les risques suppose aussi d'identifier les paramètres de l'action publique et les mécanismes qui peuvent être mis en place pour améliorer la préparation aux risques et aider à mieux supporter l'impact de perturbations graves. Il convient également, par exemple, d'encourager dans une certaine mesure des redondances et des capacités excédentaires dans la production de certains biens ayant une importance critique en vue de permettre l'absorption des chocs. Cependant, les efforts visant à renforcer la résilience doivent être soigneusement mis en balance avec leur coût budgétaire et leurs éventuelles retombées négatives sur le fonctionnement des marchés. Alors que les pays s'efforcent d'œuvrer en faveur de la résilience, la confiance dans les structures de gouvernance et les institutions est indispensable pour obtenir l'acceptation du public et son adhésion aux mesures nécessaires.

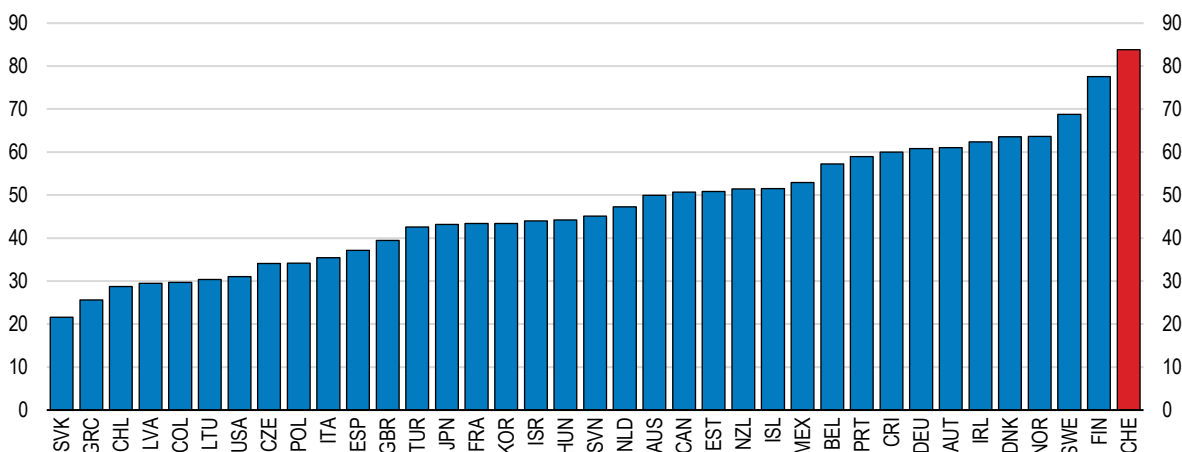
La Suisse a élaboré une stratégie poussée de préparation aux crises destinée à faire face à des perturbations temporaires de l'approvisionnement économique, qui puise ses racines dans les pénuries alimentaires, troubles civils et exemples d'intervention massive de l'État qu'elle a connus pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale (voir l'Encadré 5.2). Dans son article 102, la constitution de la Suisse dispose que la Confédération doit assurer l'approvisionnement économique du pays en période de grave pénurie ou de crise, et c'est la Loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (LAP) qui donne corps à cette obligation. Grâce à une coopération efficace entre le secteur public et le secteur privé, à une évaluation régulière des risques et au suivi de ses chaînes d'approvisionnement, ajoutés à la constitution de stocks considérables de biens de première nécessité, la Suisse est bien préparée à supporter des perturbations temporaires dans les chaînes d'approvisionnement en biens essentiels. Hors événements extraordinaires susceptibles d'empêcher l'économie de fonctionner comme des guerres, des

pandémies ou des ruptures très graves, l'action de la Suisse est guidée par le principe selon lequel c'est le secteur privé qui est chargé de fournir les biens et les services à ses citoyens.

Un degré élevé de confiance dans les institutions contribue à assurer le respect des politiques publiques en Suisse (voir le Graphique 5.9), notamment en période de perturbations sociales (OCDE, 2021c). Cette confiance facilite la collaboration entre les autorités et le secteur privé, et aide au déploiement de mesures destinées à corriger les problèmes qui apparaissent. Dans de nombreux pays, la crise liée au COVID-19 a remis en question de manière inédite la relation entre les citoyens et leur gouvernement (OCDE, 2021a), et la Suisse a connu son lot de manifestations et d'oppositions virulentes aux mesures prises par les autorités pour lutter contre la pandémie. Pourtant, le pays continue d'afficher des niveaux très élevés de confiance, sur fond de stabilité d'un système politique axé sur la recherche du consensus (Szvircsev Tresch et al., 2023). Par exemple, les Suisses ont voté en faveur d'une prolongation de la législation COVID-19 lors d'un référendum organisé en juin 2021, et ils ont également approuvé l'élargissement de l'aide au revenu, le développement des tests et la création d'un certificat COVID à l'occasion du référendum de novembre 2021. Une nouvelle extension de la législation COVID-19 a été adoptée par référendum en juin 2023. Elle permet au gouvernement de déployer rapidement des mesures de restriction en cas d'apparition de nouveaux variants du COVID-19, par exemple en réactivant les certificats COVID ainsi que l'application SwissCovid afin de limiter la propagation du virus (conseil fédéral, 2023a).

Graphique 5.9. La confiance des citoyens dans les pouvoirs publics est la plus élevée de la zone OCDE

Confiance dans les pouvoirs publics, % de toutes les personnes interrogées, 2022 ou dernière année connue



Note : La « confiance dans les pouvoirs publics » correspond à la part des personnes qui déclarent avoir confiance dans le gouvernement de leur pays. Les données montrent le pourcentage de personnes qui, lors d'une enquête, ont répondu « oui » (les autres réponses possibles étant « non » et « je ne sais pas ») à la question suivante : « Dans ce pays, faites-vous confiance au gouvernement en place ? ».

Source : OCDE, *Panorama des administrations publiques* (base de données).

StatLink  <https://stat.link/a4ulry>

Encadré 5.2. Le niveau de préparation aux crises est élevé depuis les deux guerres mondiales

Pour divers biens et services, la Suisse est fortement dépendante des importations. Pendant la Première Guerre mondiale, le pays a connu de graves pénuries de biens vitaux, les nations voisines ayant recentré leurs économies sur l'effort de guerre et imposé des restrictions commerciales. Pour faire face à cette interruption soudaine des importations, notamment de produits alimentaires, les autorités suisses ont alors créé un Office fédéral pour l'alimentation, chargé d'établir les rationnements et de gérer les approvisionnements et les marchés publics. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Conseil fédéral a fait usage de larges pouvoirs pour intervenir dans l'économie et assurer la disponibilité des biens de première nécessité.

Au cours de la seconde moitié du 20^e siècle, la Suisse a adopté plusieurs lois visant à sécuriser des approvisionnements économiques. Par exemple, la Loi fédérale de 1953 sur la navigation maritime sous pavillon suisse donne à la Confédération le droit d'acquérir des navires de haute mer, tandis qu'une législation sur l'approvisionnement datant de 1955, la Loi fédérale sur la préparation de la défense nationale économique, fait obligation aux entreprises de détenir des stocks. Après la chute du Mur de Berlin en 1989, l'accent a été mis non plus sur des événements en lien avec des guerres, mais sur la réponse à des pénuries d'approvisionnement causées par des processus logistiques complexes, des crises environnementales, des épidémies ou encore des conflits commerciaux.

En 2016, l'Assemblée fédérale a révisé la Loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (LAP) et confié à l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) la mission de procéder à des évaluations régulières de risques et de préparer des stratégies de gestion des aléas, notamment de surveiller et de contrôler les stocks du secteur privé (OFAE, 2021b). De plus, la Suisse a également mis en place une procédure bien rodée d'analyse nationale des risques, coordonnée par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (OFPP, 2021).

Par ailleurs, le Conseil fédéral encourage activement les particuliers à constituer leurs propres stocks d'urgence. La campagne « Des provisions... providentielles », menée depuis 50 ans sur différents médias, conseille aux citoyens de détenir des stocks domestiques de produits de première nécessité pour au moins une semaine (OFPP, 2021). De plus, la Confédération compte plus de 370 000 abris (essentiellement des bunkers) pouvant abriter la totalité de la population suisse en cas de conflit armé ou de catastrophe naturelle. Les cantons et les municipalités sont tenus de planifier et d'actualiser régulièrement la répartition du public dans ces abris.

Source : (Réservesuisse, 2023) ; et (OFAE, 2021a).

Anticiper les ruptures d'approvisionnement

En Suisse, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) joue un rôle central dans l'identification et l'évaluation des risques potentiels qui pourraient perturber l'approvisionnement économique du pays en biens et services vitaux (Encadré 5.3). L'OFAE a pour mission de prendre des mesures de précaution pour faire face à des risques comme des tensions politiques à l'étranger, des événements environnementaux négatifs, des défaillances d'infrastructures, des grèves ou boycotts ou encore des pandémies. Ces préparatifs sont globalement en phase avec la Recommandation de l'OCDE sur la gouvernance des risques majeurs (voir l'Encadré 5.4).

L'OFAE est également chargé d'assurer la coordination avec d'autres agences fédérales, dont les forces armées (l'Office fédéral de l'armement armasuisse) et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), ainsi que de diffuser des informations auprès de la population. Les principales évaluations des risques et les principaux plans prévus en cas de pénurie sont exposés dans le rapport sur l'approvisionnement économique du pays et dans le rapport sur les risques relatifs à l'approvisionnement économique du pays, publiés respectivement tous les quatre ans et chaque année. Y sont décrites les

mesures que les autorités peuvent prendre en cas de perturbations, comme celles qui ont été observées lors de la crise énergétique récente (voir l'encadré 2.2 du deuxième chapitre de la présente Étude). À compter de 2024, les deux rapports seront fusionnés en un seul qui sera publié chaque année. L'OFPP est chargé d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures critiques, aux côtés des opérateurs, des autorités de surveillance et de réglementation et des cantons, qui jouent un rôle essentiel pour garantir la circulation des biens, des services, des communications, de l'énergie et des personnes. Les forces armées et autres institutions publiques impliquées dans la sécurité de l'État obéissent aux règles énoncées dans les Principes du Conseil fédéral en matière de politique d'armement du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

Ces principes définissent les principales caractéristiques de la collaboration entre les forces armées et le secteur privé et expliquent comment l'accès à des connaissances essentielles doit être facilité en période de tensions concernant la politique de sécurité ou des conflits armés. On y détaille également quels sont les principes qui doivent s'appliquer dans le cadre de la collaboration avec d'autres pays et avec des organisations internationales. En outre, l'armasuisse a élaboré une stratégie en matière d'armement qui donne la priorité à la mise en place de systèmes opérationnels modernes et à l'acquisition des compétences connexes, ainsi qu'au renforcement d'une Base technologique et industrielle importante pour la sécurité (BTIS) qui soit à la fois innovante et efficace.

Encadré 5.3. L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE)

En Suisse, c'est l'OFAE qui est chargé d'assurer l'approvisionnement économique du pays en cas de pénuries graves auxquelles l'activité économique ne permettrait pas à elle seule de faire face. La coopération entre le secteur public et les entreprises est l'un des piliers de sa structure d'organisation. Il est placé sous la direction d'un délégué, qui doit être issu des milieux économiques, et son personnel comprend quelque 250 agents de milice spécialisés issus du secteur privé et d'autres branches de l'administration. Cette collaboration est le gage d'une bonne compréhension et d'une solide maîtrise du fonctionnement interne de l'économie, ce qui permet de réagir rapidement en cas de pénurie grave.

Les activités de l'OFAE s'articulent autour de six domaines : l'énergie, l'alimentation, les produits thérapeutiques, la logistique, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'industrie. Dans chacun d'eux, des spécialistes sont chargés de prévoir et de mettre en œuvre des mesures permettant de garantir l'approvisionnement dans leur domaine respectif. Leurs tâches distinguent la phase préventive de la phase d'intervention. En phase préventive, l'accent porte sur le renforcement de la résilience des processus d'approvisionnement par le secteur privé, pour éviter autant que possible une intervention de l'État. Ainsi, l'Office favorise le dialogue entre les différentes parties prenantes pour atténuer d'éventuelles pénuries. Parallèlement, des mesures sont prises en prévision de la phase d'intervention. Le degré de l'intervention varie en fonction de la gravité de la pénurie.

Par exemple, au moment du déclenchement de la pandémie de COVID-19, l'OFAE ainsi que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont été informés par les hôpitaux publics de la pénurie de certains médicaments essentiels. Après la première vague en 2020, l'OFSP et l'OFAE ont suivi la situation pandémique et dressé une liste de 50 substances actives utiles pour lutter contre le virus. La présence de ces produits dans les stocks a fait l'objet d'une surveillance stricte, avec une actualisation hebdomadaire. Les hôpitaux ont été également invités à communiquer chaque semaine l'état de leurs stocks. Bien que l'administration fédérale en ait dirigé la distribution, c'est l'industrie pharmaceutique qui est restée responsable de la fourniture des produits. Les industriels ont également eu la garantie que tout approvisionnement supplémentaire dépassant le niveau habituel de la demande et non vendu leur serait repris, ce qui a permis au pays de faire face aux pénuries tout en limitant les gaspillages.

Encadré 5.4. Recommandation du Conseil de l'OCDE sur la gouvernance des risques majeurs

La Recommandation du Conseil de l'OCDE sur la gouvernance des risques majeurs marque la reconnaissance des dommages croissants subis en raison d'événements extrêmes par les systèmes économiques qui dépendent des chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle propose des mesures que les administrations publiques peuvent prendre à tous les niveaux, en collaboration avec le secteur privé et avec les autres niveaux d'administration, afin de mieux évaluer, prévenir, gérer et surmonter les conséquences des événements extrêmes, ainsi que des mesures visant à renforcer la résilience pour se rétablir à la suite d'un événement imprévu.

- L'identification et l'évaluation des risques tiennent compte des interactions en jeu et des effets domino susceptibles de se produire, ce qui aide à définir des priorités et à éclairer les décisions en matière d'affectation de ressources.
- Il faut investir davantage dans la prévention et l'atténuation des risques, par exemple dans des infrastructures de protection, et également mener des politiques non structurelles, d'aménagement du territoire par exemple.
- La flexibilité des ressources de préparation, de réactivité et de rétablissement permet de mieux gérer des catégories de crises imprévues et inédites.
- Il faut assurer une bonne gouvernance du risque grâce à des systèmes de gestion des risques transparents et explicables permettant de tirer les leçons de l'expérience acquise et des études menées, systématiquement et continuellement.

Source : OCDE (2014).

Identifier les vulnérabilités grâce à des systèmes de surveillance efficaces

Assurer un suivi détaillé des vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement fait partie intégrante d'une gestion de crise efficace (OCDE, 2021a). En principe, les entreprises privées sont suffisamment incitées à réduire les risques de perturbations coûteuses de la production. Des délais prolongés de livraison des intrants compliquent la production et la vente, ce qui peut conduire à des pertes financières ou à des préjudices réputationnels. En outre, la résilience de la chaîne d'approvisionnement peut aider une entreprise à gagner des parts de marché et à accroître ses bénéfices à l'heure où ses concurrents peinent à reprendre le cours habituel de leur activité. Les entreprises du secteur privé, qui ont la responsabilité d'identifier et de remédier aux vulnérabilités susceptibles de compromettre leur activité, peuvent cependant méconnaître les conséquences au sens large de leurs actions sur l'économie et la société dans leur ensemble (Acemoglu et al., 2012). Partant de ce constat, il peut être utile que les administrations publiques surveillent les risques et communiquent des informations aux acteurs du secteur privé pour éviter que leurs difficultés d'approvisionnement ne deviennent systémiques.

Plusieurs sources de données peuvent être utilisées pour détecter les vulnérabilités, chacune d'elle ayant des avantages et des limites qui lui sont propres. Les données actualisées du secteur privé peuvent être utilisées pour suivre l'évolution quasiment en temps réel et les tableaux internationaux d'entrées-sorties permettent de comprendre les liens entre secteurs dans l'économie mondiale. Les statistiques harmonisées du commerce international donnent quant à elles une vision détaillée des vulnérabilités au niveau des produits. Cependant, les données du secteur privé ne correspondent souvent pas aux classifications statistiques harmonisées, ce qui rend difficile une comparaison avec les sources officielles. L'élaboration et la publication des tableaux internationaux d'entrées-sorties nécessitent de recourir à des hypothèses hardies et des volumes importants de données. Élaborer ces tableaux prend aujourd'hui souvent plusieurs années, mais de nouvelles techniques statistiques pourraient à l'avenir permettre une mise à jour des indicateurs relatifs aux CVM avant que les données officielles soient disponibles (Knutsson et al., 2023). Les données des échanges au niveau des produits ne rendent compte que des relations

commerciales directes et ne tiennent pas compte du fait qu'aujourd'hui une grande partie des échanges ont lieu dans des CVM. Un système efficace de surveillance des vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement devrait s'appuyer sur tous les types de données disponibles, en tenant compte de leurs forces et de leurs faiblesses, et devrait permettre un échange d'informations avec les acteurs des secteurs public et privé sur les problèmes qui apparaissent.

Les données du secteur privé aident à suivre les difficultés d'approvisionnement quasiment en temps réel

Les problèmes impérieux auxquels les acteurs privés ont été confrontés lors de la pandémie de COVID-19 ont incité ces derniers à produire des données innovantes (OCDE, 2021d). En Suisse, le site web drugshortage.ch permet par exemple de suivre l'état de l'approvisionnement en médicaments délivrés sur ordonnance. Sur ce site web, les utilisateurs peuvent analyser les données relatives aux difficultés d'approvisionnement depuis l'automne 2015. Seuls les médicaments délivrés sur ou sans ordonnance qui ont été officiellement approuvés en Suisse figurent dans la base de données, celle-ci ne couvrant pas les médicaments fabriqués dans le cadre d'un contrat de sous-traitance ni les produits importés. Depuis la fin de l'été 2022, le nombre de pénuries de médicaments a augmenté rapidement (voir ci-après). Depuis 2016, le Conseil fédéral assure un suivi des données officielles relatives aux pénuries de médicaments. Le dernier rapport, publié en mai 2023, fait état d'un nombre de pénuries jamais atteint.

Les données actualisées sur les difficultés d'approvisionnement en médicaments illustrent bien la manière dont le secteur privé peut contribuer au suivi de chaînes d'approvisionnement spécifiques. Visant à stimuler les échanges entre le secteur public et le secteur privé à l'échelle internationale, la Suisse a organisé en 2023 une conférence de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement en médicaments, pour que soit abordée la question de la pertinence et de la disponibilité des données dans le cadre de l'élaboration de politiques efficaces et ciblées (voir ci-après). Les autorités suisses devraient encourager les acteurs privés à maintenir et renforcer ces systèmes de surveillance, en les invitant à coopérer pour garantir que les définitions et les contrôles de qualité soient harmonisés. La création de plateformes d'intermédiaires de données de confiance ou l'élaboration de dispositions contractuelles appropriées pourraient permettre de s'assurer que la production de données se poursuive dans la durée.

Les tableaux internationaux d'entrées-sorties mettent en lumière l'exposition des secteurs aux perturbations d'approvisionnement

Afin de rendre compte des dépendances dans les CVM, Schwellnus et al. (2023) ont élaboré un nouvel indicateur de la dépendance à l'égard des intrants étrangers (DIE), qui se fonde sur les travaux de Baldwin et Freeman (2022) et sur la base de données OCDE-OMC sur les échanges en valeur ajoutée (TiVA). L'indicateur DIE rend compte d'une manière générale de l'exposition d'un secteur aux perturbations de l'offre étrangère en tenant compte du degré d'exposition et de la complexité de la chaîne de valeur (c'est-à-dire en tenant compte à la fois des échanges directs et des échanges indirects dans lesquels s'intercalent un ou plusieurs partenaires commerciaux). D'après cet indicateur, les entreprises suisses dépendent moins des intrants étrangers que la moyenne de l'OCDE dans la plupart des secteurs (Graphique 5.10, partie A).

Les secteurs les plus exposés sont la fabrication de produits métallurgiques de base, la fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir, la fabrication de produits électriques, électroniques et optiques, les transports par eau, et la fabrication d'autres matériels de transport. Les intrants proviennent principalement de fournisseurs au sein de l'UE (54 % du total). Les pays asiatiques représentent 17 % en moyenne, l'Amérique du Nord 10 %, le reste de l'Europe 8 % et le reste du monde 11 % (voir Graphique 5.10, partie B).

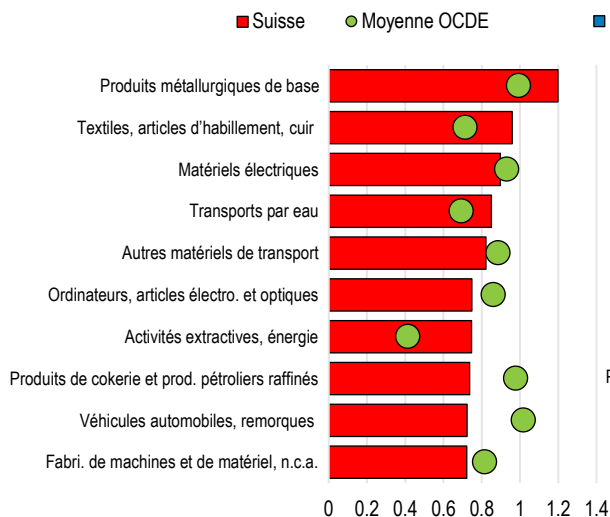
Les données au niveau des produits permettent d'avoir une vision détaillée des dépendances commerciales

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a élaboré une méthode de surveillance des dépendances aux importations à un niveau de produits très désagrégé (Lukaszuk et Ferreira, à paraître), qui s'inspire du système de notification d'alertes relatives aux chaînes d'approvisionnement SCAN (*Supply Chain Alert Notification*) de la Commission européenne (Commission européenne, 2021). L'application de la méthodologie du SECO aux données de la base pour l'analyse du commerce international (BACI) du CEPII pour l'année qui précède la crise (2019), en identifiant les produits toujours exposés aux risques de perturbations deux ans après (soit en 2021), permet d'obtenir une liste d'environ 60 combinaisons pays-produit. La partie A du Graphique 5.11 indique les dix premiers produits à risque en valeurs d'importations, et la partie B les pays dans lesquels des perturbations d'approvisionnement pourraient se produire, classés en fonction de leur contribution aux importations.

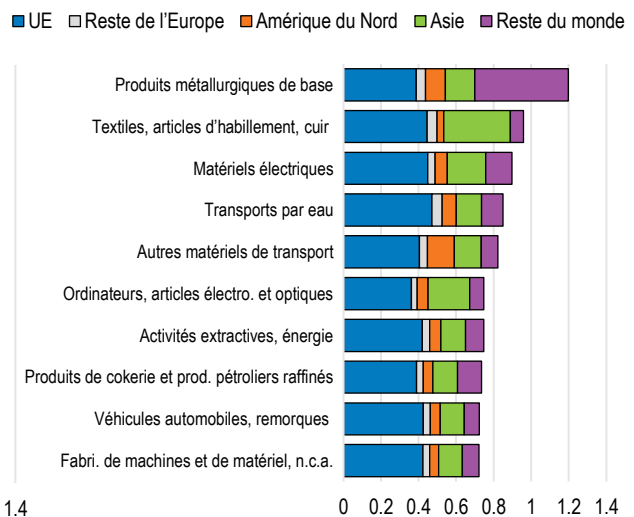
Graphique 5.10. La dépendance aux intrants étrangers est généralement moindre que la moyenne de l'OCDE

En pourcentage, 2018

A. Dépendance à l'égard des intrants étrangers, en totalité



B. Dépendance aux intrants étrangers par pays d'origine

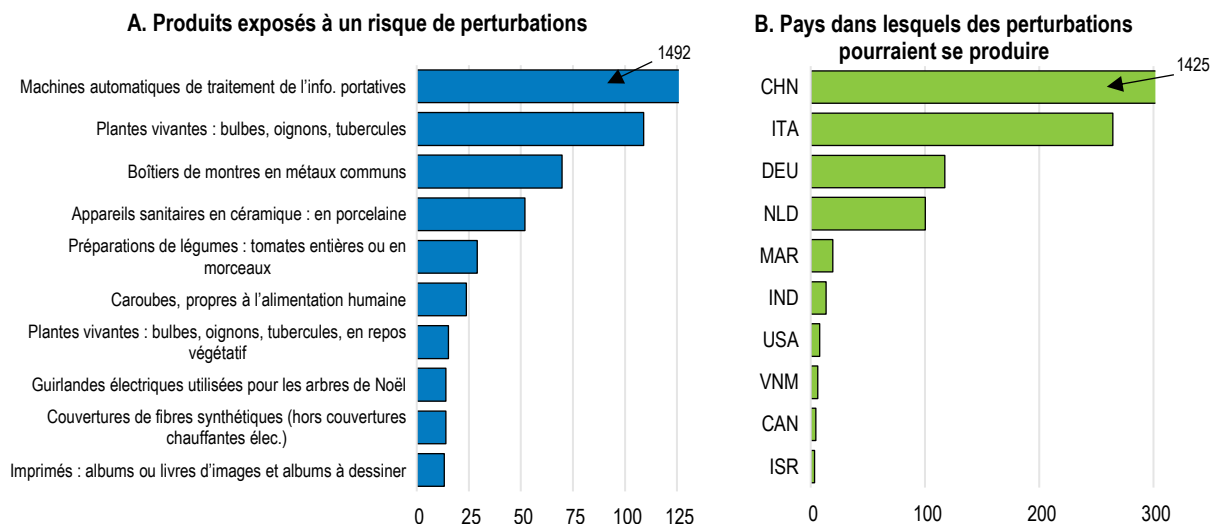


Source : Global value chain dependencies under the magnifying glass, OECD Science, Technology and Industry Policy Papers, mars 2023, n° 142.

StatLink  <https://stat.link/4qtz6b>

Graphique 5.11. La Suisse est principalement dépendante de la Chine au niveau des produits

En millions USD courants, 2021



Source : Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) ; et calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/sre9dt>

La Suisse s'appuie sur plusieurs sources de données publiques et privées, ainsi que sur les experts issus du secteur privé de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), pour surveiller la situation de l'approvisionnement et pour identifier les risques. Le recours à l'expertise d'agents issus du secteur privé permet d'avoir une connaissance précise des secteurs et des produits et facilite les contacts avec les entreprises qui pourraient être concernées par ces difficultés. L'OFAE collecte également des informations spécifiques aux entreprises et les agrège à des données sur le marché et à des statistiques publiques pour élaborer des rapports, des tableaux de bord et des systèmes d'alerte afin de permettre une surveillance centralisée. Ce système doit être constamment actualisé pour garantir que la surveillance des risques soit en phase avec la réalité du moment.

Remédier aux pénuries d'approvisionnement grâce à la gestion des stocks

L'existence de stocks d'intrants intermédiaires et de produits finals de nature critique peut contribuer à remédier à une pénurie temporaire et à atténuer ses conséquences négatives (Crowe et Rawdanowicz, 2023). À titre d'exemple, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les installations de stockage de gaz naturel ont aidé les économies européennes à faire face au risque de perturbations des approvisionnements (Bruegel, 2023). Les stocks de produits et de dispositifs médicaux ont contribué à faciliter la lutte des autorités suisses contre le COVID-19 (OCDE, 2023c). Plusieurs pays ont constitué des « stocks régulateurs », qui leur permettent d'exercer une influence sur les prix des produits de base ou de garantir la disponibilité de ces produits en période de grandes difficultés. Les États membres (dont la Suisse) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) se sont engagés à conserver des réserves de pétrole correspondant à au moins 90 jours d'importations nettes (AIE, 2023).

La crise du COVID-19 a incité le secteur public et les entreprises à stocker un éventail plus large d'intrants intermédiaires et de biens finals en prévision des situations d'urgence (Alicke, Barriball et Trautwein, 2021). Depuis 2020, les États-Unis ont relevé le montant des financements alloués au stock national stratégique (SNS, *Strategic National Stockpile*), qui est passé de 727 millions USD à 909 millions USD (The Council of Foreign Relations, 2023). L'Union européenne a créé « rescEU » en 2019, un stock stratégique financé par l'UE et constitué notamment de produits médicaux comme des antidotes, des antibiotiques, des vaccins ou d'équipements spécifiques (masques à gaz et combinaisons de protection, par exemple) (Commission européenne, 2019). Le stock a récemment été élargi et contient désormais des

réserves médicales d'une valeur d'environ 546 millions EUR (Commission européenne, 2023b). La Finlande, autre petite économie ouverte, a constitué de vastes stocks de biens essentiels grâce à son Agence nationale pour l'approvisionnement d'urgence (NESA) [voir l'Encadré 5.5 et (NESA, 2023)].

Encadré 5.5. L'Agence nationale pour l'approvisionnement d'urgence : exemple de la Finlande

La Finlande a mis en place un système national de stockage de biens de première nécessité géré par l'Agence nationale pour l'approvisionnement d'urgence (NESA), placée sous l'autorité du ministère des Affaires économiques et de l'Emploi. Ses activités sont régies par deux textes, la Loi sur les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des approvisionnements (1390/1992) et le Décret gouvernemental sur l'approvisionnement d'urgence au niveau national (1048/2018).

La NESA est chargée de la planification et des activités opérationnelles nécessaires pour assurer et maintenir la sécurité des approvisionnements. En collaboration avec d'autres autorités et avec le secteur privé, la NESA a pour principal objectif de préserver le bon fonctionnement des infrastructures, des activités de production et des services critiques afin qu'il soit possible de répondre aux besoins élémentaires de la population, de l'économie et de la défense nationale.

Pour ce faire, elle dispose de plusieurs moyens, comme la constitution de stocks de biens et d'équipements médicaux de première nécessité, et peut s'appuyer sur des législations ou réglementations qui obligent les opérateurs à assurer la continuité de fonctionnement de leurs processus critiques en cas de perturbations et d'urgence. Par exemple, les stocks d'urgence d'équipements médicaux et de carburants sont détenus par les entreprises concernées, mais sont constitués à la demande de la NESA. Actuellement, le Fonds national pour les approvisionnements d'urgence présente un solde budgétaire de 2 milliards EUR, dont la plus grande partie est immobilisée dans les stocks.

Source : <https://www.huoltovarmuuskeskus.fi/en/>

Toutefois, il peut être difficile de constituer des stocks en prévision de toutes les situations, comme l'a montré la crise du COVID-19, et les stocks finiront toujours par s'épuiser en cas de perturbation des approvisionnements grave ou prolongée (Feinnman, 2011). La conservation des stocks ou le maintien des capacités excédentaires peuvent s'avérer coûteux, déboucher sur des phénomènes de gaspillage et être source d'inefficacité. L'existence de stocks obligatoires risque également d'entraîner un « aléa moral », situation dans laquelle les entreprises et les ménages détiennent moins de stocks qu'ils ne le feraient autrement, laissant la résilience économique globale inchangée tout en alourdissant la charge pour le secteur public. Pour être efficace, une stratégie en matière de stockage doit apporter une réponse à ces problèmes et soutenir ainsi efficacement l'économie en cas de perturbation des approvisionnements, sans imposer de charge injustifiée aux secteurs privé et public.

En Suisse, quelque 300 entreprises sont tenues de détenir des stocks différents de produits jugés essentiels au fonctionnement de la société (voir Encadré 5.5). L'un des avantages de ce système est qu'il repose sur les entreprises privées pour la gestion et la logistique, ce qui garantit un bon rapport coût-efficacité. Les stocks obligatoires contiennent des biens essentiels tels que des denrées alimentaires, des sources d'énergie, des produits thérapeutiques et des biens industriels. Le Conseil fédéral peut également, à son gré, signer avec des entreprises des accords de stockage volontaire portant sur des biens essentiels qui sont peu demandés ou pour lesquels il existe peu de fournisseurs, comme les matières premières nécessaires à la production de levure, les systèmes de poches de sang, les granulés de plastique et les éléments combustibles à base d'uranium. À l'heure actuelle, les stocks volontaires représentent environ 2 % du total des stocks. Le système prévoit le stockage d'articles spécifiques dans des quantités suffisantes pour faire face à une perturbation importante de différentes chaînes d'approvisionnement et répondre à la demande pendant environ trois mois, selon l'article considéré. Le stock a une valeur de

marché de 3.8 milliards CHF, un montant supérieur d'environ 20 % à celui de la Finlande en valeur par habitant.

La liste des articles stockés et leurs quantités respectives sont examinées en permanence par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), en collaboration avec les administrations fédérales et cantonales et les entreprises. En outre, le Conseil fédéral a proposé de porter les garanties fédérales de 540 millions à 750 millions CHF au cours des dix prochaines années, afin de financer la constitution de nouvelles réserves (Conseil fédéral, 2023b). Bien que l'aggravation des tensions commerciales puisse nécessiter un accroissement des stocks, les réserves actuelles permettent déjà de répondre à la demande du pays pendant trois à quatre mois en cas d'« interruption totale » des importations. Pour que le secteur privé conserve la responsabilité d'assurer la sécurité et la résilience des chaînes d'approvisionnement, la liste des articles figurant dans les stocks obligatoires devrait continuer de ne concerner que les biens essentiels et ne pas être élargie, de manière à pouvoir faire face à des perturbations des approvisionnements plus longues.

Depuis 2015, la libération de stocks obligatoires concerne dans une large mesure les produits pharmaceutiques (en particulier les anti-infectieux). Même si l'on ne tient pas compte de la pandémie de COVID-19, des produits médicaux ont été libérés plus d'une centaine de fois. La libération régulière de produits médicaux provenant des stocks obligatoires témoigne des problèmes persistants qui touchent la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique mondiale (OCDE, 2023c). Cet état de fait pourrait constituer une raison de former des stocks plus importants que par le passé, afin de mieux se préparer à des perturbations. Cependant, ces libérations fréquentes pourraient également indiquer que les acteurs du marché ne disposent pas eux-mêmes de stocks suffisants, en particulier en ce qui concerne les anti-infectieux.

Les problèmes qui touchent les chaînes d'approvisionnement médicales sont connus de longue date. Dans l'optique d'améliorer le fonctionnement de ces chaînes d'approvisionnement, les autorités suisses ont procédé à une série d'analyses et préparé des propositions d'action (OFSP, 2022). Pourtant, les problèmes persistent. Les autorités devraient donc continuer d'examiner, d'évaluer et de mettre en œuvre les recommandations idoines figurant dans le rapport (OFSP, 2022), de manière à atténuer les pénuries et améliorer le fonctionnement du marché. À cette fin, il est essentiel de collaborer et de travailler en coordination à l'échelle internationale avec les principaux partenaires commerciaux, et d'améliorer le suivi et de définir le rôle des parties prenantes. Pour ce faire, la Suisse est fermement engagée en faveur de la promotion d'un dialogue au sein du Comité des échanges de l'OCDE entre les représentants des pouvoirs publics et du secteur privé, sur le thème de la résilience des chaînes d'approvisionnement médicales.

Améliorer l'accès au marché en simplifiant les procédures d'autorisation et en facilitant les importations de médicaments déjà autorisés dans des pays aux normes équivalentes pourrait contribuer à atténuer les pénuries. En cas de perturbation grave, l'importation de produits médicaux qui ne sont pas déjà autorisés en Suisse pourrait être envisagée. Les modifications législatives intervenues en janvier 2019 permettent déjà de le faire. Toutefois, ces dispositions pourraient être utilisées plus fréquemment et étendues pour faire face aux pénuries nouvelles. Enfin, pour être efficiente et efficace, la stratégie suisse en matière de stockage des produits pharmaceutiques devrait être planifiée et définie en coordination avec les partenaires commerciaux (OCDE, 2023c).

Si le gouvernement peut aider à remédier aux perturbations temporaires, il existe en Suisse un principe fondamental selon lequel il incombe aux entreprises de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement, car elles sont les mieux placées pour décider du niveau de risque acceptable et de la manière de s'organiser pour réduire les vulnérabilités. En effet, pendant la crise du COVID-19, les entreprises suisses ont pu faire face aux ruptures d'approvisionnement en augmentant leurs stocks de manière à rendre leur production moins vulnérable aux goulets d'étranglement (BNS, 2023). De plus, trois entreprises industrielles suisses sur quatre ont fait part de leur intention d'adapter leurs chaînes d'approvisionnement en raison des goulets d'étranglement. Un tiers de ces entreprises s'est

principalement employé à diversifier ses fournisseurs mondiaux, en s'attachant à augmenter la part de ses achats auprès de fournisseurs européens et suisses tout en réduisant sa dépendance à l'égard de ses homologues asiatiques (Föllmi, 2023). En outre, certaines entreprises suisses qui achètent des intrants critiques à la Chine ont récemment réduit les quantités acquises, principalement en augmentant la part des achats effectués dans le reste de l'Europe et, dans une moindre mesure, en augmentant leur propre production en Europe ou en adaptant les processus de production (Eichenauer et Domjahn, 2023).

Encadré 5.6 . La Suisse détient des stocks de biens et de matériaux essentiels

En Suisse, les entreprises privées sont tenues de détenir des stocks de biens essentiels et d'intrants critiques. La liste des produits concernés par le système de stockage est soumise par des experts du secteur privé et approuvée par le Conseil fédéral. L'organisation du stockage des produits figurant sur la liste est supervisée par l'OFAE et assurée par le secteur privé. Toutefois, les autorités fédérales ne sont pas propriétaires du stock obligatoire, qui reste la propriété des entreprises (stockage décentralisé). Si l'économie ne peut plus répondre à la demande de biens essentiels pour cause de pénurie, le stock peut être libéré sur ordre des autorités fédérales.

Dès lors qu'une entreprise se voit notifier l'obligation de détenir des stocks obligatoires, l'OFAE signe un accord avec celle-ci ; elle doit alors rejoindre une des organisations de stockage sectorielles supervisées par l'OFAE suivantes : Réservesuisse (denrées alimentaires), Agricura (engrais), CARBURA (carburants liquides), Provisiogas (gaz naturel) et Helvecura (produits thérapeutiques). Les cinq organisations de stockage sont chargées de superviser les différentes entreprises et de gérer les « fonds de garantie ». Ces fonds sont financés par des prélèvements sur les importations, qui financent le système de stockage et sont utilisés pour rembourser aux entreprises les dépenses liées au stockage, les coûts d'investissement et les coûts administratifs, de même que les pertes de prix afférentes au stockage des biens. Les autorités suisses garantissent également des prêts bancaires (d'une valeur totale de 540 millions CHF environ), qui peuvent être utilisés pour financer les stocks obligatoires ou volontaires. Ces prêts sont soumis aux taux d'intérêt du *Swiss Average Rate Overnight* (SARON), ou à un taux d'intérêt de 0 % si le SARON est négatif. Le coût de l'ensemble du système de stockage est estimé à 12 à 14 CHF par personne et par an (OFAE, 2023).

La liste des articles et les quantités prescrites (et leur durée de couverture de la demande) ont changé depuis le début des années 1990. La durée de couverture de la demande des stocks obligatoires a considérablement diminué, pour certains produits comme le sucre, le riz et les huiles de cuisson, elle est passée à 3 à 4 mois contre 10 à 12 mois auparavant, ce qui témoigne de la plus grande intégration l'économie mondiale et du développement des marchés des matières premières. À l'heure actuelle, la plupart des produits essentiels concernés par le système sont censés couvrir entièrement la demande de la population suisse pendant environ un trimestre.

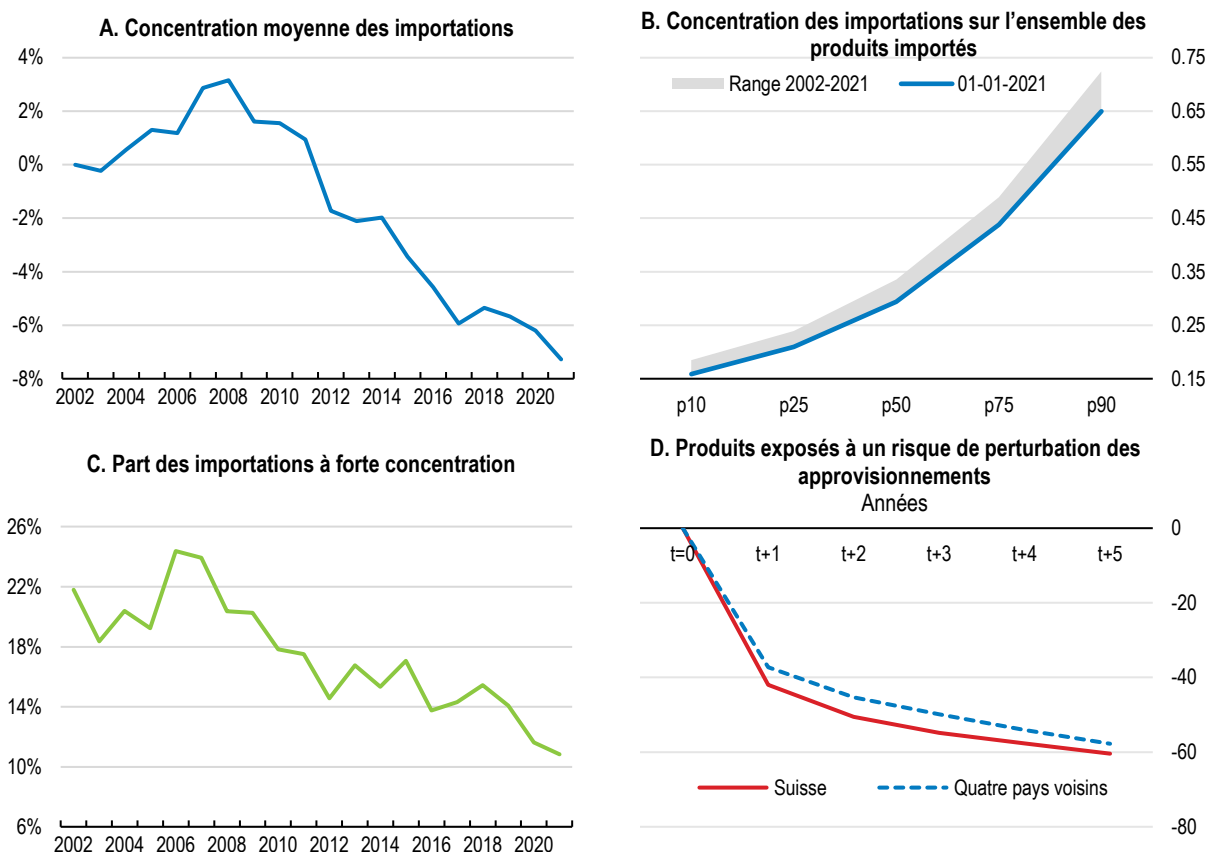
Les stocks obligatoires ne doivent être libérés qu'en période de pénurie grave. La situation est d'abord analysée par des experts du secteur privé de l'OFAE, qui peuvent demander au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'ordonner la libération des stocks. Si la situation le justifie, le DEFR peut ordonner la libération et l'OFAE modifie en conséquence les accords sur les stocks obligatoires. En général, ces mesures concernent la libération de différents types de mazout suite à des perturbations du fret ou sont liées à des problèmes d'approvisionnement en produits médicaux.

Par ailleurs, le niveau moyen de concentration des importations suisses, mesuré par l'indice d'Herfindahl-Hirschman (IHH), a baissé de 7 % depuis 2002 (Graphique 5.12, partie A) et a diminué tant pour les produits à faible qu'à forte concentration (Graphique 5.12, partie B). Les produits à forte concentration (dont l'IHH des importations est supérieur à 0.4, seuil analytique utilisé dans Commission européenne (2021), représentent désormais une part nettement plus faible des importations totales qu'au début des

années 2000 (Graphique 5.12, partie C). La part des produits importés en Suisse qui risquent davantage de subir des ruptures d'approvisionnement (produits dont l'IHH des importations est supérieur à 0.4, dont les importations sont supérieures aux exportations et dont l'IHH des exportations mondiales est supérieur à 0.4) tend à diminuer d'environ 50 % au bout de deux ans (Graphique 5.12, partie D) (Lukaszuk et Ferreira, à paraître). Au bout de cinq ans, le nombre de produits dont l'approvisionnement risque d'être perturbé a diminué de 10 points de pourcentage supplémentaires en moyenne. Cela illustre la capacité des entreprises à atténuer leurs dépendances, que ce soit en diversifiant leurs fournisseurs, en modifiant leurs processus de production ou en adoptant des innovations technologiques.

Les demandes de libération des stocks obligatoires formulées par les entreprises auprès de l'OFAE sont souvent rejetées par les pouvoirs publics, au motif que les perturbations ne sont pas considérées comme suffisamment critiques au niveau national et qu'elles risquent de fausser la concurrence et le fonctionnement des marchés. Néanmoins, il est à craindre que les entreprises s'attendent de plus en plus à ce que les pouvoirs publics les soutiennent en période de crise, ce qui diminuerait leur motivation à mettre en œuvre des pratiques adéquates de gestion des risques. À titre d'exemple, près de la moitié des entreprises interrogées en 2023 disent s'attendre à ce que les pouvoirs publics les soutiennent financièrement en cas de crise (Credit Suisse, 2023). La Suisse devrait rester fidèle à son principe directeur selon lequel il incombe au secteur privé de préserver la stabilité de l'approvisionnement, tout en poursuivant la coopération public-privé pour faire face aux perturbations graves et temporaires. Le maintien d'une approche prudente concernant le calendrier de libération des stocks obligatoires contribuera à garantir la responsabilité du secteur privé et l'acceptation du public, et continuera de réduire l'aléa moral.

Graphique 5.12. Les entreprises suisses ont effectivement éliminé les dépendances à risque



Note : La partie A montre l'IHH moyen des importations suisses au fil du temps, avec un indice de base 0 en 2002. La partie B met en regard l'IHH des importations en 2021 et au cours de périodes antérieures, sur l'ensemble de la distribution des produits en fonction de l'indice de concentration de leurs importations. La partie C montre le poids relatif des produits importés à forte concentration (dont l'IHH est supérieur à 0.4). La partie D montre l'évolution dans le temps de la proportion de produits dont l'approvisionnement risque d'être perturbé (que Lukaszuk et Ferreira (dans Lukaszuk et Ferreira, à paraître) définissent comme les produits dont l'IHH des importations est supérieur à 0.4, dont l'IHH des exportations mondiales est supérieur à 0.4 et dont les importations sont supérieures aux exportations). L'axe des ordonnées indique la variation en % de cette proportion par rapport à la première année où les produits satisfont les conditions susmentionnées et sont considérés comme exposés à un risque de perturbation de leur approvisionnement.

Source : Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) ; et calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/5rfum3>

Améliorer la résilience de l'économie suisse en renforçant son intégration commerciale

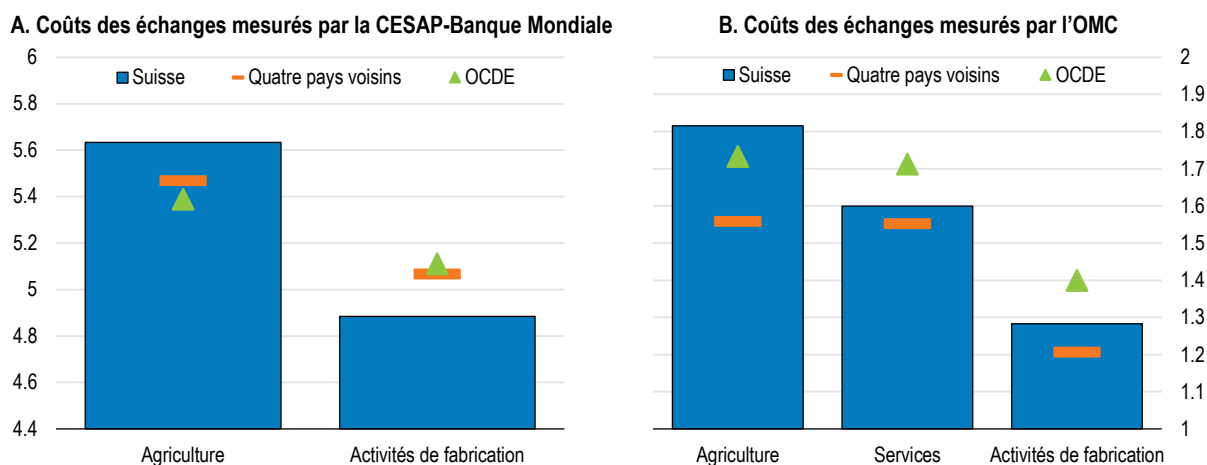
Les régimes d'échanges et d'investissement stables, transparents et prévisibles réduisent l'incertitude et les coûts des échanges. Ces conditions permettent aux entreprises de nouer des relations pérennes ainsi que d'ajuster efficacement leurs chaînes d'approvisionnement tout en conservant leur accès aux marchés étrangers, ce qui leur donne des marges de flexibilité s'il s'avère nécessaire de modifier leur production ou leurs approvisionnements. Bien qu'une intégration plus poussée dans l'économie mondiale puisse accentuer l'exposition d'une entreprise aux chocs externes négatifs via sa chaîne d'approvisionnement (Frohm and Gunnella, 2021), limiter cette participation a également un coût. Des études récentes soulignent que si des tensions commerciales se traduisaient par un paysage mondial « divisé en blocs », il en résulterait des pertes de bien-être comprises entre 1 % et 12 % (Cerdeiro et al., 2021 ; Góes et Bekkert, 2022 ; Attinasi, Boeckelmann et Meunier, 2023). En outre, d'autres études montrent que les pays ont un PIB d'autant plus fluctuant que les échanges sont restreints, et que sa volatilité est, à l'inverse,

d'autant plus faible que leur ouverture commerciale est forte (Arriola et al., 2020 ; OCDE, 2021e ; FMI, 2022).

Une réduction des coûts des échanges renforcerait la capacité des entreprises suisses de trouver de nouveaux moyens d'améliorer la résilience de leurs chaînes d'approvisionnement de manière économiquement efficiente. Cela tient au fait que le libre-échange « élargit » les marchés, en accroissant le nombre de vendeurs et d'acheteurs potentiels, ce qui aide les entreprises à gérer les risques liés à leurs approvisionnements dès lors qu'ils se réalisent (FMI, 2022). Les coûts effectifs des échanges correspondent à l'ensemble des facteurs qui limitent le commerce international par opposition au commerce intérieur, et ils peuvent être calculés de différentes façons (Arvis et al., 2016 ; Rubínová et Sebti, 2021). Or, en fonction de la méthode employée et des hypothèses retenues, le niveau des coûts des échanges varie selon les sources. D'après la base de données de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) des Nations Unies et de la Banque mondiale, les coûts des échanges agricoles de la Suisse sont plus élevés que ceux de ses quatre voisins (Allemagne, Autriche, France et Italie) et que la moyenne de l'OCDE, même s'ils sont plus faibles dans le secteur manufacturier (Graphique 5.13, partie A). D'après la base de données de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les coûts du commerce, qui se caractérise par une ventilation sectorielle plus précise et intègre également les services, les coûts effectifs des échanges de la Suisse sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE dans le secteur manufacturier et celui des services, mais plus élevés que ceux des quatre pays voisins (Allemagne, Autriche, France et Italie) (voir le Graphique 5.13, partie B). Malgré l'incertitude qui entoure le niveau des coûts des échanges, il semble possible de les réduire, en particulier pour les échanges de produits agricoles et de services.

La Suisse pourrait réduire les coûts de ses échanges en signant de nouveaux accords de libre-échange et en approfondissant ceux qui existent déjà, en améliorant les règles et les procédures applicables à la frontière, ainsi qu'en réalisant des investissements supplémentaires dans son infrastructure numérique. Au-delà des gains de bien-être à long terme amplement mis en évidence dans les travaux publiés sur la question (Bernard et al., 2012 ; Melitz et Trefler, 2012 ; Bloom, Draca et Van Reenen, 2016 ; Feenstra et Weinstein, 2017), de nouvelles estimations montrent qu'une diminution des coûts des échanges stimulerait aussi l'activité économique à court terme, sachant que ces effets seraient plus prononcés dans les secteurs qui sont plus intégrés dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) [voir l'Encadré 5.6 et (Frohm, à paraître)].

Graphique 5.13. Il est possible de réduire les coûts effectifs des échanges



Note : Les coûts effectifs des échanges sont des estimations des coûts induits par le commerce international par rapport au commerce intérieur. La partie A montre les coûts des échanges tirés de la base de données de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) des Nations Unies et de la Banque mondiale pour l'agriculture et le secteur manufacturier, calculés en moyenne pour l'ensemble des économies de destination en 2021. La partie B montre les estimations des coûts des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), calculées en moyenne pour l'ensemble des sous-secteurs de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 4, en 2018. Les coûts des échanges sont exprimés en équivalent *ad valorem*, sous forme logarithmique. Il s'agit des coûts supplémentaires (en %) associés au commerce entre pays par rapport au commerce réalisé à l'intérieur d'un même pays. Ces coûts recouvrent les coûts de transport et de voyage, les coûts d'information et de transaction, la connectivité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), les différences de politique commerciale et de réglementation, la qualité de la gouvernance ainsi que d'autres facteurs comme la situation géographique. Rubínová et Sebtí (2021) montrent que les coûts de transport et de voyage, les différences de politique commerciale et de réglementation et les TIC contribuent de manière particulièrement importante aux variations des coûts des échanges. Les quatre pays voisins de la Suisse sont l'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie. L'agrégat OCDE correspond à une moyenne simple des données relatives aux pays de l'OCDE.

Source : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) des Nations Unies et Organisation mondiale du commerce (OMC).

StatLink  <https://stat.link/3zpli2>

Encadré 5.7. Une réduction des coûts effectifs des échanges se traduirait par des gains économiques considérables

La réduction des coûts des échanges peut se traduire par des gains économiques considérables, en améliorant l'accès aux marchés de destination finale et aux intrants intermédiaires. Frohm (à paraître) estime qu'une diminution des coûts sectoriels des échanges va de pair avec une augmentation de l'activité économique, mais ses effets sont hétérogènes suivant les secteurs et dépendent de leur participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM) et de leurs échanges d'intrants intermédiaires (Taylor et al., 2023). Cet encadré présente des estimations indicatives des effets économiques d'une réduction des coûts sectoriels des échanges de la Suisse les ramenant au niveau le plus faible observé dans le même secteur parmi ses quatre pays voisins (Allemagne, Autriche, France et Italie). Ce scénario repose sur des réductions des coûts des échanges de 73 %, fondées sur Rubínová et Sebtí (2021), sachant que certains coûts sont d'origine géographique.

Trois facteurs déterminent l'effet estimé sur la valeur ajoutée réelle : 1) la participation du secteur considéré aux CVM, 2) la part de la valeur ajoutée réelle produite en Suisse qu'il représente, et 3) le niveau actuel de ses coûts des échanges par rapport au niveau de référence. Les scénarios illustratifs reposent sur l'hypothèse d'une réduction des coûts des échanges qui s'établit à 16 % en moyenne, et varie de 52 % dans le secteur des activités extractives à 3 % dans celui des textiles et articles d'habillement (Graphique 5.14, partie A). L'effet global estimé d'une réduction des coûts des échanges au niveau de la frontière dans chaque secteur est une augmentation de 1.5 % de la valeur ajoutée réelle,

résultant essentiellement d'un accroissement de la valeur ajoutée dans le secteur des produits électriques, électroniques et optiques, ainsi que dans les industries chimique et pharmaceutique (Graphique 5.14, partie B). Les gains économiques estimés sont amoindris par le recul de l'activité dans des secteurs de services tels que les activités immobilières ainsi que la santé et les activités d'action sociale.

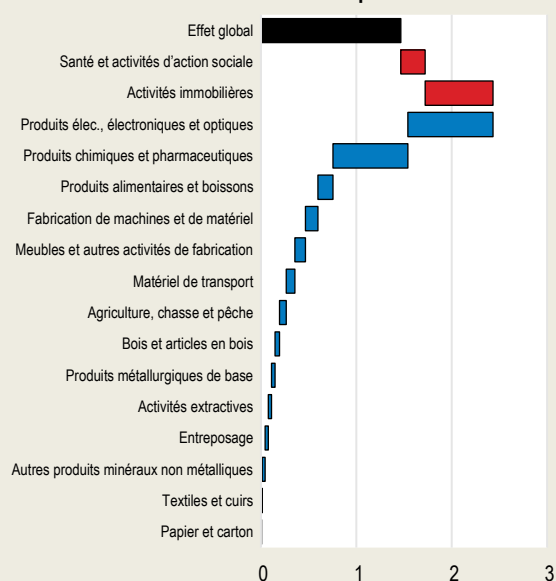
Graphique 5.14. Une diminution des coûts des échanges pourrait renforcer l'activité économique en Suisse

Réduction des coûts des échanges (en %) et effet estimé sur la valeur ajoutée réelle (en %)

A. Réduction des coûts des échanges au niveau le plus bas observé dans les quatre pays voisins




B. Effet économique estimé



Note : Ce graphique se fonde à la fois sur des estimations et des données (Frohm, à paraître). Il repose sur l'hypothèse que tous les secteurs réduisent leurs coûts des échanges actuels pour les ramener au niveau de référence (ce qui correspond aux chiffres indiqués dans la partie A). On suppose que sont uniquement réduits les coûts des échanges qui ne sont pas liés à des facteurs géographiques, d'après les estimations de Rubínová et Sebtí (2021). Cela correspond à une diminution de 73 % des coûts des échanges par rapport à leur niveau de référence sectoriel dans les quatre pays frontaliers de la Suisse (Allemagne, Autriche, France et Italie). La partie B indique la contribution de chaque secteur à l'effet global estimé.

Source : (Frohm, à paraître).

StatLink  <https://stat.link/qjy6cp>

Ces résultats sont uniquement indicatifs et présentent plusieurs limites. En premier lieu, on pose l'hypothèse que la relation entre les coûts des échanges et la valeur ajoutée réelle est linéaire et la même quelles que soient les mesures prises pour réduire ces coûts. En deuxième lieu, il peut exister des effets de seuil non linéaires dans la relation entre les coûts des échanges et l'activité économique. En troisième et dernier lieu, la participation aux CVM et la contribution des secteurs à la production de valeur ajoutée réelle nationale pourraient varier au fil du temps, ce qui modifierait l'effet estimé.

Approfondir et élargir le champ des accords de libre-échange

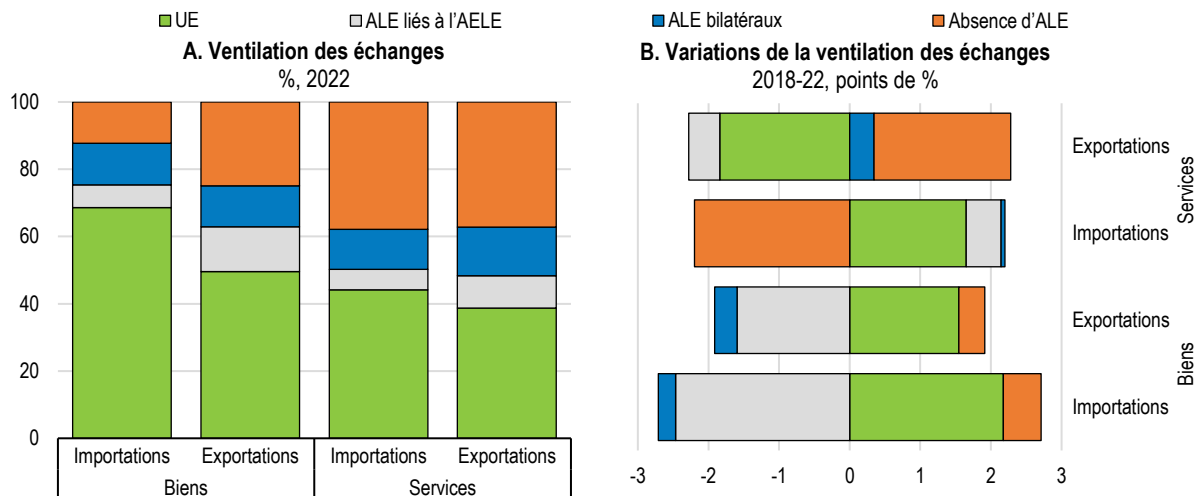
Pour renforcer les chaînes d'approvisionnement, limiter les risques et favoriser le libre-échange, la Suisse devrait approfondir sa coopération internationale avec ses principaux partenaires commerciaux. En juillet 2022, de nombreux pays membres et non membres de l'OCDE se sont réunis en vue de remédier aux perturbations des approvisionnements dans le cadre du Forum ministériel sur les chaînes d'approvisionnement. D'après la déclaration commune diffusée à l'issue du Forum, les signataires travailleront ensemble pour réduire les perturbations et les goulets d'étranglement à court terme touchant les transports et la logistique, ainsi que pour relever les défis à long terme de la résilience des chaînes

d'approvisionnement et de valeur, dans le respect du cadre réglementaire et de leurs engagements internationaux. En adoptant cette déclaration commune en mai 2023, la Suisse a marqué son attachement à la coopération internationale. Le gouvernement devrait continuer d'œuvrer en faveur du libre-échange dans les enceintes internationales.

Signer de nouveaux accords de libre-échange (ALE), approfondir ceux qui sont déjà en vigueur et réduire les droits de douane encore en place offriraient une plus grande marge de flexibilité à l'économie suisse pour s'ajuster aux futures perturbations en permettant aux entreprises de diversifier leurs fournisseurs. La composition géographique des échanges a changé ces dernières années, car les entreprises suisses ont diversifié leurs importations par pays et par régions. Depuis 2010, la part des importations en provenance d'Amérique du Nord, centrale et du Sud, d'Asie, d'Afrique et d'Océanie a augmenté.

L'essentiel des exportations et des importations suisses s'inscrit déjà dans le cadre d'ALE (Graphique 5.16). Néanmoins, il est possible de renforcer l'utilisation des ALE en vigueur en améliorant les procédures administratives et en diffusant davantage d'informations les concernant (Encadré 5.7). Des informations clairement structurées, compréhensibles et centralisées peuvent contribuer à intensifier le recours aux ALE et à alléger la charge des efforts que doivent accomplir les entreprises pour en bénéficier. En outre, permettre aux entreprises de se conformer plus aisément aux règles d'origine préférentielles pourrait faciliter le recours aux ALE pour importer (EY, 2022). Par ailleurs, on pourrait intégrer dans les ALE en vigueur et les nouveaux des dispositions sur la sécurité des approvisionnements et la préservation du libre-échange en cas de crise. On peut citer à cet égard l'ALE entre l'Australie et le Japon, dans lequel les parties s'engagent à coopérer et à ne pas adopter de mesures qui réduiraient les approvisionnements en énergie et en ressources minérales dans l'économie partenaire en cas de pénurie (Department for Foreign Affairs and Trade, 2015).

Graphique 5.15. L'Union européenne est le principal partenaire commercial de la Suisse



Note : Pour les échanges de services avec des partenaires commerciaux signataires d'accords de libre-échange (ALE) liés à l'Association européenne de libre-échange (AELE) (c'est-à-dire conclus entre la Suisse et les autres membres de l'AELE ou négociés avec d'autres pays via l'AELE), on utilise comme variable indicatrice les importations en provenance/exportations à destination de la Norvège, du Canada, du Mexique, de l'Afrique du Sud, d'Israël, d'Afrique du Nord, des pays arabes du Golfe, de Hong Kong, de la Türkiye et de Singapour.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur les données de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) et le portail de données de la Banque nationale suisse (BNS).

StatLink  <https://stat.link/d2547v>

Le principal partenaire commercial de la Suisse est l'UE (Graphique 5.15) et l'essentiel des gains qu'elle tire des échanges résulte de ses relations commerciales avec ses États membres (Hepenstrick, 2016). Les relations bilatérales avec l'UE sont actuellement régies par environ 120 traités, qui ont été signés au fil des ans. La Suisse est membre de l'espace Schengen (caractérisé par l'absence de contrôle aux frontières intérieures), elle est étroitement intégrée avec l'Union européenne dans des domaines tels que les transports, la recherche, l'enseignement supérieur (via la participation aux programmes de l'UE), et elle peut accéder au marché unique dans différents secteurs. Les efforts déployés en vue de conclure un « accord cadre » plus global se sont interrompus en mai 2021, lorsque le Conseil fédéral a officiellement mis un terme aux négociations, mais un projet de mandat de négociation avec l'Union européenne portant sur un nouvel accord de large portée a été approuvé en décembre 2023. La Suisse devrait poursuivre les efforts accomplis pour stabiliser ses relations avec l'UE et renforcer encore son intégration économique avec elle. Une érosion du partenariat entre la Suisse et l'Union européenne serait source d'incertitude, elle nuirait au commerce extérieur et à la compétitivité de la Suisse, et elle réduirait sa résilience économique.

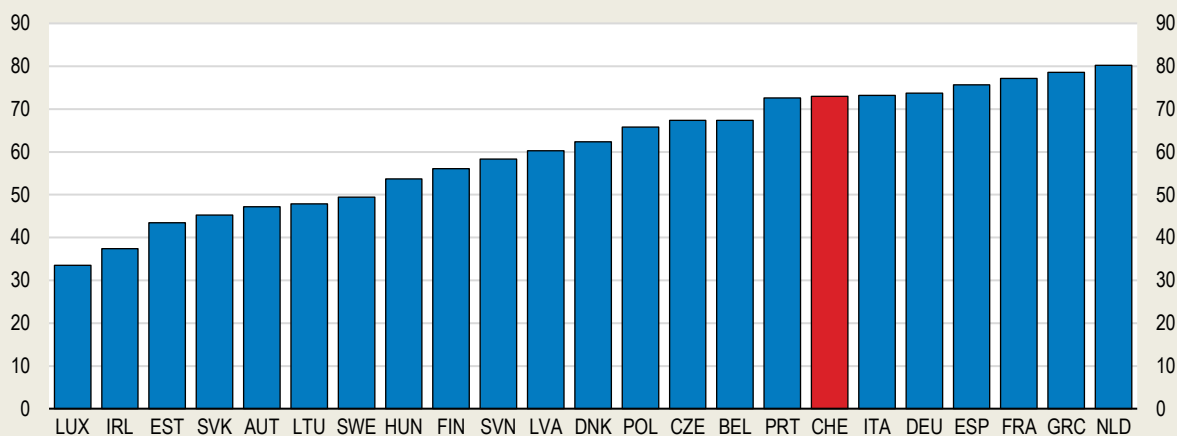
Encadré 5.8. L'utilisation des accords de libre-échange conclus par la Suisse

Outre l'accord de libre-échange (ALE) avec l'Union européenne (UE) et la Convention de l'Association européenne de libre-échange (AELE), la Suisse a signé 33 ALE avec 43 partenaires. Les ALE auxquels la Suisse est partie sont généralement négociés et conclus de concert avec ses partenaires de l'AELE (la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein). La Suisse a cependant aussi la possibilité de conclure des accords bilatéraux, comme elle l'a fait avec les Îles Féroé (en 1994), le Japon (en 2009), la Chine (en 2014) et le Royaume-Uni (en 2021).

Les entreprises suisses ont largement recours aux ALE, puisque leur taux d'utilisation est de 73 % pour les importations (SECO, 2023b). Ce taux d'utilisation est supérieur à la moyenne de l'UE, mais reste inférieur à celui des pays les mieux classés en la matière (Graphique 5.16). Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les entreprises peuvent choisir de ne pas exploiter un ALE, qui dépendent des produits échangés et de leurs règles d'origine préférentielles. Pour certaines marchandises dont la production s'inscrit dans le cadre de chaînes de valeur internationales très fragmentées, les entreprises ont parfois des difficultés à satisfaire les conditions prévues par les règles d'origine préférentielles. En outre, les entreprises doivent rendre compte de leur processus de fabrication et, si nécessaire, l'adapter pour pouvoir bénéficier des règles d'origine préférentielle (SECO, 2022b). Les entreprises peuvent donc décider de ne pas utiliser les ALE si les coûts de ces ajustements l'emportent sur leurs avantages potentiels. De manière générale, les économies de droits de douane réalisées grâce aux ALE permettent aux entreprises suisses d'offrir leurs produits à moindre prix sur les marchés de destination finale (SECO, 2022b).


Graphique 5.16. Il est possible de renforcer l'utilisation des ALE, principalement pour les importations

Taux d'utilisation des préférences pour les importations, 2021, %



Note : Le taux d'utilisation des préférences est mesuré par la valeur des échanges bénéficiant effectivement de dispositions préférentielles en proportion de la valeur totale des échanges admissibles au bénéfice de dispositions préférentielles dans le cadre d'un accord de libre-échange (ALE).

Source : Commission européenne et Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

StatLink  <https://stat.link/u035y6>

Les États-Unis figurent au second rang des partenaires commerciaux de la Suisse, mais les progrès accomplis vers la conclusion d'un ALE se sont enlisés. Un ALE permettrait de supprimer les droits de douane encore en place et constituerait un vecteur de sécurité juridique pour les entreprises domiciliées en Suisse ou aux États-Unis qui exercent leurs activités dans ces deux pays. Il pourrait se traduire par des économies supplémentaires, ainsi que par un renforcement des échanges commerciaux et des gains de productivité. Depuis 2021, la Suisse est liée au Royaume-Uni par un ALE bilatéral, qui porte essentiellement sur les échanges de biens et contient des dispositions relatives à l'application de préférences tarifaires, à des mesures non tarifaires, notamment sanitaires et phytosanitaires, ainsi qu'aux marchés publics. En outre, les deux pays ont conclu en 2020 un accord sur la mobilité des fournisseurs de services, qui prévoit l'admission et le séjour temporaire de certains travailleurs, et en 2022 un accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, qui permet à un ensemble de biens d'être commercialisés en Suisse et au Royaume-Uni tout en étant évalués au regard de la réglementation d'une seule de ces deux juridictions. Malgré ces avancées, il est possible d'approfondir l'intégration des deux pays, notamment en matière de services et d'échanges numériques, de flux d'investissement et de droits de propriété intellectuelle. En février 2023, le Conseil fédéral a approuvé un mandat de négociation pour développer l'accord commercial bilatéral entre la Suisse et le Royaume-Uni. En outre, la Suisse devrait continuer de travailler avec ses partenaires de l'Association européenne de libre-échange (AELE) pour approfondir les accords de libre-échange qu'elle a déjà signés et en conclure de nouveaux, notamment en menant à terme les négociations en cours avec les pays d'Amérique latine membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR, *Mercado Común del Sur*), ainsi qu'avec l'Inde et la Thaïlande.

La suppression unilatérale par la Suisse de tous ses droits de douane sur les produits industriels est entrée en vigueur en janvier 2024. Cette décision avait été prise par le Conseil fédéral en février 2022, à la suite de l'adoption par le Parlement d'une modification de la loi sur le tarif des douanes en octobre 2021. Outre la diminution du coût des importations, cette suppression devrait permettre aux entreprises de réduire la charge administrative que doivent assumer celles qui importent des produits industriels, et se traduire par des gains de prospérité estimés à 860 millions CHF (SECO, 2023c). Le gouvernement fédéral prévoit de

suivre les effets de ce changement, en déterminant si les avantages qu'en tirent les entreprises en termes de coûts sont répercutés sur les consommateurs (Meyer, Mergele et Lehmann, 2023).

La suppression unilatérale des droits de douane sur les produits industriels est une initiative bienvenue, mais il est possible de réduire encore les obstacles aux échanges, en particulier dans le secteur agricole. La Suisse a réduit certaines de ses aides publiques au secteur agricole ces dernières années, mais le niveau du soutien aux producteurs équivaut toujours à environ 50 % des recettes agricoles brutes, soit presque le triple de la moyenne de l'OCDE, tandis que ce niveau s'établit à 19 % pour l'Union européenne (OCDE, 2022c). Comme cela avait été recommandé précédemment [OCDE (2017), (2019) et (2022a)], une réduction des aides directes et un renforcement de la concurrence des importations permettraient de rehausser la productivité agricole et de faire baisser les prix. La poursuite des efforts déployés pour découpler les aides au revenu de la production agricole réduirait par ailleurs la pression exercée sur l'environnement, et renforcerait la compétitivité et la résilience du secteur (OCDE, 2022c).

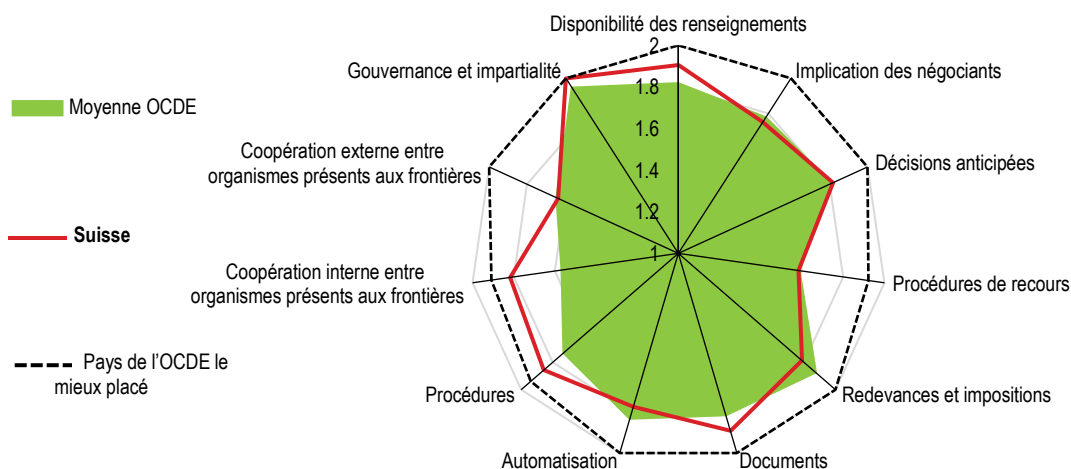
Améliorer la facilitation des échanges et réduire les obstacles aux échanges et aux flux de capitaux

Les règles internes et applicables à la frontière, la qualité des infrastructures et la connectivité numérique peuvent faire obstacle aux échanges ou les faciliter (Moïse, Orliac et Minor, 2011 ; Novy, 2013 ; Ohnsorge et Quaglietti, 2023). Certains de ces facteurs sont pris en compte par les indicateurs de facilitation des échanges de l'OCDE, à l'aune desquels la Suisse obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'OCDE, mais reste à la traîne des pays les mieux classés (Graphique 5.17). Ses résultats sont en particulier inférieurs à la moyenne de l'OCDE pour les redevances et impositions, l'automatisation des procédures et la coopération externe entre organismes présents aux frontières. Améliorer la disponibilité des renseignements et les procédures relatives au traitement des importations avant leur arrivée apporterait une pierre à l'édifice. Ainsi, la façon dont les renseignements sont mis à disposition influe probablement sur les coûts des échanges. Le fait de pouvoir accéder à distance aux informations concernant les obligations à satisfaire en matière d'importations/exportations et aux formulaires administratifs correspondants, sans devoir se rendre physiquement dans les locaux des organismes publics compétents, réduit les délais et les coûts d'obtention des renseignements. Tant les petites que les grandes entreprises tendent à bénéficier des améliorations du cadre global de facilitation des échanges, mais les premières en tirent généralement parti davantage (López González et Sorescu, 2019). Améliorer la facilitation des échanges peut donc aider les PME à renforcer leur internationalisation et leur permettre de diversifier leurs chaînes d'approvisionnement. Simplifier et accélérer le dédouanement des marchandises, en poursuivant la dématérialisation des procédures, peuvent contribuer à faire baisser les coûts qui en résultent pour les entreprises.


Les autorités suisses travaillent actuellement sur une révision complète de la loi sur les douanes afin de simplifier et de standardiser les procédures relatives au contrôle des marchandises et au recouvrement des droits de douane. Les réformes seront axées sur la modernisation et la dématérialisation des procédures douanières. Cette révision est actuellement examinée au Parlement suisse. Les modifications exactes apportées au texte de loi restent donc à déterminer. Dans ce contexte, il est impératif que toute révision de la loi aille dans le sens d'un allègement des charges administratives.

Graphique 5.17. Il est possible d'améliorer les mesures de facilitation des échanges

Indicateurs de facilitation des échanges de l'OCDE, variant sur une échelle de 0 à 2 (du degré de facilitation des échanges le plus faible au plus élevé), 2022



Source : OCDE (2022), Indicateurs de facilitation des échanges.

StatLink  <https://stat.link/wy8dvt>

Les restrictions aux échanges de services sont plus importantes en Suisse que dans d'autres pays de l'OCDE (Graphique 5.18), et elle n'a que modérément progressé à cet égard depuis dix ans. Malgré certains efforts de libéralisation, des restrictions à la circulation des personnes perdurent pour les fournisseurs de services indépendants, ce qui constitue un obstacle intersectoriel aux échanges de services. Des quotas et des critères d'appréciation de la situation de l'emploi s'appliquent aux travailleurs qui souhaitent offrir leurs services dans le pays de manière temporaire, aux travailleurs détachés d'entreprises de services et aux fournisseurs de services indépendants. Les procédures d'immatriculation des entreprises sont également relativement lourdes.

Comme cela a été indiqué dans le premier chapitre de cette *Étude*, ainsi que dans les précédentes [OCDE (2017), (2019) et (2022a)] assouplir les critères d'immigration appliqués aux ressortissants de pays non membres de l'UE contribuerait à permettre à la Suisse d'avoir accès à des travailleurs hautement qualifiés et de réduire les obstacles à l'entrée de prestataires de services sur le marché suisse (Siegenthaler, 2023). La suppression complète des restrictions à l'immigration de travailleurs ressortissants de l'UE en 2004 a été controversée, mais elle n'a pas fait augmenter le chômage ni tiré les salaires vers le bas (SECO, 2023d). En outre, une étude montre que la suppression des restrictions applicables aux travailleurs frontaliers a eu des effets positifs sur les entreprises et la main-d'œuvre suisses : d'après ses conclusions, cette réforme a entraîné une hausse des salaires des travailleurs autochtones hautement qualifiés de 5 % environ et des gains sensibles de productivité du travail (Beerli et al., 2021), notamment pour les entreprises qui faisaient état de pénuries de main-d'œuvre avant la réforme. Toujours selon l'étude, ce changement s'est traduit par une augmentation des demandes de brevet, des innovations de produit et des entrées nettes d'établissements sur le marché (Beerli et al., 2021). Continuer d'assouplir la politique migratoire pourrait renforcer l'innovation et la productivité et, partant, améliorer la résilience de l'économie suisse.

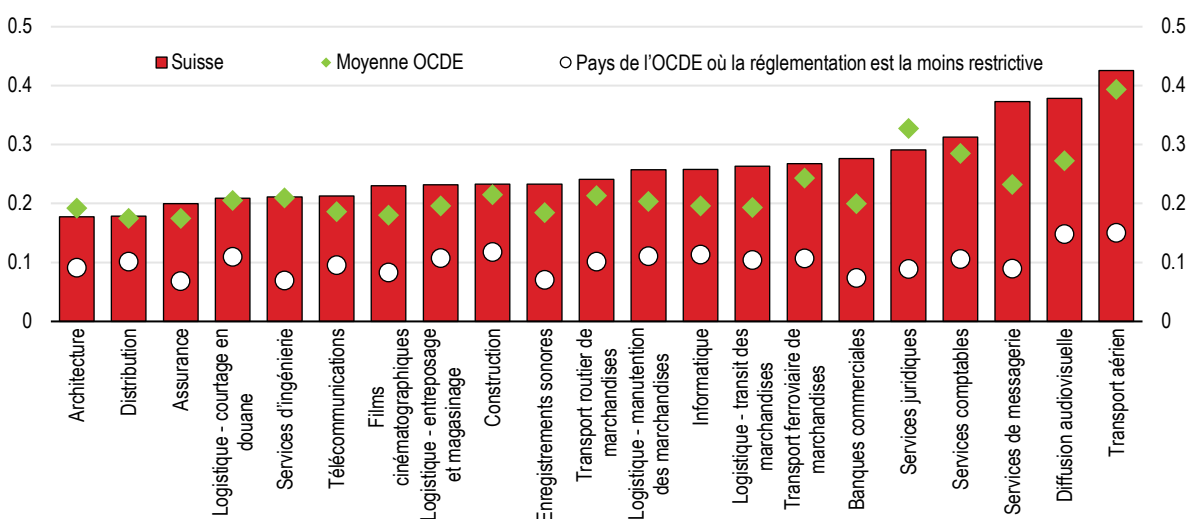
La réforme de 2021 de la loi fédérale sur les marchés publics représente une avancée importante sur la voie d'une plus grande harmonisation entre les législations fédérales et cantonales, ainsi que d'une modernisation des règles applicables aux marchés publics. La réforme a ouvert aux adjudicateurs suisses une nouvelle possibilité de permettre à des soumissionnaires étrangers de participer à des appels d'offres pour des marchés n'entrant pas dans le champ d'accords internationaux. Cette réforme élargit le potentiel d'accès au marché suisse par des acteurs étrangers, mais son efficacité est amoindrie par le fait que la

décision d'un adjudicateur ne peut faire l'objet d'un recours de la part d'un soumissionnaire étranger que si l'État dans lequel se trouve son siège accorde la réciprocité aux soumissionnaires suisses.

La Suisse exige en outre qu'au moins un des membres du conseil d'administration des sociétés anonymes réside dans le pays. En outre, l'État conserve des participations capitalistiques dans certains secteurs, sachant qu'il existe au moins une grande entreprise publique dans le secteur des banques commerciales, de la diffusion audiovisuelle, des services de messagerie, de la manutention des marchandises (logistique), de l'entreposage et du magasinage dans des installations ferroviaires, du transport ferroviaire de marchandises et des services de télécommunications (OCDE, 2022a). Des interventions efficaces devraient être axées sur la réduction au minimum des obstacles qui alourdissent les coûts des prestataires de services, amoindrissent les avantages de la transformation numérique et sapent la compétitivité.

Graphique 5.18. Des obstacles restreignent les échanges de services

Indice variant sur une échelle de 0 à 1 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé), 2022



Source : OCDE, base de données de l'Indice de restrictivité des échanges de services (IRES).

StatLink  <https://stat.link/orydpm>

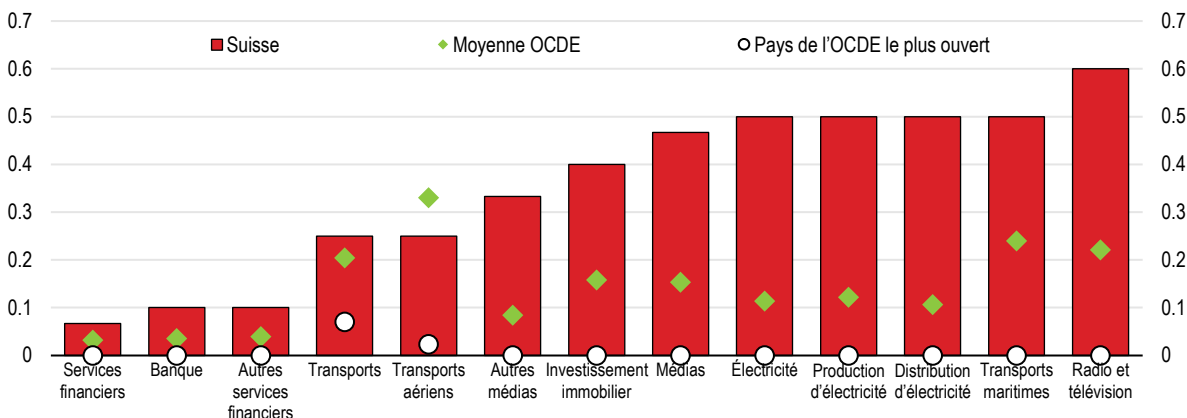
L'ouverture à l'investissement direct étranger (IDE) est au cœur de l'intégration de la Suisse dans l'économie mondiale. Elle a permis la circulation des capitaux, des connaissances et des idées, contribuant à renforcer l'innovation et la productivité (OCDE, 2019 ; Karpaty, 2023). Des obstacles à l'IDE et/ou une accentuation de l'incertitude à laquelle sont confrontés les investisseurs peuvent réduire les possibilités de transferts de connaissances positifs, et nuire du même coup à la résilience de l'économie. La Suisse limite les entrées d'IDE, essentiellement sous la forme de restrictions aux prises de participations. Cela se traduit par le fait que l'indice de restrictivité de la réglementation de l'investissement direct étranger (IDE) de l'OCDE est supérieur à la moyenne de l'OCDE, en particulier dans les secteurs de la radiodiffusion et de la télévision, de l'électricité, des médias, des transports maritimes et de l'immobilier (Graphique 5.19).

En 2020, en adoptant une motion intitulée « Protéger l'économie suisse en contrôlant les investissements », le Parlement suisse avait chargé le gouvernement de créer des bases légales pour contrôler davantage les investissements directs depuis l'étranger dans des entreprises suisses. Néanmoins, une consultation publique organisée en septembre 2022 a révélé que cette proposition suscitait un fort scepticisme, dans la mesure où elle réduirait l'attractivité de la Suisse en tant que place économique. Le Conseil fédéral a élaboré en décembre 2023 un projet de loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers, dont la portée sera limitée aux investissements les plus critiques pour la sécurité nationale. Il importe que le champ d'application des nouvelles dispositions législatives relatives à l'IDE reste étroit, et qu'elles correspondent à un juste équilibre entre le besoin d'efficacité économique et


les impératifs de sécurité nationale. Des entraves injustifiées peuvent en effet réduire l'investissement, freiner la croissance de la productivité et, *in fine*, saper la résilience de l'économie.

Graphique 5.19. Les restrictions à l'investissement direct étranger (IDE) sont fortes dans certains secteurs

Indice variant sur une échelle de 0 à 1 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé), 2020



Source : OCDE, Base de données de l'indice de restrictivité de la réglementation de l'investissement direct étranger (IDE).

StatLink  <https://stat.link/k7nrgz>

Se garder de mener une politique industrielle source de distorsions tout en préservant les capacités d'innovation

Les politiques industrielles destinées à soutenir des secteurs industriels spécifiques connaissent un regain de popularité parmi les décideurs publics à l'échelle mondiale, dans des domaines allant des technologies vertes à la production de semi-conducteurs (voir l'Encadré 5.8). Les pays peuvent recourir à des mesures d'aide en vue d'atteindre des objectifs stratégiques (Crisuolo et al., 2022 ; Juhász, Lane et Rodrik, 2023), mais celles-ci comportent des risques intrinsèques susceptibles de saper la résilience de l'économie, au lieu de la renforcer (Irwin, 2023). La sélection d'entreprises et de secteurs par les pouvoirs publics peut déboucher sur des distorsions de marché, une répartition inefficace des ressources, un gaspillage de ressources publiques et une captation de l'action publique par des intérêts particuliers, érodant *in fine* l'adhésion au libre-échange et ouvrant la voie à l'adoption de mesures de rétorsion à l'échelle mondiale (Posen, 2023). En outre, il est très difficile en pratique de concevoir des politiques industrielles qui permettent de dissuader les autres pays d'adopter des mesures de rétorsion relevant du protectionnisme commercial, de garantir de faibles coûts et d'obtenir des avantages tangibles.

Les nouvelles politiques industrielles mises en œuvre dans d'autres pays posent de nouveaux problèmes et offrent de nouvelles possibilités aux petites économies ouvertes comme la Suisse. Certaines entreprises en concurrence avec des entités étrangères subventionnées peuvent perdre en compétitivité, tandis que d'autres entités sont susceptibles de tirer avantage directement et indirectement de certaines des politiques industrielles des partenaires commerciaux de la Suisse. Ainsi, le fabricant de semi-conducteurs domicilié en Suisse ST Microelectronics a reçu un prêt de 600 millions EUR de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour financer des activités de recherche-développement (R-D) et de nouvelles lignes de production innovantes en Europe (ST Microelectronics, 2022). Les innovations réalisées en matière de transformation numérique, de technologies vertes et d'autres technologies bénéficieront également aux entreprises et aux consommateurs suisses sous la forme d'intrants et de produits finaux plus durables, plus efficaces et moins coûteux.

La Suisse devrait se garder de concevoir des restrictions aux échanges et des politiques industrielles sources de distorsions. La participation à une course aux subventions coûteuse et inefficace pourrait

déboucher sur des surcapacités et, *in fine*, saper l'adhésion au libre-échange, alimenter le protectionnisme et nuire à la coopération internationale. En outre, une telle orientation pourrait aller de pair avec un coût budgétaire excessivement élevé, et des bénéfices incertains. La réussite de la Suisse en tant qu'économie résiliente, caractérisée par un niveau de vie élevé, repose sur l'ouverture aux échanges, des conditions-cadres favorables, la place faite aux marchés privés et des institutions fiables. Il faudrait conserver cette approche pour permettre aux entreprises de traiter la question de la résilience de chaînes d'approvisionnement, en conservant un niveau élevé de dépenses de R-D et en améliorant la réglementation de manière à préserver l'attractivité et la compétitivité fortes de la Suisse (IMD, 2023), sans accroître de manière excessive l'influence de l'État ni octroyer des aides publiques coûteuses.

Encadré 5.9. Initiatives récentes de politique industrielle dans l'UE et aux États-Unis

Plusieurs économies de l'OCDE ont récemment proposé ou lancé de nouvelles initiatives de politique industrielle, justifiées par la volonté de garantir des transitions écologique et numérique efficaces, conjuguée à certains objectifs territoriaux en matière d'emploi. Cet encadré présente des initiatives clés de politique industrielle adoptées par les deux principaux partenaires commerciaux de la Suisse, à savoir l'Union européenne (UE) et les États-Unis.

Union européenne

Le **règlement européen sur les semi-conducteurs** est entré en vigueur en septembre 2023 et vise à favoriser la production de semi-conducteurs dans l'UE pour lui permettre de porter à 20 % sa part de marché mondiale à l'horizon 2030. Les mesures prévues consistent notamment en des dérogations aux règles relatives aux aides d'État pour des installations clés, la réaffectation de 3.3 milliards EUR (0.02 % du PIB) de fonds de l'UE à des projets pertinents, et le déblocage de 2.9 milliards EUR supplémentaires. La Commission européenne entend mobiliser 43 milliards EUR (0.3 % du PIB) de fonds publics et privés par le biais de ce règlement, 11 milliards EUR correspondant à la réorientation de financements déjà disponibles.

Le **règlement « zéro émission nette »** et le **règlement sur les matières premières critiques** ont été proposés en mars 2023. Le règlement « zéro émission nette » vise à accroître la production de technologies vertes en Europe (énergie éolienne et solaire, batteries et stockage, et technologies de captage et de stockage du carbone) pour qu'elle permette de satisfaire 40 % des besoins de l'UE d'ici à 2030. Le règlement sur les matières premières critiques vise à mettre en place une chaîne de valeur européenne pour des intrants jouant un rôle clé dans les transitions écologique et numérique. Il est notamment prévu d'accélérer l'octroi des autorisations et les procédures administratives, de faciliter la coordination des financements privés, d'accroître les aides publiques, de modifier les règles de passation des marchés publics afin d'y intégrer des critères relatifs à la durabilité et à la résilience, et de créer des bacs à sable réglementaires pour soutenir l'innovation. Ces propositions ne prévoient pas l'affectation de nouveaux financements au niveau de l'UE, mais les pays sont autorisés à soutenir davantage les projets de production de technologies propres ou d'investissement dans ce domaine, et à fournir des aides d'alignement, c'est-à-dire le montant d'aides que le bénéficiaire recevrait pour un investissement équivalent dans un autre endroit.

États-Unis

La **loi sur la création d'incitations efficaces à la fabrication de semi-conducteurs et à la production scientifique (*Creating Helpful Incentives to Produce Semiconductors (CHIPS) and Science Act*)** adoptée en août 2022 vise à améliorer la compétitivité, l'innovation et la sécurité nationale dans le secteur des semi-conducteurs. Cette loi prévoit de consacrer environ 53 milliards USD (0.2 % du PIB) sur cinq ans à des crédits d'impôt en faveur de l'investissement, au financement de la recherche-développement (R-D) et au renforcement des compétences de la main-d'œuvre. Elle met en

place un crédit d'impôt de 25 % au titre des dépenses de construction d'usines et d'équipement engagées avant 2027. Elle accroît par ailleurs nettement les dépenses autorisées au titre des programmes fédéraux de recherche-développement (R-D) scientifiques et technologiques administrés par plusieurs organismes fédéraux (pour un montant d'environ 174 milliards USD jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire 2027, équivalent à 0.7 % du PIB de 2022).

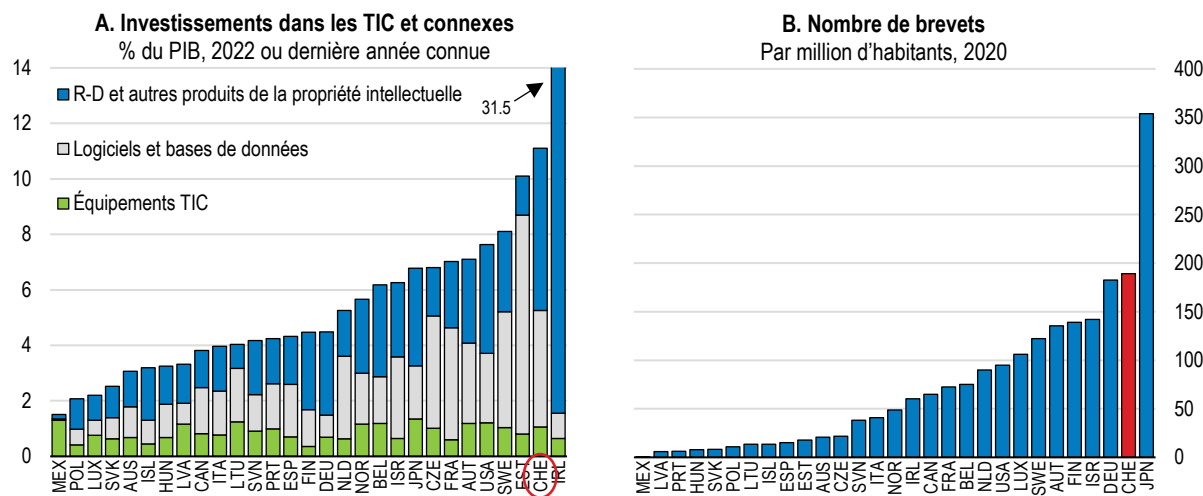
La **loi sur la réduction de l'inflation (IRA, *Inflation Reduction Act*)** favorise l'atténuation du changement climatique par le biais de plusieurs dispositions, notamment des crédits d'impôt en faveur de la production réalisée et des investissements effectués dans des installations de production d'énergie propre. Les incitations prévues peuvent être jusqu'à cinq fois plus importantes pour les projets satisfaisant des critères spécifiques en matière de salaires et d'apprentissage, et elles sont également plus fortes pour les projets faisant appel à des matières spécifiques produites aux États-Unis (notamment l'acier). L'IRA prévoit également des crédits d'impôt pouvant aller jusqu'à 7 500 USD pour l'achat d'un véhicule neuf électrique ou à hydrogène. Des crédits d'impôt sont aussi accordés au titre du captage et du stockage du carbone, de la production d'énergie nucléaire, de l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements privés, ainsi que des carburants et combustibles industriels propres.

Source : Millot et Rawdanowicz (à paraître)

La Suisse reste classée parmi les premiers pays de l'OCDE en termes de travaux de recherche de haute qualité (Graphique 5.20). Les innovations permettent aux entreprises de modifier leur processus de production, par exemple en permettant de substituer à des intrants qui sont rares aujourd'hui d'autres qui sont plus abondants. De nouvelles technologies peuvent aussi permettre aux entreprises de mieux déceler et surveiller les risques inhérents à leur chaîne d'approvisionnement. Ainsi, on s'attend à ce que les entreprises multinationales utilisent de plus en plus l'intelligence artificielle générative pour gérer les chaînes d'approvisionnement, notamment pour fixer les prix, négocier les contrats, gérer les relations avec les clients et assurer un suivi des intrants intermédiaires (Freightos, 2023).


Les bons résultats de la Suisse en matière d'innovation reposent sur la forte proportion de nouveaux doctorants et la collaboration scientifique internationale, ainsi que sur la coopération entre les secteurs public et privé (Commission européenne, 2023c). Un autre facteur réside dans la prééminence d'un nombre limité d'entreprises multinationales, qui réalisent une part importante des activités de R-D (Conseil fédéral, 2016b). Par ailleurs, la Suisse figure parmi les pays où les dépenses de R-D des petites et moyennes entreprises (PME) mesurées en proportion du PIB sont les plus élevées (Graphique 5.21). Néanmoins, l'*Étude économique* de 2017 a montré que l'écart de productivité entre les entreprises les plus performantes et les autres s'était creusé depuis les années 2000, et cette tendance semble s'être poursuivie au cours des dernières années (OCDE, 2023d). En outre, la proportion d'entreprises réalisant des activités de R-D et d'innovation s'est réduite au fil du temps, les entreprises les mieux placées à cet égard investissant davantage (OCDE, 2017). Des effets d'entraînement positifs insuffisants exercés par les entreprises de tête sur celles qui sont à la traîne peuvent créer des écarts de productivité persistants et réduire la résilience des petites entreprises face aux chocs.

Graphique 5.20. La Suisse figure parmi les pays de tête en matière de recherche-développement (R-D) et d'investissements liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC)



Note : Les données sur les brevets se rapportent aux familles de brevets IP5 (c'est-à-dire aux inventions brevetées auprès des cinq principaux offices de la propriété intellectuelle), ventilées en fonction du pays de résidence de l'inventeur.

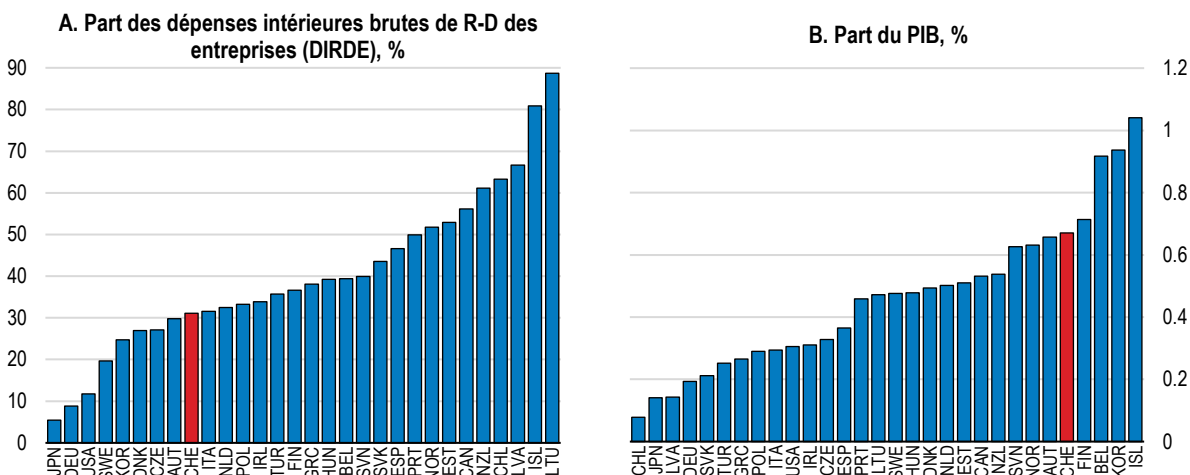
Source : OCDE, base de données des comptes nationaux ; Eurostat, base de données ; et OCDE, base de données sur les brevets.

StatLink  <https://stat.link/6zr98h>

Favoriser une diffusion plus large des nouvelles technologies et connaissances contribuerait à concrétiser le potentiel des évolutions technologiques. La Suisse est bien placée pour tirer parti des avancées observées en matière de nouvelles technologies, compte tenu du taux élevé de pénétration d'internet et des solides compétences numériques de sa population (OCDE, 2017 ; OCDE, 2022b). La stratégie « Suisse numérique » constitue une bonne base pour la transformation numérique, dans la mesure où elle définit un cadre pour l'action publique. La mise à jour de 2023 de cette stratégie est axée sur la transformation numérique du secteur de la santé, sur la nécessité d'élaborer les lois de manière qu'elles favorisent la transformation numérique au lieu de l'entraver, ainsi que sur l'examen des vulnérabilités numériques et la façon dont elles peuvent être réduites. Il est certes impératif de garantir la cybersécurité des entreprises et des particuliers, mais il importe de ne pas adopter des restrictions injustifiées à la circulation des biens, des services ou des capitaux entravant le jeu de la concurrence.

Graphique 5.21. Les dépenses de recherche-développement (R-D) des petites et moyennes entreprises (PME) pourraient être renforcées

Dépenses de R-D des PME, 2020 ou dernière année connue



Source : OCDE, statistiques de recherche-développement.

StatLink  <https://stat.link/mgch18>

Bien que le soutien à l'innovation apporté par le capital-risque soit important en Suisse, le niveau des financements accordés aux stades ultérieurs de développement y est plus faible que dans les pays de tête. Pour réduire l'écart d'innovation entre les petites et les grandes entreprises, les pouvoirs publics offrent des incitations fiscales et des subventions. Les financements publics fédéraux destinés à la R-D transitent en grande partie par le Fonds national suisse (FNS), pour la recherche fondamentale, et par Innosuisse, qui soutient la recherche appliquée par le biais de projets d'entrepreneuriat, de création de jeunes pousses (*start-ups*) et de R-D. Les projets soutenus par Innosuisse peuvent avoir un faible taux de rentabilité interne mais des externalités positives potentiellement fortes. De fait, les projets d'innovation d'entreprises financés par Innosuisse tendent à se caractériser par des risques élevés liés à la mise sur le marché et à la faisabilité, et un peu moins d'un tiers des entreprises considèrent leurs innovations comme fortement ou très fortement disruptives (Hulfeld, Spescha and Wörter, 2023). Les autorités devraient préserver les financements destinés à la recherche de pointe en mettant tout particulièrement l'accent sur les petites entreprises, dans la mesure où les innovations aident les entreprises à améliorer leurs méthodes de production et leurs systèmes de suivi, ainsi qu'à renforcer leurs chaînes d'approvisionnement.

En 2020, la Suisse a réformé son système d'imposition des sociétés, qui constituait un fondement stable pour le soutien aux activités d'innovation des entreprises. Cette réforme a mis en place un régime de propriété intellectuelle (PI) que doivent appliquer les cantons, en laissant à ces derniers la possibilité d'accorder des abattements d'impôt en faveur de la recherche-développement (R-D). En vertu de ce régime de PI, les revenus de la propriété intellectuelle peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de la part des cantons d'une exonération d'impôt pouvant aller jusqu'à 90 %. Le taux de cette exonération varie suivant les cantons et il est soumis aux règles générales de limitation des allègements fiscaux, qui plafonnent le montant des allègements que peuvent obtenir les entreprises en se prévalant des dispositions fiscales en vigueur au niveau des cantons. Ce plafond varie également suivant les cantons. En outre, pour les cantons qui choisissent de mettre en place une déduction supplémentaire, jusqu'à 150 % des charges de R-D justifiées par l'usage commercial peuvent être considérées comme déductibles.

Néanmoins, les mesures d'incitation fondées sur les bénéfices, comme les régimes de PI, profitent généralement aux brevets existants plutôt qu'aux investissements risqués dans des activités de R-D aux

bénéfices ultérieurs incertains. Certains travaux montrent que les dispositifs d'incitation fiscale à la R-D et à l'innovation fondés sur les bénéfiques, comme les régimes de PI, ont un effet plus limité sur le coût du capital des activités de R-D que les mesures d'incitation fiscale fondées sur les dépenses (González Cabral, A., et al, 2023). Par conséquent, les incitations fiscales fondées sur les bénéfiques tendent à profiter essentiellement à des grandes entreprises (Appelt et al, 2023), et non à des jeunes pousses (*start-ups*) de petite taille, probablement déficitaires (Appelt et al., 2016). Cette réforme fiscale devrait stimuler l'investissement dans les activités de R-D et d'innovation, mais il reste à voir quels sont ses résultats concrets. Une évaluation de cette réforme a été demandée par le Conseil national. Il est essentiel que les effets induits sur les PME soient également pris en compte dans le cadre de cette évaluation.

Améliorer la réglementation pour renforcer la concurrence

De bonnes conditions réglementaires et une concurrence dynamique ont pour corollaire une souplesse et une meilleure résilience de l'économie (Sondermann, 2018). Si la Suisse fait un peu mieux que la moyenne de l'OCDE au regard des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'Organisation (Graphique 5.22), elle obtient de moins bons résultats que les pays de l'OCDE les mieux classés à cet égard. Plus précisément, les charges administratives et réglementaires y sont plus pesantes que pour la moyenne de l'OCDE. Leur allègement contribuerait à stimuler la productivité (Sorbe et al., 2019). En particulier, la création d'une société à responsabilité limitée y est plus coûteuse, les procédures à accomplir y sont plus compliquées et le montant de capital minimum exigé y est lui aussi comparativement élevé. Le règlement des litiges commerciaux est d'une durée supérieure à la moyenne de l'OCDE et coûte plus cher aux entreprises. Par ailleurs, le processus de délivrance des permis de construire est relativement lent et fastidieux (OCDE, 2022a).

L'allègement des formalités administratives favoriserait un plus grand dynamisme et une meilleure flexibilité de l'économie suisse. La Loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE), adoptée en septembre 2023, prévoit diverses mesures ciblées, en assurant que les nouvelles réglementations sont élaborées dans une optique d'efficacité et sont exemptes de lourdeurs administratives, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Les coûts de la réglementation incombant aux entreprises doivent également être examinés et pris en compte dans le cadre du processus de décision du Conseil fédéral et du Parlement. En outre, les réglementations en vigueur doivent être spécifiquement réexaminées au moyen d'études sectorielles, en vue de les simplifier (Conseil fédéral, 2022). Ces dispositions législatives pourraient contribuer à réduire les obstacles inutiles à l'entrée des entreprises sur le marché et à leur croissance, à stimuler la concurrence et, partant, à renforcer la résilience tout en faisant baisser les coûts et les prix.

Depuis son lancement en 2017, le guichet unique EasyGov a facilité les formalités administratives en Suisse, en élargissant à la fois le périmètre et le nombre des services publics qu'il offre, comme le recommandait la publication (OCDE, 2022a). En 2023, 130 000 utilisateurs et 90 000 entreprises immatriculées, soit environ 15 % de la totalité des entreprises présentes en Suisse, ont consulté ce portail. Selon plusieurs études, près de la moitié de ces entreprises s'en disent très satisfaites. Les avantages économiques cumulés qui en découlent pour les entreprises sont estimés à 8 millions CHF par an (SECO, 2022c). Les autorités devraient continuer de porter cette dynamique positive, poursuivre l'expansion d'EasyGov, et favoriser une plus grande utilisation et une adoption plus large de ce portail. La LACRE impose désormais aux autorités fédérales et cantonales faisant appliquer le droit fédéral de proposer aux entreprises leurs services par l'entremise d'EasyGov. Cette initiative est une bonne chose et pourrait accélérer l'expansion du portail.

La concurrence sur le marché intérieur reste entravée par des barrières cantonales (Commission de la concurrence, 2022) malgré des améliorations constantes. Il est essentiel d'améliorer l'accès aux marchés dans tout le pays afin de générer des économies d'échelle et des pressions concurrentielles. La Loi sur le

marché intérieur dispose que toute entreprise ou profession pouvant exercer une activité lucrative dans un canton doit être autorisée à le faire dans tous les autres cantons. Cet accès au marché n'existe pas dans tous les domaines comme le montre l'exemple de la profession de notaire et certains cantons imposent le paiement de droits visant à protéger les secrets commerciaux en lien avec les appels d'offres (Commission de la concurrence, 2022).

Le régime de contrôle des fusions reste plus libéral que dans l'UE et les tentatives pour le réformer sont au point mort. Comme le recommandaient les *Études économiques* précédentes [OCDE, (2017), (2019), (2022d)], l'harmonisation avec le système de contrôle des fusions de l'Union européenne serait une bonne chose puisqu'elle favoriserait les interventions contre les fusions anticoncurrentielles et simplifierait l'examen des fusions transnationales avec des entreprises de pays de l'UE. Des mesures donnant suite à ces recommandations ont récemment été prises. En mai 2023, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision partielle de la Loi sur les cartels (LCart). La modernisation du contrôle des concentrations est en particulier au cœur de cette révision. Le passage du test de dominance qualifiée actuel au test SIEC (« *significant impediment to effective competition* ») permettra de déterminer si la concurrence sur un marché est devenue plus efficace à la suite d'une fusion, au lieu de se concentrer strictement sur le niveau absolu de pouvoir de marché. La législation révisée devra être approuvée par le Parlement et ne devrait pas entrer en vigueur avant 2024.

L'instauration de mécanismes permettant d'intenter une action civile en cas de distorsions de la concurrence, courants dans d'autres pays de l'OCDE comme l'Australie, la Corée et le Royaume-Uni (OCDE, 2016a), pourrait fortement dissuader les entreprises d'abuser de leur position avantageuse. La proposition contenue dans la Loi révisée sur les cartels prévoit d'étendre la légitimation active (qualité pour agir) à toutes les personnes touchées par une restriction illicite à la concurrence – en particulier aux consommateurs et aux pouvoirs publics (par exemple les administrations publiques clientes). En vertu de la loi en vigueur, seules les entreprises pouvaient jusqu'alors exercer ce droit. En ce qui concerne le droit des cartels, il est également impératif que le Parlement – lors de la révision en cours de la Loi sur les cartels – n'affaiblisse pas les moyens d'action dont dispose actuellement la Commission de la concurrence pour lutter contre les ententes anticoncurrentielles conclues entre entreprises.

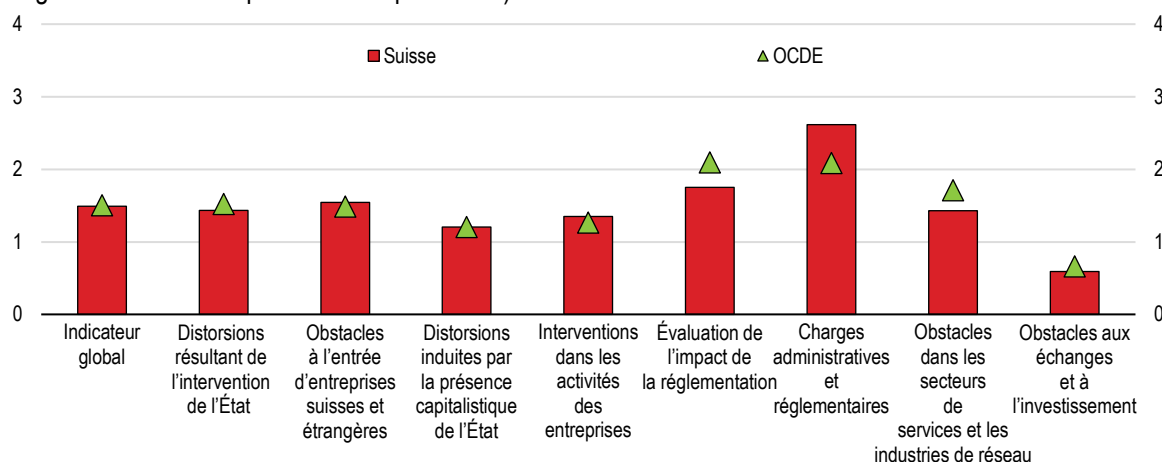
La participation de l'État dans l'économie peut amoindrir les pressions concurrentielles, opacifier les signaux de marché et les entreprises publiques exerçant des activités sur les marchés privés peuvent bénéficier d'avantages déloyaux. Ainsi, les garanties publiques peuvent leur faciliter l'accès aux financements et abaisser leurs coûts de financement. En outre, les rentes monopolistiques engendrées par les activités protégées par des réglementations peuvent servir à subventionner les activités concurrentielles de l'État opérant dans une logique de marché (« subventions croisées ») (OCDE, 2016b). Selon les indicateurs de RMP publiés en 2018, la participation de l'État dans l'économie est parmi les plus élevées de l'OCDE, notamment dans les industries de réseaux (télécommunications et énergie). Les services qui sont généralement fournis par des entreprises privées dans de nombreux pays de l'OCDE, tels que la distribution de courriers et de paquets, les banques et services financiers, les transports et les médias, sont en grande partie assurés par des entreprises appartenant à la Confédération suisse, aux cantons et aux communes. Ainsi, l'État suisse détient une participation majoritaire dans l'opérateur de télécommunications Swisscom, ainsi que dans la plupart des banques et entreprises de production ou de distribution d'énergie cantonales.

La Suisse a d'ores et déjà adopté plusieurs des Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques (OCDE, 2022a). Néanmoins, assurer la neutralité réglementaire et concurrentielle est une tâche permanente car les marchés et la technologie évoluent sans cesse. Les instances de réglementation et les autorités de la concurrence devraient continuer d'empêcher les distorsions du marché et d'assurer la mise en œuvre complète et impartiale de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires.

Au niveau cantonal, la présence d'entreprises publiques peut encore plus fausser la concurrence qu'au niveau fédéral. Au niveau cantonal, la dynamique de la concurrence exige d'être examinée avec soin, la complexité d'une séparation des rôles de propriétaire, d'organe de direction, et d'instance de réglementation et de surveillance du marché exercés par l'État justifiant cette attention (Conseil fédéral, 2017). Des responsables politiques siègent en effet au conseil de surveillance de plusieurs entreprises publiques cantonales, tandis que d'autres sont directement contrôlées par l'État. En outre, certaines réglementations, notamment dans le secteur hospitalier, favorisent les entreprises publiques et n'excluent pas totalement les possibilités de subventions croisées. Comme recommandé dans (OCDE, 2022a), aligner les critères de gouvernance d'entreprise, de transparence et de neutralité réglementaire et concurrentielle applicables aux entreprises publiques cantonales sur celles en vigueur pour les entreprises publiques fédérales permettrait d'améliorer la concurrence et de réduire les risques induits par les garanties publiques implicites.

Graphique 5.22. Il est possible d'alléger encore les charges administratives et réglementaires

Indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE, indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



Source : OCDE, base de données des Indicateurs de réglementation des marchés de produits de 2018.

StatLink  <https://stat.link/jpneyl>

Tableau de recommandations

Principales conclusions	Recommandations
Faire face aux pénuries graves grâce à la coopération public-privé	
<p>La Suisse dispose d'un cadre global de planification et de suivi de risques divers, ainsi que d'un vaste système de stockage obligatoire.</p> <p>Les stocks de biens vitaux peuvent permettre de faire face à des pénuries temporaires. Outre son coût important, ce stockage ne peut couvrir toutes les éventualités et risque d'entraîner un « aléa moral ».</p>	<p>Maintenir le cadre global de gestion des risques et de constitution de stocks, qui repose sur la responsabilité de préservation de la stabilité de l'offre qui incombe au secteur privé.</p> <p>S'appuyer sur la coopération public-privé en place – par l'intermédiaire de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) – pour gérer les perturbations graves des approvisionnements et s'abstenir d'étendre les stocks obligatoires aux biens non essentiels.</p>
<p>Les pénuries de produits pharmaceutiques se sont considérablement aggravées ces dernières années et ne se résorbent pas, ce qui a nécessité de puiser fréquemment dans les stocks obligatoires au cours des cinq dernières années.</p>	<p>Concevoir des solutions durables aux pénuries de produits pharmaceutiques en poursuivant la collaboration internationale et en améliorant l'accès au marché par une simplification des procédures d'autorisation.</p>
Conserver un niveau élevé d'intégration sur les marchés mondiaux pour favoriser la stabilité et la croissance	
<p>Le nombre de restrictions commerciales a augmenté dans le monde et plusieurs pays ont mis en place des subventions industrielles à grande échelle. Pourtant, l'ouverture et le bon fonctionnement des marchés internationaux, alliés à des chaînes d'approvisionnement efficaces, sont indispensables à la productivité et à la résilience économique. Les programmes de politique industrielle peuvent être coûteux, ils sont souvent inefficaces et provoquent des distorsions au niveau des échanges.</p>	<p>Renforcer l'intégration économique auprès des principaux partenaires commerciaux et faciliter la diversification des chaînes d'approvisionnement en élargissant et en approfondissant les accords de libre-échange.</p> <p>S'abstenir d'adopter des politiques industrielles susceptibles d'avoir des effets de distorsion.</p>
<p>Les exportateurs et importateurs suisses invoquent souvent les accords de libre-échange conclus par la Confédération. Cependant, les entreprises trouvent la procédure complexe, et la production des justificatifs prévus par les règles de l'origine préférentielle est considérée comme trop contraignante.</p>	<p>Fournir davantage d'informations sur la manière dont les entreprises peuvent bénéficier des accords de libre-échange en vigueur et utiliser les règles de l'origine préférentielle.</p>
<p>Le partenariat entre la Suisse et l'UE risque de s'éroder à terme. Maintenir des relations économiques stables avec l'UE permettrait de garantir un accès et une exposition concurrentielle au partenaire commercial le plus important et, partant, d'augmenter la productivité et la croissance.</p>	<p>Reprendre les négociations avec l'UE pour préserver l'accès au marché unique et assurer la continuité du partenariat économique avec l'Union.</p>
<p>Les obstacles aux échanges de services sont plus élevés en Suisse que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. L'agriculture est fortement protégée de la concurrence étrangère et reçoit des versements importants sous forme d'aides directes.</p> <p>La Suisse limite par ailleurs les entrées d'investissement direct étranger (IDE) sous la forme de restrictions aux prises de participations. Une nouvelle réglementation sur les participations étrangères est prévue, motivée par des préoccupations en matière de sécurité nationale.</p>	<p>Réduire les restrictions relatives aux échanges de biens et de services, notamment dans le secteur agricole.</p> <p>Supprimer les obstacles à l'IDE, le cas échéant, et en tout état de cause, les maintenir à un faible niveau.</p>
<p>La Suisse est en retard sur les pays de l'OCDE les plus performants en matière de facilitation des échanges, notamment en ce qui concerne les redevances et impositions, l'automatisation et la coopération externe. La simplification et l'accélération du dédouanement des marchandises peuvent contribuer à faire baisser les coûts pour les entreprises et à réduire les goulets d'étranglement.</p>	<p>Réviser la loi sur les douanes afin de simplifier et de dématérialiser les procédures relatives au recouvrement des droits de douane et au contrôle des marchandises qui franchissent la frontière.</p>

Amélioration de la réglementation des entreprises et renforcer la concurrence

<p>La concurrence reste entravée sur le marché intérieur par l'existence de frontières entre les cantons.</p> <p>Le cadre de contrôle des concentrations reste trop permissif, et les actions au civil contre les ententes sont rares en raison de l'absence de statut juridique des parties lésées autres que des entreprises.</p>	<p>Mettre pleinement en œuvre la loi fédérale sur le marché intérieur pour garantir la liberté d'accès au marché dans tous les cantons.</p> <p>Harmoniser le cadre de contrôle des concentrations avec celui de l'Union européenne (UE) et renforcer le droit civil relatif aux ententes.</p>
<p>Malgré des améliorations depuis 2018, les charges administratives sont plus élevées que la moyenne de l'OCDE, ce qui a des effets préjudiciables sur la productivité.</p>	<p>Mettre en œuvre la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE).</p> <p>Élargir le périmètre du guichet unique mis en place par les pouvoirs publics (EasyGov.swiss) en y intégrant les services des administrations cantonales.</p>
<p>La participation de l'État dans l'économie est parmi les plus élevées de l'OCDE, notamment dans les industries de réseaux (télécommunications et énergie).</p>	<p>Diminuer l'actionariat public et continuer de réduire les distorsions de concurrence dues à la participation de l'État.</p> <p>Aligner les critères de gouvernance d'entreprise, de transparence et de neutralité réglementaire et concurrentielle applicables aux entreprises publiques cantonales sur ceux qui s'appliquent aux entreprises publiques fédérales.</p> <hr/>

Références

- Acemoglu, D. (2016), « Networks and the macroeconomy: An empirical exploration », NBER Macroeconomics Annual, vol. 30/1, pp. 273-335, <https://www.journals.uchicago.edu/doi/full/10.1086/685961>.
- Acemoglu, D. et al. (2012), « The network origins of aggregate fluctuations », *Econometrica*, vol. 80/5, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.3982/ECTA9623>.
- Adler, G. et al. (2021), « Foreign Exchange Intervention: A Dataset of Public Data and Proxies », *Documents de travail du FMI*, vol. 47, <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/02/19/Foreign-Exchange-Intervention-A-Dataset-of-Public-Data-and-Proxies-50017>.
- AIE (2023), *Oil Stocks of IEA Countries*, <https://www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/oil-stocks-of-iea-countries> (consulté le 12 juin 2023).
- Alicke, K., E. Barribal et V. Trautwein (2021), *How COVID-19 is reshaping supply chains*, <https://www.mckinsey.com/capabilities/operations/our-insights/how-covid-19-is-reshaping-supply-chains>.
- Appelt, S. et al. (2023), « Cost and uptake of income-based tax incentives for R&D and innovation », *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, vol. 23, <https://doi.org/10.1787/4f531faf-en>.
- Appelt, S. et al. (2016), « R&D Tax Incentives: Evidence on design, incidence and impacts », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, vol. 32.
- Arriola, C. et al. (2020), « Efficiency and risks in global value chains in the context of COVID-19 », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1637, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3e4b7ecf-en>.
- Arvis, J. et al. (2016), « Trade costs in the developing world: 1996–2010 », *World Trade Review*, vol. 15/3, <https://doi.org/10.1017/S147474561500052X>.
- Attinasi, M. et al. (2021), « Supply chain disruptions and the effects on the global economy », *ECB Economic Bulletin Box 8*.
- Attinasi, M., L. Boeckelmann et B. Meunier (2023), « Friend-shoring global value chains: a model-based assessment », *ECB Economic Bulletin Box 2*.
- Baldwin, R. et R. Freeman (2022), « Risks and global supply chains: What we know and what we need to know. », *Annual Review of Economics*, vol. 14, pp. 153-180, <https://doi.org/10.1146/annurev-economics-051420-113737>.
- Beerli, A. et al. (2021), « The Abolition of Immigration Restrictions and the Performance of Firms and Workers: Evidence from Switzerland », *American Economic Review*, vol. 111/3, <https://pubs.aeaweb.org/doi/pdfplus/10.1257/aer.20181779>.
- Bernard, A. et al. (2012), « The empirics of firm heterogeneity and international trade », *Annual Review of Economics*, vol. 4/1.
- Bloom, N., M. Draca et J. Van Reenen (2016), « Trade induced technical change? The impact of chinese imports on innovation, IT and productivity », *The Review of Economic Studies*, vol. 83/1.
- Brändle, T. et M. Elsener (2023), « Do fiscal rules matter? A survey of recent evidence », *FFA Working Paper*, vol. 26.
- Brugel (2023), *European natural gas imports*, <https://www.bruegel.org/dataset/european-natural-gas-imports> (consulté le 7 août 2023).
- Cerdeiro, A. et al. (2021), « Sizing Up the Effects of Technological Decoupling », *IMF Working Paper Series*, vol. 69.

- Commission de la concurrence (2022), Rapport annuel 2022.
- Commission européenne (2023a), *La Commission se félicite de l'accord politique intervenu sur le règlement européen sur les semi-conducteurs*, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_2045 (consulté le 19 juin 2023).
- Commission européenne (2023b), *Croatia, France and Poland join EU's strategic reserves for chemical, biological and radiological emergencies*, https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/news-stories/news/croatia-france-and-poland-join-eus-strategic-reserves-chemical-biological-and-radiological-2023-02-20_en?prefLang=fr.
- Commission européenne (2023c), *European Innovation Survey - 2023*.
- Commission européenne (2021), « Strategic dependencies and capacities », *Document de travail des services de Commission*.
- Commission européenne (2019), *Qu'est-ce que le Conseil ?*, https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/civil-protection/resceu_fr (consulté le 12 juin 2023).
- Conseil fédéral (2023a), *Le Conseil fédéral propose une hausse des garanties pour les prêts destinés à financer les réserves obligatoires*, <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-97446.html> (consulté le 1 septembre 2023).
- Conseil fédéral (2023a), *Provisional official result*, <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20230618/can664.html> (consulté le 19 juin 2023).
- Conseil fédéral (2022), *Bundesrat will Unternehmen administrativ entlasten* (Le Conseil fédéral veut alléger la charge administrative des entreprises), <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-92137.html> (consulté le 27 août 2023).
- Conseil fédéral (2017), *Impact des entreprises publiques sur les marchés concurrentiels*.
- Conseil fédéral (2016a), *Wirksamkeit und Effizienz der öffentlichen Arbeitsvermittlung (Efficacité et efficacité des services publics de l'emploi)*.
- Conseil fédéral (2016b), *Évaluations des performances du système suisse de recherche et d'innovation*.
- Credit Suisse (2023), *Geopolitische Spannungen als Herausforderung für Schweizer Unternehmen (In English: Geopolitical tensions as a challenge Swiss companies)*.
- Crisuolo, C. et al. (2022), « An industrial policy framework for OECD countries - Old debates, new perspectives », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*.
- Crowe, D. et L. Rawdanowicz (2023), « Risks and opportunities of reshaping global value chains », *OECD Economics Working Paper Series*, vol. 1762.
- Department for Foreign Affairs and Trade (2015), *Agreement between Australia and Japan for an Economic Partnership*, <https://www.dfat.gov.au/sites/default/files/jaepa-chapters-1-to-20.pdf>.
- Di Sano, M., V. Gunnella et L. Lebastard (2023), *Deglobalisation: risk or reality*, <https://www.ecb.europa.eu/press/blog/date/2023/html/ecb.blog230712~085871737a.en.html> (consulté le 12 juillet 2023).
- Eichenauer, V. et T. Domjahn (2023), « How dependent is Swiss industry on China? », *KOF Bulletin*, <https://kof.ethz.ch/en/news-and-events/kof-bulletin/kof-bulletin/2023/06/How-dependent-is%20Swiss-industry-on-China.html>.
- Feenstra, R. et D. Weinstein (2017), « Globalization, markups, and US welfare », *Journal of Political Economy*, vol. 125/4.
- Feinnman, J. (2021), *What happened to our national emergency stockpiles?*, <https://www.bmj.com/content/375/bmj.n2849>.

- Felder, R. et al. (2023), « Impact of the Corona pandemic on the labour market and role of unemployment insurance », *Grundlagen für die Wirtschaftspolitik*, vol. 38, https://www.seco.admin.ch/seco/en/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Informationen_Arbeitsmarktforschung/auswirkungen_coronapandemie_auf_den_arbeitsmarkt_rolle_arbeitslosenversicherung.html.
- FMI (2022), « Global trade and value chains during the pandemic », *Chapter 4 in the World Economic Outlook, April*.
- FOCP (2021), *Notfallplan (Plan d'urgence)*, <https://blog.alertswiss.ch/assets/lbwp-cdn/alertswiss/files/2014/10/alertswiss-notfallplan.pdf#page=4> (consulté le 5 juin 2023).
- Föllmi, R. (2023), *Funktionierende Lieferketten brauchen keinen Staat* (In English: Functioning supply chains do not need a state).
- FOPH (2022), *Supply shortages of human medicines in Switzerland: Situational analysis and improvement measures to be reviewed*.
- Franco-Bedoya, S. (2023), « Measuring Globalization When It Is Needed the Most », *World Bank Policy Research Working Paper 10451*.
- Franco-Bedoya, S. et E. Frohm (2022), « Reduced 'border effects', free trade agreements and international trade », *The World Economy*, vol. 45/4, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/twec.13211>.
- Freightos (2023), *The Anticipated AI Adoption in Logistics - Freightos Research Survey*.
- Frohm, E. (à paraître), « Effective trade costs on economic activity - Heterogeneous impacts across sectors », *OECD Economics Department Working Paper Series*.
- Frohm, E. et V. Gunnella (2021), « Spillovers in global production networks », *Review of International Economics*, vol. 29/3, pp. 663-680, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/roie.12526>.
- Frohm, E. et al. (2021), « The impact of supply bottlenecks on trade », *ECB Economic Bulletin Box 6*.
- Global Trade Alert (2023), *Global Dynamics - Total number of implemented measures since November 2008*, https://www.globaltradealert.org/global_dynamics (consulté le 27 août 2023).
- Góes, C. et E. Bekkert (2022), « The impact of geopolitical conflicts on trade, growth and innovation », *Documents de travail établis par des fonctionnaires*, vol. 09.
- Goldberg, K. et T. Reed (2023), « Is the global economy deglobalizing? And if so, why? And what is next? », *NBER Working paper series*, vol. 31115, <https://doi.org/10.3386/w31115>.
- González Cabral, A., et al (2023), « Effective tax rates for R&D intangibles », *Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité*, vol. 63, <https://doi.org/10.1787/191dad43-en>.
- Gunnella, V. et al. (2021), « The impact of global value chains on the euro area economy », *ECB Occasional Paper Series 221*, <https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpops/ecb.op221~38185e6936.en.pdf>.
- Haugh, D. et al. (2016), « Cardiac Arrest or Dizzy Spell: Why is World Trade So Weak and What can Policy Do About It? », *OECD Economic Policy Papers 18*, <https://doi.org/10.1787/5jlr2h45q532-en>.
- Hepenstrick, C. (2016), *Switzerland's gains from trade with Europe*.
- Herrero-García, A. (2021), *What is behind China's Dual Circulation Strategy?*, <https://www.bruegel.org/report/what-behind-chinas-dual-circulation-strategy> (consulté le 12 juillet 2023).
- Hijzen, A. et A. Salvatori (2022), « The impact of the COVID-19 crisis across different socio-economic and the role of job retention - The case of Switzerland », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations* 268, <https://doi.org/10.1787/38fc6bad-en>.
- Hulfeld, F., A. Spescha et M. Wörter (2023), *Innovation patterns of Innosuisse applicants «Evaluation of the Innosuisse survey 2021» Study commissioned by Innosuisse*.

- IMD (2023), *World Competitiveness Booklet 2023*.
- Irwin, D. (2023), « The return of industrial policy - Should developing economies follow the United States and China by building national champions? », *IMF Finance & development*.
- Juhász, R., N. Lane et D. Rodrik (2023), « The new economics of industrial policy », *NBER Working Paper Series*, vol. w31538.
- Karpaty, P. (2023), « Productivity Effects of Foreign Acquisitions in Sweden - A sectoral analysis », *Swedish National Board of Trade PM*.
- Knutsson, P. et al. (2023), « Nowcasting TiVA indicators », *OECD Statistics Working Papers*, vol. 117, <https://doi.org/10.1787/00f8aff7-en>.
- KOF Swiss Economic Institute (2021), *Coronavirus is exacerbating inequality in Switzerland*.
- López González, J. et S. Sorescu (2019), « Helping SMEs internationalise through trade facilitation », *OECD Trade Policy Papers*, n° 229, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2050e6b0-en>.
- Lukaszuk, P. et M. Ferreira (À paraître), « Reexamining the analysis of trade dependencies ».
- Maravalle, A. et Ł. Rawdanowicz (2020), « Automatic fiscal stabilisers: recent evolution and policy options to boost their effectiveness », *Documents de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE*, vol. 1636.
- Maravalle, A. et Ł. Rawdanowicz (2020), « How effective are automatic fiscal stabilisers in the OECD countries? », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, vol. 1636.
- Melitz, M. et D. Trefler (2012), « Gains from trade when firms matter », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 26/2.
- Meyer, N., L. Mergele et J. Lehmann (2023), « Die Wirkung des Industriezollabbaus auf Konsumentenpreise - Machbarkeitstudie zur Auswertung der Preiswirkungen (In English: The effect of the abolition of industrial tariffs on consumer prices: Feasability study to evaluate the price effects) », *Grundlagen für die Wirtschaftspolitik*, vol. 39.
- Millot, V. et L. Rawdanowicz (à paraître), « The return of industrial policies: Policy considerations in the current context ».
- Moisé, E., T. Orliac et P. Minor (2011), « Trade Facilitation Indicators: The Impact on Trade Costs », *OECD Trade Policy Papers*, n° 118, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5kg6nk654hmr-en>.
- NESA (2023), *Finansiering och lagstiftning* (Financement et législation), <https://www.huoltovarmuskeskus.fi/sv/organisation/finansiering-och-lagstiftning> (consulté le 19 juin 2023).
- Novy, D. (2013), « Gravity redux: measuring international trade costs with panel data », *Economic inquiry*, vol. 51/1.
- OCDE (2023a), *Éducation et situation sur le marché du travail des personnes nées dans le pays ou à l'étranger*, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=EAG_MIGR (consulté le 28 novembre 2023).
- OCDE (2023b), « Immigrants by sector », *OECD.stat* (consulté le 6 juin 2023).
- OCDE (2023c), *Ready for the Next Crisis? Investing in Health System Resilience*.
- OCDE (2023d), *Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS) (CITI Rév. 4) Productivité : les PME et grandes entreprises*, <https://stats.oecd.org/index.aspx?queryid=87198> (consulté le 21 septembre 2023).
- OCDE (2023e), *Investissements de capital-risque*, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=VC_INVEST (consulté le 2 novembre 2023).
- OCDE (2022a), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2022*.

- OCDE (2022b), *OECD Going Digital Toolkit - Suisse*, <https://goingdigital.oecd.org/fr/countries/che> (consulté le 17 août 2023).
- OCDE (2022c), « Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2022: Reforming Agricultural Policies for Climate Change Mitigation ».
- OCDE (2021a), *Fostering economic resilience in a world of open and integrated markets - Risks, vulnerabilities and areas for policy action: Report prepared for the 2021 UK Presidency of the G7*, <https://www.oecd.org/newsroom/OECD-G7-Report-Fostering-Economic-Resilience-in-a-World-of-Open-and-Integrated-Markets.pdf>.
- OCDE (2021b), *Promouvoir la résilience économique dans un monde de marchés ouverts et intégrés : risques, vulnérabilités et domaines d'action*, Éditions OCDE.
- OCDE (2021c), *Instaurer la confiance pour renforcer la démocratie: Principales conclusions de l'enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques*, Éditions OCDE.
- OCDE (2021d), *Open Data in action - Initiatives during the initial stage of the COVID-19 pandemic*.
- OCDE (2021e), *Global value chains: Efficiency and risks in the context of COVID-19*.
- OCDE (2019), « Études économiques de l'OCDE : Suisse 2019 ».
- OCDE (2017), « Études économiques de l'OCDE : Suisse 2017 ».
- OCDE (2016), *Discussion sur la neutralité concurrentielle*, Éditions OCDE, Paris, [https://one.oecd.org/document/DAF/COMP\(2015\)13/FINAL/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/DAF/COMP(2015)13/FINAL/fr/pdf).
- OCDE (2016a), *Forum mondial sur la concurrence*.
- OCDE (2016b), « Discussion sur la neutralité concurrentielle », Éditions OCDE.
- OCDE (2014), *Recommandation du Conseil sur la gouvernance des risques majeurs*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/gov/risk/Critical-Risks-Recommendation-French.pdf>.
- OCDE (2009), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2009*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_surveys-che-2009-fr.
- OFAE (2023), *Stockage stratégique*, <https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/bereiche/pflichtlager.html> (consulté le 19 juin 2023).
- OFAE (2021a), *Présentation*, https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/wirtschaftliche_landesversorgung/prasentation_wl.html (consulté le 5 juin 2023).
- OFAE (2021b), *Rapport sur l'approvisionnement économique du pays*.
- Ohnsorge, F. et L. Quaglietti (2023), « Trade as an Engine of Growth - Sputtering but Fixable », *World Bank Policy Research Paper*, vol. 10365.
- OMC (2023), *World Trade Report - Re-globalization for a secure, inclusive and sustainable future*.
- Oxford Economics (2023), *Business now see geopolitical tensions as key global threat*.
- Posen, A. (2023), *The True Costs of Subsidies War with China*, <https://www.piie.com/commentary/oped-eds/true-costs-subsidies-war-china> (consulté le 14 août 2023).
- Réservesuisse (2023), *Réservesuisse*, <https://www.reservesuisse.ch/reservesuisse-genossenschaft/?lang=fr> (consulté le 5 juin 2023).
- Rubínová, S. et M. Sebtí (2021), « The WTO Global Trade Costs Index and its determinants », *Documents de travail établis par des fonctionnaires*, vol. 6.
- Schwellnus, C. et al. (2023), « Global value chain dependencies under the magnifying glass », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers* 142.
- SECO (2022a), *Dix-huitième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE*.

- SECO (2022b), *Report on the free trade agreement company survey - Report on the results of the company survey on the use of free trade agreements by Swiss exporters.*
- SECO (2022c), *Update of the EasyGov.Swiss - Use assessment Study.*
- SECO (2023a), Importance des investissements étrangers pour l'économie suisse, https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Internationale_Investitionen/Auslandsinvestitionen/Volkswirtschaftliche_Bedeutung_Auslandinvestitionen_Schweiz.html (consulté le 23 juin 2023).
- SECO (2023b), *Moniteur des ALE*, https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Freihandelsabkommen/nutzung_freihandelsabkommen/fha-monitor.html (consulté le 30 novembre 2023).
- SECO (2023c), *Suppression des droits de douane sur les produits industriels*, https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/warenhandel/aufhebung_industriezoelle.html (consulté le 10 août 2023).
- SECO (2023d), *Dix-neuvième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE.*
- Siegenthaler, M. (2023), « Swiss labour market remains in good shape », *KOF Economic Bulletin - April 2023*.
- SNB (2023), *Quarterly Bulletin 2*.
- Sondermann, D. (2018), « Towards more resilient economies: The role of well-functioning economic structures », *Journal of Policy Modelling*, vol. 40/1, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0161893818300024?via%3Dihub>.
- Sorbe, S. et al. (2019), « Digital Dividend: Policies to Harness the Productivity Potential of Digital Technologies », *OECD Economic Policy Papers*, vol. 26.
- ST Microelectronics (2022), *Italy and France: EIB supports strengthening of Europe's semiconductor industry with €600 million loan to STMicroelectronic*, <https://newsroom.st.com/media-center/press-item.html/c3076.html> (consulté le 21 septembre 2023).
- Szvirceev Tresch, T. et al. (2023), « Sicherheit 2023. Bericht zur Medienkonferenz vom 16.03.2023 - Aussen -, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend (The trend in foreign, security and defense policy opinion-forming in English) », *Militärakademie (MILAK) an der ETH Zürich und Center for Security Studies (CSS)*.
- Taylor, A. et al. (2023), « Tariff Reductions, Heterogeneous Firms, and Welfare: Theory and Evidence for 1990–2010 », *IMF Economic Review*.
- The Council of Foreign Relations (2023), *The State of U.S. Strategic Stockpiles*, <https://www.cfr.org/background/state-us-strategic-stockpiles> (consulté le 12 juin 2023).
- The White House (2022), *FACT SHEET: CHIPS and Science Act Will Lower Costs, Create Jobs, Strengthen Supply Chains, and Counter China*, <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2022/08/09/fact-sheet-chips-and-science-act-will-lower-costs-create-jobs-strengthen-supply-chains-and-counter-china/> (consulté le 19 juin 2023).

Études économiques de l'OCDE

SUISSE

La Suisse a fait preuve de résilience face à la pandémie, aux turbulences géopolitiques et aux conséquences sur les marchés de l'énergie. Le chômage et l'inflation sont faibles et le niveau de vie est l'un des plus élevés de l'OCDE. Cette situation est renforcée par une économie de marché dynamique, une main-d'œuvre hautement qualifiée et des politiques macroéconomiques prudentes. Cependant, le ralentissement de la croissance et la persistance des pressions sur les prix présentent des défis. Une politique monétaire stricte est nécessaire pour garantir que l'inflation reste durablement dans la fourchette cible de la banque centrale. Bien qu'une position budgétaire globalement neutre soit justifiée à court terme, les pressions budgétaires à plus long terme exigent des réformes structurelles pour contrer le coût croissant du vieillissement et pour soutenir la transition verte. Des incitations plus fortes et des processus d'approbation plus rapides sont nécessaires pour réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre. Le marché du travail est solide et le taux de chômage faible. Pourtant, les pénuries de compétences s'aggravent. L'allongement de la durée de la vie professionnelle, l'amélioration des incitations pour les mères à participer plus intensément au marché du travail et la migration de travailleurs étrangers qualifiés peuvent atténuer les pénuries. L'amélioration des conditions-cadres et le maintien de l'accès aux marchés étrangers, tout en s'abstenant de restrictions commerciales et de politiques industrielles distorsives, renforceront la résilience économique. Une forte concurrence intérieure et un meilleur environnement commercial renforceront la position de la Suisse en tant que plaque tournante mondiale pour les entreprises, les investissements et la recherche.

CHAPITRE THÉMATIQUE : RENFORCER LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE AU SEIN DES CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES

Volume 2024/8
Mars 2024



IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-37194-1
PDF ISBN 978-92-64-69188-9

ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2024
(18 NUMÉROS)



9 789264 371941